

AVANT-PROPOS

Ce numéro 59 daté de décembre 2005 constitue la livraison traditionnelle, une fois par an, d'articles "hors thème" représentant la multiplicité des approches en études canadiennes. On trouvera ici des contributions en littérature, histoire, science politique, cinéma, géographie... En outre, ce numéro accueille l'entrevue réalisée par Laurent Lepaludier et Georgiana Colville avec l'écrivaine Jane Urquhart.

J'ai pris la direction de la revue *Etudes Canadiennes/Canadian Studies* en 2000 avec le n° 49. Je l'achève avec ce n° 59, c'est-à-dire après 11 livraisons étalées sur six ans. Il est toujours souhaitable qu'une certaine rotation s'installe dans ce genre de fonction afin de permettre une fluidité, une aération et un renouvellement. La direction d'une revue n'est pas une chasse gardée. J'ai été très heureux de mettre au service d'*Etudes Canadiennes/Canadian Studies* mon expérience professionnelle de 16 années passées au Canada et ma connaissance intime de ce pays, de son territoire et de ses habitants. Le Bureau de l'AFEC a désigné Patrice Brasseur, professeur à l'Université d'Avignon et des pays de Vaucluse, pour prendre la suite et porter le flambeau. A un géographe succède un linguiste, ce qui est une manifestation très claire de la diversité des études canadiennes en France. C'est un plaisir et un honneur de lui transmettre cette responsabilité qu'il saura fort bien assumer avec l'expérience canadienne qui est la sienne.

Cet au revoir serait totalement incomplet et tronqué si je ne mentionnais pas celle qui est la cheville ouvrière de la revue depuis 1987 et sans qui celle-ci ne serait pas ce qu'elle est. Dans sa fonction de secrétaire de rédaction depuis 1992, Annick Monnerie est, semaine après semaine, le lien organique entre les auteurs et le rédacteur en chef. De la réception d'un article soumis pour publication à l'impression d'un numéro puis à sa distribution en France et à l'étranger, elle est en charge de tout le processus éditorial qu'elle suit et gère méticuleusement et efficacement. Il est très clair que, sans cette collaboration inestimable et sans faille, la régularité et la qualité de la revue ne pourraient être garanties. Pour tout cela, je lui adresse mes remerciements les plus vifs.

Avec l'année 2005, la revue a fêté ses 30 ans. Dans cet anniversaire, elle a précédé d'un an sa propriétaire l'Association Française d'Etudes Canadiennes ! Après ce presque premier tiers de siècle, à l'une et à l'autre vont mes souhaits d'approfondissement, d'élargissement et de visibilité scientifique toujours plus grande.

André-Louis SANGUIN

SOMMAIRE

Laurence CROS, La constitution des Etats-Unis et l'acte d'Amérique du Nord britannique	7
Ariane CYR, Les haïtiens de Montréal : Vers une nouvelle définition de l'américanité	39
Lászlo NAGY, Les relations Est-Ouest durant la Guerre Froide : Le Canada et la Hongrie 1947-1964	59
Yves LABERGE, La diversité des cinémas canadiens : Les méthodes d'analyse du cinéma au Canada	77
Huhua CAO, Mélanie MORIN, La population étudiante de l'Université de Moncton au Canada	93
Emilie RABIN, L'honnête homme au tribunal : La cour civile et criminelle du séminaire de Sainte Hyacinthe 1900-1926	123
Paul SOCKEN, Gabrielle Roy and William Arthur Deacon	145
Cheryl GEORGET SOULODRE, Redécouvrons <i>The Forest</i> , Traduction de David Carpenter	157
Alexandra WOLBERT, Re-Membering : The Treatment of Time in Margaret Atwood	171
Fabiola BALDO, De la défiguration du langage à la parole désœuvrée ..	183
Laurent LAPALUDIER, Georgiana COLVILE, An Interview of Jane Urquhart	203
COMPTES RENDUS	213

Etudes Canadiennes/Canadian Studies est publiée grâce l'aide du Ministère des Affaires Etrangères du Canada (AEC)

LA CONSTITUTION DES ETATS-UNIS ET L'ACTE DE L'AMERIQUE DU NORD BRITANNIQUE : NAISSANCE ET EVOLUTION DE DEUX FEDERALISMES NORD-AMERICAINS

Laurence CROS

Université Denis Diderot Paris 7

Ce travail se veut une comparaison des fédéralismes canadien et américain. Un point commun des deux systèmes est le fait qu'ils aient évolué dans une direction contraire à celle voulue par la constitution qui avait à l'origine fixé la mesure du pouvoir fédéral. Dans les deux cas, cette évolution est largement due à l'interprétation du pacte constitutionnel par les tribunaux. La grande ironie est que chacun des systèmes a évolué pour devenir ce que l'autre devait être au départ. La Constitution américaine, et le conflit entre fédéralistes et anti-fédéralistes qui l'accompagne, témoigne d'une méfiance entre un pouvoir fédéral fort et centralisé : ainsi le dixième amendement, ratifié en 1791, précise que tous les pouvoirs qui ne sont pas spécifiquement délégués aux États-Unis reviennent aux États. Les décisions de la Cour Suprême dans les décennies qui ont suivi ont pourtant entamé un processus de renforcement de l'entité fédérale, confirmé de façon définitive par la guerre de Sécession. Aujourd'hui, certains politologues parlent pour les États-Unis de "quasi-fédéralisme". La Confédération canadienne s'est faite en 1867, deux ans après la fin de la Guerre de Sécession. Les débats témoignent de la méfiance des Pères de la Confédération envers le principe fédéral et de leur volonté de renforcer le gouvernement central pour éviter de reproduire l'erreur des États-Unis. Ainsi les articles 91-92 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, précisent que les pouvoirs "résiduels" reviennent au parlement fédéral. Néanmoins, dans les décennies qui suivirent, les décisions du Judicial Committee of the Privy Council affaiblirent considérablement l'entité fédérale, au point qu'aujourd'hui les provinces canadiennes sont bien plus puissantes que les États américains. Il sera intéressant d'étudier pourquoi le JCPC, entité étrangère puisque britannique, a choisi de renforcer le pouvoir des provinces plutôt que celui de l'entité fédérale. On étudiera donc les facteurs politiques et surtout institutionnels (Constitution et décisions judiciaires) qui ont déterminé l'évolution des deux systèmes. Bien qu'utilisant une approche comparative justifiée par la considérable influence américaine sur le système canadien, cette communication privilégiera l'étude du fédéralisme canadien et examinera plus en détail les sources canadiennes entre 1867 et 1949, date à laquelle la Cour Suprême du Canada remplace le JCPC comme interprète du fédéralisme canadien.

This study intends to compare the American and Canadian federal systems. One common point is that each system evolved away from the direction originally set by the constitution that distributed powers between the central and the state/provincial governments. The ironic twist is that each system evolved into what the other was originally meant to be. The American Constitution, and the conflict which opposed the federalists and anti-federalists when it was written, testifies to an uneasiness with a strong federal government. Hence the 10th amendment of 1791 establishes that "the powers not delegated to the United States, nor prohibited by it to the States are reserved to the States". Yet the political evolution of the next decades, including rulings by the Supreme Court, strengthened the federal government, an evolution ultimately sealed by the Civil War. The Canadian Confederation was finalized in 1867, two years after the Civil War ended. The Confederation debates show how distrustful the Fathers of Confederation were of the principle of states' rights and how determined they were to reinforce the federal government. Hence article 91 of the BNA Act clearly states that all residual powers belong to the central legislature. Yet in the years that followed, the political evolution and the decisions of the Judicial Committee of the Privy

Council enormously reinforced the Canadian provinces, to the extent that today they are far more powerful than American states. This study will emphasize the political and particularly the institutional factors that influenced the evolution of the two systems. Although a comparative approach will be used to highlight the considerable influence of the American system on Canadian federalism, this study intends to concentrate on Canadian sources between 1867 and 1949, when the Canadian Supreme Court replaced the JCPC as supreme court of appeal and interpreter of Canadian federalism.

Le but de ce travail est une comparaison entre les fédéralismes étatsunien et canadien. Il est parti de quelques réflexions sur le nœud chronologique qui se noue vers le milieu des années 1860, au moment où triomphe l'Union, où meurt la Confédération des États du Sud, et où naît la Confédération Canadienne. La réflexion se nourrit aussi de la confusion de la terminologie. Pourquoi ce terme, Confédération, traditionnellement utilisé pour le Canada ? Correspond-il au sens étatsunien d'une association plus lâche et décentralisée qu'une fédération (on parle ainsi des *Articles of Confederation* et de la Confédération des États du Sud) ? Ironiquement, c'est tout le contraire qui se révèle : la Confédération canadienne se veut, au départ, une association plus compacte et centralisée que la fédération étatsunienne. Pour pousser encore l'ironie, on se rend compte que l'évolution ultérieure des deux systèmes a conduit chacun à devenir ce que l'autre devait être au départ : les États-Unis, d'abord influencés par la position anti-fédéraliste qui souhaitait une association décentralisée, ont par la suite évolué vers une fédération centralisée ; au contraire, le Canada, conçu par les Pères de la Confédération pour être un État fédéral fort, voit peu à peu ses pouvoirs rognés par les provinces.

Le Canada étant souvent le parent pauvre dans les comparaisons avec les États-Unis, on souhaite ici se concentrer sur les mécanismes qui ont créé puis transformé le fédéralisme canadien. Cette approche montre à quel point le Canada est un fruit hybride, issu de l'influence étatsunienne et de la tradition britannique. Ce travail sur le fédéralisme canadien ne pourrait se faire sans prendre en compte d'une part l'évolution du fédéralisme étatsunien, et d'autre part l'impact des institutions britanniques, particulièrement celle de la Commission Judiciaire du Conseil privé, qui pendant plus de quatre-vingt ans a interprété le fédéralisme canadien.

États-Unis et Canada : les constitutions fédérales

Naissance de la Constitution des États-Unis, 1787-1791

La rédaction de la Constitution des États-Unis est marquée par une tension entre deux visions du fédéralisme : la vision hamiltonnienne, caractérisée par une centralisation et un État fédéral fort ; la vision jeffersonienne décentralisatrice, avec un État fédéral faible qui laisse la primauté aux États.

D'une certaine manière, on peut dire que la Constitution est à la fois fédérale et nationale. C'est la conclusion à laquelle arrive James Madison dans le *Federalist Paper* n° 39 après un test sur 5 points : système de ratification ; origine, fonctionnement et étendue des pouvoirs législatif et exécutif du gouvernement central, procédure d'amendement de la Constitution¹.

Cette double nature de la Constitution se reflète dans la contradiction suivante : d'une part, la partie centrale de la Constitution met en place un système cohérent, bien structuré, potentiellement fort ; et surtout l'article 6 affirme la suprématie de la loi fédérale :

This Constitution, and the Laws of the United States which shall be made in pursuance thereof, [...] shall be the supreme law of the Land [...] anything in the Constitution or Laws of any state to the contrary notwithstanding

D'autre part, le 10^e amendement indique que les pouvoirs qui ne sont pas spécifiquement accordés au gouvernement fédéral (pouvoirs résiduels) reviennent aux États, ou au peuple :

The powers not delegated to the United States by the Constitution, nor prohibited by it to the States, are reserved to the States respectively, or to the people.

On sait que cette apparente contradiction est le fruit du compromis entre fédéralistes et anti-fédéralistes ; on sait aussi que ces derniers entendaient défendre les droits et privilèges des citoyens des États-Unis contre la tyrannie potentielle du gouvernement fédéral ; ils estimaient que les États, structures

¹ Jennifer Smith, « Canadian Confederation and the Influence of American Federalism », *Dalhousie Review*, 1988, vol. 21, p. 446-448.

gouvernementales plus proches du peuple, étaient moins susceptibles de se révéler tyranniques. Garantir la primauté des États sur le gouvernement fédéral revenait donc à protéger la liberté des citoyens ; le 10^e amendement répond ainsi à la même logique que le reste du *Bill of Rights*.

Pouvoir fédéral et droits des États : vers la Guerre de Sécession

Cette logique reste dominante pendant longtemps, puisque qu'en 1830, dans le cas *Barron V. Baltimore*, le président de la Cour Suprême, John Marshall, estime que le *Bill of Rights* n'a pas vocation à restreindre les pouvoirs des pouvoirs des États ou des municipalités, mais seulement ceux du gouvernement fédéral.

Des années auparavant pourtant, le même juge Marshall a considérablement renforcé les pouvoirs du gouvernement fédéral en introduisant l'idée que la Cour Suprême a le privilège de décider de la constitutionnalité d'une loi ou d'un décret, et donc de les déclarer invalides (*Marbury v. Madison*, 1803), et en établissant que ce privilège s'applique aussi aux décisions des États (*Fletcher v. Peck*, 1810). La décision de la Cour et le renforcement des pouvoirs fédéraux seront remis en cause par les États du Sud, dans le contexte du conflit autour de l'esclavage et des priorités économiques. En 1831, John C. Calhoun, vice-président démissionnaire et sénateur de Caroline du Sud, énonce la position des États du Sud. Il s'exprime à l'occasion du conflit né de l'adoption d'un système ultra-protectionniste favorisant les industries du Nord, rejeté par la Caroline du Sud libre-échangiste. Il argue que le gouvernement fédéral émane non du peuple directement, mais des États considérés comme des communautés politiques distinctes ; ainsi la Constitution est un contrat entre les États, chaque partenaire disposant du pouvoir de décider si les lois sont conformes à l'esprit du contrat d'origine, et éventuellement de les annuler :

The great and leading principle is, that the General Government emanated from the people of the several States, forming distinct political communities, and acting in their separate and sovereign capacity, and not from all of the people forming one aggregate political community; that the Constitution of the United States is, in fact, a compact, of which each state is a party; and that the several States or parties, have a right to judge of its infractions, and in case of a deliberate, palpable, and dangerous exercise of power not delegated, they have the right [...] to interpose [...]. (Calhoun, Fort Hill Address, July 26, 1831)

DEUX FEDERALISMES NORD-AMERICAINS

Ainsi le pouvoir de *judicial review* accordé à la Cour Suprême lui paraît être une façon de rassembler tous les pouvoirs dans les mains du gouvernement fédéral, détruisant ainsi le contrat d'origine et mettant fin à l'organisation fédérale elle-même. Il est clair que la théorie du contrat autorise la sécession d'un État, si son droit d'examen de la loi, et éventuellement son droit de nullification, n'est pas reconnu. Cela est exprimé par l'ordonnance de nullification de la Caroline du Sud, en 1832. Le Président Jackson, dans sa réponse, refusera d'accepter la théorie du contrat :

The Constitution of the United States, then forms a *government*, not a league [...] each State, having expressly parted with so many powers as to constitute, jointly with the other States, a single nation, cannot, from that period, possess the right to secede, because such secession does not break a league, but destroys the unity of a nation. (Jackson, Proclamation to the People of South Carolina, December 10, 1823)

Ce dialogue de sourds se poursuit longtemps, puisque la Caroline du Sud réaffirme son idée de contrat dans son ordonnance de Sécession en 1860, tandis que Lincoln réfute à nouveau ce principe dans son discours inaugural du 4 mars 1861. Cette querelle sur la primauté du pouvoir fédéral sur les droits des États, sera réglée par la victoire du Nord. Bien évidemment, dans les décennies qui suivent, l'équilibre entre fédéral et États va fluctuer, mais l'épisode de la guerre établit que le pouvoir fédéral prime sur les droits des États, établissant ainsi aux États-Unis un fédéralisme centralisé. De plus, entre 1830 et 1860, le pouvoir fédéral est de plus en plus perçu comme le défenseur naturel des libertés individuelles, renversant ainsi la perception exprimée par le *Bill of Rights*. En effet, même si Lincoln se défend, dans son discours inaugural, de remettre en cause l'esclavage, il y a évidemment convergence entre le mouvement abolitionniste et les opposants aux droits des États. Ainsi les trois amendements de la Reconstruction, particulièrement le 14^e, sont adoptés pour protéger les droits des nouveaux citoyens noirs. Immédiatement après la guerre donc, le pouvoir fédéral a été renforcé et se pose comme le garant des libertés individuelles.

Canada : naissance de la Confédération, 1867

Les Pères de la Confédération entendaient bien s'inspirer de l'expérience étatsunienne pour construire le Canada :

We had the experience of the United States. It is the fashion now to enlarge on the defects of the Constitution of the United States, but I am not one of those who look upon it as a failure. I think and believe that it is one of the most skillful works which human intelligence ever created. (John A. Macdonald, February 6, 1865²)

Les pouvoirs accordés au gouvernement fédéral sont à peu près les mêmes dans les deux pays. On sait que les Pères de la Confédération ont été guidés par les débats étatsuniens de 1787. Les archives canadiennes conservent l'exemplaire des *Debates on the Federal Constitution* de Madison annoté par Macdonald³. Néanmoins, dans le milieu des années 1860, la catastrophe de la guerre de Sécession inspire aux Canadiens une grande méfiance vis-à-vis du principe fédéral, comme en témoignent les journaux et les brochures de l'époque :

It is not a little singular [...] how the federation idea should be taken up in British America at the very time that war, ruin, and demoralization are its effects in the American republic [...]. *The Ottawa Union*, 8 septembre 1864⁴.

L'erreur fatale des Américains, selon John A. Macdonald, futur Premier Ministre du Dominion, a été de ne pas renforcer suffisamment le pouvoir du gouvernement fédéral. Macdonald avait particulièrement travaillé sur la proposition de constitution faite par Hamilton. Il réussit à intégrer dans la Constitution canadienne quatre points qu'Hamilton avait proposés pour renforcer le pouvoir fédéral : nomination à vie des sénateurs ; nomination des gouverneurs par le gouvernement fédéral ; pouvoir pour le gouvernement

² *The Confederation Debates in the Provinces of Canada*, Peter Waite dir., Toronto, McClelland and Stewart, 1964, p. 43-44.

³ William B. Munro, *American Influences on Canadian Government*, Toronto, Macmillan, 1929, p. 18-21.

⁴ Peter Waite, *The Life and Times of Confederation, 1864-1867: Politics, Newspapers, and the Union of British North America*, Toronto, University of Toronto Press, 1962, p.115.

fédéral d'annuler les lois provinciales ; octroi des pouvoirs résiduels au gouvernement fédéral⁵.

Selon Macdonald, dans le système américain, la souveraineté initiale appartient aux États ; ceux-ci ont confié une partie de leurs pouvoirs à l'entité fédérale mais en ont gardé le reliquat. La Constitution canadienne devra donc se garder de reproduire l'erreur du 10^e amendement (John A. Macdonald, 6 février 1865)⁶, ce qui sera affirmé au début de l'article 91 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique :

It shall be lawful for the Queen, by and with the Advice and Consent of the Senate and House of Commons, to make laws for the Peace, Order, and good Government, in relation to all Matters not coming within the Classes of Subjects by this Act assigned exclusively to the Legislatures of the Provinces.

Ce passage est le pendant du 10^e amendement de la Constitution étatsunienne et institue le principe contraire : tous les pouvoirs « résiduels » appartiennent à l'entité fédérale. Ainsi Macdonald se félicite d'avoir limité au maximum le pouvoir des provinces (John A. Macdonald, 13 mars 1865)⁷. Le système fédéral adopté par le Canada en 1867 ne correspond donc nullement à la vision moderne du fédéralisme, qui impliquerait une reconnaissance de l'égalité de deux types d'institutions, chacune étant parfaitement souveraine et protégée dans sa sphère de gouvernement. C'est en fait une forme déguisée d'union législative, solution que Macdonald préfère infiniment (John A. Macdonald, 6 février 1865)⁸.

Au vu de cette hostilité envers le fédéralisme, on peut se demander pourquoi les Canadiens ont construit une fédération. C'est tout simplement

⁵ William B. Munro, *American Influences on Canadian Government*, Toronto, Macmillan, 1929, p. 18-21 ; Edgar McInnis, « Two North American Federations: A Comparison », *Essays in Canadian History*, R. Flenley dir., Toronto, Macmillan, 1939, p. 105 ; Garth Stevenson, *Ex Uno Plures: Federal-Provincial Relations in Canada, 1867-1896*, Montreal, McGill-Queen's University Press, 1993, p. 14-15.

⁶ *The Confederation Debates in the Provinces of Canada*, Peter Waite dir., Toronto, McClelland and Stewart, 1964, p. 43-44.

⁷ *The Confederation Debates in the Provinces of Canada*, Peter Waite dir., Toronto, McClelland and Stewart, 1964, p. 156.

⁸ *The Confederation Debates in the Provinces of Canada*, Peter Waite dir., Toronto, McClelland and Stewart, 1964, p. 40.

qu'ils n'avaient pas d'autre choix, surtout en raison des exigences des Canadiens français, mais aussi des réticences des provinces maritimes :

[...] we found that such a system was impracticable. In the first place it would not meet the assent of the people of Lower Canada, because they felt that in their peculiar position - being a minority, with a different language, nationality and religion from the majority, - in case of a junction with the other provinces, their institutions and their laws might be assailed, and their ancestral associations, on which they prided themselves, attacked and prejudiced [...]. We found too [...] there was as great a disinclination on the part of the various Maritime provinces to lose their individuality, as separate political organization, as we observed in the case of Lower Canada herself. (John A. Macdonald, February 6, 1865)⁹

Ce jugement est confirmé par George-Étienne Cartier, allié politique de Macdonald et leader des *Bleus*, le principal parti canadien français (George-Étienne Cartier, 7 février 1865)¹⁰. Cette dimension canadienne française implique que la fédération canadienne fonctionne selon des principes différents de ceux de la fédération des États-Unis. Le fédéralisme aux États-Unis contient un débat autour du thème de la liberté : des États ou du pouvoir fédéral, lequel est le plus susceptible de garantir les libertés ? Au Canada, le fédéralisme contient une tension identitaire : quelle relation est possible entre les deux peuples fondateurs ? La survie du groupe minoritaire est-elle possible ? Des régions aux identités aussi fortement distinctes que le Québec, l'Ontario, et les Maritimes, peuvent-elles se fondre en une nation commune ? Aux États-Unis, la question est de savoir comment la nation doit être gouvernée ; au Canada, la question se pose de savoir s'il existe une nation¹¹. Un des objectifs essentiels du fédéralisme canadien est de permettre à deux groupes, les Canadiens anglais et les Canadiens français, de vivre dans une entité politique commune. La répartition des pouvoirs entre niveau fédéral et niveau provincial répond aux exigences des Canadiens français puisque le niveau provincial contrôle les

⁹ *The Confederation Debates in the Provinces of Canada*, Peter Waite dir., Toronto, McClelland and Stewart, 1964, p. 40-41.

¹⁰ *The Confederation Debates in the Provinces of Canada*, Peter Waite dir., Toronto, McClelland and Stewart, 1964, p. 48-49.

¹¹ Samuel V. Laselva, *The Moral Foundations of Canadian Federalism: Paradoxes, Achievements, and Tragedies of Nationhood*, Montreal, McGill-Queen's University Press, 1996, p. 38.

sujets de nature privée, la justice civile, les services sociaux, l'éducation. Cela permet à la majorité catholique et francophone du Québec de maintenir dans cette province les institutions culturelles héritées du régime français (coutume de Paris pour le droit civil, services de santé et d'éducation contrôlés par l'Église catholique, enseignement en français...) Il s'agit donc d'un système fédéraliste inter-étatique où les intérêts de chaque région ou chaque groupe de population sont garantis par un gouvernement local séparé, plutôt qu'un système fédéraliste intra-étatique, où les intérêts de chaque région sont représentés au sein d'une structure gouvernementale commune, comme le Sénat des États-Unis¹². Grâce aux pouvoirs réservés à l'Assemblée du Québec, les Canadiens français peuvent défendre les institutions qui leur sont chères. Ainsi, lorsque la théorie du contrat émergera au Canada, elle prendra une double forme : la Confédération sera décrite à la fois comme un contrat entre les provinces, et comme un contrat culturel entre les deux peuples fondateurs.

Malgré la concession faite aux Canadiens français, il est clair que Macdonald et les Pères de la Confédération ont multiplié les efforts pour limiter la légitimité et les pouvoirs des provinces. Tout d'abord, le concept de souveraineté est très différent au Canada. Si on admet que l'entité fédérale étatsunienne naît de la souveraineté dont se dessaisissent les États, au Canada la souveraineté n'appartient ni à l'entité fédérale ni aux provinces, mais au monarque, par l'intermédiaire du parlement britannique. La question de la ratification de la Constitution par les assemblées des provinces ne se pose pas, contrairement à ce qui s'était passé aux États-Unis en 1787 ; le Dominion du Canada demeure soumis à la souveraineté de la Couronne britannique et la Constitution canadienne est en fait une loi votée par le Parlement britannique sous l'autorité de la Reine. Dans le système canadien, le pouvoir émane de la couronne et est délégué de façon strictement codifiée à deux groupes d'institutions, les unes fédérales, les autres provinciales, la suprématie du niveau fédéral étant clairement affirmée par la Constitution telle qu'elle est rédigée en 1867¹³.

D'autres garde-fous sont utilisés pour protéger la suprématie du gouvernement fédéral. En effet, les débats de la Confédération ont davantage

¹² Garth Stevenson, *Ex Uno Plures: Federal-Provincial Relations in Canada, 1867-1896*, Montreal, McGill-Queen's University Press, 1993, p. 15.

¹³ Herbert A. Smith, *Federalism in North America: A Comparative Study of Institutions in the US and Canada*, Boston, Chipman, 1923, p. 9-14 ; Edgar McInnis, « Two North American Federations: A Comparison », *Essays in Canadian History*, R. Flenley dir., Toronto, Macmillan, 1939, p. 100.

porté sur la composition du Sénat que sur la répartition des pouvoirs entre le niveau fédéral et le niveau provincial. Il semble que les représentants des provinces maritimes, en particulier, se soient plus préoccupés de cette forme de fédéralisme intra-étatique (*intrastate federalism*)¹⁴. Les Canadiens semblent ainsi adopter le modèle étatsunien : le Parlement représente un compromis entre le principe de représentation populaire (Chambres des Représentants / Chambre des Communes) et celui de représentation régionale (Sénats étatsunien et canadien). Cependant le Sénat des États-Unis dispose d'une puissance et d'un prestige dont le Sénat canadien n'aura jamais l'équivalent. Tout d'abord, le Sénat des États-Unis est élu et représente tous les États à égalité, alors que le Sénat canadien est nommé et représente des régions (au départ, l'Ontario, le Québec, et les Maritimes disposent chacun de vingt-quatre sénateurs nommés à vie). Il n'y a donc pas une représentation égale et démocratique de chaque province dans le Sénat canadien. De plus, le système canadien de gouvernement responsable émascule le Sénat : le premier ministre et le cabinet canadien sont responsables devant la Chambre des Communes. Dès le départ, le Sénat canadien, modelé sur la Chambre des Lords britannique, mais censé incarner, comme le Sénat américain, le principe fédéral, sera une institution fantoche¹⁵. La faiblesse du Sénat canadien, et donc son incapacité à être un porte-parole efficace des intérêts provinciaux, explique que ce rôle sera joué directement par les gouvernements provinciaux. On glisse donc d'un fédéralisme intra-étatique à un système inter-étatique, annonçant le renforcement des gouvernements provinciaux dans les années qui suivirent la Confédération¹⁶.

¹⁴ Garth Stevenson, *Ex Uno Plures: Federal-Provincial Relations in Canada, 1867-1896*, Montreal, McGill-Queen's University Press, 1993, p. 16.

¹⁵ Peter Waite, *The Life and Times of Confederation, 1864-1867: Politics, Newspapers, and the Union of British North America*, Toronto, University of Toronto Press, 1962, p. 111 et 115-116.

¹⁶ François Rocher, « Dividing the Spoils: American and Canadian Federalism », *Canada and the United States: Differences that Count*, D. Thomas dir., Peterborough (Ontario), Broadview Press, 1993, p. 128 ; Jennifer Smith, « Canadian Confederation and the Influence of American Federalism », *Dalhousie Review*, vol. 21, septembre 1988, p. 462.

Évolution du fédéralisme étatsunien depuis la guerre de Sécession : vers la centralisation

On peut s'appuyer sur deux domaines pour montrer la centralisation progressive du fédéralisme étatsunien, celui des droits civiques, et celui de la réglementation économique. Dans les deux cas, les décisions de la Cour Suprême servent de baromètre utile. Grosso modo, on discerne deux périodes assez contrastées : de l'après-guerre de Sécession au New Deal, c'est une vision décentralisatrice, dualiste, qui l'emporte, alors que du New Deal à l'élection de Reagan, le gouvernement fédéral se fait de plus en plus interventionniste¹⁷. Pendant les vingt dernières années, l'évolution est moins claire, d'abord avec une tendance à réduire le gouvernement central, mais ensuite, après le 11 septembre, un renforcement brutal de ses pouvoirs.

De la Reconstruction au New Deal

Si la période de la Reconstruction elle-même est marquée par l'utilisation du pouvoir fédéral pour sauvegarder les droits des minorités, le gouvernement fédéral et la Cour Suprême en particulier reviennent progressivement sur ce choix, évolution qui culmine avec *Plessy v. Ferguson* en 1896. De même la déréglementation et la politique laissez-faire qui accompagnent les années de l'industrialisation sont justifiées par une interprétation restrictive du 14^e amendement et de la clause du commerce. L'invalidation par la Cour du premier New Deal en 1935 marque la culmination de cette tendance.

Le New Deal

Elle se renverse brusquement en 1936-1937 après le conflit entre la Cour et Roosevelt. Le New Deal transforme la structure fédérale étatsunienne, établissant une régulation fédérale non seulement du commerce entre les États, mais aussi de la production industrielle et agricole¹⁸. On passe donc d'un fédéralisme dualiste, de forme coopérative, à un fédéralisme régulateur, où l'État fédéral réglemente de nombreux secteurs d'activités : transport, environnement, droit du travail, santé, éducation, énergie¹⁹. Une arme importante du gouvernement fédéral est son droit d'imposer ses conditions aux

¹⁷ François Rocher, « Dividing the Spoils: American and Canadian Federalism », *Canada and the United States: Differences that Count*, D. Thomas dir., Peterborough (Ontario), Broadview Press, 1993, p. 134-135.

¹⁸ J. C. Vile / Commission on the Constitution, *Federalism in the United States, Canada, and Australia*, London, Her Majesty's Stationary Office, 1973, p. 9.

¹⁹ François Rocher, « Dividing the Spoils: American and Canadian Federalism », *Canada and the United States: Differences that Count*, D. Thomas dir., Peterborough (Ontario), Broadview Press, 1993, p. 135.

États qui acceptent ses subventions. Cette pratique est introduite par le *Social Security Act* de 1935 et est confirmée par l'arrêt *Oklahoma v. US Civil Service Commission* en 1947²⁰.

Les années 1960 : la Grande Société

Dans les années 1960, la centralisation du fédéralisme se manifeste par l'activisme du gouvernement fédéral et de la Cour Suprême en matière de droits civiques (*Brown v. Topeka Board of Education*, 1954 ; *Civil Rights Acts*, 1964 et 1965), mais aussi par l'extension du *welfare state*. Les différents programmes fédéraux de la Grande Société (*entitlement programs, welfare programs, community action*) intensifient le contrôle financier du gouvernement fédéral. L'État fédéral est le banquier des États et des municipalités ; ses subventions soumises à conditions permettent le contrôle indirect des politiques locales (par exemple, le *Civil Rights Act* établit que personne ne peut être exclu des programmes financés par le gouvernement fédéral en raison de son origine ethnique). Les programmes établissent souvent des relations directes entre gouvernement central et municipalités, court-circuitant les États (*cross-cutting technique*)²¹. Le pouvoir du gouvernement s'accroît de telle façon que certains politologues décrivent les États-Unis de cette période comme un système « quasi-fédéral »²².

La période contemporaine

Qu'en est-il de la période qui commence, grosso modo, avec l'élection de Ronald Reagan à la Présidence ? Pendant des années, le gouvernement national avait été considéré comme seul capable de remédier à la pauvreté et les crises économiques. Au cours des années 1970, Washington commence à apparaître comme générateur de déficits publics énormes, et incapable de remédier à la stagnation de l'économie américaine depuis le choc pétrolier. Les théories keynésiennes ne parviennent pas à expliquer le problème de la stagflation. Reagan, acquis aux théories monétaristes, arrive au pouvoir avec une volonté de réduire les dépenses publiques, et donc, logiquement, la taille et le pouvoir du gouvernement fédéral. Ce message sera repris par le Speaker de

²⁰ J. C. Vile / Commission on the Constitution, *Federalism in the United States, Canada, and Australia*, London, Her Majesty's Stationary Office, 1973, p. 10.

²¹ François Rocher, « Dividing the Spoils: American and Canadian Federalism », *Canada and the United States: Differences that Count*, D. Thomas dir., Peterborough (Ontario), Broadview Press, 1993, p. 136-138 ; J. C. Vile / Commission on the Constitution, *Federalism in the United States, Canada, and Australia*, London, Her Majesty's Stationary Office, 1973, p. 10.

²² Martha A. Field, « The Differing Federalisms of Canada and the United States », *Law and Contemporary Problems*, vol. 55, hiver 1992, p. 109-110.

la Chambre, Newt Gingrich, et même par Bill Clinton, qui déclare la fin de la période du « big government » et décentralise de nombreux programmes d'aide sociale hérités des années 1960.

Dans les années 1990, la Cour Suprême prend une série de décisions qui semblent suggérer l'émergence d'un « nouveau fédéralisme » protecteur des droits des États. Ce point de vue est défendu par le président de la Cour, William Rehnquist, nommé par Nixon, et des juges plus récemment nommés par Reagan et Bush : Sandra Day O'Connor, Antonin Scalia, Clarence Thomas et Anthony Kennedy. Le nouveau fédéralisme postule que les États ont gardé une part de souveraineté, que donc il existe des limites à la juridiction fédérale, et que les Pères fondateurs estimaient que cette séparation de la sphère fédérale et de la sphère des États était une protection pour la liberté individuelle²³. Il s'agit donc d'un retour à la vision dualiste du fédéralisme qui dominait au XIXe siècle, et selon laquelle il existe deux sphères spécifiques et séparées où les États et le gouvernement fédéral sont chacun souverains. Dans la pratique, le nouveau fédéralisme s'est déclaré dans une série de décisions qui ont rogné les pouvoirs du gouvernement fédéral pour défendre ceux des États. Le cas le plus célèbre est celui de *United States v. Lopez* en 1995, jugement qui avance l'idée que la Cour se doit d'intervenir pour rétablir l'équilibre fédéral si l'un ou l'autre des niveaux de gouvernement s'est trop renforcé²⁴.

Avec le cas *United States v. Lopez* en 1995, c'est la première fois en soixante ans que la majorité de la Cour décidait que le Congrès fédéral dépassait les pouvoirs que lui donne la clause du commerce. Dans les années qui suivirent le New Deal s'était développée la théorie suivante : le Congrès avait le droit de réguler toute activité commerciale à l'intérieur d'un État si elle pouvait avoir un effet « substantiel » sur le commerce entre les États. En 1990, le Congrès avait adopté le *Gun-Free School Zones Act* qui réglementait la possession d'armes à feu près des écoles en s'appuyant sur cette théorie : la possession d'armes encourage la criminalité, qui a des effets négatifs sur l'activité commerciale au niveau national. Dans son jugement, la Cour rejeta le lien établi par le Congrès entre la possession d'armes près des écoles et le

²³ Daniel A. Farber, « The Constitution's Forgotten Cover Letter: An Essay on the New Federalism and the Original Understanding », *Michigan Law Review*, vol. 94:3, 1995, p. 615-651 ; Richard A. Brisbin, « The reconstitution of American federalism? The Rehnquist Court and Federal-State Relations, 1991-1997 », *Publius*, vol. 28, hiver 1998, p. 189-217.

²⁴ Vicki C. Jackson, « Narratives of Federalism: of Continuities and Comparative Constitutional Experience », *Duke Law Journal*, vol. 51:1, 2001, p. 223-288.

commerce entre les États²⁵. Les juges Kennedy et O'Connor précisèrent que permettre à la clause du commerce de s'appliquer dans ce cas reviendrait à une intervention du gouvernement fédéral dans la sphère réservée aux États, et donc à un déséquilibre du système fédéral²⁶. Ainsi, dans le cas *United States v. Lopez*, la Cour revient à l'idée fort ancienne qu'il doit y avoir des domaines où le Congrès ne peut intervenir en évoquant la clause du commerce. Cette position avait été particulièrement bien énoncée par le juge Holmes en 1904 dans le cas *Northern Securities*, lorsqu'il refusait l'idée que la clause du commerce donnait au Congrès le pouvoir de réglementer le mariage et le divorce, simplement parce que ces institutions influent sur la population et celle-ci influe sur le commerce. Holmes écrivit qu'avec une telle logique, aucun aspect de la vie sociale n'échapperait à la réglementation du Congrès²⁷.

La convergence de points de vue entre le cas *United States v. Lopez* de 1995 et le cas *Northern Securities* de 1904 peut être comprise comme un retour à une vision dualiste, pré-New Deal, du fédéralisme étatsunien. La décision de la Cour découle de sa volonté de limiter l'extension excessive du pouvoir du gouvernement central, afin de rétablir un fédéralisme équilibré où chaque niveau de gouvernement agit dans sa sphère réservée.

L'évolution vers le nouveau fédéralisme qui s'amorce dans les années 1990 n'a toutefois pas été confirmée. Dès 1996, dans un article pour *States Legislatures*, William T. Warren tentait de prendre la mesure de cette évolution en examinant plusieurs critères qui indiqueraient une véritable décentralisation du pouvoir vers les États, comme le fait de réduire, voir éliminer, les conditions attachées aux dons fédéraux. Or il conclut que le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral continue à s'accompagner de conditions qui s'immiscent dans les domaines réservés des États. La Cour Suprême n'est pas revenue sur sa décision de 1987 dans le cas *South Dakota vs. Dole*, qui ne limitait pas le droit

²⁵ Richard A. Brisbin, « The Reconstitution of American Federalism? The Rehnquist Court and federal-state relations, 1991-1997 », *Publius*, vol. 28, hiver 1998, p. 189-217.

²⁶ Daniel A. Farber, « The Constitution's Forgotten Cover Letter: an Essay on the New Federalism and the Original Understanding », *Michigan Law Review*, vol. 94:3, 1995, p. 615-651.

²⁷ Vicki C. Jackson, « Narratives of federalism: of continuities and comparative constitutional experience », *Duke Law Journal*, vol. 51:1, 2001, p. 223-288 ; Daniel A. Farber, « The Constitution's Forgotten Cover Letter: an Essay on the New Federalism and the Original Understanding », *Michigan Law Review*, vol. 94:3, 1995, p. 615-651.

du gouvernement fédéral d'imposer des conditions lorsqu'il exerce son pouvoir de dépenser²⁸.

Dans un article de 2001, Joseph Zimmerman, loin de voir à partir des années 1980 un retour à un fédéralisme dualiste, voit au contraire une évolution vers un fédéralisme coercitif. Depuis les années 1970 le gouvernement fédéral a de plus en plus recours aux dons conditionnels ou à la préemption : chaque année, les lois ou statuts fédéraux préemptent, et donc annulent, des lois des États, ce qui réduit considérablement leur domaine juridique. Le recours à de telles pratiques montre que le gouvernement central ne se contente pas d'encourager les États à adopter telle ou telle politique relevant de leur sphère spécifique, mais le leur impose. Zimmerman note une augmentation importante des statuts fédéraux préemptifs depuis 1965. Il conclut que le fédéralisme étatsunien est actuellement de nature essentiellement coercitive, ce qui à l'opposé du nouveau fédéralisme que la Cour Suprême semble avoir défendu vers le milieu des années 1990²⁹.

Il semble que les décisions de la Cour de cette période n'ont pas été suivies d'effets, essentiellement à cause de la politique de George Bush Junior. Paradoxalement, l'arrivée au pouvoir du leader d'un parti qui défendait depuis plusieurs décennies une réduction du gouvernement central et une revitalisation des prérogatives des États, a été accompagnée par un renforcement du pouvoir fédéral. Le président Bush a mis en œuvre des programmes fédéraux coûteux comme le *No Child Left Behind Act* et le remboursement des médicaments dans le cadre de Medicare. Il a permis des subventions massives de l'agriculture. Suite au 11 septembre, les pouvoirs de police du gouvernement fédéral ont été massivement étendus. Dans ces conditions, l'évolution vers un fédéralisme coercitif, après avoir été brièvement remise en question dans les années 1990, s'est en fait confirmée dans les années 2000. Même la Cour Suprême semble être revenue sur sa position des années 1990. Ainsi dans le cas *Tennessee v. Lane* en 2003, la Cour a confirmé le pouvoir du Congrès à protéger les droits civiques (droits des handicapés en l'occurrence) en établissant que les États qui n'offraient pas aux handicapés les services prévus par la loi fédérale pouvaient être cités en justice par des individus privés, ce qui remet en question l'immunité judiciaire des États garantie par le 11^e amendement (*state immunity*

²⁸ William T. Waren, « State authority: a rising or setting sun? », *State Legislatures*, vol. 22:7, juillet/août 1996, p. 48-53.

²⁹ Christopher Zimmerman, « Federalism times four », *State Legislatures*, vol. 19, décembre 1993, p. 38.

from suit). Il semble donc que l'émergence du nouveau fédéralisme des années 1990 ait été de très courte durée³⁰.

On voit que dans les trente dernières années, le fédéralisme étatsunien a poursuivi son évolution vers la centralisation. Certes, dans les années 1980-1990, il y a eu une remise en question du rôle grandissant du gouvernement central par les présidents, le Congrès, et la Cour Suprême. Néanmoins il est clair que dans les années 2000, les pouvoirs du gouvernement fédéral vis-à-vis des États demeurent extrêmement forts. Le terme fédéralisme coercitif qui apparaît sous la plume de plusieurs politologues dans les années 2000 semble bien plus convaincant que l'idée d'un retour vers un fédéralisme dualiste à la mode du XIXe siècle.

Évolution du fédéralisme canadien depuis la Confédération : vers la décentralisation

Une décentralisation imposée par le JCPC ?

Dans la période qui suit la Confédération, des années 1870 aux années 1930, l'évolution du fédéralisme canadien est proche de celle du fédéralisme étatsunien. Le triomphe d'une idéologie laissez-faire, qui accompagne la phase d'industrialisation, est hostile à une réglementation centralisée. Cependant, ce qui est unique au Canada, c'est que la tendance à la décentralisation semble imposée de l'extérieur par une entité étrangère : la Commission judiciaire du Conseil Privé (*Judicial Committee of the Privy Council, JCPC*).

Le JCPC est la cour de dernier appel du Canada jusqu'en 1949. Une Cour Suprême est établie en 1875, mais elle n'est pas instance de dernier appel. L'existence du JCPC depuis 1833 répond au droit des sujets britanniques d'outre-mer de faire appel directement auprès de la Couronne (*appeal to the foot of the throne*). Lorsque la Cour Suprême canadienne fut créée en 1875, il y eut débat pour savoir si l'appel auprès du JCPC devait être abandonné. Le Parlement canadien tenta d'incorporer cette clause dans le *Supreme Court Act*, mais le Parlement impérial menaça d'invalider la loi ; il fut donc décidé que les appels auprès du JCPC pourraient se poursuivre. Le JCPC est différent de la Cour Suprême étatsunienne en cela qu'il rend une décision consensuelle et que

³⁰ Dale Krane, « The State of American Federalism, 2003-2004: Polarized Politics and Federalist Principle », *Publius*, vol. 34, été 2004, p. 1-53.

sa composition est hétérogène et changeante ; les cas sont jugés par un panel de juges sélectionnés au hasard parmi les juges éligibles³¹.

Il est incontestable que cette instance extérieure a choisi d'interpréter la Constitution canadienne dans le sens contraire à celui voulu par les Pères de la Confédération. Le JCPC renversa la moitié des jugements de la Cour Suprême du Canada, contre seulement un tiers pour les Cours Suprêmes des autres dominions et un quart pour les autres tribunaux canadiens. Alors que 71% des décisions de la Cour Suprême du Canada concernant la répartition des pouvoirs favorisait le niveau fédéral, 75% des décisions du JCPC favorisaient le niveau provincial³². Grosso modo, les décisions du JCPC expriment la conviction que les deux niveaux de gouvernements sont égaux, et le fédéralisme canadien passe donc d'un modèle de fédéralisme subordonné à un fédéralisme coopératif³³.

Les principaux juges étant intervenus sur les cas canadiens sont Lord Watson et Lord Haldane. Le premier, entre 1889 et 1899, participa aux 17 cas canadiens et rédigea les décisions pour 10 d'entre eux. Le second, Lord Chancellor de 1911 jusqu'à sa mort en 1927, rédigea les décisions dans la moitié des 50 cas canadiens de cette période³⁴. Watson et Haldane étaient tout à fait conscients de la volonté des Pères de créer une structure centralisée et assumaient leur choix de renforcer les provinces :

Lord Watson put clothing upon the bones of the Constitution, and so covered them over with living flesh that the Constitution of Canada took a new form. The provinces were recognized as of equal authority co-ordinate with the Dominion. (Viscount Haldane, « The Work for the Empire of the Judicial Committee of the Privy Council », *Cambridge Law Review*, 1923³⁵)

³¹ Garth Stevenson, *Ex Uno Plures: Federal-Provincial Relations in Canada, 1867-1896*, Montreal, McGill-Queen's University Press, 1993, p. 281-282.

³² John Saywell et George Vegh dirs., *Making the Law: the Courts and the Constitution*, Toronto, Copp Clark Pitman, 1991, p. 82-84.

³³ Garth Stevenson, *Ex Uno Plures: Federal-Provincial Relations in Canada, 1867-1896*, Montreal, McGill-Queen's University Press, 1993, p. 284.

³⁴ John Saywell et George Vegh dirs., *Making the Law: the Courts and the Constitution*, Toronto, Copp Clark Pitman, 1991, p. 95 et 103.

³⁵ John Saywell et George Vegh dirs., *Making the Law: the Courts and the Constitution*, Toronto, Copp Clark Pitman, 1991, p. 140 et 178.

Citizens Insurance v. Parsons (1881) est le premier cas important qui limita les pouvoirs de l'entité fédérale et renforça ceux des provinces. Le JCPC proposa une définition restrictive du pouvoir du Dominion à réguler le commerce, estimant que la réglementation des échanges n'incluait pas des activités telles que les assurances. Celles-ci tombaient dans la catégorie des lois sur la propriété et les droits civiques, et étaient donc du ressort des provinces³⁶.

Dans *Hodge v. the Queen* (1883), le JCPC confirma le droit des provinces à délivrer des licences de vente d'alcool et affirma que les provinces étaient « suprêmes » dans leur sphère de juridiction. Les deux niveaux de gouvernement étaient donc présentés comme égaux³⁷.

Dans *Liquidators of the Maritime Bank of Canada v. Receiver General of New Brunswick* (1892), Lord Watson affirma que le lieutenant-gouverneur était un représentant de la Couronne au même titre que le Gouverneur Général, confirmant l'égalité des deux niveaux de gouvernement. Lord Watson parla de la Confédération comme d'un pacte entre les provinces, établissant que la souveraineté initiale leur revenait³⁸.

Local Prohibition (1896), portant sur une loi de l'Ontario sur la consommation d'alcool, est le jugement le plus célèbre rédigé par Lord Watson, dans lequel il argue que le pouvoir général du Parlement à légiférer pour « la paix, l'ordre, et le bon gouvernement », contrairement à ses pouvoirs énumérés, ne l'emporte pas sur les pouvoirs énumérés des provinces. Il introduit ainsi une vision de la distribution des pouvoirs en trois compartiments (*three-compartment view*) : pouvoir général fédéral, pouvoirs énumérés fédéraux, pouvoirs énumérés provinciaux. Auparavant, les pouvoirs énumérés fédéraux étaient vus comme de simples exemples du pouvoir général fédéral. Cette interprétation sera reprise par son disciple Lord Haldane. De plus, la clause attribuant aux provinces le pouvoir de légiférer dans le domaine de la propriété et des droits civiques était interprétée comme s'appliquant non seulement aux

³⁶ Garth Stevenson, *Ex Uno Plures: Federal-Provincial Relations in Canada, 1867-1896*, Montreal, McGill-Queen's University Press, 1993, p. 286-288.

³⁷ Garth Stevenson, *Ex Uno Plures: Federal-Provincial Relations in Canada, 1867-1896*, Montreal, McGill-Queen's University Press, 1993, p. 289-290.

³⁸ John Saywell et George Vegh dirs., *Making the Law: the Courts and the Constitution*, Toronto, Copp Clark Pitman, 1991, p. 58-59 ; Garth Stevenson, *Ex Uno Plures: Federal-Provincial Relations in Canada, 1867-1896*, Montreal, McGill-Queen's University Press, 1993, p. 296-297.

droits individuels, mais à tout ce qui concernait la régulation du temps de travail, des conditions de travail, les contrats³⁹.

Quatre cas importants, *Insurance Reference* (1914), *In Re The Board of Commerce Act, 1919*, (1922), *Fort Francis Pulp and Paper Co. v. Manitoba Free Press* (1924) et surtout *Toronto Electric Commissioners v. Snider* (1925), rédigés par Lord Halbane, établirent la « doctrine d'urgence » : l'idée que le pouvoir général du Parlement à légiférer pour « la paix, l'ordre, et le bon gouvernement » ne peut l'emporter sur les pouvoirs énumérés des provinces qu'en cas d'urgence nationale :

Their Lordships think that the decision in *Russell v. The Queen* can only be supported today (...) on the assumption of the Board, apparently made at the time of deciding the case of *Russell v. The Queen*, that the evil of intemperance at the time amounted in Canada to one so great and general that at least for a period it was a menace to the national life of Canada so serious and pressing that the National Parliament was called upon to intervene to protect the nation from disaster. (*Toronto Electric Commissioners v. Snider*, 1925)⁴⁰

L'évolution interne du Canada vers la décentralisation

La majorité des penseurs canadiens ont été très critiques envers le JCPC, accusé d'avoir transformé l'Acte d'Amérique du Nord britannique et trahi les intentions des Pères fondateurs. Néanmoins, plus récemment, certains politologues l'ont défendu. L'article fondateur qui vient renverser la tendance est celui d'Alan Cairns en 1971. Il argue que les décisions du JCPC ont brisé le moule centralisateur, totalement irréaliste, voulu par les Pères et ont ainsi sauvé le fédéralisme canadien. L'argument le plus important en faveur du JCPC est que ses décisions correspondaient à l'évolution interne du Canada. En effet, à

³⁹ Garth Stevenson, *Ex Uno Plures: Federal-Provincial Relations in Canada, 1867-1896*, Montreal, McGill-Queen's University Press, 1993, p. 292 ; Martha Fletcher, « Judicial Review and the Division of Powers in Canada », *Canadian Federalism: Myth or Reality*, J. Peter Meekison dir., Toronto, Methuen, 1977, p. 103 ; J. C. Vile / Commission on the Constitution, *Federalism in the United States, Canada, and Australia*, London, Her Majesty's Stationary Office, 1973, p. 12.

⁴⁰ Martha Fletcher, « Judicial Review and the Division of Powers in Canada », *Canadian Federalism: Myth or Reality*, J. Peter Meekison dir., Toronto, Methuen, 1977, p. 104-106.

peine la Confédération était-elle scellée que les provinces canadiennes ont commencé leur évolution vers plus de pouvoir⁴¹.

Cairns et d'autres politologues évoquent la montée du nationalisme québécois après la pendaison de Louis Riel en 1885 et la lutte du premier ministre du Québec, Honoré Mercier, pour obtenir plus d'autonomie pour la province. De même, ils insistent sur l'influence de Sir Oliver Mowat, l'un des Pères de la Confédération et premier ministre d'Ontario de 1872 à 1896, qui lutta sans cesse contre la vision centraliste et engagea de nombreux procès contre le pouvoir fédéral. Lord Haldane a plusieurs fois plaidé comme défenseur de l'Ontario auprès du JCPC et Mowat ne manquait jamais de se rendre à Londres pour présenter la vision de l'Ontario. La conférence interprovinciale de 1887 scella l'alliance de l'Ontario et du Québec contre le gouvernement fédéral.

Ainsi s'opposait la vision centraliste des Conservateurs autour de Macdonald, à la vision provincialiste des Libéraux fédéraux et ontariens, qui lisaient l'Acte d'Amérique du Nord britannique comme un pacte (*compact*) ratifiant un accord entre les différentes colonies britanniques d'Amérique du Nord, réincarnées sous forme de provinces⁴².

Dans *Liquidators of the Maritime Bank of Canada v. Receiver General of New Brunswick* (1892), Lord Watson valida cette interprétation de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. La mort de Macdonald en 1892, la défaite des Conservateurs et l'arrivée au pouvoir de Laurier en 1896 (l'année de *Local Prohibition*), marque le moment où le gouvernement fédéral reconnaît l'égalité des provinces et utilise ses prérogatives avec plus de subtilité⁴³.

A ces facteurs institutionnels et politiques s'en ajoutent d'autres. Tout d'abord, le renforcement des provinces s'explique par l'absence de transfert de

⁴¹ Alan C. Cairns, « The Judicial Committee of the Privy Council and Its Critics », *Canadian Journal of Political Science*, vol. 4, 1971, p. 320-326.

⁴² John Saywell et George Vegh dirs., *Making the Law: the Courts and the Constitution*, Toronto, Copp Clark Pitman, 1991, p. 71.

⁴³ Alan C. Cairns, « The Judicial Committee of the Privy Council and Its Critics », *Canadian Journal of Political Science*, vol. 4, 1971, p. 322-323 ; John Saywell et George Vegh dirs., *Making the Law: the Courts and the Constitution*, Toronto, Copp Clark Pitman, 1991, p. 71 ; Samuel V. Laselva, *The Moral Foundations of Canadian Federalism: Paradoxes, Achievements, and Tragedies of Nationhood*, Montreal, McGill-Queen's University Press, 1996, p. 43.

loyauté vers l'entité fédérale. La Confédération s'était faite pour des raisons qui se sont révélées peu convaincantes : espoir de prospérité économique qui est déçu jusqu'au milieu des années 1890, et menace militaire étatsunienne qui disparaît très vite⁴⁴. De plus l'Acte de l'Amérique du Nord britannique attribue aux provinces des pouvoirs dans le domaine économique et social qui paraissaient négligeables en 1867 et vont par la suite se révéler cruciaux dans le développement du pays. Les provinces contrôlent les secteurs de la santé, des services sociaux, de l'éducation, considérés comme du ressort du privé en 1867, mais qui vont jouer un rôle de plus en plus important dans la société moderne. Enfin, alors que l'économie étatsunienne est une économie industrielle où le capital, les travailleurs et les marchandises circulent partout dans le pays, nécessitant une réglementation fédérale, au Canada ce sont les matières premières et l'énergie qui deviennent le moteur du développement économique. Or les ressources naturelles sont sous le contrôle des provinces, et la production est souvent basée dans une seule province : pétrole en Alberta, hydroélectricité au Québec, bois en Colombie britannique, poisson en Terre-Neuve. Ainsi la réglementation économique reste majoritairement du ressort des provinces⁴⁵.

La cause célèbre : la destruction du New Deal canadien

Les critiques ont reproché au JCPC sa destruction du New Deal de Bennett tout autant que sa trahison du centralisme de Macdonald. Alors que dans les années 1930, le New Deal installe aux États-Unis une forte tendance à la centralisation et à l'interventionnisme fédéral, le New Deal canadien est « tué » par le JCPC. Celui-ci estime en 1937, dans son arrêt *In Re The Dominion's Natural Products Marketing Act*, d'une part que le pouvoir du Parlement fédéral de réguler le commerce ne peut s'appliquer aux activités économiques centrées sur une seule province, et d'autre part que la Grande Dépression ne constitue pas une situation d'urgence suffisante pour permettre au pouvoir général du Parlement fédéral de légiférer pour « la paix, l'ordre et le bon gouvernement » et de s'immiscer dans le domaine réservé des provinces. En conséquence, les lois principales du New Deal de Bennett (*Weekly Rest and Industrial Undertakings Act*, *Minimum Wages Act*, *Limitation of Hours of Work Act*, *Employment and Social Insurance Act*), calquées sur le New Deal de Roosevelt, sont invalidées. Cette décision est tout à fait dans la lignée des

⁴⁴ Alan C. Cairns, « The Judicial Committee of the Privy Council and Its Critics », *Canadian Journal of Political Science*, vol. 4, 1971, p. 320-326.

⁴⁵ Ronald L. Watts, « The American Constitution in Comparative Perspective: A Comparison of Federalism in the United States and Canada », *Journal of American History*, vol. 74, décembre 1987, p. 774-775 ; Milton J. Esman, « Federalism and Modernization: Canada and the United States », *Publius*, vol. 14, hiver 1984, p. 23.

décisions précédentes du JCPC, qui avait toujours interprété de façon restrictive la clause sur le commerce⁴⁶. Elles correspondent d'ailleurs aussi à l'esprit des décisions de la Cour Suprême des États-Unis avant 1935. Néanmoins, aux États-Unis, Roosevelt passa en force, brisant la résistance de la Cour, alors qu'au Canada la décision du JCPC resta souveraine. Des critiques plus récents comme Cairns ont défendu la décision du JCPC, arguant du fait que contrairement à Roosevelt, Bennet n'avait pas de soutien populaire, puisqu'au moment où le JCPC a déclaré son New Deal inconstitutionnel, il n'était déjà plus premier ministre, ayant été battu par William Lyon Mackenzie, qui s'était prononcé contre le New Deal⁴⁷. Là où à partir de 1935, la Cour Suprême étatsunienne allait interpréter la clause de commerce de façon de plus en plus large pour justifier l'intervention régulatrice du gouvernement fédéral dans l'économie, le Canada conserva donc dans les années 1930 une politique économique et sociale décentralisée.

L'après-deuxième guerre mondiale : renforcement et limites du pouvoir fédéral

Ce n'est que pendant la deuxième guerre mondiale et la décennie qui a suivi que le Canada a adopté un système de *welfare state* interventionniste et centralisé sur le modèle keynésien. Notons d'ailleurs que c'est précisément durant cette période que le JCPC a perdu son rôle de tribunal de dernier appel, et qu'auparavant il était revenu sur la « doctrine d'urgence », estimant en 1946 qu'un état d'urgence n'est pas nécessaire pour que le pouvoir général du Parlement à légiférer pour assurer « la paix, l'ordre, et le bon gouvernement » l'emporte sur le domaine réservé des provinces (*Attorney-General for Ontario v. Canadian Temperance Federation*, 1946)⁴⁸. Il semblerait que le processus de centralisation d'après-guerre ait été favorisé par le nouveau rôle de la Cour Suprême canadienne, qui sert de frein au développement des provinces.

Cette évolution avait été annoncée par le rapport de la commission Rowell-Sirois en 1940. Si au Canada les activités sociales sont clairement du ressort des provinces, la Constitution donne au fédéral plus de pouvoir en ce qui concerne la levée d'impôts. Le rapport recommandait donc que le

⁴⁶ Martha Fletcher, « Judicial Review and the Division of Powers in Canada », *Canadian Federalism: Myth or Reality*, J. Peter Meekison dir., Toronto, Methuen, 1977, p. 107-114.

⁴⁷ Alan C. Cairns, « The Judicial Committee of the Privy Council and Its Critics », *Canadian Journal of Political Science*, vol. 4, 1971, p. 326.

⁴⁸ Martha Fletcher, « Judicial Review and the Division of Powers in Canada », *Canadian Federalism: Myth or Reality*, J. Peter Meekison dir., Toronto, Methuen, 1977, p. 108.

gouvernement fédéral centralise la collecte des impôts, et pilote des programmes sociaux nationaux qui assureraient un niveau égal dans toutes les provinces. Ces programmes seraient gérés par les provinces via des transferts financiers, et en appliquant les recommandations d'Ottawa. Le début de la deuxième guerre mondiale accéléra le processus de centralisation recommandé par le rapport. Les provinces acceptèrent que le gouvernement fédéral collecte l'impôt sur le revenu et sur les entreprises, avec des reversements aux provinces selon un taux fixé par les parlements provinciaux, et des transferts conditionnels pour la mise en place de grands programmes sociaux nationaux comme Medicare, l'assurance chômage, les retraites...⁴⁹

Comme aux États-Unis, le gouvernement central exerce ainsi un pouvoir de dépenser qui ne lui est pas clairement accordé par la Constitution, mais est extrêmement important dans la pratique. Dans les années 1940-1960, le Canada suivit l'exemple américain en adoptant un système de transferts, le plus souvent conditionnels, grâce auxquels Ottawa pouvait contrôler les activités des provinces. Ces années marquèrent une sorte d'âge d'or pour le gouvernement fédéral. La centralisation manifeste de la période n'excluait pas une forme de fédéralisme coopératif : les provinces étaient régulièrement consultées, via des conférences fédéral/provinces, qui réunissaient les dix premiers ministres provinciaux et le premier ministre fédéral. Cette forme originale de coopération permit aux politologues de parler pour le Canada de fédéralisme exécutif, rendu possible par le système parlementaire qui concentre le pouvoir dans les mains des premiers ministres⁵⁰.

Cependant, alors qu'aux États-Unis cette tendance centralisatrice se renforçait dans les années 1960 avec les Démocrates et la *Great Society*, au Canada elle s'essouffla vite. La remise en cause émana d'abord du Québec en pleine révolution tranquille, mais aussi du régionalisme qui se développait, dans l'Ouest en particulier. L'État québécois entendait reprendre en mains les leviers économiques et sociaux de la province et entra donc en conflit avec le gouvernement central. Le Québec s'opposait particulièrement à l'usage du pouvoir de dépenser d'Ottawa qui lui permet de s'immiscer dans les domaines réservés aux provinces. Pour le Québec, le pouvoir de dépenser d'Ottawa était inconstitutionnel, car il n'apparaît nulle part dans la Constitution et il n'a été confirmé par aucune décision de la Cour Suprême (contrairement aux États-

⁴⁹ Hamish Telford, « The Federal Spending Power in Canada: Nation-Building or Nation-Destroying? », *Publius*, vol. 33, hiver 2003, p. 23-44.

⁵⁰ David Cameron et Richard Simeon, « Intergovernmental Relations in Canada: The Emergence of Collaborative Federalism », *Publius*, vol. 32, printemps 2002, p. 49-74.

Unis, où la Cour Suprême a confirmé le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral en 1982 dans le cas *South Dakota v. Dole*). Au contraire, le JCPC avait en 1937 rejeté l'opinion défendue par le gouvernement fédéral, selon laquelle le pouvoir de dépenser hors de sa sphère réservée découlait implicitement de son pouvoir de lever des impôts. D'autre part, le Québec rejetait l'argument selon lequel seul le gouvernement fédéral peut financer les grands programmes sociaux car il en a seul des moyens. En fait, la Constitution donne également aux provinces l'accès aux impôts directs, comme l'impôt sur le revenu. C'est seulement à partir de la seconde guerre que les provinces ont délégué ce pouvoir au gouvernement fédéral. Pour sa part, dès la fin de la guerre, le Québec a repris son autonomie en matière fiscale et jusqu'en 1997 était la seule province canadienne à collecter elle-même son impôt sur le revenu. Pour le Québec, cette autonomie fiscale est nécessaire pour que les provinces exercent les pouvoirs qui lui sont donnés par la Constitution dans le domaine social : c'est le véritable garant du principe fédéral⁵¹.

Cette opposition du Québec à l'ingérence d'Ottawa dans les affaires sociales a été résolue de façon plus ou moins satisfaisante en 1965 par la formule du « opting out » : la province peut se retirer des programmes sociaux fédéraux et recevoir une compensation financière équivalente pour financer son propre programme, du moment qu'il respecte les mêmes exigences que le programme fédéral⁵². Pour le Québec, cette solution n'en est pas vraiment une, puisqu'elle impose à la province la création d'un programme équivalent au programme fédéral. Selon le Québec, le pouvoir de dépenser d'Ottawa constitue toujours une ingérence dans la sphère réservée de la province, et donc une violation du principe fédéral.

Ce point de vue du Québec ne fait pas l'unanimité au Canada. Depuis les années 1970, la réémergence du régionalisme explique que les autres provinces ont critiqué la trop grande ingérence d'Ottawa dans des domaines qui relèvent de leur juridiction. Néanmoins la critique régionale n'a jamais atteint le niveau de celle du Québec, et cela pour deux raisons. Tout d'abord, il semble que les Canadiens hors du Québec sont très attachés aux programmes sociaux

⁵¹ Hamish Telford, « The Federal Spending Power in Canada: Nation-Building or Nation-Destroying? », *Publius*, vol. 33, hiver 2003, p. 23-44 ; *Le pouvoir fédéral de dépenser*, rapport de la Commission sur le déséquilibre fiscal, annexe 2, 2002, 46 p.

⁵² François Rocher, « Dividing the Spoils: American and Canadian Federalism », *Canada and the United States: Differences that Count*, D. Thomas dir., Peterborough (Ontario), Broadview Press, 1993, p. 140 ; Milton J. Esman, « Federalism and Modernization: Canada and the United States », *Publius*, vol. 14, hiver 1984, p. 36-37.

fédéraux financés par les transferts conditionnels. Le *welfare state* construit par Ottawa fait aujourd'hui partie d'une identité nationale canadienne. L'idée que le rôle d'Ottawa est de garantir un niveau minimal égal pour l'ensemble de la nation canadienne semble acquise en dehors du Québec et justifie le pouvoir de dépenser d'Ottawa. Cet attachement des Canadiens et des provinces autres que le Québec aux programmes sociaux pilotés par Ottawa s'est exprimé dans le projet de réforme constitutionnelle de Charlottetown, qui introduisait la clause suivante :

The government of Canada and the governments of the provinces are committed to establishing a framework to govern expenditures of money in the provinces by the government of Canada in areas of exclusive provincial jurisdiction that would ensure, in particular, that such expenditures contribute to the pursuit of national objectives » (9 octobre 1992, section 37.1).

Bien que le projet n'ait finalement pas été adopté, on voit que les provinces semblaient approuver le fait qu'Ottawa finance des programmes nationaux dans des domaines relevant de leur juridiction⁵³.

La deuxième raison est que l'usage par Ottawa de son pouvoir de dépenser a fortement diminué depuis le début des années 1990, du fait de la pression fiscale subie par le gouvernement fédéral après des décennies de dépenses massives. La priorité était aux économies budgétaires sous forme de coupes dans les transferts vers les provinces : en 1995, ceux-ci ont été réduits de 18 à 11 milliards de dollars. Puisque les financements étaient en baisse, Ottawa a dû relâcher sa surveillance dans le domaine social et rendre ainsi la main aux provinces. Même dans le domaine fiscal, l'heure était à la décentralisation, puisqu'en décembre 1997 le gouvernement fédéral a accepté que les neuf autres provinces mettent en place leur propre système pour collecter l'impôt sur le revenu. La conséquence a été l'émergence d'un nouveau type de collaboration au sein de la fédération, qui s'exerce non plus simplement entre le gouvernement central et les provinces mais entre les provinces elles-mêmes. Cameron et Simeon appellent cette nouvelle façon de faire le fédéralisme « collaboratif », système dans lequel les provinces et les territoires peuvent se mettre d'accord entre eux, sans la participation d'Ottawa, pour élaborer des critères communs pour les programmes sociaux. Ils estiment que cette forme de fédéralisme s'élabore essentiellement au sein des conférences

⁵³ Hamish Telford, « The federal spending power in Canada: nation-building or nation-destroying? », *Publius*, vol. 33, hiver 2003, p. 23-44.

annuelles des premiers ministres (Annual Premiers Conference, APC). Ces conférences sont organisées par les provinces et non par le gouvernement fédéral, à la différence des conférences fédéral/provinces (First Ministers' Conferences, FMC). Elles se réunissent tour à tour dans une des provinces et non à Ottawa. Alors que les FMC s'étaient tenues régulièrement des années 1960 aux années 1980, il y en a eu peu depuis la victoire libérale en 1993. En revanche, l'importance de l'APC annuelle du mois d'août a augmenté. Pour Cameron et Simeon, le passage du premier type de manifestation au second correspond au passage d'un fédéralisme exécutif piloté par Ottawa à un fédéralisme collaboratif où les provinces prennent l'initiative. Un exemple important de l'activisme des provinces est l'Entente-Cadre sur l'union sociale, élaboré lors d'une APC à l'initiative des provinces et signée en février 1999 par Ottawa et toutes les provinces sauf le Québec. Elle avalise le pouvoir d'Ottawa de dépenser dans des domaines réservés aux provinces, mais uniquement avec un accord d'une majorité des provinces. La responsabilité des provinces en ce qui concerne la conception et la gestion des programmes est réaffirmée⁵⁴.

Cette entente semble donc montrer que les provinces canadiennes ne sentent pas soumises à une pression centralisatrice excessive de la part d'Ottawa. Il semble clair que dans les dernières années, les provinces sont à l'initiative de projets importants et leur pouvoir de décision s'est accru avec le désengagement financier d'Ottawa. Les APC sont un bon exemple d'une collaboration poussée entre des provinces puissantes qui mènent des politiques de leur propre chef, sans contrôle direct du gouvernement central. De plus, les accords généraux entre provinces sont souvent suivis d'accords bilatéraux qui aménagent l'accord en fonction de spécificités de telle ou telle province. Cette méthode introduit une part non négligeable de flexibilité dans un système fédéral qui apparaît donc largement décentralisé. On comprend néanmoins que la méthode ne convienne pas au Québec, qui veut une autonomie totale dans son domaine réservé. Ainsi un consensus national canadien issu d'une collaboration inter-provinciale, qui nécessite donc des compromis de chaque entité, n'est pas plus acceptable qu'une politique uniforme imposée par Ottawa. Cela explique que le Québec ait refusé de signer l'Entente-Cadre sur l'union sociale.

La perspective comparative permet de confirmer cette impression que la fédération canadienne fonctionne de façon décentralisée. Le pouvoir de

⁵⁴ David Cameron et Richard Simeon, « Intergovernmental Relations in Canada: The Emergence of Collaborative Federalism », *Publius*, vol. 32, printemps 2002, p. 49-74.

dépenser est utilisé dans toutes les fédérations, et dans le même but qu'au Canada : égaliser les services au sein de la fédération. L'autonomie stricte de chaque province en matière de fiscalité et de services sociaux que veut le Québec, si elle s'appliquait, mènerait inévitablement à des différences majeures entre provinces riches et provinces moins favorisées. Il paraît légitime que le gouvernement central ait un rôle à jouer dans une répartition des ressources qui assure une égalité au sein de la fédération, comme l'affirme la Loi constitutionnelle de 1982⁵⁵ :

Le Parlement et le gouvernement du Canada prennent l'engagement de principe de faire des paiements de péréquation propres à donner aux gouvernements provinciaux des revenus suffisants pour les mettre en mesure d'assurer les services publics à un niveau de qualité et de fiscalité sensiblement comparables (section 36.2).

De plus le système fédéral canadien est le seul au monde où une compensation financière est accordée aux provinces qui ne souhaitent pas participer à un programme financé par le gouvernement fédéral⁵⁶. De façon générale, les provinces canadiennes sont beaucoup moins dépendantes des transferts fédéraux conditionnels que les États des États-Unis : au Canada, à la fin des années 1980, les transferts sans conditions représentaient 73% des subventions fédérales, contre seulement 20% aux États-Unis⁵⁷. Ces données confirment donc l'impression que, comparativement aux États-Unis, le Canada est une fédération décentralisée où les provinces disposent d'une autonomie et d'un pouvoir de décision importants.

Il convient néanmoins d'examiner un autre élément qui a changé la nature du fédéralisme canadien dans les vingt dernières années : la modification de la Constitution et l'adoption de la Charte des droits et des libertés en 1982. De nombreux politologues estiment que l'adoption de la Charte a considérablement renforcé l'État fédéral. La nouvelle Constitution et la Charte sont en effet au cœur du projet pan-canadien de Pierre Elliot Trudeau, dont le

⁵⁵ Christopher Zimmerman, « Federalism Times Four », *State Legislatures*, vol. 19, décembre 1993, p. 42.

⁵⁶ Ronald L. Watts, *The Spending Power in Federal Systems: a Comparative Study*, Institution of Intergovernmental Relations, Kingston, Queen's University, 1999, 89 p.

⁵⁷ Ronald L. Watts, « The American Constitution in Comparative Perspective: A Comparison of Federalism in the United States and Canada », *Journal of American History*, vol. 74, décembre 1987, p. 777.

but était de contenir les nationalistes québécois et de modérer l'influence centrifuge des provinces. La méthode choisie était de développer l'allégeance des citoyens envers l'État canadien en créant des droits communs à tous les Canadiens, et de renforcer les institutions fédérales comme la Cour Suprême⁵⁸. Il semble d'ailleurs que Trudeau ait en partie gagné son pari : comme l'a montré Will Kymlicka, les Canadiens en dehors du Québec ont développé dans les trente dernières années, un sentiment d'identité nationale pan-canadienne qui s'appuie d'une part sur les grands programmes sociaux créés par le gouvernement fédéral, comme Medicare, et d'autre part sur les droits communs qui leur sont garantis par la Charte⁵⁹.

Malheureusement, la nouvelle Constitution a aussi contribué à fragiliser le système fédéral canadien. Le Québec en effet n'a jamais accepté cette nouvelle constitution, pas plus que la Charte. C'est la méthode d'abord qui a dressé la Québec contre la nouvelle Constitution : traditionnellement au Canada, les modifications constitutionnelles requéraient l'accord unanime des provinces. Or, la nouvelle Constitution a été adoptée sans l'accord du Québec, grâce à la décision de la Cour Suprême de 1981, *The Patriation Reference*, qui a établi qu'une modification constitutionnelle ne requerrait que l'accord d'une majorité des provinces⁶⁰.

D'autre part, aux yeux du Québec, la nouvelle Constitution détruit les règles du fédéralisme telles qu'elles s'appliquaient au Canada. La Charte, qui garantit des droits similaires à tous les citoyens canadiens, est perçue comme un veto donné à la Cour Suprême (donc au gouvernement fédéral) qui minera l'autonomie des provinces. Les provinces doivent adapter leurs politiques à des normes nationales garanties par la Charte, ce qui marque la fin de leur suprématie dans leur sphère réservée. Pour le Québec, la Charte met fin à la possibilité d'un fédéralisme dualiste, avec chaque gouvernement souverain et indépendant dans sa sphère spécifique. Elle rend également impossible la mise en place d'un fédéralisme asymétrique que le Québec appelle de ses vœux,

⁵⁸ F.L Morton, « The Effects of the Charter of Rights on Canadian federalism », *Publius*, vol. 25, été 1995, p. 354-382 ; Shannon Ishiyama Smitley, « The effects of the Canadian Supreme Court's Charter Interpretation on Regional and Intergovernmental Tensions in Canada », *Publius*, vol. 26, printemps 1996, p. 215-246.

⁵⁹ Will Kymlicka, *Finding Our Way: Rethinking Ethnocultural Relations in Canada*, Toronto, Oxford University Press, p. 166.

⁶⁰ Shannon Ishiyama Smitley, « The Effects of the Canadian Supreme Court's Charter Interpretation on Regional And Intergovernmental Tensions in Canada », *Publius*, vol. 26, printemps 1996, p. 215-246.

puisque la Charte garantit des droits similaires à tous les citoyens canadiens. La tendance est donc à l'uniformisation, avec moins en moins de tolérance envers l'idée d'un statut distinct pour le Québec⁶¹.

Enfin, le Québec voit la nouvelle Constitution comme une menace à la survie de son identité culturelle distincte car la section 23 de la Charte garantit le bilinguisme et les droits des minorités linguistiques, c'est-à-dire, au Québec, des Anglophones. En 1977, le Québec avait adopté la Charte de la langue française (loi 101), qui faisait du français la langue de travail et d'enseignement au Québec. Pour la société laïque qu'est aujourd'hui le Québec, la langue française est le fondement de l'identité culturelle. Les Québécois francophones sont un îlot fragile dans une mer d'anglophones, et l'usage du français est inévitablement soumis à l'érosion exercée par la langue plus forte qu'est l'anglais, sauf s'il existe une politique volontariste qui limite son utilisation. Cela est évident si l'on compare la situation au Québec au sort du français en Ontario ou dans le Manitoba, où il disparaît sous la pression de l'anglais. Le problème est que la Charte de la langue française n'est pas compatible avec la nouvelle constitution canadienne qui a institué le bilinguisme, alors qu'elle était compatible avec l'ancienne Constitution de 1867, qui réservait aux provinces le domaine culturel et social. Désormais, avec la Charte, les droits des minorités linguistiques sont garantis : l'Assemblée du Québec ne peut donc limiter l'usage de l'anglais, ni l'accès à un enseignement en anglais, sous peine de se voir citée en justice devant la Cour Suprême. Les opposants québécois à la Charte, comme le politologue Guy Laforest, estiment que la Charte a fondamentalement changé le système fédéral, en retirant aux provinces la responsabilité ultime de leur politique culturelle, pour la confier à la Cour Suprême⁶².

L'opposition du Québec à la Charte a été confirmée par les premières décisions prises par la Cour Suprême concernant les droits des minorités linguistiques du Québec. Dans *Ford v. Quebec* en 1988 et *Attorney General (Quebec) v. Protestant School Boards* en 1989, la Cour a frappé d'invalidité certains aspects de la Charte de la langue française. On peut donc voir dans la Charte canadienne un instrument élaboré par Trudeau pour vaincre les lois

⁶¹ F.L. Morton, « The Effects of the Charter of Rights on Canadian federalism », *Publius*, vol. 25, été 1995, p. 354-382 ; Shannon Ishiyama Smithey, « The Effects of the Canadian Supreme Court's charter Interpretation on Regional and Intergovernmental Tensions in Canada », *Publius*, vol. 26, printemps 1996, p. 215-246.

⁶² John Richards, « If Canada Breaks Up, Thank the Official Language Minorities », *Inroads: A Journal of Opinion*, vol. 6, 1997, p. 41-49.

linguistiques restrictives du Québec grâce aux tribunaux. Il s'agit d'une stratégie d'autant plus efficace qu'elle est indirecte et permet au fédéral de se cacher derrière des groupes privés pour attaquer les lois linguistiques du Québec : en effet, c'est la minorité linguistique anglophone du Québec, regroupée en une association subventionnée par le fédéral, qui a obtenu de la Cour des jugements déclarants les lois linguistiques du Québec inconstitutionnelles⁶³.

Doit-on donc considérer, comme de nombreux Québécois, que la nouvelle Constitution, et la Charte en particulier, institue un renforcement du fédéral et un affaiblissement des provinces ? La question est complexe et politiquement marquée. S'il est certain que la Charte a renforcé le rôle de la Cour Suprême canadienne, plusieurs politologues font remarquer que pour l'instant, l'impact de la Cour a été modeste. Ainsi, pendant les dix années qui suivirent l'adoption de la Charte, la Cour n'a annulé que 40 lois⁶⁴. De plus, les statistiques montrent que la Cour ne favorise pas le niveau fédéral, puisque les lois fédérales sont plus souvent invalidées par la Cour (28% des cas) que les lois provinciales (18% des cas)⁶⁵. D'autre part, certains politologues ont remis en question l'idée que depuis l'adoption de la Charte, la Cour est devenue l'autorité dominante en ce qui concerne la répartition constitutionnelle des prérogatives des différents niveaux de gouvernements. Ils développent la théorie d'un rôle méta-politique de la Cour, sa jurisprudence s'ajoutant au pouvoir des gouvernements plutôt que s'y substituant. Par sa jurisprudence, la Cour amènerait les acteurs politiques à un dialogue sur le sens des droits des citoyens et à une correction de la législation qui va dans le sens de la Charte tout en accomplissant l'objectif initial. Ainsi, dans les cas concernant le Québec, Murphy et Kelly notent que la Cour travaille en collaboration étroite avec diverses institutions : l'Assemblée du Québec, le ministère de la Justice, la Commission du Québec sur les droits de la personne. Ce travail de collaboration explique, selon eux, la faible proportion des lois du Québec invalidées par la Cour. De plus, ils soulignent que même dans le cas crucial des lois linguistiques invalidées par la Cour, l'Assemblée nationale du Québec a gardé suffisamment d'autonomie pour adapter les lois afin qu'elles deviennent

⁶³ F.L. Morton, « The Effects of the Charter of Rights on Canadian federalism », *Publius*, vol. 25, été 1995, p. 354-382.

⁶⁴ F.L. Morton, « The Effects of the Charter of Rights on Canadian Federalism », *Publius*, vol. 25, été 1995, p. 354-382.

⁶⁵ Shannon Ishiyama Smitley, « The Effects of the Canadian Supreme Court's Charter Interpretation on Regional and Intergovernmental Tensions in Canada », *Publius*, vol. 26, printemps 1996, p. 215-246.

conformes aux attentes de la Charte, tout en continuant à protéger le français : par exemple, dans le cas *Ford v. Quebec*, quand la Cour a jugé que la loi québécoise allait trop loin en interdisant les affichages commerciaux dans une langue autre que le français, l'Assemblée a évoqué la clause 33 de la Charte (*notwithstanding clause*) pour suspendre la déclaration d'invalidité de la Cour pendant cinq ans. Elle a utilisé cette période pour modifier la loi dans un sens qui satisfait aux exigences de la Charte tout en protégeant le français : si celui-ci est la langue dominante sur un affichage public, alors l'usage d'une autre langue est permis. Pour Murphy et Kelly, la marge de manœuvre laissée à l'Assemblée du Québec, et la possibilité pour elle de poursuivre son objectif politique de défense du français, montre bien que les provinces conservent l'autonomie que leur accorde la Constitution. Cela prouve aussi que la Cour n'est qu'un acteur parmi d'autres acteurs politiques en ce qui concerne l'ordre constitutionnel⁶⁶.

Comme on le voit, les points de vue sur le degré de centralisation du Canada sont extrêmement divergents et très marqués politiquement. Le mouvement souverainiste québécois considère que le gouvernement fédéral, via le pouvoir de dépenser et la Charte défendue par la Cour Suprême, est excessivement centralisateur et coercitif. Les autres provinces semblent, quant à elles, relativement satisfaites de l'autonomie dont elles disposent. Les pratiques actuelles de collaboration au sein de la fédération semblent montrer le large pouvoir de décision des provinces. Enfin, si l'on compare avec la pratique de la fédération étatsunienne, il semble que les provinces canadiennes disposent d'un degré d'autonomie bien supérieur aux États. On peut donc en conclure qu'après une période de centralisation pendant la deuxième guerre mondiale et les deux décennies qui ont suivi, la fédération canadienne fonctionne aujourd'hui de façon décentralisée, et certainement de façon beaucoup plus décentralisée que ne l'avaient imaginé les Pères de la Confédération en 1867.

* * *

Malgré les intentions des Pères de la Confédération, il est peu étonnant que le Canada ait évolué vers une forme décentralisée. La composition physique du pays est le premier facteur qui rendait cette évolution inévitable : le Canada est formé de 10 provinces, les États-Unis de 50 États. Les unités constitutives du Canada pèsent donc d'un poids proportionnellement beaucoup

⁶⁶ James B. Kelly et Michael Murphy, « Shaping the Constitutional Dialogue on Federalism: Canada's Supreme Court as Meta-Political Actor », *Publius*, vol. 35, printemps 2005, p. 217-243.

plus important vis-à-vis de l'entité fédérale. Par exemple, le budget de l'Ontario est égal à un quart du budget fédéral. Quel État américain pourrait-il se targuer d'un tel pouvoir ? La composition humaine du pays est un autre facteur qui rend une centralisation difficile. Au Canada, le groupe minoritaire principal, les Canadiens francophones, vivent majoritairement au Québec, donnant ainsi à la province un caractère quasi-national. Quel État américain pourrait-il se targuer de rassembler un groupe minoritaire aussi important ?

Aux États-Unis, aucun État n'est assez fort pour défier le gouvernement central, et on imagine mal qu'aujourd'hui, même une coalition d'États puisse déstabiliser la structure fédérale. Mais au Canada, la menace de séparation du Québec est réelle.

On pourrait donc en conclure que l'évolution du Canada pour devenir la véritable « Confédération » qu'il aurait due être dès le départ, était non seulement inévitable, mais indispensable à sa survie. Comme l'a dit Pierre Elliot Trudeau en parlant du coup de pouce donné par le JCPC à la décentralisation du Canada : « Had the Privy Council not leaned in that direction, Quebec seperatism might not be a threat today, it might be an accomplished fact » (Trudeau, *Federalism and the French Canadians*, 1968)⁶⁷.

⁶⁷ Alan C. Cairns, « The Judicial Committee of the Privy Council and Its Critics », *Canadian Journal of Political Science*, vol. 4, 1971, p. 324.

LES HAÏTIENS DE MONTREAL : VERS UNE NOUVELLE DEFINITION DE L'AMERICANITE ?

Ariane CYR

Université Paris 3 Sorbonne Nouvelle

Alors que le multiculturalisme et la citoyenneté sont débattus de concert dans la plupart des sociétés pluralistes contemporaines, de nombreuses minorités ethniques ont fait le choix d'adopter une identité mixte dans laquelle fusionnent harmonieusement des valeurs originelles et des valeurs de la société hôte. En contexte nord-américain, cette orientation identitaire semble nouvellement définir le concept autrefois univoque d'« américanité ». Au-delà d'une traditionnelle acception géographique ou monoculturelle, l'américanité s'apparenterait aujourd'hui, dans un cadre pluriethnique, à la dualité identitaire, au compromis entre distinction et emprunt. Les perceptions de la communauté haïtienne de Montréal de ses environnements d'adoption (le Canada, le Québec et Montréal) nous ont permis de préciser cette nouvelle définition. Au vu des éléments discursifs rassemblés au terme d'entrevues individuelles menées avec les membres de la première génération d'immigrants haïtiens, on remarque en effet un schéma identitaire opérant sur deux modes différents et pourtant nécessairement complémentaires : celui de la distanciation et celui de la reconnaissance symbolique.

As multiculturalism and citizenship are both debated in most of the pluralistic societies, many ethnic minorities have chosen to adopt a mixed identity blending harmoniously original values and values of the host society. In the North American context, this identity orientation may newly define the former unambiguous concept of "americanity". Beyond a traditional geographic or monocultural meaning, this notion of americanity could be associated today, in a pluralistic context, to an identity duality, to a compromise between distinction and borrowing. The perceptions of the Haitian community of Montreal of its receiving environments (Canada, Quebec and Montreal) were useful to specify this new definition. As regards the elements of discourse gathered during individual interviews conducted with the members of the first generation of Haitian immigrants, an identity pattern can be observed, matching two different and yet complementary systems of functioning : detachment and symbolic recognition.

Multiculturalisme et citoyenneté, particularismes et universalité : dans un monde où le modèle obsolète d'un Etat-nation monolithique et culturellement indifférencié a cédé la place à de nouvelles formes de mobilisation identitaire, les revendications à une ou plusieurs appartenances ethniques et la volonté de prendre part au fonctionnement de la communauté plus large sont désormais compatibles dans la plupart des démocraties libérales contemporaines. Être aujourd'hui issu d'une minorité ethnoculturelle n'est plus synonyme exclusif d'une défense ou d'une valorisation de son patrimoine originel, mais signifie par ailleurs l'adoption, voire la promotion des normes majoritaires¹. Cette définition finalement applicable à la société pluraliste

1 Will Kymlicka a notamment développé cette théorie selon laquelle les minorités doivent bénéficier de droits spécifiques pour leur permettre de préserver leur identité face à la culture majoritaire, mais que cette conception de la citoyenneté est par ailleurs compatible avec la

moderne est parfaitement illustrée en contexte nord-américain. Les Etats-Unis ou le Canada sont en effet autant de collectivités plurielles qui, face à la réalité écrasante de l'immigration et de la diversité culturelle, souhaitent cautionner des éléments communs afin de consolider le sens d'un vivre ensemble. Ainsi le système politique américain, tout en demeurant tolérant quant à l'affirmation des droits préférentiels de la part des immigrants depuis le passage du mytique « melting-pot » au multiculturalisme (Lacorne, 2003), repose par ailleurs sur l'égalité civile et insiste sur l'universalité des droits civiques. Au Canada, l'un des rares Etats au monde à avoir officiellement promu une politique de multiculturalisme dès le début des années 70, le gouvernement cherche à repenser les fondements de la collectivité : depuis quelques années, il s'agit, au-delà des différences culturelles, de trouver des éléments fédérateurs afin d'imprimer un nouveau dynamisme au pluralisme et de ne plus concevoir ce phénomène comme un cloisonnement ethnique qui nuirait à la cohésion nationale². En d'autres termes, les minorités, tout en contribuant à la richesse et à l'hétérogénéité culturelles de leur société d'accueil, sont invitées à converger vers un projet de vie commun. Cette approche qui réconcilie deux conceptions de la vie sociale longtemps jugées antagoniques est adoptée de manière sensiblement identique dans la province du Québec. La diversité grandissante de la population depuis la seconde moitié du vingtième siècle a conduit ses dirigeants à d'abord aménager les différences ethnoculturelles autour d'un axe francophone commun (l'accent étant mis notamment sur l'apprentissage de la langue française comme mode intégratif)³, puis à délimiter d'autres principes, souvent plus consensuels, afin d'harmoniser pluralisme et participation collective. La « citoyenneté québécoise » est une thématique qui a été récemment promue par le gouvernement et qui, dans la veine de la philosophie politique nord-américaine contemporaine, vise en effet une convergence d'intérêts de tous les résidents du Québec, quelle que soit leur origine, vers un même projet civique et identitaire (Juteau, 2000 ; Helly et Van Schendel, 1995 ; Kymlicka et Norman, 1995). Au même titre que son homologue fédéral, le Québec a donc su à la fois répondre à la nouvelle donne sociologique, produit de l'intensification des flux migratoires, et à la nécessité corrélative d'un rapprochement entre toutes les composantes de la société.

promotion d'une unité nationale (Multicultural Citizenship, A Liberal Theory of Minority Rights. Oxford : Clarendon Press, 1995).

2 Micheline Labelle et Daniel Salée. « La citoyenneté en question : l'État canadien face à l'immigration et à la diversité nationale et culturelle. » Sociologie et sociétés. 1999, vol.31, no 2, p.127.

3 Denise Helly. Le Québec face à la pluralité culturelle, 1977-1994. Presses de l'Université Laval, 1996, p.29.

Ces différents modèles sociaux offrirait-ils ici une vision nouvelle de l'« américanité » ? Tantôt introduit dans une dimension temporelle (l'avancée coloniale européenne dans les Amériques, la rencontre des civilisations européenne et amérindienne⁴, le métissage, l'avènement de la nation libre...), tantôt dans une dimension spatiale (la conquête et l'expansion du territoire corrélatives de la notion de « frontière », l'Accord du libre-échange signé entre les Etats-Unis et le Canada, l'Accord de Libre-Echange nord-américain marquant l'entrée officielle du Mexique à la Nord-Amérique⁵...), le concept d'américanité renvoie communément à la conscience d'appartenir à ce vaste ensemble géopolitique, économique et culturel qu'est le continent américain englobant les hémisphères nord et sud. Selon Donald Cuccioletta, cette notion désigne en effet « une dimension à la fois distinctive et commune de l'ensemble des peuples, des groupes culturels et même des individus qui habitent le continent des Amériques »⁶. Longtemps par ailleurs l'américanité correspondait à un système de valeurs consensuelles, parmi lesquelles le choix de la démocratie, l'adhésion à une langue et à une identité distinctes de la sphère européenne, et a très souvent soulevé des questions d'identité face à l'hégémonie culturelle des Etats-Unis. Aujourd'hui toutefois, et au regard des politiques menées par les gouvernements nord-américains, il est possible de multiplier les références et les espaces identificatoires, tout en cautionnant le principe d'une nation civique. En contexte pluraliste, l'américanité n'apparaît plus alors comme un concept univoque mais bien comme une notion construite sur la dualité : distinction et appartenance, rejet et emprunt, originalité et uniformité. Au Québec, laboratoire d'analyse de la diversité culturelle et terrain de notre enquête, l'américanité désigne là encore ce double processus identitaire particulièrement observable en milieu minoritaire. L'américanité québécoise donne lieu à diverses interprétations mais se définit communément, entre autres éléments, comme tout à la fois le rejet de l'américanisation, la promotion du fait français et l'appartenance à l'Amérique⁷ ou encore selon

4 Jean-François Côté. « L'identification américaine au Québec : de processus en résultats » dans *L'Américanité et les Amériques*. Donald Cuccioletta (dir.), Editions de l'IQCR, 2001, p.13.

5 « L'Américanité du Nord au Sud » dans *Géographie et cultures*. Paris : L'Harmattan, no 45, printemps 2003, p.3.

6 D. Cuccioletta, op.cit., p.2.

7 Louis Dupont. « L'Américanité québécoise : portée politique d'un courant d'interprétation. » dans *L'Américanité et les Amériques*, op.cit., p.49-51.

Lamonde comme la recherche d'un équilibre entre libéralisme et maintien d'une différence⁸.

Notre article a pour objet principal d'explorer cette acception récente de l'américanité où similitude et démarcation s'affrontent à travers l'étude d'une minorité visible⁹ établie dans la province du Québec, à Montréal : la communauté haïtienne. L'immigration haïtienne au Canada et en particulier au Québec constitue depuis une trentaine d'années un phénomène social important et a été motivée dans les années 50 et 60 par des raisons politiques (un régime dictatorial a été mis en place par François Duvalier dès 1957) puis par des raisons d'ordre socio-économique à partir des années 70. Malgré une appartenance à des catégories socioprofessionnelles diverses¹⁰ qui déterminent des modalités d'intégration hétérogènes, les membres du groupe haïtien occupent une position spécifique dans l'espace social américain québécois et canadien où précarité et visibilité constituent des premiers déterminants identitaires. Au regard des données fournies par le dernier recensement canadien de 2001 sur la situation socio-économique de la communauté haïtienne qui faisait notamment état d'un taux de chômage plus de deux fois supérieur à celui de l'ensemble de la population montréalaise (16.1 % contre 6 %), devant l'abaissement du degré de scolarisation, l'accroissement du taux de décrochage scolaire et l'augmentation des actes de délinquance qui entraînent des problèmes d'intégration de plus en plus conséquents et qui participent plus généralement d'une représentation négative de la communauté haïtienne au sein de la société montréalaise, l'on peut en effet s'interroger sur les fondations de

8 Yvan Lamonde. « L'américanité du Québec. » dans *Le Devoir Economique*, vol.1, no 2, 1985, p.55.

9 Le terme de « minorités visibles » a été développé dans le cadre de la Loi sur l'équité en matière d'emploi et est défini comme « les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». Il s'agit principalement des Chinois, personnes provenant du Sud asiatique, des Noirs, des Arabes/Asiatiques occidentaux, des Philippins, des Asiatiques du Sud-est, des Latino-Américains, des Japonais, des Coréens et des personnes originaires des îles du Pacifique.

10 Les Haïtiens ayant immigré au Québec entre 1960 et 1973 appartiennent pour la plupart à l'élite haïtienne : fortement qualifiés, venus combler un vide au sein des postes créés par le développement rapide du secteur tertiaire (Piché, Larose et Labelle, 1983 ; Bernèche, 1983), ils exercent dans l'enseignement, la médecine, la fonction publique, les métiers de l'édition ou le secteur social. Cette vague est caractérisée essentiellement par l'entrée d'immigrants indépendants sélectionnés selon leur formation et leur compétence professionnelle. Les Haïtiens appartenant au deuxième courant migratoire, qui débute dès 1975, ont un niveau global de scolarité plus faible et occupent souvent des emplois dans le domaine des services, du transport ou de la manufacture.

son « américanité » et en particulier sur ses options identitaires. Il serait loisible de penser ici que la minoration¹¹ et la visibilité qui la renforce entretiennent un processus de « confinement » ethnoculturel où les membres de la diaspora haïtienne, bien que partageant avec la société hôte une même langue, soient davantage portés à privilégier le milieu communautaire et à valoriser ses spécificités. Dans une tout autre perspective, le choix d'interroger une minorité créolophone et francophone établie dans une société majoritairement francophone (le français est la langue maternelle de plus de 80% de la population) et dans une région où se concentrent par ailleurs les trois quart des anglophones de la province suscite là encore des interrogations quant à son sentiment d'appartenance : la communauté est-elle « culturellement » et « linguistiquement » exclusive dans ses choix d'identification et en particulier le français, langue du minoritaire sur le continent nord-américain et du majoritaire sur le territoire québécois, peut-il être désigné comme seul repère identitaire ? Ou bien d'autres espaces culturels, réels ou symboliques, qui s'inscriraient dans cette nouvelle américanité peuvent-ils être envisageables ?

Afin d'apporter quelques éléments de réponse à ces questions qui soulignent finalement toute la complexité de l'identité immigrante américaine, nous nous aiderons des données recueillies à l'issue d'entretiens menés en 2001 et 2002 avec des membres de la communauté haïtienne de Montréal et sélectionnés selon une méthode d'échantillonnage aléatoire dite « en réseau » qui consistait à interroger des individus issus des premières générations d'immigrants, susceptibles notamment de fournir des informations plus denses sur le fonctionnement institutionnel et sur le discours politique du Québec à l'égard des minorités, et membres ou non d'associations communautaires. L'objectif premier de cette enquête était d'appréhender la citoyenneté du groupe haïtien dans ses formes pratique et participative mais aussi identitaire, afin notamment d'évaluer la validité d'une « citoyenneté québécoise » comme nouveau mode d'inclusion universelle. Pour ce faire, nous avons réalisé près de cinquante entretiens, d'une durée d'une à deux heures, qui s'étaient déroulés sous la forme d'un questionnaire ouvert et qui portaient sur des thèmes variés, tels que les conditions d'immigration des sujets, leur adaptation à leur société d'accueil, leur évaluation des termes constitutifs du discours politique à l'endroit des minorités, leur définition des fondements de la citoyenneté

11 La minoration ou le fait de désigner des groupes ethniques « minoritaires » renvoie à un rapport social inégal où les minoritaires « sont recouverts d'un cachet de particularisme » et sont différents de la majorité qui « conserve pour elle-même la généralité psychologique et sociale. » (Colette Guillamin, 1972, p.86-87.)

canadienne et de la citoyenneté québécoise, leur sens d'appartenance à la collectivité nationale, etc... Cette grille d'entretien avait permis de dégager des informations qui avaient été ensuite interprétées ensuite selon 3 axes principaux préalablement identifiés par Helly¹² et correspondant à plusieurs formes de lien sociétal : la participation des Haïtiens à la vie collective, leur identification nationale et leur rapport à l'Etat. Parmi ces trois axes d'analyse, fondamentaux pour rendre compte de la place globale du citoyen d'origine haïtienne au Québec, nous avons observé de nombreux éléments discursifs permettant de délimiter les choix identitaires opérés par les membres de la diaspora haïtienne au sein de leurs sociétés d'accueil immédiates et aidant dans le même temps à comprendre leur rapport à l'Amérique. Plus qu'une recension simpliste des indices de fragilité ou à l'inverse de solidité du lien collectif chez les membres de la communauté haïtienne, nous entendons donc en premier lieu souligner l'hétérogénéité de leurs formes d'attachement et apporter ainsi un éclairage nouveau au concept d'américanité.

L'américanité divergente : politisation et stigmatisation

Notons que les principales formes de lien sociétal mentionnées plus haut, qu'elles définissent des modalités de convergence ou de divergence identitaire, dépendent en premier lieu des représentations individuelles de la collectivité et de ses diverses institutions, ainsi que de la façon dont les immigrants haïtiens envisagent les rapports sociaux : beaucoup ne peuvent en effet ignorer le champ théorique de l'ethnicité qui imprime l'espace pluraliste et perçoivent ainsi la société comme le terrain de rapports inégaux (Juteau, 1983) entre des entités groupales « majoritaires » canadiennes et québécoises et des entités « minoritaires » d'origine immigrantes. L'ethnicité et la catégorisation sociale demeurent donc les principaux déterminants du discours haïtien. L'autre facteur venant nuancer ce discours est l'appartenance des sujets à différentes catégories socioprofessionnelles, elles-mêmes définies le plus souvent par les vagues migratoires haïtiennes.

De façon générale, les options identitaires des sujets interrogés opèrent sur des modes exclusifs lorsque la société d'accueil est apparentée à une entité déterministe et politisée qui atomise alors tout lien d'adhésion. Cette tendance s'est d'autant plus observée lors de l'appréciation de la nation québécoise, collectivité d'accueil immédiate de nos répondants. La société canadienne demeure en effet pour de nombreux Haïtiens une entité géographique vague et

12 Denise Helly. « Le lien sociétal. Une enquête à Montréal. » Revue internationale d'études québécoises. Novembre 2001, vol.5 (2), p.137-138.

abstraite et le lien essentiellement procédural développé à l'égard du Canada ne peut en aucun s'exprimer de la même façon vis-à-vis de la province dans laquelle la plupart ont librement consenti à s'établir, comme l'illustre ce commentaire : « Je suis Canadien par obligation et Québécois par choix » (Homme, 1943)¹³.

Définie par un ensemble de particularismes liés à une origine française, à une langue, à une culture et à des traditions spécifiques, la nation québécoise est perçue par une grande majorité de répondants comme une entité sociale toujours largement influencée par un héritage historique canadien français longtemps hermétique à la donne pluraliste :

C'est un peuple, d'abord, avec ses composantes, mais il faudra que les Québécois de souche acceptent de considérer que tous les autres sont des composantes dans ce nouveau peuple. (Femme, 1957).

En dépit de nombreuses conceptions progressistes de la nation québécoise qui promeut une identité inclusive et respectueuse de la diversité, le Québec continu d'être perçu comme le territoire symbolique exclusif des « nationaux ». Toute prise d'action collective dépend avant tout d'une histoire particulière, celle des « Québécois de souche¹⁴ ».

À cette conception ethnique s'ajoute également une conception politique et instrumentale de la nation québécoise qui tend d'autant plus à affaiblir le lien entre l'individu d'origine haïtienne et la collectivité du Québec. En effet, la nation québécoise qui souhaite aujourd'hui donner des assises politiques à ses spécificités culturelles par le biais d'un projet indépendantiste structure de manière assez homogène chez les personnes interrogées des mécanismes de méfiance, voire de rejet. De manière unanime, la référence même à la nation québécoise se comprend comme une véritable stratégie d'affirmation d'un Etat québécois souverain comme unique solution à la crise du fédéralisme canadien et à l'absence de reconnaissance constitutionnelle de son existence politique. Or pour certains Haïtiens, cette dénomination relève par ailleurs d'une tactique discursive destinée à obtenir des populations immigrantes, officiellement

13 Dans un souci de respect de l'anonymat des répondants, nous avons choisi d'identifier ces derniers en fonction de leur sexe et de leur année de naissance.

14 Charles Taylor. « Nation culturelle, nation politique. » dans Michel Venne (dir.). *Penser la nation québécoise*. Editions Québec-Amérique, 2000, p.48.

composantes de cette nation québécoise, une approbation massive du projet souverainiste.

D'après moi, ils utilisent ce terme de « nation québécoise » pour amener les gens à partager ce projet de dépassement. (Homme, 1966).

Rappelons que cette conception ethniciste et politisée de la collectivité partagée par d'autres communautés immigrantes établies au Québec est largement influencée par le séisme référendaire de 1995. Au soir du référendum d'octobre 1995 tenu sur la souveraineté de la province, le Premier Ministre de l'époque, Jacques Parizeau, avait imputé en partie la défaite du camp indépendantiste aux « votes ethniques » et avait alors semé une confusion absolue sur les fondations de la collectivité, sur la composition du « nous Québécois ». Les Haïtiens et l'ensemble des minorités découvraient en effet que le discours politique pouvait se faire l'écho d'une pensée ethnocentrique. La culture majoritaire qui devait officiellement s'enrichir des nombreux autres apports culturels était subitement présentée comme le support des « Québécois de souche » et les membres des minorités, raciales en particulier, ont alors eu le sentiment de se voir refuser l'accès au projet politique de la province, donnant ainsi naissance au cours des années suivantes à une méfiance vis-à-vis du pouvoir provincial et de ses intentions à l'égard des composantes étrangères. Cette vision différenciatrice n'est toutefois pas partagée par l'ensemble de la diaspora haïtienne et ce sont avant tout les allégeances fédéralistes ou indépendantistes qui déterminent dans ce cas précis une adhésion ou non aux principes de la collectivité québécoise.

Au-delà de toute considération ethnique ou migratoire, chacun en revanche souhaite adhérer à une communauté nationale inclusive et prendre part à son fonctionnement. Très circonspects sur le projet indépendantiste du Québec, la grande majorité des répondants haïtiens ont clairement exprimé leur volonté de faire partie d'un « nous » collectif qui présiderait à tout sentiment politique et qui doit en priorité s'actualiser au sein des différentes sphères institutionnelles de la société. C'est en effet l'exercice citoyen dans ses formes pratiques qui permet d'évaluer avec le plus de cohérence le lien collectif. Mais dans le cadre concret de la participation économique et politique des Haïtiens, certains indices de divergence impriment de nouveau leurs expériences collectives. Sur le plan économique premièrement, la prise en compte d'inégalités entre les membres issus des différentes vagues migratoires s'accompagne d'une dénonciation de barrières systémiques érigées notamment

LES HAÏTIENS DE MONTREAL

sur des critères de visibilité ethnique. Bien que la persistance d'obstacles au sein de l'emploi puisse être aussi attribuée à des difficultés conjoncturelles, elle ne fait que résulter pour les Haïtiens interrogés d'une mise à distance des immigrants non-blancs des leviers économiques de la société et entraînant ces derniers dans un processus harassant de compétition et de valorisation de leurs compétences.

La barrière de la couleur est là. Quand on est immigrant, il faut avoir plus de diplômes que les Québécois, il faut pousser plus loin. (Homme, 1950).

Les nombreuses références à un taux de chômage élevé, en particulier chez les jeunes natifs québécois d'origine haïtienne, la difficulté que beaucoup de membres rencontrent à s'intégrer au marché de l'emploi, la fermeture de certains secteurs professionnels à la communauté, notamment ceux appartenant à l'appareil de l'État public, sont autant d'indices qui portent les Haïtiens à s'interroger sur une participation égalitaire et dénoncent plus fondamentalement la dichotomie majorité/minorités qui détermine les modes d'intégration économique.

L'absence de représentation des Haïtiens aux différentes structures décisionnelles participe également de leur difficulté à se mobiliser autour de projets et d'objectifs publics. Outre le droit de vote qui demeure insuffisamment exploité par les Haïtiens et qui tient pour beaucoup à un manque de familiarité avec les réflexes civiques – le vécu socio-politique en Haïti joue ici un rôle inhibiteur déterminant sur les prises d'action collectives au Canada – la participation à la vie politique nationale s'avère quant à elle quasiment nulle. Malgré des références à une mobilisation active au sein de la démocratie locale et communautaire, les sujets admettent une absence flagrante des membres de la communauté haïtienne, et des noirs en général, aux différents postes décisionnels. Ce constat s'accompagne également d'une remise en question de l'ouverture institutionnelle à l'endroit des minorités :

Je pense que certaines institutions devraient être plus ouvertes. Il y a encore beaucoup à faire. Par exemple, tous les groupes ne sont pas représentés au niveau du Parlement et la grande désillusion se situe à ce niveau. » (Homme, 1940).

Ce témoignage, antérieur à la nomination de Mickaëlle Jean, une Canadienne d'origine haïtienne, au poste de Gouverneur Général du Canada en

septembre 2005, condamne de nouveau la mise en place de mécanismes d'exclusion au sein des instances politiques et principalement orientés vers les membres des minorités visibles. Même la participation sociale qui correspond à une forme plus spontanée et individuelle de la mobilisation se voit régulièrement entravée par une superficialité des relations sociales (simples rapports de civilité et de courtoisie qui ne dépassent pas généralement le cadre résidentiel ou professionnel) et par des représentations erronées de la communauté haïtienne, dans les milieux médiatique ou populaire, où la communauté haïtienne est souvent associée à la pauvreté, à la délinquance et à d'autres conduites jugées inacceptables (comme certaines pratiques éducatives haïtiennes qui privilégient le châtement corporel et qui s'opposent au Québec au respect des droits de l'enfance).

Toute la difficulté à évaluer ces divers éléments de fragilité sociale réside finalement dans la juste appréciation de cette « frontière ethnique » si souvent mentionnée au cours de notre recherche et notamment théorisée par Isajiw¹⁵. La dénonciation d'une catégorisation systématique de l'individu en fonction de son origine ethnoculturelle, tant sur un plan discursif que participatif, laisse à penser que cette barrière est exclusivement entretenue par la majorité canadienne. Toutefois plusieurs commentaires livrés sur la distanciation volontaire de la communauté vis-à-vis d'une mobilisation économique ou politique au sein de la sphère nationale, de même que la description d'une forte implication dans le milieu communautaire révèlent que la minorité haïtienne est aussi à l'origine de cette démarcation ethnique. On remarque en effet au sein de la sphère haïtienne une forte participation sociale qui s'incarne par exemple dans la mise en place massive de services destinés à optimiser l'intégration des compatriotes haïtiens à leur nouvelle société d'établissement (services d'accueil et de référence, encadrement scolaire, éducation populaire, assistance médicale, organisation d'événements culturels¹⁶...). Cette dynamique intra-communautaire s'explique bien entendu

15 Dans ses « Définitions de l'ethnicité », Isajiw soulignait l'aspect bipartite de la frontière ethnique, maintenue à l'intérieur du groupe ethnique par un processus de socialisation (relations affectives, intellectuelles...), et établie de l'extérieur par un processus de relations inter-groupeales plus vastes (Isajiw, 1974).

16 Notons cependant que ces divers organismes tendent aujourd'hui à couvrir, non plus les besoins d'une population strictement haïtienne, mais de plus en plus diversifiée et même canadienne de souche, et que certaines organisations travaillent de concert avec les institutions de la collectivité pour élaborer de nouveaux projets éducatifs ou sanitaires. Le développement institutionnel de la communauté ne se réduit donc pas systématiquement à des situations de confinement et peut être aussi maintenu dans le cadre d'interactions sociales plus larges avec la société hôte.

par le partage du même vécu originel et des mêmes valeurs culturelles, mais elle constitue également un rempart face aux tensions politiques qui traversent le Québec. L'« enfermement » communautaire devient ainsi pour les Haïtiens une manière subtile de ne pas prendre part aux débats idéologiques dans la province.

L'« haïtiannité » comme beaucoup l'ont nommée ne renvoie alors plus seulement à l'identité insulaire ou encore au terme étendard d'une nation et d'une histoire qui se sont forgées dans la révolte contre l'oppression coloniale et la dictature¹⁷, mais cette notion désigne aussi la libre sélection de valeurs et de pratiques originelles afin de mieux composer avec la réalité sociale, économique et politique des sociétés hôtes canadienne et québécoise. On ne peut véritablement parler ici de rupture avec la majorité québécoise, même si en général la volonté de se démarquer politiquement est claire. Pour la plupart des sujets, être Haïtien au Québec et en Amérique en général, c'est plutôt assurer une certaine continuité culturelle, créer ou recréer des liens de solidarité entre membres d'une diaspora longtemps contrainte à l'exil et accorder par ailleurs une place privilégiée à l'amélioration de la situation socio-économique de sa communauté.

L'américanité convergente : reconnaissance et symbolisme

Parmi les divers termes commentés au cours de l'enquête et nous permettant d'appréhender l'identité immigrante haïtienne, il en est un qui demeure consensuel : celui de la langue française. La langue française comme l'une des principales caractéristiques de l'identité québécoise est en effet largement reconnue comme la langue publique commune, la langue de communication entre toutes les composantes de la société. La Loi 101 adoptée en 1977 et permettant de franciser l'espace public a en effet introduit un paramètre d'identification collective universel qui a renversé la conception traditionnelle d'une nation ethnique canadienne-française. L'identité linguistique du Québec exprime finalement moins une essence qu'une restructuration de l'espace public et une volonté de rapprochement entre la majorité et les minorités issues de l'immigration :

17 Au terme d'une révolution sanglante, Haïti est devenue la première République noire en 1804. Un siècle et demi plus tard, dès 1957, Haïti devra subir les affres de la dictature duvalériste qui ne s'achèvera qu'en 1986 suite à un soulèvement populaire.

Un individu socialisé dans un contexte culturel et historique autre que le Québec peut s'identifier comme Québécois, à l'égard d'un autre, d'ascendance canadienne-française¹⁸.

Bien que créolophones, les personnes de notre échantillon ont reçu pour la plupart une éducation en français en Haïti et maîtrisaient déjà parfaitement cette langue à leur arrivée au Québec¹⁹. Le français occupe une place importante dans leur milieu de vie et représente, au côté du créole, leur langue d'usage en famille pour la quasi-totalité. Le postulat de départ était donc que le français pouvait jouer un rôle éventuel dans la formation d'un sentiment d'appartenance au Québec, voire même aboutir à la création d'une identité francophone unique en Amérique du Nord, notamment produit d'une fusion entre francophonie de la Caraïbe et francophonie du Québec²⁰.

En réalité, le français ne revêt pas la même conception identitaire pour les Haïtiens que pour les autres francophones du Québec. Certes il y a tout d'abord une approbation du français en tant que « langue de contact » entre toutes les composantes sociales, ce qui ne peut que faciliter l'intégration des Haïtiens. Cette langue de vie commune leur offre en effet l'opportunité d'investir plus facilement l'univers collectif et d'y créer des liens de sociabilité. La langue française véhicule certainement ici une idée plus démocratique et plus ouverte de la nation québécoise et réfère ainsi directement à une norme « supranationale » à laquelle chaque résident, au-delà de son origine, peut se référer.

Il y a également un soutien apporté à la langue française en tant que « langue minoritaire » et vulnérable au Canada. Face à l'incontestable prédominance de l'anglais en Amérique du Nord, les Haïtiens demeurent dans l'ensemble solidaires de la législation linguistique de la province, et plus généralement approuvent la protection des langues minoritaires au Canada :

18 D.Helly, *op.cit.*, p.29.

19 En Haïti, le français correspond à une langue socialement hiérarchisée et reste pratiquée par les classes sociales moyennes et supérieures. Malgré son statut officiel, c'est toutefois le créole qui demeure la langue du pays dans son ensemble.

20 Ce postulat soulève ici la possibilité d'une américanité de la francophonie, c'est-à-dire « une identité produite au sein de l'espace continental américain au moyen de la langue française et à partir d'une représentation de la fonction que remplit à l'intérieur de cet espace l'outil de la francophonie. » (Nicolas Van Schendel, « Une américanité de la francophonie ? Les perceptions de migrants québécois. » dans *L'Américanité et les Amériques*. *Op.cit.*, p.193)

LES HAÏTIENS DE MONTREAL

Je suis à 100% avec la lutte que mène le peuple québécois pour la défense du français, je suis au premier rang à cause de leur minoration en Amérique du Nord. (Femme, 1938).

Mais ces divers éléments ne peuvent toutefois être totalement apparentés à des indicateurs d'appartenance sociétale. Ceci tient principalement au fait que le « français de France » (et non le français québécois ou le joual²¹) remplit déjà une fonction identitaire en Haïti et reste associé à une vision élitiste de la langue. Le français « métropolitain » revêt en effet une valeur symbolique au regard de l'histoire entre Haïti et la France - entre le colonisé et le colonisateur d'antan - puis des liens qui se sont créés avec le Québec. Les commentaires recueillis traduisent davantage une reconnaissance profonde envers une langue idéalisée dont le prestige social et culturel reste particulièrement important pour les Haïtiens et qui se voit être justement l'outil de communication officiel de leur société d'établissement :

On a appris la langue française à l'école en Haïti. On a aussi été colonisé par la France. On a reçu l'enseignement de la langue française par des prêtres français. C'est grâce à la langue française que l'on a cette ouverture sur le monde. (Femme, 1950).

Sans parler donc d'appropriation identitaire, le français se voit plutôt « réapproprié » par les immigrants haïtiens et la francophonie du Québec endosse alors une signification plus pragmatique et démocratique²². Elle représente à ce titre une véritable possibilité d'échanges avec la collectivité, permettant ainsi d'estomper les clivages trop souvent cités entre majorité et minorités, de même qu'un outil plus large d'intégration. Le français balise un espace de rapprochement avec la majorité et façonne dans le même temps un nouveau mode d'acceptation de la collectivité québécoise.

Redécouverte, réinterprétée, la langue de la société d'accueil devient un outil symbolique de cohésion sociale, ceci étant d'autant plus capital que les

21 Nous faisons volontairement ici une différence entre le « français de France » et le « français québécois », ce dernier étant très souvent dévalué par les répondants en raison de ses nombreux emprunts à l'anglais et de ses déformations syntaxiques. À l'inverse, le « français de France » représente la langue de prestige, la langue de l'élite en Haïti et il s'agit d'une norme externe souvent citée.

22 N. Van Schendel, *op.cit.*, p.210.

enfants d'immigrés haïtiens, nés au Québec ou arrivés en bas âge, voient « leur appartenance culturelle et linguistique à la province dénigrée ou perçue comme un leurre alors que leur participation socio-économique est affaiblie par des conditions sociales et des obstacles à caractère raciste » (Maryse Potvin, Bernard Fournier et Yves Couture, 2000 : 186).

Plus globalement, la citoyenneté canadienne participe elle aussi d'une américanité convergente, d'une identité de reconnaissance symbolique. Il existe en effet une adhésion certaine à des valeurs et à des idéaux de la communauté politique canadienne, unique représentante d'une culture civique reconnue sur la scène internationale. Les personnes interrogées tiennent par exemple pour essentielle l'institutionnalisation du droit à l'égalité ou encore du droit à l'exercice du pouvoir. Un répondant haïtien affirme ainsi : « Avec la citoyenneté canadienne, je peux exercer mon droit de vote, je peux voter pour qui je veux » (Homme, 1944). Le droit à la différence, actualisé dans la politique de multiculturalisme, est également approuvé, bien qu'il suscite un débat quant à une possible accentuation des spécificités ethnoculturelles et par conséquent à une érosion de l'identité commune.

Pour d'autres, la citoyenneté canadienne garantit plusieurs avantages techniques comme la liberté de circuler plus librement en dehors des frontières nationales. Le passeport canadien et sa réputation mondiale constituent d'ailleurs l'avantage le plus fréquemment cité au cours de cette recherche : être citoyen canadien d'origine haïtienne ne signifie pas tant l'identification à une société politique que la valorisation de ce statut sur la scène internationale. Enfin, sur un plan pratique et stratégique, l'appartenance officielle à la communauté canadienne facilite selon certains l'accès à certains postes de l'appareil de l'Etat et permet ainsi de prendre une part plus active au fonctionnement de la société :

Si vous n'avez pas la citoyenneté canadienne, il y a beaucoup de postes que vous ne pouvez pas occuper. C'est la partie la plus importante de l'intégration. On ne peut pas occuper un poste en politique par exemple si l'on n'est pas citoyen canadien. (Homme, 1951)

Il reste clair cependant que ces éléments jouent davantage un rôle référentiel et symbolique qu'identificatoire. La citoyenneté canadienne renvoie principalement à la détention de droits acquis, ainsi qu'à des avantages pratiques. Ceci tient surtout du fait que les Haïtiens rencontrés, tout en

cautionnant les principes libéraux de l'Etat, notamment la protection des libertés fondamentales et des droits sociaux par le truchement de la *Charte canadienne des droits et libertés*, admettent par ailleurs l'absence de valeurs identitaires fortes. La représentation d'un pays vaste et lointain et par conséquent l'impression d'« inaccessibilité » géographique participe également d'une identité symbolique d'appartenance territoriale et non d'une réelle identification au Canada.

De son côté, même si la « citoyenneté québécoise » reste difficile à apprécier en raison de son illégitimité constitutionnelle, celle-ci offre à tout le moins un cadre d'application plus concret de certaines valeurs. En proposant une vision de la citoyenneté fondée sur des valeurs de justice, d'égalité, de démocratie et de pluralisme, le gouvernement du Québec cherche principalement à susciter l'appartenance des citoyens de diverses origines à la communauté politique québécoise. Et il existe effectivement une pleine adhésion à ces principes, primordiaux dans un contexte identitaire canadien atone. Mais cette approbation de la citoyenneté québécoise traduit également une reconnaissance et une loyauté envers le « pays d'adoption » ou la « deuxième patrie » de la diaspora haïtienne. Cette forme d'appartenance, là encore de nature territoriale et symbolique, tend moins à promouvoir l'identification aux valeurs constitutives du Québec qu'un attachement qui découle d'un établissement de longue date dans la province, d'une expérience de vie commune et d'une reconnaissance progressive de l'espace géographique et socioéconomique alloué aux membres des minorités. Il reste à noter cependant que le sentiment d'appartenance des personnes interrogées est complexifié par le débat indépendantiste et que la pleine adhésion de certains sujets haïtiens à une citoyenneté québécoise reflète souvent l'appui à une identité politique, le soutien d'un projet autonomiste.

Montréal, la ville principale d'établissement des Haïtiens au Québec, joue également un rôle primordial dans la création d'une identité symbolique. Mais à l'inverse des territoires canadien et québécois, chargés d'une signification juridique pour l'un et d'une ambiguïté politique pour l'autre, Montréal, ville plurielle et « dépolitisée », offre un cadre de vie de qualité propice à l'émergence d'une véritable identification, territoriale mais aussi culturelle. Un grand nombre de répondants font en effet une distinction capitale entre Montréal et la province, entre milieu de vie immédiat et entité territoriale et gouvernementale, cette dernière étant par ailleurs ethniquement très homogène. La qualité de vie montréalaise (pluralité culturelle, bilinguisme, sentiment de sécurité, coût de la vie peu élevé, facilité d'accession à la

propriété...) contribue en effet à l'émergence d'une identité urbaine unique chez de nombreux sujets. Montréal agit ainsi comme un puissant symbole de liberté des différences et offre par ailleurs l'occasion de développer en parallèle des identités de quartier, non pas ethniques mais plutôt sociales et culturelles où prédominent une certaine solidarité humaine et une volonté de contribuer au fonctionnement de la collectivité. Nombre d'implications au sein d'associations ou d'organismes divers le démontrent et participent par ailleurs d'une tradition québécoise de développement local et communautaire.

L'identité hybride haïtienne : une autre identité américaine

Les modalités d'intégration et d'identification de la minorité haïtienne établie au Canada ne peuvent s'analyser exclusivement par le biais d'une schématisation des indices de divergence et de convergence sans prendre en compte d'autres conceptions plus symboliques du statut de diaspora. Comment en effet appréhender les relations entre majorité et minorités dans le contexte américain sans comprendre l'essence même de l'identité diasporique ? Dans le cas de la communauté haïtienne, les membres interrogés ont mentionné de façon quasi unanime leur appartenance à une identité hybride structurée par ce que Stuart Hall définit comme « deux vecteurs opérant simultanément, celui de la similitude et de la continuité, et celui de la différence et de la rupture »²³. Les divers éléments recensés plus haut et correspondant respectivement à des indices de fragilité et de consolidation du lien social renvoient en réalité à une recherche d'harmonisation entre des références originelles et des références appartenant à la société d'établissement. On ne peut en effet parler de rupture ou, à l'inverse, d'emprunt véritables vis-à-vis des principes de la société d'accueil, mais plutôt d'un compromis identitaire où l'Haïtien tente d'adapter ses valeurs originelles et celles intégrées au Canada. L'identité linguistique haïtienne illustre certainement avec le plus de justesse ce compromis : plurielle, cette identité englobe à la fois le créole, le français de France, souvent magnifié, le français du Québec, lui-même produit d'influences extérieures²⁴,

23 Stuart Hall. "Cultural Identity and Diaspora." In *Colonial Discourse and Post-Colonial Theory. A Reader*. Patrick Williams and Laura Chrismas (ed.) London: Harvester –Wheatsheaf. 1994 (1990), p.395.

24 Nicolas Van Schendel. Op.cit. (2001), p.208. Une étude menée sur la perception des migrants québécois à l'égard de la francophonie révèle d'ailleurs que celle-ci peut-être envisagée en tant qu'américanité « désaméricanisante » où le français correspond à une « diversité de manières de dire ». (p.221).

et l'anglais pour certains²⁵. Ce fait linguistique n'offre t-il pas une vision de la nouvelle « américanité », celle qui allie intégration et démarcation mais aussi réalisme et symbolisme ? Une autre illustration serait l'implication communautaire se justifiant à la fois à travers le maintien et la permanence de la culture haïtienne (ce que Juteau nommerait « la face interne de la frontière ethnique »²⁶) et le dialogue avec la société d'accueil qui génère une forme dynamique de citoyenneté et qui peut permettre d'atténuer les catégorisations ethniques et élargir le lien collectif (« la face externe » selon Juteau).

Au regard des principaux résultats de notre enquête et de la diversité des allégances énoncées, l'américanité signifie en réalité pour les Haïtiens rencontrés la singularité, le passage – à la fois géographique et symbolique – entre l'insularité et la continentalité nord-américaines, en termes notamment de tradition politique, socio-économique et culturelle. Moins un concept construit communément sur la dualité, il est davantage question de mouvance, de transition entre différents systèmes de principes et de symboles. Parmi eux, « l'haïtiannité » comme composante de l'identité américaine plus vaste demeure la plus fréquemment citée : il s'agirait d'une identité qui transcenderait les frontières nationales et inclurait des éléments divers empruntés au pays d'origine, aux sociétés d'établissement canadienne et québécoise et aux influences culturelles plus larges américaines. Mais, et c'est aussi là l'une des acceptions récentes de l'américanité, la volonté de converger vers une culture civique reste forte. La recherche permanente d'une adéquation entre des références collectives - consensuelles et non politisées – et des références originelles signifie également la volonté de constituer et de perpétuer un « nous » national. D'une génération qui se considérait de passage, les personnes interrogées veulent désormais concrétiser leur ancrage au Québec en s'impliquant davantage dans les différentes sphères d'activité de la vie nationale et devenir des citoyens engagés.

25 Plusieurs sujets exercent en effet une profession, très souvent médicale, en milieu anglophone et pratiquent ainsi couramment l'anglais.

26 Danielle Juteau. L'ethnicité et ses frontières. Presses de l'Université de Montréal, 1999, p.162-165.

Bibliographie sélective

«L'Américanité du Nord au Sud », numéro thématique de *Géographie et cultures*. Paris : L'Harmattan, no 45, printemps 2003, 143 pages.

BARTH, Fredrik, 1969 (5th edition). *Ethnic Group and Boundaries : The Social Organization of Culture Difference*. Boston : Little Brown and Company, 153 p.

BERNÈCHE, Francine et Jean-Claude MARTIN, 1984. « Immigration, emploi et logement : la situation de la population haïtienne dans certaines zones de la région métropolitaine de Montréal. » *Anthropologie et sociétés*. (Numéro spécial « Caraïbes ») vol.8, n°2, p.5-29.

BERNÈCHE, Francine, Oct. 1983. « Immigration et espace urbain. Les regroupements de population haïtienne dans la région métropolitaine de Montréal. » *Cahiers québécois de démographie*. Vol. 12, n°2, p.295-323.

CUCCIOLETTA, Donald (dir.), 2001. *L'Américanité et les Amériques*. Editions de l'IQCR, 246 p.

DEJEAN, Paul, 1978. *Les Haïtiens au Québec*. Montréal : Presses de l'Université du Québec, 189 p.

DE RUDDER, Véronique, 1998. « Identité, origine et étiquetage. De l'ethnique au racial, savamment cultivés... » *Journal des Anthropologues*. N° 72-73, p.31-47.

GUILLAUMIN, Colette, 1972. *L'idéologie raciste. Genèse et langage actuel*. Paris : La Haye, 247 p.

HALL, Stuart, 1994 (1990). "Cultural Identity and Diaspora." In *Colonial Discourse and Post-Colonial Theory. A Reader*. Patrick Williams and Laura Chrismas (ed.) London: Harvester –Wheatsheaf

HELLY, Denise, Novembre 2001. « Le lien sociétal. Une enquête à Montréal. » *Revue internationale d'études québécoises*. Vol.5 (2), p.137-170.

-----,1996. *Le Québec face à la pluralité culturelle, 1977-1994*. Presses de l'Université Laval, 491 p.

-----,Juillet 1996. « Le multiculturalisme canadien : 1971-1995. » *Hommes et Migrations*. N° 1200, p.25-34.

HELLY, Denise et Nicolas VAN SCHENDEL, 2001. *Appartenir au Québec. Citoyenneté, nation et société civile. Enquête à Montréal, 1995*. Sainte Foy : Éditions de l'IQRC, 242 p.

ISAJIW, Wsevolod, 1974. « Definitions of Ethnicity. » *Ethnicity*. New York : Academic Press, 1, p.111-124.

JUTEAU, Danielle, 2000. « Ambiguïtés de la citoyenneté au Québec. » Conférence Desjardins (23 nov.2000), Université McGill, 24 p.

-----,1999. *L'ethnicité et ses frontières*. Presses de l'Université de Montréal, 226 p.

-----,Octobre 1983. « Les autres « ethniques ».» *Sociologie et Sociétés*. Vol.XV, no2, p.3-8.

KYMLICKA, Will, 1995. *Multicultural Citizenship. A Liberal Theory of Minority Rights*. Oxford : Clarendon Press, 280 p.

-----, Sept.1992. *Théories récentes sur la citoyenneté*. Ottawa, Multiculturalisme et Citoyenneté Canada, 74 p.

KYMLICKA, Will et Wayne NORMAN, 1995. « Return of the Citizen : A Survey of the Recent Work On Citizenship Theory. » dans Ronald Beiner (eds.) *Theorizing Citizenship*. Albany : State University of New York Press, p.283-322.

LABELLE, Micheline et Martin GOYETTE, 1993. *Intégration économique. Le discours de leaders d'origine haïtienne de la région de Montréal*. Montréal : Centre de recherche sur les relations interethniques et le racisme (CRRIR), 103 p.

LABELLE, Micheline et Daniel SALEE, 1999. « La citoyenneté en question : l'Etat canadien face à l'immigration et à la diversité nationale et culturelle. » *Sociologie et sociétés*. Vol.31, no2, p.125-144.

LACORNE, Denis, 2003. *La crise de l'identité américaine. Du melting-pot au multiculturalisme*. Gallimard. Collection Tel, 448 pages.

LAMONDE, Yvan, 1985. « L'américanité du Québec. » dans *Le Devoir Economique*, vol.1, no2, p.54-55.

MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET DE L'IMMIGRATION, Sept. 2000. *Forum national sur la citoyenneté et l'intégration*. Gouvernement du Québec, 50 p.

MULTICULTURALISME ET CITOYENNETÉ Canada, 1992. *La Citoyenneté canadienne, c'est quoi au juste ?* Ottawa, Le Ministère, 32 p.

PICHE, Victor, Serge LAROSE et Micheline LABELLE (dir.), 1983. *L'immigration caraïbéenne au Canada et au Québec : aspects statistiques*. Montréal : Centre de Recherches Caraïbes, 189 p.

POTVIN, Maryse, 2000. « Racisme et citoyenneté chez les jeunes Québécois de la deuxième génération haïtienne. » dans Maryse Potvin, Bernard Fournier et Yves Couture (dir.) *L'individu et le citoyen dans la société moderne*. Presses de l'Université de Montréal, p.185-275.

POUTIGNAT Philippe et Jocelyne STREIFF-FENART, 1999. *Théories de l'ethnicité*. Paris : PUF, « Le sociologue », 270 p.

Ariane CYR

SEYMOUR, Michel, 1999. *La nation en question*. Montréal : l'Hexagone, 206 p.

TAYLOR, Charles, 2000. « Nation culturelle, nation politique. » dans Michel Venne (dir.). *Penser la nation québécoise*. Editions Québec Amérique, p.37-48.

-----, 1994. *Multiculturalisme : différence et démocratie*. Paris : Aubier, 142 p.

LES RELATIONS EST-OUEST DURANT LA GUERRE FROIDE : LE CANADA ET LA HONGRIE 1947-1964[□]

László NAGY

Université de Szeged

Cet article examine quelques aspects diplomatiques de l'histoire de la guerre froide : comment deux pays s'appartenant aux deux blocs adversaires arrivent-ils à établir des relations diplomatiques ? Après la deuxième guerre mondiale chacun des deux pays fait des efforts pour le développement des relations, mais l'atmosphère politique internationale n'y est pas favorable. Dès 1964, les intérêts politiques (détente), économiques (marché du blé canadien) et humanitaires (colonie hongroise au Canada) amènent les deux pays à établir des relations diplomatiques. L'article est basé sur les documents d'archives du Parti Communiste Hongrois et du Ministère hongrois des Affaires Étrangères.

This article examines some diplomatic aspects of the history of the Cold War : how 2 countries belonging to blocs antagonistic arrive to establish the diplomatic relations. After the Second World War both countries make an effort for the development of the relations, but the international political atmosphere is not favorable. In the sixties years the political (détente), economic (market of the Canadian grain) and humanitarian (Hungarian immigrants in Canada) interests lead Canada and Hungary to establish the diplomatic relations in 1964. This article is based on the documents of the Archives of the Hungarian Communist Party and of the Foreign Office of Hungary.

On peut lire dans le rapport public du Ministère des Affaires Étrangères du Canada, en 1965 : « Meanwhile, with the Communist countries of Eastern Europe Canada continued to pursue a policy of developing closer contacts and trade, as part of a general pattern of improving relations between East and West... In May, as a result of agreements reached during the previous year, the first Canadian Ambassador to Hungary (resident in Prague) presented his credentials in Budapest, by the time, a resident Hungarian Embassy had already been established in Ottawa. »¹

Dans le présent essai, nous allons examiner comment les relations entre le Canada et la Hongrie ont atteint leur objectif, c'est-à-dire l'établissement des relations diplomatiques en 1964, après plus d'une décennie de préparation qui avait commencé au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale.

[□]Cet article a été réalisé grâce à une bourse du Ministère des Affaires Étrangères du Canada.

¹ Report of the Department of External Affairs 1965. Ottawa 1966. p. 37

Les premiers « représentants » des relations des deux pays étaient les émigrés de Hongrie. Les premiers étaient arrivés au Canada dans les années 1880.² De nombreux Hongrois sont aussi partis pour le Canada dans les années 1920. Selon le recensement de 1931, 40 000 Hongrois vivaient dans le pays.³ Vu le nombre grandissant de Hongrois au Canada, Budapest a ouvert en 1922 un Consulat général à Montréal et, en 1927, un consulat à Winnipeg.⁴ Pendant la Seconde guerre mondiale, à cause de la prise de position antagoniste par le Canada et la Hongrie, les relations ont été interrompues. Le 21 janvier 1942, en conséquence de Pearl Harbor, le Premier Ministre Mackenzie King a annoncé l'état de guerre avec la Hongrie. A partir de cette date et jusqu'en septembre 1948 la Suède s'est chargée de la représentation des intérêts hongrois. Ensuite, c'est la Pologne qui a accompli la même tâche, jusqu'à la reprise des relations diplomatiques en 1964.

La période de tâtonnements : 1947-1963

La Hongrie s'est progressivement soumise à la zone d'influence et de dépendance de Moscou et ce jusqu'à la fin des années 1940. C'était l'Europe de l'Est bolchévisée. Jusqu'au milieu des années 1950, et particulièrement jusqu'à la mort de Staline, les activités de la politique extérieure ont été pratiquement restreintes à l'exécution servile des ordres de Moscou et aux relations bilatérales au sein du « camp de paix ». Le 20^e congrès du Parti Communiste de l'Union soviétique (PCUS), en février 1956, et le soulèvement anti-stalinien en octobre 1956 ont changé cette situation. La dépendance de Moscou a demeuré, mais moins contraignante; la Hongrie a su en profiter dans sa politique intérieure comme dans sa politique extérieure. Une preuve en est qu'à partir du milieu des années 1960, lorsque la question hongroise n'était plus à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de l'ONU, le prestige international de la Hongrie s'est agrandi. La multiplication des activités de la politique extérieure se manifeste dans le nombre des consulats et ambassades créés entre

² Il faut tout de même retenir leurs plus anciens prédécesseurs : István Budai Parmenius (1555-1583), un Hongrois ayant voyagé au Canada naissant au crépuscule de l'époque moderne. Il a atteint le sol de Terre-Neuve en tant que membre de l'expédition de Sir Humphrey Gilbert. Il a remémoré ses souvenirs dans un poème écrit en latin, en 1583. La même année, il a été victime d'un naufrage lors du voyage de retour. Voir : *Lajos Kropf*: Budai Parmenius István. Századok, 1889. p. 150-154

³ John Murray Gibbon: *Canadian Mosaic. The Making of a Northern Nations*. Toronto 1938. p. 354.

⁴ Sur l'émigration et la vie au Canada voir : Ferenc Bakó: *Kanadai magyarok. Gondolat*, Budapest 1988.

1956 et 1965. Durant cette période, la Hongrie a ouvert des représentations diplomatiques dans 35 pays, dont dans 17 des ambassades⁵.

Après la fin de la Seconde Guerre Mondiale, la première proposition de rétablissement des relations diplomatiques vient en 1948 de la Hongrie. Le commissaire général canadien, évoquant une pénurie de cadres, recommande la création d'un consulat général. En mars, il autorise son ouverture par les Hongrois, à Ottawa.⁶ Mais le processus s'arrête là. L'une des raisons en était sans doute l'affaire du cardinal Mindszenti, primat de l'Église catholique hongroise. L'arrestation du cardinal a suscité de vives indignations sur le plan international et a influencé négativement les relations de la Hongrie avec les pays démocratiques. Effectivement, l'affaire Mindszenti a eu un écho au Canada où de nombreux personnages de l'Église catholique ont réclamé auprès de leurs députés de condamner le gouvernement hongrois dans leurs interventions parlementaires⁷.

Un an plus tard, Budapest propose l'ouverture d'un consulat à Toronto, puisque quelque 20 mille Hongrois vivent là-bas. Toutefois, le gouvernement d'Ottawa a exprimé à l'ambassadeur hongrois de Londres, le 23 novembre 1949, qu'« il ne pouvait pas soutenir l'idée de l'établissement d'un consulat de Hongrie au Canada à l'heure actuelle », car « sa présence partagerait davantage les Hongrois du Canada d'ores et déjà séparés en deux camps ». Les deux « camps » étaient d'une part les partisans et de l'autre, les opposants du régime en place en Hongrie⁸.

Les tâtonnements et les initiatives renouvelées visant le rétablissement des relations n'ont pas cessé après cette déclaration. Mais les résultats sont restés éphémères. Aucune des deux parties n'a pris de positions extrêmes, et toutes deux ont laissé ouverte la possibilité de la reprise des relations diplomatiques. En 1953, c'est par l'intermédiaire de Londres que le gouvernement hongrois relance la proposition de l'établissement d'un consulat.

⁵ *Frigyes Pujá*: Magyar külpolitika. Kossuth Könyvkiadó 1980. p. 171-172.

⁶ Feljegyzés a magyar-kanadai kapcsolatok alakulásáról. 1955. november 10. MOL Küm Kanada Tük 1955-1964. XIX-J-1-j 1. doboz 009739 sz. irat.

⁷ Débats. Chambre commune, 1949. p.145 et p. 787-789.

⁸ Kapcsolat Kanadával. Budapest, 1954. március 29. MOL Küm Kanada Adm 1945-1964. XIX-J-1-k 1. doboz, 04146/1. sz. irat.

Mais le Canada refuse de nouveau⁹. En 1954, alors que la mort de Staline a fait quelque peu relâcher la pression de Moscou, les Hongrois font une nouvelle proposition au Canada. La volonté a été manifestement plus ferme qu'avant : « Bem rakpart » (le Ministère des Affaires Etrangères – J.N.L.) a envoyé Mme S. J., conseillère commerciale, en voyage d'étude au Canada, afin d'évaluer les possibilités. Un rapport de 13 pages a été rédigé sur ce voyage d'étude de neuf jours, (de fin janvier jusqu'au début février 1954). La conseillère commerciale est arrivée à Ottawa le 30 janvier, où elle a mené des négociations avec Neyenus, chef du Département européen du Ministère du Commerce, qui a été « particulièrement attentif et poli » pendant cet entretien de plus de deux heures¹⁰. Lors des négociations du 3 février, Neyenus « a déclaré que le Canada était prêt et favorable à l'élargissement des relations commerciales et des affaires avec la Hongrie¹¹ ».

Suite à cet entretien, la conseillère commerciale de Hongrie a continué son voyage et s'est rendue à Toronto, où elle a rencontré le propriétaire de l'entreprise S. Blinick Company Ltd. L'entrepreneur canadien s'est intéressé à l'exportation de fruits et d'autres produits alimentaires de la Hongrie. La représentante de l'économie hongroise a également rendu visite à l'entreprise nommée « avant-garde » de distribution de films, Hungarian Film Distributors, qui était le distributeur du film *Quelque part en Europe*, présenté avec grand succès dans les villes du Canada.

Le rapport valant pour une étude se termine par une proposition qui pourrait être un avertissement : « Si nous voulons gagner le marché canadien pour nos entreprises, selon mon expérience, il convient surtout de respecter les accords conclus en matière de qualité ou de délai des transports. Des transports retardés et de qualité défectueuse peuvent entraîner le départ des clients. »¹²

En octobre 1954, le chargé d'affaires de l'Ambassade du Canada à Varsovie propose à l'ambassadeur hongrois la reprise de relations diplomatiques et la conclusion de l'accord commercial. En février 1955,

⁹ Javaslat a magyar-kanadai kapcsolatokra vonatkozó tárgyalásokra. Budapest, 1964. május 11. MOL Küm Kanada Tük 1955-1964. XIX-J-1-j. 1. doboz 144/64 sz. irat

¹⁰ Kanadai utazás, Budapest 1954. február 22. MOL Küm Kanada Adm 1945-1964. XIX-J-1-k. 1. doboz, 04146. sz. irat.

¹¹ Id.

¹² Id.

l'ambassadeur hongrois à Londres est intéressé à la poursuite de cette proposition. En revanche, dans sa réponse du 27 mai, Robeson, le chargé d'affaires canadien a trouvé que la situation n'était pas favorable à la réalisation de la proposition, parce qu'en Hongrie, l'Église catholique est toujours poursuivie. Ainsi, la reprise des relations diplomatiques susciterait la réticence dans les yeux des fidèles catholiques canadiens très nombreux et provoquerait des problèmes de politique intérieure.¹³

En mai 1955, c'est l'ambassadeur hongrois d'Argentine qui relance la question de la reprise de relations diplomatiques à l'ambassadeur canadien à Buenos Aires. Cet ambassadeur, comme plusieurs autres représentants du Canada auparavant, a répondu par la négative. Selon lui, l'établissement de nouveaux consulats coûterait trop cher. Toutefois, il a souligné qu'il n'était pas contre les relations.¹⁴

C'est ce que confirme par exemple le Canada en invitant la Hongrie à la Foire de Toronto, même pendant les moments les plus « chauds » de la guerre froide : la guerre de Corée. En revanche, Budapest a refusé l'invitation datée du 6 décembre 1950 quelques jours après sa réception, en invoquant des « problèmes techniques ».¹⁵

La Hongrie reçoit une nouvelle invitation en juillet 1953 à la Foire du 31 mai au 11 juin 1954. Dans sa réponse du 15 décembre 1953, Budapest accepte l'invitation. Cependant, le 1^{er} mai 1954, le Ministère du Commerce Extérieur décide de ne pas y participer à la Foire de Toronto, parce que « la direction de la Foire n'a pas pu assurer une place convenable pour la Hongrie¹⁶ ». La cause réelle du refus était plutôt la lutte pour le pouvoir au sein du parti et dans les bureaux de l'administration de l'État entre les adeptes de l'ouverture et les orthodoxes.

¹³ Feljegyzés a kanadai-magyar kapcsolatok alakulásáról. Budapest, 1954. november 10. MOL Küm Kanada Tük 1955-1964. XIX-J-1-j. 1. doboz. 009739. sz. irat.

¹⁴ Kanada nagykövetével folytatott beszélgetés. Buenos Aires, 1955. június 14. MOL Küm Kanada Tük 1955-1964. XIX-J-1-j. 1. doboz. 005711. sz. irat.

¹⁵ A levél és a válasz: MOL Küm Kanada Adm 1945-1964. XIX-J-1-k. 1. doboz. 7029/5/6-4. sz. irat.

¹⁶ Id. 010876 és 03352 sz. irat. La Hongrie participe à la Foire de Toronto pour la première fois en 1963.

Il y a eu aussi des initiatives pour l'établissement des relations dans le domaine de la culture. En 1947, la Bibliothèque du Parlement Canadien a signalé qu'elle recevrait volontiers des publications hongroises traduites en anglais. En échange, elle aurait envoyé des revues scientifiques. Miklós Hornyanszki, professeur de chalcographie à l'École des Beaux-Arts de l'Ontario a œuvré pour l'établissement des relations dans le domaine de la vie artistique¹⁷. Grâce à l'assistance du dessinateur Avram Yanovsky, des publications et albums de beaux-arts hongrois et canadiens ont été échangés entre les organismes culturels hongrois et la Galerie Nationale Canada. En janvier 1954, les Hongrois ont proposé la publication des nouvelles de Zsigmond Móricz au Canada, par le biais de la revue *Munkás* [L'Ouvrier] des Hongrois de gauche.¹⁸

Dans le domaine des relations culturelles, la visite d'une délégation de quatre intellectuels, arrivée en Hongrie depuis le Canada anglophone à l'invitation de Kulturális Kapcsolatok Intézete [Institut des Relations culturelles], entre le 12 et le 27 octobre 1954 doit être retenue. Le rapport de leur séjour donne des informations sur les membres de la délégation, leurs programmes et leurs impressions.¹⁹

Le rapport fait l'éloge d' Avram Janovsky pour ses activités menées dans le mouvement ouvrier. Il a visité plusieurs musées et expositions de beaux-arts, et a aussi rendu visite à Jenő Barcsay, peintre et dessinateur célèbre. Pour qualifier les compétences artistiques d'Avram Janovsky, le rapporteur parle d'un peintre « d'un talent médiocre ». Le membre le plus apprécié de la délégation a été sans doute le poète Joe Wallace, qui a donné une interview à la Radio Hongroise, a participé à des cultes (et qui en a déduit que l'exercice de la religion était libre !) et a longuement discuté avec l'écrivain Pál Szabó. Le rédacteur de revue Margaret Fairley s'est intéressé à la situation des paysans et a visité l'Université d'Agriculture de Gödöllő. Elle a rencontré les écrivains Pál Szabó et Péter Veres, ce qui est compréhensible, puisque tous les deux sont d'origine paysanne et racontent dans leurs œuvres le monde des villages. Le distributeur de livres, Marwyn Marks, lui, était intéressé avant tout par les

¹⁷ Uo. 12939. sz. irat

¹⁸ Uo. 02766 sz. irat

¹⁹ Jelentés a négytagú kanadai angol delegáció magyarországi tartózkodásáról. 1954. október 12-17. MOL Küm Kanada Tük 1955-1964. XIX-J-1-j. 3. doboz 027 87/6. sz. irat

films, les librairies et les maisons d'éditions. Il a également rencontré Péter Veres. Il lui a proposé de traduire des œuvres littéraires en l'anglais ou en le français et d'organiser des expositions (de photographies) sur la Hongrie dans les villes du Canada. La composition, tout comme la visite elle-même de la délégation ont été fortement imprégnées d'intentions politiques. Cette visite, si elle a promu la connaissance mutuelle des deux pays, a eu une influence moindre dans le contexte des relations peu intenses de l'époque.

C'est en 1956 que l'établissement des relations diplomatiques (et commerciales) a été très proche de sa réalisation. Cette année-là, en mars, le Conseil des ministres hongrois a autorisé l'achat de 300 000 tonnes de céréales au Canada ; Ottawa ayant proposé un crédit pour la moitié de la quantité totale. Les négociations commerciales ont commencé en septembre. L'un des buts des négociations était le rétablissement des relations diplomatiques. Le chef du département du Ministère du Commerce Extérieur, chef des négociations, a obtenu la permission de la part du gouvernement hongrois de faire allusion, dès le début des concertations, à l'importance de la reprise des relations diplomatiques. Il n'aurait eu l'autorisation de mener des négociations d'ordre diplomatique que dans le cas d'une réaction favorable de la part des Canadiens. Il devait rencontrer le plus de diplomates possibles, tout en restant en contact avec les ambassadeurs soviétique, polonais, tchèque et yougoslave.²⁰ Il lui a été rappelé que la presse ne pourrait en aucun cas prendre connaissance des négociations et qu'« il devrait éviter poliment d'approfondir les contacts avec les leaders du groupe des Hongrois progressistes ».²¹

Les négociations ont été vite abandonnées, lorsque le soulèvement a eu lieu en Hongrie. Après son échec, un grand nombre de Hongrois ont émigré au Canada qui les a accueillis. Le ministre de l'immigration, Jack Pickersgill a rapporté dans son intervention du 27 janvier 1957 au Parlement canadien que jusqu'à la fin de janvier, quelques 15.000 Hongrois étaient arrivés au pays²².

Le redressement de la situation diplomatique est resté à l'ordre du jour après 1956 même si, à ce moment-là, les Canadiens l'ont refusé pour des raisons purement politiques : Ottawa, comme beaucoup d'autres puissances

²⁰ Utasítás a tárgyalásokhoz. Budapest, 1956. augusztus 31. MOL Küm Kanada Tük 1955-1964 XIX-J-1-j 1. doboz. 001710/1. sz. irat.

²¹ Id.

²² Débats. Chambre commune, 1957. p. 693

occidentales, considérait le gouvernement de Kádár illégitime. Malgré cela, le Canada ne s'est pas complètement écarté des négociations.

En décembre 1957, Endre Ustor, le représentant de la Hongrie à l'ONU, après avoir négocié avec des diplomates canadiens à New York, s'est rendu à Ottawa et s'est entretenu à deux reprises, les 6 et 10 décembre, avec T.P. Molone, le chef du département consulaire du Ministère des Affaires Etrangères sur l'ouverture éventuelle d'un consulat. Mais, à l'issue de la deuxième entrevue, Malone a clairement exprimé qu'« à l'heure actuelle, le gouvernement canadien ne souhaitait pas élargir ses relations avec la Hongrie²³ ».

Les Canadiens cherchaient eux aussi à obtenir des renseignements sur la situation en Hongrie. Au printemps 1958, le chargé d'affaires provisoire de l'ambassade canadienne à Prague s'est rendu à Budapest pour une visite de quelques jours. Selon le rapport de l'ambassadeur hongrois en Tchécoslovaquie, le diplomate canadien a eu des impressions très positives sur la capitale hongroise. « Il avait imaginé une situation complètement différente d'après les comptes rendus des journaux occidentaux. Selon lui, la vie en Hongrie était tout à fait normale²⁴ ».

Malgré cette opinion très favorable, l'affaire hongroise figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de l'ONU a continué à contrarier le développement des relations politiques. L'opinion publique canadienne aurait refusé toute avancée dans les relations bilatérales avec la Hongrie. C'est ce que confirme l'attaché culturel et de la presse de l'Ambassade du Canada à Washington, Alison Hardy, dans l'entretien qu'il a mené avec un collaborateur de l'Ambassade de Hongrie au printemps 1960. Selon l'attaché, les relations culturelles entre son pays et plusieurs pays socialistes (URSS, Tchécoslovaquie, Pologne) se sont considérablement améliorées. En revanche, « par rapport à la Hongrie, il n'y a pas d'amélioration palpable. Il trouve que ce phénomène s'explique par le fait que la Hongrie refuse la réception de l'envoyé de l'ONU dans le pays. Ainsi, la plupart des députés désavoueraient toute initiative visant à améliorer les relations entre le Canada et la Hongrie. Un exemple en est le débat sur des affaires étrangères qui s'est déroulé récemment au Parlement. Les

²³ Jelentés a knadai kapcsolatok felvételére irányuló küldetésről. Budapest, 1957. December 11. MOL Küm Kanada Tük 1955-64. XIX-J-1-j. 1. doboz. 005699. sz. irat

²⁴ A kanadai ideiglenes ügyvivő látogatása Budapesten, Prága, 1958. március 21. MOL Küm Kanada Tük 1955.1964. XIX-J-1-j. 1. doboz. 002627. sz. irat.

intervenants étaient contre les relations et ont condamné l'État hongrois. Il a l'impression que le Ministère canadien des Affaires étrangères serait prêt à négocier sur l'avenir des relations entre les deux pays, mais trouve que le moment n'est pas encore venu pour traiter de cette question devant les députés et membres du gouvernement. »²⁵ L'attaché propose aux Hongrois de profiter des possibilités offertes par les organismes culturels qui, venus des pays socialistes, sont dans tous les cas bien vus et encouragés au Canada.

La concrétisation des relations diplomatiques

R. K. Thomson, conseiller commercial de l'Ambassade du Canada à Vienne, a joué un rôle important dans les activités visant, à la conclusion de l'accord commercial. En effet, entre 1958 et 1961, il a mené plusieurs négociations à ce sujet avec les représentants de la partie hongroise. C'est en novembre 1958 que M. Thomson s'est rendu pour la première fois à Budapest, dans le but d'évaluer la situation de l'économie hongroise. Une année plus tard, l'adjoint du ministre canadien du commerce, James A. Roberts, a reçu le directeur général de l'entreprise hongroise Medimpex à Ottawa. Lors de l'entretien dans une atmosphère détendue, « l'adjoint du ministre a déclaré que personnellement il était favorable à l'ouverture des négociations entre les deux pays dans un avenir proche. »²⁶ A partir de ce moment-là, la question de la conclusion de l'accord commercial devient sujet permanent des négociations bilatérales entre le Canada et la Hongrie. Les Canadiens n'ont jamais manqué d'insister sur l'importance de la vente des céréales. Il était de plus en plus clair que la voie pour l'inauguration des relations diplomatiques serait la conclusion d'un contrat commercial dans lequel sera stipulé l'achat de blé.

En août 1961, M. Thomson a accompagné lors de sa visite de Budapest l'adjoint du ministre de l'agriculture S. I. Chagnon et ses deux collaborateurs. La délégation s'est rendue à Martonvásár, à l'Institut de Recherches agraires, à la Ferme d'Etat de Bábolna et à la région du lac Balaton, où elle s'est renseignée sur la culture des fruits et de la vigne. A la fin de leur visite, M. Chagnon a proposé un échange entre les étudiants d'agriculture canadiens et

²⁵ Beszélgetés Alison Hardy kanadai kultur- és sajtóattaséval. Washington, 1960. március 21. MOL Küm Kanada Tük 1955-1964. XIX-J-1-j. 1 doboz. 003124. sz. irat

²⁶ 1956 óta történt kezdeményezések magyar-kanadai kereskedelmi megállapodás ügyében. Budapest, 1961. szeptember 6. MOL Küm Kanada Tük 1955-1964. XIX-J-1-j. 3. doboz. 007193. sz. irat

hongrois.²⁷ L'adjoint du ministre a également mené des négociations dans le Ministère du Commerce extérieur, à qui il a promis de poser la question de l'accord commercial au Canada, dès son retour.

La vente des produits agricoles, et particulièrement celle du blé a gagné une importance primordiale au moment où la Grande-Bretagne a commencé des négociations sur son entrée dans le Marché commun. Il est à savoir que l'entrée de la Grande-Bretagne aurait discriminé le blé canadien tout comme les autres produits du Commonwealth. Ainsi, dans les années 1960, les Canadiens avaient particulièrement apprécié l'achat de blé par des pays communistes, dont la Chine et l'Union Soviétique, ce qui avait pu garantir la survie de beaucoup de fermiers canadiens²⁸.

Les Polonais se sont également présentés comme acheteurs du blé canadien : en 1962, Varsovie a acheté 300.000 tonnes de blé au Canada. Wolniak l'ambassadeur canadien de la Pologne s'est souvent concerté avec le ministre d'agriculture Hamilton, avant la conclusion du contrat d'achat. Lors de ces concertations, les deux parties se sont également entretenus à propos de la Hongrie. Le gouvernement hongrois a été informé de ces discussions par le biais de l'Ambassade de Pologne de Budapest. Il ressort de ces rapports que les circonstances étaient favorables pour le démarrage des négociations entre la Hongrie et le Canada : « Hamilton le ministre canadien de l'agriculture, lors de ses entretiens menés avec l'ambassadeur polonais de Canada, a dit en toute confiance que le Canada avait l'intention de vendre du blé à certains pays socialistes, dont la Hongrie. Étant donné que Hamilton avait en général une opinion favorable des Hongrois, le camarade Wolniak avait le sentiment qu'il pourrait aussi s'agir d'autre chose que la vente de blé. Il a trouvé que l'atmosphère était propice à mener des négociations – non officielles – sur l'établissement des relations diplomatiques avec le Canada. Par exemple, lorsque la délégation part pour le Canada pour des concertations d'ordre commercial, elle profite de l'occasion pour s'informer sur les possibilités

²⁷ Kanadai mezőgazdasági küldöttség látogatása Magyarországon, 1961. augusztus 17-20. , Budapest, 1961. augusztus 30. MOL Küm Kanada Adm 1945-1964. XIX-J-1-k. 1. doboz 006765. sz. irat., *Népszabadság*, le 20 août 1961.

²⁸ Bruce Muirhead: The Development of Canada's Foreign Economic Policy in 1960's: the Case of the European Union. *Canadian Historical Review*, 2001. 4. sz. p. 690.

d'ouvrir des relations diplomatiques²⁹. Le Ministère hongrois des Affaires Étrangères a demandé à l'ambassadeur Wolniak de faire savoir à Hamilton que les Hongrois étaient prêts aux négociations, « y compris, dans des conditions adéquates, à l'achat de blé ». Il lui a également été demandé de faire savoir au ministre qu'il serait le bienvenu en Hongrie aussi, lors de son voyage européen prévu pour la Pologne et la Tchécoslovaquie.

Un rapport hautement confidentiel, sans date, ni signature, établi à Budapest pour le bureau central du parti, probablement en 1962, se basant sur différentes sources a confirmé l'opinion de l'ambassadeur polonais. Selon le document « la situation actuelle de la politique et de l'économie permettent de faire des démarches diplomatiques visant à rétablir les relations entre le Canada et la Hongrie, ce qui peut être lié à l'achat de blé. Il faut voir clairement que le gouvernement canadien est avant tout intéressé par la vente de l'excès de blé de cette année et de gagner, par ce biais, les votes des fermiers. En même temps, la Hongrie serait plutôt motivée par le rétablissement des relations diplomatiques, consulaires et commerciales, mais aussi, dans une certaine mesure par la satisfaction de la demande canadienne d'importation de blé³⁰ ». « A l'initiative de la sphère privée », l'auteur du rapport avait demandé à Franz Pick, l'économiste renommé, de mener des négociations avec les membres de la délégation canadienne, ayant participé au congrès de la Banque Mondiale à New York. Là, le ministre de la justice M. Fleming, le président de la Banque nationale du Canada M. Rasminsky et l'adjoint du ministre des finances M. Plumptre ont confirmé que leur pays était prêt à mener des négociations sur l'achat de blé, avec la délégation hongroise autorisée. En même temps, ils ont formellement exprimé qu'ils n'étaient pas compétents dans l'établissement des relations diplomatiques. De ces expériences, l'auteur du rapport tire des conclusions fermes : « Nous ne pouvons ni ne devons négocier avec les Canadiens avant que la Hongrie ne soit vraiment prête et décidée à acheter une quantité importante de blé³¹ ». C'est dans l'esprit de cette déclaration que les démarches suivantes de la partie hongroise ont été menées.

²⁹ Hamilton földművelésügyi miniszter meghívása. Budapest, 1962. szeptember 14. MOL Küm Kanada Tük 1955-1964. XIX-J-1-j. 1. doboz. 26-007215/2. sz. irat.

³⁰ Kanadai-lengyel búzavásárlás, valamint a magyar-kanadai kapcsolatok esetleges rendezése. MOL Küm Kanada Tük 1955-1964. XIX-J-1-j.1. doboz. 26-007215/2 sz. irat.

³¹ Id.

En mars 1963, deux collaborateurs de l'Ambassade de Hongrie à Washington se sont rendus au Canada, afin de préparer le terrain pour les négociations, avec l'aide de l'Ambassade de Pologne et des hommes d'affaires canadiens. Le 20 mars, par l'intermédiaire de l'Ambassade de Pologne, les deux diplomates hongrois ont rencontré J. B. Seaborn chef du Département Europe de l'Est au Ministère des Affaires Etrangères. Lui a vu deux obstacles à la reprise des relations : premièrement, toute nouvelle relation diplomatique a un coût important et, deuxièmement le Canada préfère former de nouvelles relations extérieures avec les pays du Commonwealth. Néanmoins, en guise d'encouragement, il a ajouté que quand ce serait le tour des pays socialistes, la Hongrie serait le premier. Il a également déclaré que « le Canada était avant tout intéressé par les possibilités d'échanges commerciaux » et que « les deux pays devraient se rapprocher l'un de l'autre par le biais du commerce³² ».

Lors de ce même voyage, les deux diplomates hongrois ont rencontré Stanley Stanger, président de Guardian Trust Company, « qui voyageait énormément et prenait position pour le commerce avec les pays socialistes³³ ». L'homme d'affaire canadien a aussitôt pris contact avec le Ministre du Commerce et lui a proposé que le futur commissaire commercial soit éventuellement un représentant de son entreprise. Selon toute évidence, à ce moment-là, l'intention des Canadiens était ferme pour l'établissement des relations avec la Hongrie. Il est à noter que c'est à ce même moment (1963) que la situation extérieure de notre pays s'équilibrait : c'est cette année-là qu'U Thant, secrétaire général de l'ONU a effectué une visite officielle en Hongrie.

Selon les ambassadeurs polonais de Washington et d'Ottawa, l'attitude des Etats-Unis influençait aussi l'état des relations entre la Hongrie et le Canada. Les deux ambassadeurs pensaient que les Canadiens « attendraient que la Hongrie ait réglé la question de sa représentation diplomatique avec les Etats-Unis pour entrer lui-même dans une relation diplomatique normale. En même temps, la Hongrie était le premier parmi les pays avec lesquels le Canada désirerait établir des relations diplomatiques. A cause de la situation problématique entre le Cuba et le Canada et d'autres problèmes, le gouvernement canadien ne voulait pas provoquer de nouvelles anomalies avec

³² Látogatás a kanadai külügyminisztériumban. Washington, 1963. április 25. MOL Küm Kanada Tük 1955-1964. XIX-J-1-j. 1. doboz 004021. sz. irat.

³³ Stanley Stranger elképzelései Kanada és Magyarország közötti kapcsolat megjavítása érdekében. Washington, 1963. április 25. MOL Küm Kanada Tük 1955-1964. XIX-J-1-j. 3. doboz. 004022 sz. irat

les Etats-Unis par ses efforts visant à l'établissement des relations avec la Hongrie³⁴ ».

L'ambassadeur polonais d'Ottawa a aussi affirmé délibérément que « la voie était entièrement ouverte à la mise en place de relations économiques. Si le gouvernement hongrois trouvait nécessaire l'accès au marché canadien, par le biais d'un contrat d'engagement de plusieurs années pour l'achat d'une quantité donnée de blé, le contrat commercial pourrait être conclu sans plus attendre, le principe de 'la plus grande réduction' pourrait être appliqué et des comptoirs commerciaux pourraient être établis à Ottawa ou Montréal³⁵ ».

En avril 1963, le célèbre journaliste László Szabó passa plusieurs semaines au Canada. Son programme fut organisé par le Ministère canadien des Affaires Etrangères. Il rencontra, entre autres, Seaborn, qui déclare : « Les Canadiens sont fermes sur leur intention de rétablir les relations diplomatiques avec la Hongrie. Les diplomates qui seront délégués à Budapest apprennent déjà la langue hongroise³⁶ ».

En effet, à peine quinze jours après cette déclaration, la partie canadienne fit le pas décisif. Par l'intermédiaire de l'Ambassade canadienne de Prague, Ottawa adressa un mémoire de quatre points³⁷ au gouvernement hongrois le 29 avril 1964. L'essentiel du mémoire était la proposition d'établir des relations diplomatiques. Les propositions concrètes étaient les suivantes :

- Conclusion du contrat commercial aux termes duquel la Hongrie s'engage à acheter du blé au Canada pendant trois ans. Au besoin, le Canada donne des crédits pour la réalisation des achats.
- Réglementation des problèmes relatifs au droit de propriété et au financement.
- Accord sur des questions consulaires.
- La mise en place des relations diplomatiques.

³⁴ A magyar-kanadai viszony kérdése. Washington, 1964. január 6. Magyar Szocialista Munkáspárt Külügyi Osztálya iratai MOL M-ks-288 f. 32. cs. 11. őe.

³⁵ Id.

³⁶ Feljegyzés kanadai riportutamról. Budapest, 1964. április 18. MOL Küm Kanada Tük 1955-1964. XIX-J-1-j. 1. doboz. 00610. sz. irat, László Szabó rend compte de ses expériences dans une série d'articles (9) dans le quotidien du tirage le plus important, *Népszabadság*, entre le 19 avril et le 1 mai 1964.

³⁷ Javaslat a magyar-kanadai kapcsolatokra vonatkozó tárgyalásokra. Budapest, 1964. május 11. MOL Küm Kanada Tük 1955-1964. XIX-J-1-j. 1. doboz 26-144/64. sz. irat.

Le gouvernement hongrois fut favorable aux propositions et il arrêta le 11 mai la composition de la délégation participant aux négociations. La délégation, dont le chef Péter Mód adjoint du ministre, partit pour Ottawa dès le 19 mai. Les négociations commencèrent le 20 mai et se terminèrent quinze jours plus tard. Les deux parties se sont mises d'accord. Il n'y avait eu que quelques problèmes d'ordre technique : un problème sur le texte précisant des questions sur le droit de propriété. A part cela, les Canadiens ont demandé de mettre une échéance annuelle pour les transactions d'achat de blé dans le texte du contrat. Les Hongrois ont envoyé le document pour approbation au gouvernement à Budapest. Ni le parti, ni le gouvernement n'eurent d'objection vis-à-vis du projet de l'accord. Le 9 juin, les négociations ont pris fin officiellement. Le 11 juin, Paul Martin Ministre des Affaires Etrangères, dans sa lettre adressée à Péter Mód (voir en annexe) confirma la mise en place des relations diplomatiques, ce qu'il annonça le même jour au Parlement. Mitchell Sharp Ministre du Commerce fit la même chose avec l'accord sur l'achat de blé³⁸.

Le 12 juin, les principaux journaux canadiens rendirent compte brièvement de la conclusion des accords, avec des photographies. La plupart d'entre eux mirent dans leur titre l'accord commercial : « Trade Pact with Hungary » (*The Vancouver Sun*), « Canada Signs Trade Deal with Hungary » (*The Gazette*). D'autres soulignèrent l'importance du regroupement familial : « Hungary to Ease Exit for Canada of Split Families » (*The Globe and Mail*).

Naturellement, les journaux hongrois ne furent pas en reste. Dans sa longue interview donnée à *Népszabadság*, Péter Mód expliqua les avantages de la mise en place des relations diplomatiques, en disant qu'elle faciliterait les contacts des quelque 130.000 à 150.000 Hongrois du Canada avec leur ancienne partie. Il a également mentionné qu'il y avait eu plusieurs tentatives de rapprochement entre les deux pays depuis 1945, mais à cause des « empêchements survenus », les projets n'avaient jamais pu aboutir. L'un des résultats des négociations qualifiées d'objectives et honnêtes, était que la Hongrie put acheter du blé au Canada à crédit.³⁹

Six mois plus tard, en décembre 1965, la première ambassade hongroise était inaugurée à Ottawa. L'Agence Commerciale Hongroise de Montréal ouvrit quelques semaines plus tôt. Le 1^{er} février 1965, le département de la

³⁸ Débats. Chambre commune 1964. vol.4. 4369. o.

³⁹ *Népszabadság*, le 20 juin 1964.

Défense des intérêts des Hongrois de l'Ambassade polonaise de Montréal cessa ses activités.

La Canada accrédita son ambassadeur de Prague Norman Bow pour la Hongrie. La première visite officielle de l'ambassadeur eut lieu en mai 1965 à Budapest.

Le 26 juillet 1965, la télévision canadienne (CTV), dans une émission intitulée « Tognight » présenta un film tourné en Hongrie et portant le titre « Images de la vie des Hongrois ». Le rédacteur des informations de la chaîne B. L. Marsh exprima ses impressions positives sur la Hongrie (politesse des gardes à la frontière, peu de soldats soviétiques dans les rues, bon hôtel, etc.⁴⁰).

L'ambassadeur hongrois put s'entretenir avec le président d'Air Canada au printemps 1965 sur le vol Montréal-Budapest et sur des relations touristiques en général. Il visita cinq universités, mena des négociations au National Research Council. En août, le film hongrois intitulé *Az álmodozások kora* [L'âge des illusions], présenté au Festival International du Film de Montréal eut un grand succès. Il était question aussi d'une visite éventuelle de Zoltán Kodály au Canada.⁴¹

L'ambassadeur a rencontré J. A. McCordich, chef du Département Europe de l'Est au Ministère des Affaires Etrangères, qui était fier de pouvoir lui rappeler que c'était grâce à sa démarche que le rapprochement entre la Hongrie et la Canada avait pu avoir lieu dès avril 1964. En effet, c'était lui qui avait transmis en personne le Mémoire à Budapest, à partir duquel le démarrage des négociations était proposé⁴².

Les relations commerciales se sont montrées également fructueuses. Une hausse remarquable est notée dans les chiffres d'affaires dès 1961 par rapport à ceux des années 1950 (où les chiffres d'affaires annuels se situaient entre 500.000 1 million de forints en devises étrangères). Après 1961, la moyenne

⁴⁰ Ebéd B. L. Marsh-sal a CTV hírszerkesztőjével. Ottawa, 1965. július 5. MOL Küm Kanada Tük 1965. XIX-J-1-j. 69. doboz. 003475. sz. irat.

⁴¹ Id. Légügyi kapcsolat. Ottawa, 1965. január 19. 014/4. sz. irat., Kulturális kapcsolat. Ottawa, 1965. november 27. 005552. sz. irat.

⁴² Látogatás a külügyminisztérium Kelet-Európai osztályának és a Tájékoztatási Főosztálynak a vezetőjénél. Ottawa, 1965. február 10, MOL Küm Kanada Tük XIX-J-1-j. 68. doboz. 01114/1. sz. irat.

Lászlo NAGY

annuelle s'est élevée à 60/70 millions de forints⁴³. Or, ce qui est d'une importance majeure, c'est l'apport politique des relations bilatérales. Le dialogue entre le Canada et la Hongrie a contribué à l'approfondissement du processus de détente, et ce non seulement pour les deux pays, mais aussi sur le plan international.

⁴³ Statisztikai Évkönyv 1968. Statisztikai Hivatal, Budapest 1969. p. 256-257

ANNEXE

Lettre du Ministre des Affaires Etrangères Paul Martin à Péter Mód, chef de la délégation hongroise⁴⁴.

Ottawa, June 11, 1964.

Sir,

I have the honour to refer to the recent discussions which have taken place in Ottawa between representatives of our governments on the subject of the establishment of diplomatic relations and of diplomatic and trade representation between our two countries.

In those discussions an understanding was reached that diplomatic relations would be established between the Hungarian People's Republic and Canada and that both parties would be entitled to open embassies, in Ottawa and Budapest respectively, as soon as they wish to do so.

It was understood also that the Hungarian People's Republic would be entitled to establish a Trade Commissioner's office in the city of Montreal, staffed by government trade officials who would have the equivalent privileges and immunities (but not the functions) of the head and members of the staff of a consulate, and that Canada, for its parts, would reciprocally be entitled to establish trade representation in Hungary.

I have the honour to confirm the acceptance of these arrangements by the Government of Canada and to request in return your conformation of their acceptance by the Hungarian Government,

Accept, Sir, the assurance of my highest consideration

Signature
(Paul Martin)
His Excellency Peter Mod
First Deputy Minister for Foreign Affairs,
Head of the Hungarian Delegation,
Ottawa

⁴⁴ MOL Küm Kanada Tük 1955-1964. XIX-J-1-j. 1. doboz 26-003331/7 sz. irat

LA DIVERSITE DES CINEMAS CANADIENS: LES METHODES D'ANALYSE DU CINEMA AU CANADA¹

Yves LABERGE
Université Laval

Cet article analyse et compare deux ouvrages collectifs en langue anglaise portant sur le cinéma canadien: l'un étant publié en Europe et le second étant consacré exclusivement au cinéma canadien-anglais. Ces deux ouvrages totalisent 47 textes récents sur la situation du cinéma au Canada. Plusieurs auteurs s'entendent pour affirmer que, sauf exception, le cinéma canadien traite souvent de personnages marginaux et que, par ailleurs, celui-ci demeure marginalisé auprès des auditoires et de la critique en général.

Two recent textbooks on Canadian cinema have been published simultaneously, gathering some 47 essays on that national cinematography and many of its filmmakers. First, *Canada's Best Features* presents 15 essays about 15 selected Canadian feature films; then, the 32 chapters in the book *North of Everything. English Canadian Cinema Since 1980* deal with some emerging directors or general issues linked to Canadian identity in contemporary movies. Among others, one specific theme - although it is not a new one - seems to emerge from many of these articles : Canadian national cinema is mostly about marginal characters and remains itself rather marginalized, still today.

Les films canonisés

Les dernières années ont été particulièrement productives quant aux ouvrages généraux de langue anglaise consacrées au cinéma canadien: *Take One's Essential Guide to Canadian Film* et *Canadian National Cinema*, s'ajoutent au lot habituel de monographies et d'études spécifiques, sans compter tout ce qui concerne le cinéma québécois, comme l'excellent livre de Bill Marshall, *Québec National Cinema*.² Plusieurs livres sur le cinéma canadien sont parus depuis 2001, parfois chez des éditeurs à visibilité restreinte dans la

¹ Cet article analyse et compare deux ouvrages collectifs sur le cinéma canadien: CANADA'S BEST FEATURES. CRITICAL ESSAYS ON 15 CANADIAN FILMS Edited by Eugene P. Walz, Collection « Cross/Cultures Readings in Post/Colonial Literatures in English », N° 56. Amsterdam: Editions Rodopi, 2002, 383 pp. et NORTH OF EVERYTHING. ENGLISH-CANADIAN CINEMA SINCE 1980 Edited by William Beard and Jerry White, Edmonton, University of Alberta Press, 2002, 512 pp. Je tiens en outre à remercier les deux évaluateurs anonymes de mon texte.

² Parmi les ouvrages antérieurs aux deux titres étudiés ici, retenons : *Take One's Essential Guide to Canadian Film*, sous la direction de Wyndham Wise (2001); l'excellent *Québec National Cinema*, de Bill Marshall (2001), le discutable *Canadian National Cinema*, de Chris Gittings (2002). J'avais recensé les deux premiers titres dans la revue *Cap-aux-Diamants. Revue d'histoire du Québec* en 2001 (voir leur site Internet) et le troisième titre dans le magazine *Canadian Themes* en 2002.

francophonie. De ce nombre, deux volumineux recueils de textes sur le cinéma canadien ont été publiés presque simultanément, en 2002, par deux équipes distinctes de chercheurs, pour la plupart des spécialistes en études cinématographiques. On y remarque même la double présence de certains auteurs ayant signé des chapitres (sur des sujets différents) dans les deux collectifs. Ces deux livres seront ici recensés successivement, en commençant par le plus significatif. Quelques remarques comparatives suivront.

Le livre *Canada's Best Features* supervisé par Gene Walz regroupe quinze articles substantiels (pour la plupart inédits) sur un choix de quinze des meilleurs films canadiens produits entre 1970 et 1998. Les critères de ces choix résultent en fait de la subjectivité de chaque auteur, qui a choisi de consacrer son essai au film qu'il considère comme étant le plus important, ou à un coup de coeur qu'il souhaitait défendre et illustrer. D'entrée de jeu, la présentation étoffée faite par Gene Walz est un exemple de rigueur et d'intelligence. Après avoir déploré qu'à peu près seuls les universitaires et certains cinéphiles accordaient de l'intérêt au cinéma canadien, l'auteur fait un rappel des deux "listes des meilleurs films canadiens", établies en 1984 et en 1993, afin de montrer quelques constantes, mais aussi pour illustrer le caractère subjectif de ces palmarès. Par la suite, Gene Walz situe avec beaucoup d'accuité l'élément déclencheur de la soudaine renommée internationale ayant permis le renouveau du cinéma canadien: non pas Norman McLaren ou Colin Low, explique-t-il, mais bien Denys Arcand, avec les deux films primés que furent *Le Déclin de l'empire américain* (1986) et *Jésus de Montréal* (1989). Pour Gene Walz, ces reconnaissances cannoises ont eu un effet d'entraînement exceptionnel sur l'ensemble de l'industrie cinématographique canadienne; elles furent à l'origine d'autres manifestations de prestige, comme les premières rétrospectives d'envergure consacrées au cinéma canadien, ayant eu lieu respectivement au Musée d'art moderne de New York et au Centre Georges-Pompidou à Paris³. Selon Gene Walz, ces deux rétrospectives de calibre international ont permis, pour une première fois, d'élever l'ensemble du cinéma canadien à un niveau de visibilité jamais obtenu auparavant.

Plus loin dans son introduction, Walz signale un aspect significatif et encore trop méconnu de l'histoire canadienne du cinéma: l'échec du "*Canadian*

³ Le catalogue de la rétrospective parisienne constitue en soi une référence inégalée sur le cinéma canadien. Sylvain Garel et André Pâquet (dirs.), *Les cinémas du Canada: Québec, Ontario, Prairies, côte Ouest, Atlantique*, Paris, Éditions Centre Georges-Pompidou, 1992, 384 pp.

Co-operation project", une entente commerciale entre le Canada et les États-Unis. Il y a un demi-siècle, ce partenariat conjoint devait initialement donner au cinéma canadien une place sinon équitable, du moins minimale, sur ses propres écrans et sur ceux de son principal partenaire, les États-Unis. Cette manoeuvre avait eu des effets importants sur la position étatique canadienne en matière d'industries culturelles, en confirmant la position de faiblesse et de vulnérabilité du Canada face à son principal partenaire.

Modestement, le chercheur identifie ensuite les limites du projet *Canada's Best Features* et en justifie les lacunes; si le long métrage *Mon Oncle Antoine* (1971) apparaît comme un incontournable - présenté ici comme étant le meilleur film canadien de tous les temps, d'autres titres remarquables manquent pourtant à ce *Canada's Best Features*. L'absence d'oeuvres d'André Forcier ou de Robert Lepage risquerait d'enlever à l'ensemble toute sa crédibilité, ou du moins sa représentativité, compte tenu du titre même de l'ouvrage. Néanmoins, Gene Walz évoque lui-même ces limites et laisse la porte ouverte à d'autres études et palmarès. Il rappelle que l'histoire du cinéma résulte d'une construction, tout en soulignant le fait que du point de vue du nombre d'entrées, le film *Le Violon rouge* de François Girard arrive en deuxième position pour le plus grand nombre d'admissions dans l'histoire du film canadien, après *Porky's* (1981), une comédie parfois considérée — à tort — comme étant un film des États-Unis, et qui n'est d'ailleurs pas analysée ici. Cette situation pose le problème de l'identité canadienne des oeuvres, ce qui avait amené Geoff Pavere (tout comme Wyndham Wise) à considérer comme Canadiens des artistes originaires du Canada, bien que faisant carrière exclusivement à l'étranger, comme les acteurs Glenn Ford (né à Québec) ou Dan Aykoyd (né à Ottawa).

Ce livre collectif comprend quinze chapitres dans lesquels les films sont présentés et analysés individuellement, selon une progression chronologique. Le premier essai, consacré à *Goin' Down the Road* (1970), de Don Shebib, fait preuve d'une analyse stimulante qui permet de relativiser les études antérieures consacrées depuis plus de trente ans à ce long métrage. Ici, Christine Ramsay démontre l'inutilité de modèle interprétatif imaginé en 1972 par Margaret Atwood à propos du héros canadien typique, qui serait un perdant et/ou une victime. Au contraire, la présente étude situe les personnages de *Goin' Down the Road* en termes de rôles sociaux masculins et de relations hommes-femmes. Du point de vue théorique, la piste de l'identité masculine devient ici beaucoup plus fertile pour comprendre ce film, considéré ici comme étant originaire (une sorte de point de départ) dans le cinéma canadien contemporain. Les problèmes entre le centre et les régions, illustrés ici par les différences entre les Canadiens

de l'Atlantique et ceux de Toronto, sont redéfinis en tant que conflits de classes, entre dominants et dominés.

Le deuxième article porte sur *Mon Oncle Antoine* (1971) de Claude Jutra. Ce film emblématique et d'une grande richesse symbolique est remarquablement présenté par Jim Leach, qui fournit une description très fine des multiples récits qui sont ici imbriqués et propose une analyse de l'espace fictif. L'action du film est centrée sur ce magasin général qui, plus qu'une simple zone de commerce, tient lieu au sein du village de véritable "espace public" (au sens d'Habermas). A son tour, Jim Leach écorche au passage le modèle interprétatif totalisant de Margaret Atwood (déjà égratigné au chapitre précédent) et reproche à la romancière de ne pas avoir compris le sens symbolique de la finale du film, où la mort est transcendée. Le chef-d'oeuvre de Jutra demeure pour Jim Leach un film intemporel, sans références précises à une époque donnée, qui évite de fournir des pistes sur les événements historiques qui auraient pu permettre de dater le récit avec précision.

L'excellent article d'André Loiselle sur *Les Ordres* (1974) établit en termes parfois proches des études culturelles les éléments du film de Michel Brault, par exemple dans sa présentation du réalisateur, lorsqu'il identifie en termes d'icônes québécois des années 1960 des artistes polyvalents comme Geneviève Bujold, Robert Charlebois, Gérald Godin, qui avaient participé au premier long métrage de fiction de Michel Brault, *Entre la mer et l'eau douce* (1966). En outre, André Loiselle propose une explication fort plausible sur la signification symbolique des fréquents passages du noir et blanc à la couleur dans les séquences tournées en prison. Considérant la pertinence du sujet et le traitement que Michel Brault en a livré, André Loiselle estime en conclusion qu'aucun film ne pourrait surpasser *Les Ordres*.

Le très bon article de Peter Morris sur *Les bons débarras* (1980) permet d'introduire des remarques originales sur la place du gothique dans l'oeuvre de Francis Mankiewicz. De plus, les liens de la trame de l'oeuvre authentiquement québécoise avec le roman britannique *Les Hauts du Hurlevent* permettent à l'auteur de tracer des filiations novatrices et inspirantes, héritées de la littérature comparée. Enfin, en plus de souligner la relation ambiguë du personnage de Manon et de sa mère, Peter Morris introduit avec intelligence la notion de grotesque (empruntée à l'essayiste américain William Von O'Connor) pour caractériser d'une manière nouvelle l'étrange personnage du frère déviant, Guy.

L'étude substantielle portant sur *Le Déclin de l'empire américain* (1986) montre bien le caractère unique de l'oeuvre de Denys Arcand, centrée sur l'élite intellectuelle, chose exceptionnellement rare dans le cinéma canadien de cette période. Avec intelligence et tout à propos, Bart Testa compare volontiers ce film à des canons du cinéma européen: *La Règle du jeu* (1939) de Jean Renoir, *Huit et demi* (1963) de Fellini, *La Roulette chinoise* (1976) de R. W. Fassbinder. L'analyse réussit à mettre en évidence la force et l'efficacité des dialogues du film, un élément fondamental qui résiste plus difficilement à la traduction. Même si l'auteur néglige dans sa présentation générale l'importance de certains travaux d'Arcand précédant sa réalisation du *Déclin*, comme par exemple sa contribution remarquable au scénario de la série télévisée *Duplessis*, Bart Testa réussit avec finesse à dégager les traits originaux de cette oeuvre marquante.

Comme aux chapitres précédents, l'étude sur *Le Chant des sirènes* (1987) de Patricia Rozema analyse l'oeuvre sous plusieurs aspects. D'entrée de jeu, Brenda Austin-Smith souligne les limites du système de distribution des longs métrages dans les salles canadiennes lorsqu'elle écrit que ce film a obtenu beaucoup de succès partout où il a été présenté, aux États-Unis et au Canada, mais qu'initialement, il n'avait pas été projeté dans la ville natale de sa réalisatrice, uniquement parce que toutes les salles étaient contrôlées par les *Majors* de Hollywood qui ne programmaient pas de films canadiens. Pour Brenda Austin-Smith, *I've Heard the Mermaid Singing* est un exemple de film de femmes de type alternatif, qui met en évidence un personnage neutre, pour lequel on ne peut éprouver aucune attirance sexuelle. Contrairement à beaucoup de personnages féminins de films plus conventionnels, Polly Vandersma (interprétée par Sheila McCarthy) n'éveillerait pas le désir chez le spectateur. En ce sens, ce film aurait quelque chose de typiquement canadien, et comme l'expliquait la critique de Mike Gasher citée dans ce chapitre, ce serait aussi une illustration éloquente de la spécificité du cinéma canadien, souvent confiné à montrer des artistes incompris, des personnages marginalisés et des aspirants sans relief, joués par des acteurs et des actrices souvent inconnus à l'étranger. L'article enfin fait allusion au débat qui avait suivi le classement du film aux États-Unis, réservé aux adultes, en raison de ses deux séquences d'homosexualité féminine. Dans une réaction prévisible, la réalisatrice s'indignait alors de cette décision qui limitait son auditoire éventuel.

L'étude consacrée au film *Company of Strangers* (1990) de Cynthia Scott met en évidence le caractère marginal de ce groupe de personnages inhabituels au cinéma, présentées ici comme étant des femmes, qui de plus sont

âgées. L'action se passe au Québec, et chacune de ces femmes anglophones a un petit supplément de "différence", voire de déviance: l'une est Noire, l'autre religieuse (et qui plus est catholique), celle-ci est lesbienne tandis que l'autre est Autochtone, une autre est extrêmement âgée, beaucoup plus que les autres. Pour Angela Stukator, ces personnages tiennent un discours réprimé (ou du moins inhabituel au cinéma) sur le corps en évoquant la vieillesse, la maladie, la fatigue, la détérioration, la ménopause, la mort. L'analyse porte en outre sur l'utilisation des photographies dans la trame du film. Ces éléments visuels contribuent à déstabiliser l'équilibre ténu entre le fictif et le vraisemblable, et alimentent l'ambiguïté entre le documentaire et la fiction, puisque ces photos anciennes représentent les personnages/actrices à l'époque de leur jeunesse. Un ouvrage théorique cité à quelques reprises dans plusieurs chapitres, *Representing Reality*, de Bill Nichols, sert d'outil de questionnement afin de comprendre les processus de sélection des images insérées dans les différents récits de vie des personnages, ainsi que le sens qui peut en émaner.

Le onzième chapitre est consacré au film *Masala* (1991) de Srinivas Krishna (à ne pas confondre avec le long métrage *Mississippi Masala* de sa compatriote Mira Nair, qui date de la même année). Dans un rappel historique méticuleux, Thomas Waugh retrace d'abord la réception particulière de ce film insolite, considéré par plusieurs commentateurs comme n'étant pas tout à fait canadien. Ces quelques réticences s'expliquent du fait que ce premier long métrage met en scène des personnages originaires de l'Inde, vivant à Toronto. L'oeuvre de Srinivas Krishna a été refusée dans des festivals de cinéma comme le International Film Festival of India (à New Delhi) et au London Film Festival, en raison de l'image parfois défavorable donnée par le réalisateur de ses personnages imprégnés de la culture de l'Inde. De plus, ce film comportait des scènes de nudité, ce qui est toléré en Inde lorsque les acteurs sont des Occidentaux, mais inacceptable s'il s'agit d'acteurs originaires de l'Inde, même s'ils vivent au Canada. Pour compliquer davantage le sort de ce film controversé, la critique en Inde considérait unanimement *Masala* comme une autocritique diffamante pour leur culture et une sorte de blasphème envers les traditions de l'Inde. Autrement dit, selon cette logique un peu courte, les artistes devraient uniquement servir à donner de leur culture un portrait positif, sinon anoblissant. Dans sa conclusion pleine de sagesse, Thomas Waugh soulève avec pertinence la question délicate de la limite nationale, en s'interrogeant sur ce qui fait qu'un film peut être considéré comme étant canadien, et en outre, qu'est-ce qui fait qu'un film serait anti-canadien ou même anti-indien ? Une tentative de réponse — assez discutable — nous est peut-être fournie par le réalisateur de *Masala*, qui affirme péremptoirement (dans une citation contenue

dans la conclusion du chapitre) : « There is no Canadian cinema with reference to my film. It doesn't exist. »

Les sept autres chapitres de l'ouvrage *Canada's Best Features* portent sur les longs métrages *The Apprenticeship de Duddy Kravitz*, *The Grey Fox*, *Videodrome*, *Léolo*, *Careful*, *Exotica*, *The Red Violin*. La précieuse bibliographie commentée par John Scholes, placée en fin d'ouvrage, constitue en soi un outil de référence utile et méticuleusement établi, qui donne un généreux aperçu du contenu de chaque ouvrage répertorié. Toutefois, quelques fautes subsistent dans le livre, surtout dans le texte de présentation de Gene Walz. On doit écrire : Nouvelle vague (et non "vogue", p. XVIII), Pierre Perrault (et non "Perreault", p. XXII), une histoire (et non "un", p. XXXIII), Jean Beaudin (et non "Beaudoin", p. 371). Enfin, les légendes des photos (en pp. VII et 1) indiquent à tort que le film *Goin' Down the Road* date de 1992 alors qu'ailleurs, on précise avec raison qu'il est bien sorti en 1970; quant au long métrage *Love and Human Remains* de Denys Arcand, il date bien de 1993 et non de 1964 (p. XXXIV).

En somme, le livre *Canada's Best Features* représente un très bon point de départ pour découvrir le cinéma canadien à partir des films. C'est un livre équilibré et relativement représentatif, sans faille majeure. Si le choix des films retenus peut parfois paraître discutable, il faut recevoir l'ensemble comme un portrait du Canada dans sa spécificité et sa mosaïque culturelle, et non comme une suite de chefs-d'oeuvre.

Diversité et limites du cinéma canadien

Beaucoup plus ambitieux dans sa facture, le livre *North of Everything. English Canadian Cinema Since 1980* de William Beard et Jerry White regroupe 32 essais sur des cinéastes canadiens et des thèmes — parfois sous-représentés dans la recherche en études cinématographiques — comme le film d'animation, les auditoires, le sida. D'autres chapitres sont consacrés à des cinéastes, dont certains sont assez méconnus ou même obscurs : Phillip Borsos, John Greyson, William MacGillivray, Bruce McDonald, Don McKellar, Loretta Todd, Lisa Steele et plusieurs autres. Contrairement au livre *Canada's Best Features* qui ne couvrait que les longs métrages de fiction, certains chapitres de *North of Everything* abordent le cinéma documentaire, les films d'animation et des oeuvres expérimentales. Le collectif se subdivise en quatre parties inégales : les structures et les institutions, les cinéastes anglo-canadiens (la portion la plus volumineuse du livre), les Autochtones et enfin l'avant-garde.

Ouvrage inégal, le livre *North of Everything* débute par les deux meilleurs chapitres de l'ouvrage. L'article de Charles Acland me semble indispensable à toute étude substantielle du cinéma canadien en milieu universitaire et répond d'emblée à une question fondamentale: pourquoi le Canada n'a-t-il jamais eu aucun contrôle sur les films circulant sur les écrans de son territoire ? En outre, poursuit le chercheur, quelles sont les conséquences de cette situation pour la vitalité de la culture canadienne ? Aride, austère, quantitatif et parfois rébarbatif, ce texte pourtant nécessaire et rigoureux, inspiré de l'économie politique, permettra de comprendre le contexte commercial qui fait en sorte que le cinéma canadien ne peut survivre sans un soutien étatique et une conscience particulière de la part des éducateurs et des cinéphiles. Il faut surtout comprendre que cette situation — désastreuse pour l'économie et la culture canadiennes — ne résulte pas du hasard. La part de marché des films canadiens sur leurs écrans nationaux dépasse rarement les 6% d'une année à l'autre, et d'après les tableaux cités par Charles Acland, sur les dix meilleures entrées réalisées dans les salles du Canada en 1998, neuf films provenaient des États-Unis et seulement un du Canada (en l'occurrence, un long métrage québécois: *Les Boys*).

Le deuxième article, de David Barker Jones (qui avait d'ailleurs publié un livre étoffé sur l'histoire de l'ONF en 1981) trace un nouveau bilan des tendances de la production à l'Office National du Film depuis un quart de siècle. L'auteur introduit avec beaucoup de doigté et d'audace une interrogation éthique sur le rôle du documentaire financé par les fonds publics, tout en dénonçant fort à propos une dérive qu'il constate dans certains documentaires produits par l'Office National du Film. Selon D. B. Jones, le documentaire onéfien serait passé du statut d'outil informatif argumenté (avant 1975) à celui de véhicule d'une *cause* à promouvoir ou à défendre (surtout depuis 1975). Ce glissement devient difficilement acceptable dans le cadre d'un organisme public comme l'ONF, dont la force réside précisément dans l'esthétique soignée et l'éthique neutre de ses productions. Autrement dit, le documentaire doit-il servir à informer et à problématiser, ou au contraire à défendre une cause, si noble soit-elle ? Les principaux exemples de cette démonstration sont des films de femmes, qui selon l'auteur ont maladroitement et incidieusement tenté de servir unilatéralement la cause du féminisme. D'entrée de jeu, D. B. Jones rappelle que l'ONF existe pour montrer le Canada à ses habitants et au monde. Or, avec le programme du Studio D, plusieurs documentaires auraient selon lui subverti la mission première de l'ONF, en substituant la cause des femmes à celle de l'image nationale. En d'autres mots, le Studio D créé par l'ONF n'était pas le lieu privilégié réservé exclusivement aux réalisatrices pour décrire

objectivement leur univers, mais le véhicule devant servir de promoteur inconditionnel au féminisme. Un film comme *Abortion: Stories from North and South* (1984) de Gail Singer se rapprochait davantage de la propagande en faveur de l'avortement plutôt qu'une tentative objective de comprendre la logique des arguments de chaque parti et les conséquences pour la population canadienne. Pour décrire ce problème, D. B. Jones explique que la réalisatrice a tourné un plaidoyer idéologisé au lieu de faire un documentaire impartial sur le sujet ambigu et controversé. Les répercussions de cette dérive sont lourdes du point de vue éthique: à cette époque, la vérité, l'objectivité, l'art, semblaient acquis et n'étaient plus à refaire; la victimisation et la dénonciation univoque des modes de vie occidentaux étaient devenus des refrains récurrents dans plusieurs de ces documentaires.

Avec finesse, l'auteur du chapitre fait la part des choses et appuie sa démonstration équilibrée sur des dizaines d'exemples de documentaires de l'ONF, en identifiant le pire et le meilleur. Des victimes s'épanchent en de multiples procès d'intention dans plusieurs documentaires plus récents. Par exemple, des immigrantes venues de Caraïbes pour s'établir à Toronto semblent déplorer à l'unisson le racisme des Canadiens dans *Sisters in the Struggle* (1991), un film déficient du point de vue éthique, selon D. B. Jones. Dans le documentaire *Long Time Comin'* (1993) de Dionne Brand, une artiste noire et lesbienne déplore le fait d'être marginalisée. En outre, D. B. Jones indique aussi que certains films récents de l'ONF contiennent des plans ou des propos abordant l'obscénité de manière complaisante et non-justifiée. En revanche, une réussite comme *Through a Blue Lens* (1999) de Veronica Mannix permet toutefois à l'auteur d'affirmer que l'ONF réapprend à montrer en quoi le Canada peut aussi être excellent, tout en évitant le recours constant à des inévitables images de "têtes parlantes", qui sont la hantise de tant de documentaristes cherchant l'originalité sur le plan visuel ! Mais les tendances des dernières années ne sont pas toujours réjouissantes. À la fin des années 1990, la direction de l'ONF réalisa subitement que son équipe est uniquement composée de Blancs ! L'organisme adopta ouvertement un nouveau crédo, inspiré de la rectitude politique, et opta pour le multiculturalisme à tous les niveaux, ce qui risquait d'occasionner les mêmes débordements dans d'autres directions. D. B. Jones conclut son article en remarquant que les films récents de l'ONF sont devenus « convenus et atypiques », stylistiquement conventionnels et artificiellement soumis à la nouvelle règle de la diversité.

Plusieurs autres articles de *North of Everything* abordent les problèmes spécifiques à différentes régions canadiennes (Terre-Neuve, le Manitoba) et les

spécificités ethniques (les Aborigènes, les Noirs, etc.). De ce nombre, la contribution de Kass Banning fournit une application très inspirée du modèle de Stuart Hall sur l'ethnicité, qu'elle emprunte aux études culturelles, pour l'appliquer avec prudence à quelques films canadiens qui abordent de manières très différentes la question raciale.

Le critique Geoff Perere a rédigé le chapitre le plus original (et le plus bref) de l'ensemble. Si l'amorce de son texte surprend (il y est d'abord question du thème du *poisson* dans quatre films canadiens produits en 2000), il contient néanmoins des démonstrations lumineuses sur les normes ayant cours dans l'industrie canadienne du cinéma et dans une partie de la critique. Il explique par exemple que, pour beaucoup de non-spécialistes dont les décisions ont néanmoins de l'influence et des répercussions, Hollywood a réussi à établir une certaine « norme » en matière de cinéma populaire, et que certaines cinématographies nationales semblent désormais devoir s'adapter à ce coûteux modèle afin, croit-on, de correspondre aux critères des critiques (et par conséquent des auditoires). Cette attitude rend plus difficile la création de films « différents », « étranges » (ou hors-normes), qui ont précisément caractérisé une partie du cinéma canadien-anglais depuis deux décennies (pensons à Egoyan, Cronenberg). Or, cette inquiétante étrangeté a été acceptée au Canada à partir du moment où ce type de cinéma est devenu rentable et reconnu à l'étranger, tant du point de vue financier que symbolique (critiques positives, remises de prix, diffusion mondiale). Sans cette reconnaissance rassurante, sorte de confirmation et d'approbation venues d'ailleurs, ces films auraient probablement été condamnés à la marginalité en raison de leur manque apparent de potentiel commercial, selon Geoff Pevere.

Le thème de la marginalité est celui qui semble revenir le plus souvent dans l'ensemble de ces 32 études. Ainsi, pour caractériser les films de Janis Cole et de Holly Dale, Kay Armatage utilise l'expression d'un « cinéma de la marginalité » et note judicieusement que cette étiquette ne s'applique pas seulement au contenu de leurs oeuvres respectives, mais que la publicité entourant ces films est également fondée sur cet attrait potentiel pour les personnages déviants et les féministes radicales. Elle poursuit en définissant pour ces deux réalisatrices oeuvrant dans le secteur privé un style de documentaire spécifique, totalement différent de ceux produits par l'ONF. Dans le même ordre d'idées, l'entretien de Jerry White avec le documentariste Ron Mann (dans le 17e chapitre) met aussi en évidence le cas d'un cinéaste canadien qui pratique le documentaire selon une approche distincte de celle de l'ONF,

d'une manière plus proche de la production privée telle que pratiquée sur une autre échelle aux États-Unis.

Inévitablement, « l'effet David Cronenberg » est également examiné dans plusieurs chapitres: particulièrement dans des articles admiratifs de William Beard et surtout de Wayne Rothschild. Ce dernier considère ce réalisateur comme étant « notre Kafka », répondant positivement à la formule ironique de William Beard qui d'emblée décrit Cronenberg comme « un problème pour le cinéma canadien-anglais ». Inversement, des cinéastes peu connus reçoivent ici une rare analyse de leurs oeuvres, comme par exemple le réalisateur Don McKellar, qui n'a tourné qu'un seul long métrage (*Last Night*, en 1998), ou comme dans le chapitre de Catherine Russell consacré à la cinéaste (et vidéaste) Lisa Steele, pionnière de l'avant-garde canadienne-anglaise, un genre trop souvent réduit à la contribution — essentielle — de Michael Snow. Abordant également le cinéma expérimental, l'article de Michael Zryd propose une approche très originale en centrant son étude sur la dynamique des réseaux de production et de diffusion de l'avant-garde cinématographique au Canada-anglais, ce qui permet d'aborder les questions du financement du cinéma indépendant et des regroupements d'artistes d'avant-garde, souvent confinés à la multidisciplinarité et à la vidéographie.

En somme, quel serait le modèle d'un bon film canadien ? Certains chapitres des deux ouvrages posent la question sans tenter de l'esquiver par une échappatoire du genre « on ne peut le définir, le cinéma canadien est trop diversifié ». Pour le définir par la négative (et d'une manière assez ironique), William Beard considère les films d'Atom Egoyan plus propices à entrer dans cette catégorie que ceux de David Cronenberg, dans un passage consacré à ce dernier. Mais l'article d'André Loiselte appréhende cette question de manière plus approfondie. Il évoque d'abord le stéréotype de la matérialisation cinématographique de l'idéal canadien (multi-ethnique, multi-culturel), que l'on retrouve illustré dans les films de François Girard, dont les 32 *films brefs sur Glenn Gould* offrent une variété de personnages représentant l'ethno-diversité culturelle idéalisée du Canada. L'auteur poursuit en citant une importante étude de Peter Morris (sur la canonisation du cinéma canadien), qui remarquait justement — en 1994 — que les films canadiens ayant été canonisés institutionnellement avaient en commun, parmi un ensemble de critères et de prémisses, le fait de contenir des éléments décrivant le bi-culturalisme canadien. Dans son article étoffé, André Loiselte confronte le modèle de Peter Morris au film *Last Night*, de Don McKellar.

Certains chapitres de *North of Everything* peuvent servir de réponses ou de prolongements à des articles de *Canada's Best Features*, comme par exemple l'essai de Lysandra Woods sur les deux longs métrages de Srinivas Krishna, qui fait écho dans l'autre collectif au texte de Thomas Waugh sur le film *Masala*.

Comme pour *Canada's Best Features*, la couverture de *North of Everything* est assez peu attirante et n'évoque qu'indirectement l'univers filmique canadien. Même la photo des deux auteurs du livre, placée en quatrième de couverture, est mieux réussie. Quelques erreurs subsistent, souvent à propos des mots français; j'en corrigerai quelques-unes: Monique (au lieu de « Monquie », p. IX), L'Herminier Éditeur (au lieu de « Cherminier Editeur », p. XXIII), Cinémathèque québécoise (et non « québécois », p. XXIII), une nation (et pas « un nation », p. 371), l'ami qui ne m'a pas (et pas « l'ami que ne », p. 455), mais aussi : Véronneau (et non « Vérnonneau », p. 468), autochtones (et non « autochones », p. 375).

La marginalité

Comme je l'ai signalé plus haut, le thème de la marginalité semble constant dans beaucoup de ces études et dans un certain nombre d'articles cités. Cette marginalité apparente sert autant à décrire les films (l'étrangeté des films canadiens) en soi, les personnages (dans *Le chant des sirènes*), et la situation même du cinéma canadien (voir l'article de Charles Acland). Dans son chapitre déjà cité, André Loiselle mentionne un texte de Maurice Yacowar qui identifie les personnages canadiens comme des « outsiders »; un autre article de Christine Ramsay affirme qu'au cinéma, les Canadiens contemplent la vie selon un point de vue marginal.

J'y retrouve en substance ce que j'avais déjà mentionné dans mon article sur la réputation du cinéma canadien dans les livres généraux d'histoire du cinéma publiés à l'étranger. Le cinéma canadien était pratiquement méconnu à l'étranger avant les années 1980 et semble beaucoup mieux compris depuis une quinzaine d'années⁴.

⁴ C'est précisément à partir de la fin des années 1980 que les livres d'histoire du cinéma publiés à l'étranger ont commencé à traiter davantage du Canada. Je me permets de citer mon article sur le sujet. Laberge, Yves, « Identité culturelle et institutionnalisation : la place du Canada dans l'histoire du cinéma mondial », *International Journal of Canadian Studies*, 2000, n°22, pp. 115-134.

La dérive des universitaires

J'ai gardé pour la fin un point plus délicat que je ne pourrais passer pas sous silence. Le choix des éditeurs de ne pas inclure le Québec dans leur collectif *North of Everything* est tout à fait recevable; il y a toujours beaucoup à dire sur le cinéma canadien-anglais et celui-ci forme un univers cohérent et virtuellement distinct. Toutefois, les responsables de la publication invoquent dans leur introduction des motifs qui étonnent pour exclure les films québécois de leur étude, parce que ceux-ci compliqueraient l'histoire du cinéma canadien. De plus, ils poussent le zèle jusqu'à négliger d'inclure des réalisateurs anglophones qui travaillent au Québec, comme le cinéaste Paul Almond (à peine mentionné ici), ou même les films que Denys Arcand ou Robert Lepage, deux réalisateurs québécois reconnus internationalement, ont tourné en anglais à Toronto (donc hors du Québec). En outre, personne parmi la trentaine d'auteurs de l'ouvrage n'appartient à une université francophone et seulement deux des auteurs proviennent de l'extérieur du Canada. L'occasion aurait pourtant été bonne de traduire en anglais un article de l'historien du cinéma Pierre Véronneau, qui a consacré plusieurs ouvrages importants au cinéma canadien-anglais⁵.

Cette attitude d'exclusion risque aussi de teinter des commentaires qui manquent parfois de nuance, par exemple à propos de la délicate question autochtone, abordée dans le chapitre de Jerry White consacré aux documentaires engagés d'Alanis Obomsawin. On peut dans un film affirmer son opinion et même, lorsqu'on est cinéaste, adopter un point de vue engagé, du début à la fin de son oeuvre: c'est en fait la liberté d'expression qui nous dicte ce principe fondamental. Toutefois, je m'inquiète lorsque des universitaires étudient ces oeuvres biaisées en s'étonnant des objections formulées par d'autres commentateurs à propos des points de vue exprimés dans ces films engagés. Il n'existe au fond que deux types d'idéologies: celles qui légitiment et celles qui contestent: « pour » ou « contre » le système. Idéalement, la pluralité et l'objectivité voudraient qu'un film contienne les deux. Ce n'est pas toujours le cas. Ainsi, l'article de Jerry White, intitulé « Documentary Forms, and the Canadian Nation(s) », décrit en termes manichéens le conflit d'Oka, comme l'avait fait la cinéaste Alanis Obomsawin dans son film partisan,

⁵ Voir le collectif sous la direction de Pierre Véronneau, *À la recherche d'une identité. Renaissance du cinéma d'auteur canadien-anglais*. Montréal, Cinémathèque québécoise et Musée du Cinéma, 1991, surtout les pages 45-94. Il s'agit possiblement du premier ouvrage collectif consacré au cinéma canadien-anglais à être rédigé entièrement en français.

Kanehsatake : 270 Years of Resistance. Mais dans son chapitre, Jerry White reproche au professeur Gilles Marsolais (aujourd'hui retraité de l'Université de Montréal) sa propre critique de ce film engagé. Jerry White va plus loin: il reproche à Gilles Marsolais d'avoir démontré le caractère partial d'un documentaire qui soulignait des aspects victimisants de l'histoire autochtone pour en évacuer d'autres, moins favorables. Le documentaire met en scène deux parties opposées, mais favorise un point de vue. Gilles Marsolais a l'intelligence de décrire ce parti-pris de la cinéaste dans son documentaire, et c'est son droit. On ne peut pas critiquer une telle attitude dans une analyse académique, comme le fait ici Jerry White, sous prétexte que la prise de parole autochtone est légitime et nécessaire; celle-ci n'est pas à l'abri de la subjectivité. L'analyse externe de l'universitaire constate que la cinéaste n'est pas impartiale, et le second universitaire se met à reprocher au chercheur de ne pas adopter le point de vue de la cinéaste.

Plus loin, Jerry White écrit: « This is not the place to enter into a debate about the policy of Québec towards Natives: suffice to say that the matter of Québec's policies towards Natives seems a questionable line of inquiry, since these policy matters are, by the nature of most relevant treaties, a federal matter. » (p. 368). On ne peut non plus affirmer que le Québec n'a pas de relations avec les Autochtones et que celles-ci se font principalement avec le gouvernement fédéral. Cet argument n'est qu'une partie d'un débat plus complexe, qui dépasse le cadre du cinéma. Un article ayant fait la couverture du magazine montréalais *L'Actualité* dénonçait le « Québec-bashing » d'une partie de l'entourage des Autochtones, en tant que stratégie de négociation obtenue au prix d'un dénigrement injustifié du Québec⁶.

En dépit de ses qualités et de son audace, le collectif *North of Everything* décrit d'une manière partielle le cinéma canadien-anglais. Dans leur introduction, William Beard et Jerry White déplorent que les Canadiens-anglais connaissent peu le cinéma québécois, et que le français constitue un aspect négligeable de leur quotidien. Ce qui est vraiment déplorable, c'est de constater qu'un ouvrage comme *North of Everything* ne propose aucun rapprochement pour entretenir le dialogue entre les deux cultures fondatrices du Canada. Car l'absence de « l'autre culture » canadienne de ses écrans constitue un problème de plus pour le cinéma canadien, déjà sous-représenté chez lui, et il appartient

⁶ Cet entretien avec l'ancien conseiller autochtone Billy Diamond insiste sur les liens souvent privilégiés entre l'Etat québécois et les Autochtones. Luc Chartrand, « Je suis un Cribécois » [sic], *L'Actualité*, 25 : 12, août 2000, 14-26.

LA DIVERSITE DES CINEMAS CANADIENS

précisément aux décideurs, aux universitaires et aux pédagogues de dynamiser ces échanges et d'expliquer les absences. En ce sens, le texte d'introduction de l'excellent *Canadian Film Reader* (datant de 1977) par Seth Feldman et Joyce Nelson demeure toujours éloquent et approprié, même après un quart de siècle; on pouvait y lire qu'une anthologie sur un sujet aussi vaste que le cinéma canadien risque au mieux d'engendrer une grande insatisfaction⁷ !

⁷ Seth Feldman et Joyce Nelson (eds.), *Canadian Film Reader*, Toronto, Take One Book Series, 1977, N°5, p. vii. Ce très bon livre n'a pas pris une ride.

LA POPULATION ETUDIANTE DE L'UNIVERSITE DE MONCTON AU CANADA : REPARTITION SPATIO-TEMPORELLE ET ENJEUX

Huhua CAO et Mélanie MORIN
Université d'Ottawa

L'Université de Moncton est la plus grande institution d'enseignement supérieur en langue française hors Québec. Son noyau central est situé dans la ville de Moncton, seule ville officiellement bilingue au Canada, et carrefour des cultures anglaise et française du Nouveau-Brunswick. La mission de l'institution est de répondre aux besoins d'enseignement supérieur des Acadiens de la province, d'où provient plus de 90% des étudiants, mais elle dessert aussi la population francophone de l'extérieur. Au fil des années, l'Université de Moncton a réussi à se faire connaître à travers le pays, et même au sein la Francophonie internationale. Cette réalité, illustrée à l'aide des Systèmes d'Information Géographique (SIG), fait l'objet d'une série d'analyses spatio-temporelles portant sur la dynamique de la répartition spatiale des étudiants de l'université durant les deux dernières décennies. Les résultats de cette étude présentent un portrait global de l'évolution de cette population selon trois modèles de répartition spatiale liés à l'espace francophone des Maritimes. Ainsi, l'analyse des variations au niveau des effectifs au cours de la dernière décennie permet de rendre compte des grandes tendances qui s'y dessinent et de l'impact que peuvent avoir ces transformations sur l'avenir de l'université.

The University of Moncton is the largest Canadian francophone higher institution outside the province of Quebec. Its main campus is located in the heart of Moncton, officially considered as the only bilingual city in Canada. Although the university serves Francophones from other provinces, its main mission has been one of responding to the needs of local Francophones in terms of academic training. It has succeeded in building its reputation at the national and international levels. Geographic Information Systems (GIS) and statistical analyses have been undertaken to depict the University of Moncton's student geographic distribution during the past two decades. The results of this study present a global overview of the development of the population, according to three geographic distribution models for the francophone population in the Maritimes. The variation in the students' total numbers during the past decade has been important in identifying significant trends for the University of Moncton.

L'enseignement universitaire, à travers les savoirs transmis, constitue indéniablement un agent de développement de la société sans équivalent. Dans un contexte de coexistence de groupes linguistiques et de forces démographiques inégales sur un même territoire, la création d'une université répondant aux besoins du groupe minoritaire représente un enjeu déterminant pour l'évolution de la communauté. D'ailleurs, il fut établi par plusieurs chercheurs auparavant (Gérin-Lajoie, 1996; Landry et Rousselle, 2003; Stebbins, 2000) que les universités au sein de la francophonie minoritaire canadienne contribuent de façon unique à la vitalité de la société et au rayonnement de la dualité linguistique. Ceci pour plusieurs raisons. Premièrement, ces universités, tout comme celles du Québec, forment la future élite francophone du Canada. En outre, par la présentation d'activités

culturelles, éducatives et même politiques, elles servent de pôles d'attraction pour la vie francophone locale et régionale en l'occurrence. Enfin, les professeurs dans ces institutions tentent de maintenir de hautes exigences linguistiques, et c'est d'ailleurs dans ces universités que la guerre aux anglicismes est la plus féroce menée.

De là vient toute l'importance de la création d'une université dans la ville de Moncton en 1963. Le retard des francophones dans divers domaines s'était amplifié jusqu'à l'ouverture de cette université qui accorde des possibilités d'accès à l'éducation supérieure aux Acadiens du Nouveau-Brunswick et de la région des Maritimes en général (Desjardins, *et al.*, 1992; Gaudet, 1991; Savoie, 1996). L'analyse des origines géographiques des étudiants de l'Université de Moncton des Provinces Maritimes permet de mesurer l'importance de cette institution, d'autant plus que cette dernière est la seule institution francophone au sein des trois provinces, face à une dizaine d'universités anglophones.

Ainsi, pour comprendre la primauté de cette institution en tant qu'agent de développement, il importe dans un premier temps, de souligner le contexte particulier lié à l'insertion des francophones au sein des provinces Maritimes et surtout, de la région urbaine de Moncton. Ce bref survol historique permettra de dresser un portrait des principaux lieux de provenance des étudiants et servira de mise en contexte à l'analyse du modèle de répartition spatiale des effectifs de l'Université de Moncton au cours des deux dernières décennies.

Deux groupes linguistiques sur un territoire commun

Composée d'une triade de communautés (Dieppe, Riverview, Moncton), l'agglomération de Moncton est située au Sud-Est du Nouveau-Brunswick (Higgins et Breau, 1993; Pelletier et Arsenault, 1977). Celle-ci est la seule ville officiellement bilingue du pays depuis 2002. Compte tenu de ses caractéristiques culturelles, cette région est donc un exemple propice à l'étude de la coexistence de deux entités linguistiques distinctes sur un même territoire. En effet, les données du dernier recensement (2001) indiquent que les anglophones restent largement majoritaires (plus de 60 % de la population totale) face aux francophones (35,5% de la population totale).

Suivant la définition de Thériault (1982), les Acadiens sont les habitants permanents du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-

Prince-Édouard dont le français est la langue maternelle ou la langue principale de communication au sein de la communauté.¹ Toutefois, malgré une appellation commune, ces francophones, qui vivent dans des contextes régionaux spécifiques, n'ont pas tous les mêmes possibilités quant à l'utilisation du français dans la vie courante. D'abord, il est important de noter qu'à l'échelle provinciale, la proportion de francophones sur le territoire joue un rôle déterminant. Tel que rapporté par le recensement de 2001, la population de langue maternelle française² représente 33,16% de la population totale du Nouveau-Brunswick alors que pour les deux autres provinces, les communautés francophones représentent moins de 5% de la population totale. La situation de ces minorités linguistiques diffère donc largement. D'ailleurs, les francophones de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard sont confrontés à la domination démographique et institutionnelle des anglophones et le taux d'anglicisation rend compte d'une vitalité linguistique qui diminue au fil des ans (Marmen, 1998; O'Keefe, 2000). L'analyse des transferts linguistiques chez les francophones de la Nouvelle-Écosse permet de constater un écart de 57% entre la population déclarant le français comme langue parlée au foyer en comparaison à sa déclaration comme langue maternelle. À l'Île-du-Prince-Édouard, ce pourcentage se situe à 52,39% (Castonguay, 1998).

¹ La perception des Acadiens dans la littérature a évolué de façon constante. Par exemple, pour Roy (1993), le terme Acadien est utilisé pour représenter une personne de langue française des provinces Maritimes du Canada, soit le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard. Castonguay (1998) fait aussi mention des Acadiens du Nouveau-Brunswick, dont il parle comme d'un peuple ayant reçu une quasi-reconnaissance grâce à la *Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles au Nouveau-Brunswick* (1981). Toutefois, c'est Léon Thériault, professeur à l'Université de Moncton et militant pour la cause acadienne, qui établit dès le début des années 1980, une définition qui éclaire tout particulièrement sur le concept d'Acadiens du Nouveau-Brunswick, bien que contestée puisqu'elle remet en question le côté origine et ancêtres que certains relient au terme. En effet, selon Thériault (1982), les Acadiens du Nouveau-Brunswick ne sont pas seulement ceux dont les prédécesseurs se sont établis sur le territoire de l'Acadie historique mais plutôt : Par *société acadienne du Nouveau-Brunswick*, il faut entendre, d'abord, tous les citoyens de langue maternelle française qui habitent le Nouveau-Brunswick d'une façon permanente, que ces citoyens aient ou n'aient pas d'ancêtres nés au Nouveau-Brunswick. Il faut aussi considérer comme Acadiens et Acadiennes tous ceux et celles qui, quoique n'étant pas de langue maternelle française, habitent la province du Nouveau-Brunswick, parlent français au foyer et au travail, et en général acceptent qu'il y ait un projet collectif pour la communauté francophone du Nouveau-Brunswick.

² Il est à noter dans le cadre de cette recherche que les données de la langue maternelle française comprennent le total des francophones et des bilingues (français et anglais).

Selon Stebbins (2000) dans *The French Enigma*, le phénomène d'anglicisation qui persiste en Acadie des Maritimes s'explique en grande partie par la situation démographique défavorable de la minorité francophone entre sa faible fécondité et sa dispersion territoriale. De plus, le faible degré d'institutionnalisation dans la quasi-totalité des communautés de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard peut inciter, comme l'a suggéré antérieurement Raymond Breton (1964), à adopter l'anglais pour faciliter la communication et l'accès aux services.

D'ailleurs, dans le cas de la province du Nouveau-Brunswick, les Acadiens furent longtemps victimes de discriminations à plusieurs niveaux (Beaudin et Boudreau, 1994). Le document de Larracey et Pincombe (1990) rend compte de la lente progression du processus d'institutionnalisation de la société acadienne qui ne prend de l'ampleur qu'au début du XX^e siècle. En effet, à Moncton, la première église catholique française fut construite au cours des années 1910 et les Acadiens durent patienter jusqu'aux années 1930 pour obtenir un centre scolaire paroissial et un hôpital francophone. Il n'y a qu'un peu plus de dix ans, en 1989, qu'a été élu le premier maire acadien de Moncton, Léopold Belliveau. L'écart entre les deux groupes linguistiques a subsisté et les anglophones ont détenu les rênes du pouvoir politique et économique ainsi que le contrôle de grandes compagnies et entreprises d'État dans la région comme le Canadien National au cours d'une longue période.

Jusqu'au début des années 1960, un retard marqué se fait aussi sentir dans le domaine de l'éducation des francophones. Le besoin de combler cette lacune est souligné par l'élite acadienne, constituée majoritairement de dirigeants de congrégations religieuses. Ce sont ces derniers qui fondent, dès le XIX^e siècle, des institutions visant à favoriser l'éducation de la population acadienne. L'Université de Moncton, créée en 1963, est d'ailleurs l'héritière d'une tradition qui remonte à 1864 et le Collège St-Joseph, dont une partie fut transférée à Moncton en 1953, et constitue son embryon inauguré dix ans plus tard. L'ambition et la détermination des dirigeants des congrégations religieuses acadiennes ainsi que leur participation assidue aux activités du monde universitaire sont des éléments primordiaux qui nous permettent d'expliquer la construction d'une université de langue française à Moncton, au sein de laquelle étudie la jeunesse acadienne (Beaudin, 1993; Boudreau et Dubois, 1992; Higgins et Baudin, 1988).

La création de l'Université de Moncton est une grande victoire acadienne. Cet événement est en partie lié à l'élection de l'honorable Louis J.

Robichaud comme Premier Ministre du Nouveau-Brunswick et à l'inauguration de son programme de *chances égales pour tous* au cours des années 1960.³ En tant qu'Acadien, Robichaud connaissait les difficultés qui persistaient et la nécessité de solidifier l'enseignement supérieur, les collèges francophones n'étant pas en mesure de rivaliser avec l'Université du Nouveau-Brunswick, institution d'État au service de la population anglophone.⁴

Le Rapport de la Commission Deutsch (1962), dont l'objectif était l'étude des problèmes de l'éducation universitaire dans la province, a établi que les francophones étaient suffisamment nombreux pour justifier une véritable université de langue française. Cependant, pour des questions économiques, une seule institution d'enseignement supérieur devait être fondée à Moncton, avec des collèges affiliés à Edmundston, à Memramcook et à Bathurst. Selon les recommandations proposées, l'Université de Moncton devenait "le centre de l'enseignement professionnel, spécialisé et avancé en langue française". L'objectif premier de l'institution, dès sa fondation, était de répondre aux besoins de formation universitaire des Acadiens et Acadiennes et par là même, de favoriser leur implication au sein de la société (Cormier, 1975).

Méthodologie

L'étude du bassin de recrutement des étudiants de l'Université de Moncton fait l'objet d'une série d'analyses spatio-temporelles portant sur la dynamique de la répartition spatiale des étudiants de l'université durant les deux dernières décennies. Les résultats de cette étude présenteront un portrait global de l'évolution de cette population selon les nouveaux modèles de répartition spatiale liés à l'espace francophone des Maritimes. Ainsi, l'analyse des variations des effectifs au cours de la dernière décennie permettra de rendre compte des grandes tendances qui se dessinent et de l'impact que peuvent avoir ces transformations sur l'avenir de l'université.

³ "Chance égale pour tous" est le titre des initiatives administratives et fiscales lancées au début des années 1960 par le Premier Ministre du Nouveau-Brunswick à l'époque, l'Acadien Louis J. Robichaud, dans le but d'assurer des services de même qualité à tous les citoyens de la province. Robichaud, élu pour le premier de ses trois mandats en 1960, réalisera d'importantes réformes favorables à la minorité francophone comme l'implantation officielle du bilinguisme en 1969 (Couturier, 1996).

⁴ Fondée en 1785, l'Université du Nouveau-Brunswick est la plus grande université provinciale de langue anglaise. Elle accueille annuellement plus de 10 000 étudiants.

Cadre spatial

En décembre 1975, soit un peu plus de 10 ans après sa fondation, la charte constitutionnelle de l'Université de Moncton fut modifiée, pour regrouper sous une direction commune, trois campus : ceux de Moncton, d'Edmundston et de Shippagan. Contrairement aux deux derniers campus localisés dans des régions majoritairement francophones, le campus de Moncton est situé dans une ville majoritairement anglophone qui concentre un grand nombre d'Acadiens. Ce campus qui constitue le cœur de l'université rassemble plus de 85% des effectifs. Dans le cadre de cette recherche, seuls les étudiants à temps plein du Campus de Moncton seront pris en compte. L'Université de Moncton demeure jusqu'à maintenant la seule université à vocation générale et entièrement de langue française de la province, ainsi que la plus grande université francophone hors Québec. Elle accueille environ 4 000 étudiants, dont plus de 90% originaires des régions acadiennes des Maritimes. C'est cette population, provenant du Nouveau-Brunswick (NB), de la Nouvelle-Écosse (NÉ) et de l'Île-du-Prince-Édouard (ÎPÉ) qui est analysée dans le cadre de cette recherche.

Collecte de données

La collecte de données relative aux étudiants a d'abord été faite à partir des documents statistiques pour la période de 1980 à 2001. Ces données agrégées présentent le nombre global d'étudiants selon la province de provenance et les subdivisions de recensement (SDR). Les données informatisées transmises par la Registraire de l'Université de Moncton, qui regroupent certaines caractéristiques de chaque étudiant inscrit à temps plein en 1991, 1996 et 2001, ont été intégrées à un Système d'Information Géographique (SIG) afin de modéliser la dynamique de la répartition spatio-temporelle de cette population étudiante francophone. L'analyse de l'évolution de l'espace francophone des Maritimes depuis 1980 a été présentée à l'aide de la variable de la langue maternelle selon l'unité spatiale des SDR au cours des trois derniers recensements de Statistique Canada (1991, 1996 et 2001).

Mesure spatiale des changements

Une série d'analyse des SIG sur la répartition spatiale de la population étudiante de l'Université de Moncton de 1991, 1996 et 2001 par rapport à l'espace francophone des Maritimes permet de dégager les tendances particulières ainsi que la dynamique de l'évolution de l'espace francophone. L'analyse centro-graphique⁵ réalisée à partir du logiciel MapStat a été utilisée pour étudier la progression du bassin de recrutement des étudiants de l'université.

La population étudiante de l'université de Moncton : portrait global

La mission principale de l'Université de Moncton est de répondre aux besoins d'éducation supérieure des Acadiens de la province. L'évolution des étudiants des provinces maritimes depuis 1980 permet de souligner la forte présence des étudiants originaires du NB. Un portrait global de l'évolution des étudiants en provenance des provinces maritimes entre 1980 et 2001 montre l'intérêt de l'université face aux besoins d'éducation supérieure des francophones.

La population de langue maternelle française pour l'ensemble des Maritimes s'élève à 284 605 personnes en 2001; parmi eux 241 920 résident au NB, soit 85% des francophones des Maritimes. La NÉ vient au second rang avec 36 585 francophones (13% de la population francophone des Maritimes), alors que l'ÎPÉ n'en regroupe qu'un peu plus de 2,15%, soit 6 100 personnes. L'analyse de l'évolution des étudiants des provinces Maritimes à l'Université de Moncton pour certaines années depuis 1980 (tableau 1) indique que plus de 95% des étudiants sont originaires du NB. Il n'est donc pas étonnant que l'effectif des étudiants extérieurs au NB reste assez faible. Alors que la NÉ rassemble près de 13% de la population francophone des Maritimes, elle ne

⁵ Utilisée depuis plus d'un siècle, l'analyse centrographique est une technique statistique qui s'est rapidement renouvelée au cours des dernières années, en grande partie grâce à son intégration dans les systèmes d'information géographique (SIG) (Cao et Zhao, 2002). Cette analyse constitue un ensemble d'indices qui permettent de décrire et de mesurer les caractéristiques globales de la distribution spatiale d'un phénomène. Ce type d'analyse fournit l'équivalent des mesures statistiques des tendances de centralisation et de dispersion, adaptées à un espace géographique à deux dimensions. Jones (1980) présente les mesures centrographiques comme décrivant les trois plus importantes caractéristiques d'un phénomène spatial : sa localisation, sa dispersion et sa forme.

fournit qu'environ 2% de la totalité des étudiants ; les pourcentages pour l'ÎPÉ sont aussi inférieurs (0,5% des étudiants pour 2% de la population francophone des Maritimes).

Tableau 1. Effectifs étudiants de l'Université de Moncton selon la province Maritime de provenance (1980-2001)

Années	NB	NE	ÎPÉ	Total Maritimes	Provenant du NB
1980-1981	1899	43	28	1970	96,40%
1985-1986	2821	51	20	2892	97,55%
1990-1991	3429	60	25	3514	97,58%
1995-1996	3673	56	20	3749	97,97%
2000-2001	3014	54	26	3094	97,41%

Référence : Régistrariat de l'Université de Moncton

Effet du poids démographique des francophones dans les trois provinces des Maritimes

La prédominance des étudiants du Nouveau-Brunswick peut se justifier par la part des francophones au sein de la population totale. Au NB, les francophones représentaient plus du tiers de la population en 2001. Par contre, pour la NE et l'ÎPÉ, leur proportion est inférieure à 5%. Dans ce sens, la proportion de francophones au NB, six fois supérieure à celle des deux autres provinces, a une influence considérable sur la capacité d'organisation et de développement de la minorité provinciale.

Le poids démographique des francophones par rapport à la population totale semble donc être un facteur déterminant pour expliquer l'étendue du bassin de recrutement de l'université. En effet, au NB par exemple, compte tenu du pourcentage élevé de francophones, la province fut déclarée officiellement bilingue en 1969, ce qui offre certains avantages à la minorité et qui marque, par le fait même, une étape importante dans le développement de plusieurs domaines dont l'éducation. La reconnaissance juridique des Acadiens sur le plan linguistique est une réalité unique dans la province et fut permise grâce à l'adoption de la *Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick* en 1969 (Cormier, 1975).

Par contre, la situation diffère dans le cas de la NE et de l'ÎPÉ. La domination des anglophones (plus de 95%) rend plus difficile l'accès aux

POPULATION ETUDIANTE DE L'UNIVERSITE DE MONCTON

services dans la langue française et les francophones n'ont alors d'autres choix que de fréquenter des écoles anglophones ; ils sont même pratiquement obligés d'utiliser l'anglais pour communiquer au travail et au sein de nombreuses institutions. C'est dans ce contexte qu'entre en jeu le processus inquiétant de transfert linguistique qui se caractérise par la diminution du nombre de personnes dont la langue maternelle, le français, ne représente plus la langue de communication quotidienne. Ce phénomène d'assimilation peut notamment s'expliquer par la volonté d'entreprendre des études universitaires en anglais pour des questions d'accessibilité et d'utilité de la langue.

Impact de l'effondrement démographique de la population âgée de 15 à 24 ans

L'affaiblissement de la classe d'âge des 15 à 24 ans dans les provinces maritimes depuis deux décennies est illustré par le tableau 2. Le NB connaît une baisse de plus de 39 245 personnes (soit 29%) au cours des vingt dernières années. Le phénomène est similaire en NÉ avec une réduction de 29 920 personnes entre 1981 et 1991 puis, de 16 320 entre 1991 et 2001 (soit une chute de près de 29%). Pour ce qui est de l'ÎPÉ, la diminution est relativement faible : 4 030 personnes entre 1981 et 1991 et 470 personnes entre 1991 et 2001 (soit environ -20%). Ainsi, lorsqu'on compare l'effectif des 15 à 24 ans dans l'ensemble des Maritimes en 2001 par rapport à 1981, il apparaît un déficit d'environ 89 985 jeunes, soit 28% (Statistique Canada, 2002).

Tableau 2. Population de 15-24 ans dans les provinces Maritimes de 1981 à 2001

Provinces Maritimes	1981	1986	1991	1996	2001	Évolution 1981-2001
NB	136 670	124 365	110 945	105 965	97 425	28.7 %
NE	164 170	153 435	134 250	123 670	117 930	28.1 %
IPE	23 460	22 190	19 430	19 395	18 960	19.2 %

Référence : Recensements de 1981, 1986, 1991, 1996 et 2001 Statistique Canada

L'évolution de la population étudiante de l'Université de Moncton provenant de chacune des provinces maritimes depuis 1980 montre que la diminution des effectifs étudiants s'amorce seulement à partir des années 1990 et s'amplifie de façon particulière après 1995. En effet, les graphiques (figures 1 et 2) relatifs à la population étudiante de l'Université de Moncton illustrent la faible variation des effectifs, alors que ceux venant du NB et de la NÉ

enregistrent des évolutions significatives. Ce phénomène est perceptible à différents degrés dans l'ensemble du système universitaire et l'hypothèse de la chute démographique qui s'amorce dès les années 1960, et dont l'impact est démontré dans les recensements de 1981 à 2001, semble être la plus plausible.

Malgré le phénomène de diminution du groupe d'âge des 15 à 24 ans et des effectifs universitaires à l'échelle régionale, les données des deux dernières décennies indiquent une situation plus nuancée pour l'Université de Moncton. Le campus de Moncton regroupe environ 3000 étudiants en 2001, contre 2000 en 1981 et près de 3500 au début des années 1990. Ainsi, l'opposition qu'on enregistre entre une tendance à la hausse des effectifs pendant les quinze premières années, et la baisse des années récentes, peut susciter quelques inquiétudes dans les milieux francophones des Maritimes. Il est important de souligner le rôle primordial que joue cette institution d'enseignement supérieur auprès de la société acadienne, et la puissante force d'attraction qu'elle exerce sur les francophones qui ont la volonté de s'instruire dans leur langue et de contribuer à l'avancement de la société.

Les étudiants de l'université de Moncton dans l'espace francophone des Maritimes

L'espace francophone des Maritimes, illustré par les cartes 1, 2 et 3, présente la part des populations de langue maternelle francophone et bilingue dans chaque subdivision des recensements de 1991, 1996 et 2001. L'étude chronologique souligne la concentration de plus en plus marquée des francophones dans les trois bassins traditionnels du NB (le Nord-Ouest, le Nord-Est et le Sud-Est). À l'inverse, dans les villes principales anglophones des Maritimes (St-John, Fredericton, Halifax, Charlottetown), une tendance à la diminution ou dans le meilleur des cas, à la stagnation de la population de langue maternelle francophone, se dessine. Les communautés francophones rurales de la NÉ et de l'IPÉ, quant à elles, présentent de 1991 à 2001, une situation plutôt stable.

Bassins francophones traditionnels du NB

Les francophones du NB sont dispersés dans trois régions de la province : le Nord-Ouest, le Nord-Est et le Sud-Est. Cette population évolue selon une dynamique particulière, spécifique à chaque espace, qui se met en place au cours de la première moitié des années 1990 pour s'intensifier à la fin de la décennie.

POPULATION ETUDIANTE DE L'UNIVERSITE DE MONCTON

Le Nord-Ouest, l'un des trois bassins de population francophone, se caractérise par une hausse de 37% de la population (soit en nombre absolu de 10 835 personnes en 1991 et de 17 373 personnes en 2001). Par contre, le taux de francophones est passé de 93% en 1991 à 92% en 2001 suite à l'exode de la population francophone du Nord vers les centres urbains. Outre Edmundston qui représente le centre francophone le plus important de la région, plusieurs villes et villages forment l'espace de la francophonie du Nord-Ouest comme la ville de Grand-Sault (4 890 francophones en 2001, soit 84% de sa population, contre 5 240 francophones équivalant à 86% une décennie plus tôt).

Le Nord-Est est le second grand bassin de population francophone. Les villes de Campbellton et de Bathurst se distinguent pour leur concentration de francophones. Dans le cas de Campbellton, le taux de personnes déclarant le français comme langue maternelle qui se situait à environ 54% (4735 francophones/8 699 habitants) en 1991 n'est plus que de 52% en 2001 (4 055 francophones/7 798habitants), suivant ainsi la tendance générale d'exode des populations du Nord. Par contre, au cours de la même période, la situation est relativement stable dans la ville de Bathurst avec un taux de l'ordre de 51% (soit 6 545 francophones de langue maternelle en 2001). Dans l'extrémité est, la ville de Shippagan abrite la plus grande proportion de francophones de la province malgré le recul de la population francophone : elle représente près de 94% de la population totale (2 710 habitants) en 2001 contre 98% en 1991 (Cartes 1, 2 et 3).

C'est au Sud-Est que se situe le plus grand bassin de population francophone avec l'agglomération urbaine de Moncton qui en constitue le noyau. Cette agglomération regroupe un peu plus de 12% des francophones du NB. Dieppe et Riverview, des centres traditionnels de polarisation linguistique, présentent une dichotomie très marquée de leur composition respective. Ces deux villes appartiennent en effet, à des territoires fortement monolinguisques : la ville de Riverview est peuplée à grande majorité d'anglophones, tandis que celle de Dieppe regroupe une grande proportion de francophones (tableau 3). Située au centre de la région urbaine, la ville de Moncton présente des dynamiques plus complexes, qui permettent de suivre le processus d'évolution de la cohabitation entre les francophones et les anglophones (Cao et Dehoorne, 2002). La position des Acadiens de Moncton y est aussi renforcée par la présence de plusieurs petits villages et de petites villes qui l'entourent et qui sont presque exclusivement peuplés de francophones : Shédiac, Cocagne, Cap-Pelé, Saint-Joseph, etc. La région de Moncton enregistre donc la plus grosse concentration de francophones avec près de 33

000 personnes ayant déclaré le français comme langue maternelle en 2001 (pour un total de 93 007 habitants).

Tableau 3. Les langues maternelles anglaise et française dans la région urbaine de Moncton, 1991-2001

	Pop91	Lm-FB	%_FB	Pop96	Lm-FB	%_FB	Pop01	Lm-FB	%_FB
Moncton	57010	20000	35,08%	59313	19445	32,78%	61046	20420	33,45%
Dieppe	10463	8075	77,18%	12479	9175	75,52%	14951	11340	75,85%
Riverview	16270	1250	7,68%	16653	1140	6,9%	17010	1220	7,17%
Grand Moncton	83743	29325	35,02%	88445	29760	33,65%	93007	32980	35,46%

Note : Lm-FB= langue maternelle française et bilingue ;

Référence : Recensements de 1991, 1996 et 2001, Statistique Canada

Villes anglophones des Maritimes

À l'inverse des dynamiques observées précédemment, dans les quatre principales villes anglophones des Maritimes, *St-John* et *Fredericton* (au NB), *Halifax* (en NÉ) et *Charlottetown* (à l'ÎPÉ), la minorité francophone perd du terrain.

Située au Sud de la province du NB, la ville de St-Jean est le plus grand centre urbain. Malgré sa forte proportion de population de langue anglaise (plus de 94% en 2001), elle comporte une minorité de francophones non négligeable : cette population s'élève à 3 715 individus en 2001 (5,3% de la population francophone contre 6,1% en 1991). La situation est relativement stable à Fredericton, la capitale de la province, où le taux est proche de 7% (3 230 francophones en 2001).

Le portrait est tout aussi pessimiste pour la ville de Halifax en NÉ. Dans la plus grande ville des Maritimes, les francophones ne représentent que 3,1% de la population totale. Les francophones, en dépit d'une légère croissance constituent toujours une fragile minorité qui, marginalisée dans un milieu presque entièrement anglophone et sans reconnaissance officielle de la province, doit lutter constamment pour des services en français. La situation est tout aussi délicate à Charlottetown où les francophones ne représentent que 785 individus en 2001 sur une population de 32 245 habitants (soit 2,4% de la population totale contre 2,6% dix ans plus tôt).

Communautés francophones rurales de la NE et de l'ÎPÉ

Les Acadiens se sont traditionnellement implantés au Sud-Ouest de la NÉ et à l'Ouest de l'ÎPÉ pour y cultiver les terres agraires. Le mouvement d'urbanisation au XX^e siècle a mené une partie de cette population francophone à se disperser dans les principaux centres urbains pour y trouver un emploi (Cao, *et al.*, 2005). Encore aujourd'hui, en ce début de XXI^e siècle, le territoire est marqué par ce type de migrations et les francophones s'établissent dans divers lieux en fonction de dynamiques particulièrement intéressantes.

Tel que présenté par Stebbins (2000), les lieux d'implantation des francophones de la NÉ à l'extérieur de Halifax, se concentrent le long de la "Côte française", c'est-à-dire dans les municipalités de Clare et d'Argyle, au Sud-Ouest de la province ainsi qu'à l'Ouest et au Sud-Ouest du Cap Breton. La communauté française Pointe-de-l'Église, la plus importante en pourcentage, est située dans la commune rurale de Clare, au Sud-Ouest. Elle regroupe environ 500 habitants dont 69% ayant le français comme langue maternelle. Pour la période de 1991 à 2001, il est fort intéressant de constater une stabilisation du nombre de francophones dans ces lieux. En effet, dans le cas des comtés où habitent la majeure partie des francophones, Digby au Nord-Ouest et Yarmouth à l'extrême-Ouest voit la proportion de gens d'expression française (incluant les bilingues) se maintenir.

Sur l'ÎPÉ, c'est le comté de Prince, à l'extrême-Ouest, qui regroupe plus de 75% de la population francophone de la province. Tout comme en NÉ, une augmentation de la population francophone des communautés rurales est observée. Par exemple, Summerside et Wellington sont reconnus pour leurs noyaux francophones en augmentation constante depuis une décennie. À Summerside, il y avait 665 francophones en 1991 alors qu'en 2001, on en comptait 740. À Wellington, le nombre de français a augmenté entre 1991 (285) et 1996 (321) puis s'est réduit entre 1996 et 2001, passant de 321 (sur une population de 400) à 250 sur une population de 382.

Il importe de mentionner toutefois que les francophones ne disposent que de deux institutions où sont dispensés à la fois des cours de niveaux élémentaire et secondaire de langue française, soit une école à Charlottetown et une autre dans le district scolaire numéro 5 (région d'Évangéline). Ces institutions sont censées desservir à elles seules, l'ensemble des communautés francophones. Ainsi, même si la population francophone admissible est au moins quatre fois plus élevée, seulement 500 élèves étudient dans les programmes destinés à la minorité francophone. Cette constatation est

importante puisqu'elle peut avoir un impact considérable sur le nombre de personnes poursuivant des études universitaires en français ainsi que les lieux de provenance de celles-ci (Allaire, 1999).

Dynamique spatiale des aires de recrutement des étudiants de 1991 à 2001

Il est intéressant de voir jusqu'à quel point les lieux de provenance des étudiants universitaires reflètent l'espace de la francophonie. À ce sujet, les cartes 4, 5 et 6 présentent les origines géographiques des étudiants de l'Université de Moncton (1991, 1996, 2001) par rapport à l'espace francophone des Maritimes.

Bassins francophones traditionnels du NB

En effet, s'il fut établi antérieurement que plus de 90% des étudiants proviennent des trois grands bassins de population francophone du NB et que ce pourcentage ne variait guère durant la période de 1991 à 2001, il convient toutefois de souligner le rapprochement progressif des effectifs de l'université avec les bassins francophones traditionnels de la province. Le tableau 4 ainsi que les cartes 4, 5 et 6, permettent de cerner les modèles d'évolution des lieux de provenance des effectifs étudiants de l'Université de Moncton au cours de la période étudiée.

POPULATION ETUDIANTE DE L'UNIVERSITE DE MONCTON

Tableau 4. Effectifs de l'Université de Moncton
selon les origines géographiques (1991, 1996, 2001)

Lieux de provenance	1991	1996	2001	Variation 91-96 (%)	Variation 96-01 (%)	Variation 91-01 (%)
Bassins francophones traditionnels du NB						
Nord-Ouest	211	213	251	↑0,95	↑17,84	↑18,96
Nord-Est	699	846	911	↑21,03	↑7,68	↑23,27
Sud-Est	1289	1552	1792	↑20,40	↑15,46	↑39,02
Sous-total (1)	2199	2611	2954	↑18,74	↑13,14	↑34,33
Centres urbains anglophones des Maritimes						
St-John	54	35	11	□35,19	□68,57	□79,63
Frédéricton	78	54	24	□30,77	□55,56 □50,00	□69,23
<i>Halifax</i>	36	10	5	□72,22		□86,11
Charlottetown	7	5	12	□28,57	↑140,00	↑71,43
Sous-total (2)	175	104	52	□40,57	□50,00	□70,29
Communautés rurales francophones de la NE et de l'IPE						
Ouest de la NE	15	19	18	↑26,67	□5,26	↑20,00
Sud-Ouest de l'IPE	15	6	14	□60,00	↑133,33	□6,67
Sous-total (3)	30	25	32	□16,67	↑28,00	↑6,67

Référence : Registrariat de l'Université de Moncton

Note : les données sont l'échantillon de la population étudiante répartie selon les codes postaux.

L'analyse de la variation relative des étudiants de 1991 à 1996 (tableau 4) rend compte d'une augmentation de plus de 21,03% des effectifs en provenance du Nord-Est (Campbellton : 30%, Bathurst : 25%, Shippagan : 15%). Les cartes 4 et 5 montrent également que les lieux d'origine des étudiants du Nord-Est se déplacent légèrement vers le Sud entre 1991 et 1996. À proximité de l'université, dans la région de Moncton, on assiste à une augmentation de 20,4% des étudiants, et les cartes des effectifs de 1991 et de 1996 présentent clairement un phénomène de concentration de plus en plus marqué.

Tableau 5. Statistiques de l'analyse centrographique des bassins de la population étudiante de l'Université de Moncton, 1991 - 2001

	1991	1996	2001	Écart 91-96	Écart 96-01	Écart 91-01
Ellipse interne (km²)	23 120	19 500	19 220	-15.66%	-1.44%	-16.87%
Ellipse externe (km²)	208 000	175 500	172 900	-15.63%	-1.48%	-16.88%
Axe majeur (km)	125.6	202.3	205.0	76.39	2.70	79.4
Axe mineur (km)	136.5	122.7	119.4	-0.10	-3.30	-17.1

De plus, l'étude des données pour la période de 1996 à 2001 témoigne du renforcement de la tendance établie au début de la décennie (voir les cartes 5 et 6). La plus importante augmentation d'étudiants vient du Nord-Ouest : +18% correspondant à 251 étudiants en 2001. Au Sud-Est, l'effectif est passé de 1 552 en 1996 à 1 792 en 2001 (une augmentation de 15,5%). Pour la même période, le Nord-Est enregistre aussi une hausse de 7,7% de sa population étudiante.

Ces différentes analyses révèlent le rétrécissement progressif de l'aire de recrutement des étudiants de l'Université de Moncton au cours de la dernière décennie, tout en consolidant la représentation des populations en provenance des grands bassins francophones du NB. Toutefois, un bref retour aux données présentées antérieurement (les figures 1 et 2) rappelle qu'un phénomène de diminution des étudiants fut observé à partir de la deuxième moitié des années 1990. Comment se fait-il alors que l'analyse précédente laisse percevoir, à l'inverse, une croissance continue du pourcentage des effectifs? C'est ici qu'entre en jeu le deuxième schéma général observé dans l'évolution de la répartition des étudiants en provenance des Maritimes, soit la diminution continue de la population étudiante en provenance des centres urbains anglophones.

Villes anglophones des Maritimes

Les trois provinces Maritimes (moins de 2 millions d'habitants, environ 5% de la population totale du Canada) n'ont que des villes de taille limitée : *St-John, Fredericton, Halifax et Charlottetown*. Ces villes fournissaient environ 6% des étudiants de l'Université de Moncton, mais l'analyse de la variation de l'effectif entre 1991 et 2001 annonce une diminution marquée. En effet, la carte 4 permet d'observer la présence de groupes d'étudiants non négligeables en provenance de Fredericton (78) et de St-Jean (54) en 1991. Toutefois, les effectifs chutent de plus de 30% dans les deux cas pour atteindre 54 étudiants à Fredericton et 35 à St-John en 1996 (carte 5). La diminution du nombre d'étudiants est clairement illustrée en 1996 lorsque comparée à 1991 (tableau 4). Pire encore, en 2001 (carte 6), il n'y a plus que 24 étudiants en provenance de Fredericton et 11 de St-Jean.

Les données relatives aux étudiants de Halifax sont tout aussi alarmantes : en 1991, on en comptait 36 alors qu'en 2001, il n'y en avait que 5. La carte 4 nous montre bien pour 1991, un foyer d'étudiants provenant de Halifax et sa périphérie. Toutefois, en 1996 (carte 5) ce groupe s'est réduit et les personnes provenant de la périphérie ont presque disparu. En 2001, il est

presque complètement dissout et la carte 6 ne laisse percevoir que quelques étudiants originaires de Halifax parmi les effectifs de l'université de Moncton.

Charlottetown est la seule ville anglophone à présenter quelques signes positifs, passant de 7 étudiants en 1991 à 5 en 1996, pour enfin grimper à 12 en 2001, malgré un nombre absolu peu important. L'étude des cartes 4, 5 et 6 présente à la fois, un phénomène de regroupement des étudiants en provenance de Charlottetown et une diminution de ceux qui proviennent de sa périphérie. Globalement la proportion d'étudiants originaires des quatre villes anglophones décline constamment depuis dix ans (soit 6% en 1991, puis 3% en 1996, et finalement 1,5% en 2001).

Communautés rurales de la NÉ et de l'ÎPÉ

Bien que l'analyse confirme le phénomène de rapprochement des étudiants par rapport à l'université, certaines communautés plus éloignées fournissent toujours une minorité d'étudiants (environ 2%) qui se maintient entre 1991 et 2001.

Ce sont, en général, des principaux lieux de la francophonie de la NÉ sur la côte ouest (établi antérieurement comme étant la « Côte française » de la province), que proviennent un petit nombre d'étudiants (15 en 1991, puis 6 en 1996 et 14 en 2001). Dans le cas de l'ÎPÉ, une modeste augmentation des jeunes originaires de l'Ouest et plus précisément d'Abram-village, de Wellington et de Summerside, a été constatée (bien que peu significative en nombre absolu) : de 15 étudiants en 1991, on en comptait 19 en 1996, puis 18 en 2001. Une étude comparative des cartes 4, 5 et 6 illustre clairement le processus de regroupement des effectifs en provenance de Charlottetown, alors que ceux-ci se déplacent de l'Ouest de l'île vers le Centre entre 1996 et 2001. Ce phénomène pourrait s'expliquer par la localisation d'une des deux écoles francophones à Charlottetown. À l'aide des données informatisées qui couvrent un peu plus de dix ans, nous avons pu observer que la population étudiante provenant des communautés francophones rurales de la NÉ et de l'ÎPÉ se renouvelle, bien que l'étude de la répartition spatiale soit demeurée plutôt stable en nombre.

Déplacement du bassin de recrutement des étudiants de l'Université de Moncton

La dynamique des bassins de la population étudiante de l'Université de Moncton sur le territoire des Maritimes peut être étudiée à partir d'une série de représentations centrographiques. Lors des analyses centrographiques, le centre

de gravité pondéré (CGP) d'une ellipse est le centre relatif de tous les objets localisés (ex. le lieu de résidence d'un étudiant). Lorsque la distribution spatiale du phénomène étudié, c'est-à-dire la répartition de la population étudiante, est relativement symétrique par rapport au centre de gravité, les points moyen et médian de l'ellipse ont tendance à se confondre. La diversité des formes d'ellipses et le changement de leurs axes majeurs et mineurs dans l'analyse centrographique expriment la dispersion du phénomène étudié par rapport aux deux dimensions spatiales. Afin de mieux rendre compte de la distribution spatiale de l'ensemble du phénomène étudié, l'ellipse peut être orientée selon la direction de la plus grande variation (Cao, 2003).

La carte 7 illustre que, comparativement à 1991, le CGP de la répartition spatiale des étudiants s'est déplacé en 1996 de 5 kilomètres vers le Nord-Est, et puis de 6 km en 2001 vers la même direction. Ces mouvements signifient que la clientèle de l'Université de Moncton a tendance à être de plus en plus vers le bassin francophone traditionnel du Nouveau-Brunswick. De plus, les superficies des ellipses interne et externe qui représentent la répartition de la population étudiante se sont considérablement réduites depuis 1991, surtout dans la période de 1991 à 1996. La superficie de l'ellipse externe est passée de 23 120 km² en 1991 à 19 500 km² en 1996 et finalement à 19 220 km² en 2001, soit un rétrécissement d'environ 17 % de la superficie de 1991 (tableau 5). Ce phénomène indique la tendance à la concentration de plus en plus marquée de cette clientèle. Dans le même sens, l'axe majeur qui correspond à la longueur horizontale de l'ellipse centrale, a connu plus de changement que l'axe mineur, qui est la longueur verticale de l'ellipse centrale. En 1991, l'axe majeur mesure 125,6 kilomètres, tandis qu'en 2001, il s'étire sur 205 kilomètres. Cela donne une augmentation de près de 80 kilomètres de l'axe majeur. Il est à noter que bien que la longueur de l'axe mineur ait une variation relativement limitée de 1991 à 2001, une réduction du côté Sud-Ouest est bien amorcée (soit plus de 17 kilomètres, cf. carte 7 et tableau 5). Les variations des axes indiquent que de plus en plus d'étudiants de l'Université de Moncton sont originaires du bassin francophone traditionnel du Nouveau-Brunswick.

Conclusion

Cette étude qui porte sur la dynamique de la répartition spatiale des étudiants de l'Université de Moncton rend compte des principaux impacts de cette université de langue française au cours des vingt dernières années. Il a été possible de constater que la provenance des étudiants est associée à trois modèles de répartition singularisés depuis le début des années 1990.

Il importe d'abord de revenir sur le premier phénomène étudié, soit le renforcement des bassins francophones traditionnels du NB. L'analyse des données spatiales caractérise un processus de resserrement de la population étudiante à proximité de l'université. Les bassins du Nord-Ouest et du Nord-Est, où réside la plus forte concentration de francophones, continuent de fournir une bonne partie des effectifs de l'Université de Moncton qui représente bien souvent la meilleure opportunité pour terminer un baccalauréat entamé sur les campus d'Edmundston ou de Shippagan.

Le deuxième phénomène observé, plutôt inquiétant, est la diminution constante des étudiants originaires des centres urbains anglophones des Maritimes, à l'exception de Charlottetown. Ce phénomène bipolaire s'explique par l'assimilation de la minorité francophone, probablement amplifiée par une politique de l'université trop axée sur la proximité. Le rapprochement des étudiants de l'université, la diminution des effectifs en provenance des villes anglophones et la stagnation de la population étudiante provenant des régions rurales de la NÉ et de l'ÎPÉ sont autant de phénomènes particuliers qui exigent une remise en cause des objectifs visés, ou des moyens retenus par les politiques de l'université.

Enfin, malgré le fait que cette recherche souligne l'importance de l'ancrage de plus en plus local de l'Université de Moncton, il importe de considérer l'évolution qui s'est produite depuis les années 1960 et par le fait même, l'énorme potentiel de l'institution pour contribuer au rapprochement et au développement de la francophonie mondiale. En effet, dans une société qui se veut de plus en plus globale, c'est un défi à relever pour l'Université de Moncton que d'ouvrir ses portes au monde. Les francophones de tous les coins de la planète luttent afin de maintenir la vitalité de leur langue et de leur culture. Les institutions qui les servent et qui sont implantées dans des endroits stratégiques de l'espace de la francophonie mondiale, sont essentielles à leur maintien.

D'ailleurs, depuis les dernières années, l'université attire davantage d'étudiants extérieurs au Canada (environ 5% des effectifs en 2001) et elle se fait un devoir de promouvoir ses services éducatifs à travers le monde. Si la politique de l'université a pour objectif premier de répondre aux attentes de ses clientèles les plus proches, comme l'illustrent l'évolution de ses effectifs et leurs origines dans l'espace, ne devrait-elle pas également viser à relever l'important défi de solliciter les minorités francophones dispersées dans les bassins anglophones des provinces canadiennes? À l'échelle des Maritimes

d'ailleurs, il importe de trouver des moyens d'attirer les francophones puisque l'éducation est une façon privilégiée de contribuer au renforcement de la société et ce, en formant une élite qui pourra transmettre sa langue et sa culture dans son lieu d'origine ou dans le milieu où elle choisira de s'implanter.

Remerciements :

Les auteurs remercient tout d'abord Madame Suzanne LeBlanc, Registrare de l'Université de Moncton pour sa collaboration et son appui démontré envers ce projet de recherche. Ils remercient aussi Samuel Arseneault, Professeur à l'Université de Moncton et Rodolphe Lamarche, Professeur à l'Université d'Ottawa, pour leurs commentaires judicieux sur le manuscrit, ainsi que Mathieu Leblanc, Julien Robichaud, Vincent Roy et Philippe Savoie, étudiants en géographie, qui ont participé à l'étude préliminaire. Il importe aussi de souligner le support du Conseil de recherche en Sciences humaines du Canada (CRSHC), qui a appuyé financièrement cette recherche.

Références

- Allaire, G. (1999) « Chapitre 2 : L'Acadie des Maritimes », dans *La francophonie canadienne-Portraits*, (Ottawa : Collection francophonies), 41-74.
- Beaudin, M. (1993) *Impact économique de l'Université de Moncton sur les villes de Moncton, Edmunston, et Shippagan*. Moncton : Institut canadien de recherche sur le développement régional, 20p.
- Beaudin, M. et Boudreau, R. (1994) *État de la francophonie hors Québec en 1992, Rapport de recherche*, Ottawa : Comité d'adaptations des ressources humaines de la francophonie canadienne, 53p.
- Boudreau, A. et Dubois, L. (1992) « Insécurité linguistique et diglossie : Étude comparative de deux régions de l'Acadie du Nouveau-Brunswick », *Revue de l'Université de Moncton*, 25(1-2) : 3-22.
- Breton, R. (1964) « Institutional Completeness of Ethnic Communities and the Personal Relations of Immigrants », *American Journal of Sociology*, 70, 193-205.
- Cao, H. (2003) « The Application of Centographic Analysis to the Study of the Intra-urban Migratory Phenomenon in the Greater Moncton Area in Canada, 1981-1996 », *Revista Romana de Geografie Politica* (Romanian Review on Political Geography), V(1) :16-25.
- Cao, H., Chouinard, O. et Dehoorne, O. (2005) « De la périphérie vers le centre : l'évolution de l'espace francophone du Nouveau-Brunswick au Canada », *Annales de Géographie*, 642 :115-140.
- Cao, H. et Dehoorne, O. (2002) « Transformation marquante dans la configuration spatio-linguistique de la région de Moncton au Canada », *Annales de Géographie*, 625 :303-319.
- Cao, H. and Zhao, Y. (2002) « The Application of Centographic Analysis to the Study of the Intra-urban Migratory Phenomenon in the Greater Moncton Area in Canada, 1981-1996 », 95th Annual Geomatics Conference of the Canadian Institute of Geomatics (CIG), joint *International Symposium on GeoSpatial Theory, Processing and Applications*, Ottawa, Canada, July 8-12, 2002.
- Castonguay, C. (1998) « Tendances et incidences de l'assimilation linguistique au Canada », *Études canadiennes*, 45, 65-82.
- Couturier, J. P. en collaboration avec Johnston, W. et Ouellette, R. (1996) *Un passé composé : le Canada de 1850 à nos jours*, Moncton, Éditions d'Acadie.
- Cormier, C. (1975) *Historique de l'Université de Moncton*, Moncton, Centre d'études acadiennes.

- Desjardins, L., Préfontaine, M., Laplante, L. et Lapointe, R.-E. (1992) « L'Université de Moncton aujourd'hui et demain », *Éducation et francophonie*, 20(3) : 8-15.
- Gaudet, J. (1991) « Rôle social de l'Université de Moncton à l'égard des femmes acadiennes et francophones », *Éducation et francophonie*, 19 (3) : 56-58.
- Gérin-Lajoie, D. (1996) « L'école minoritaire de langue française et son rôle dans la communauté », *The Alberta Journal of Educational Research*, 42(3), 267-279
- Higgins, B. et Baudin, M. (1988) *Impact de l'Université de Moncton sur les régions de Moncton, d'Edmundston et de Shippagan* (Moncton : Institut canadien de recherche sur le développement régional).
- Higgins, B. et Breau, A. (1993) « Entrepreneurship and Economic Development : The Case of Moncton », dans Savoie, D.J. et Winter, R. (sous la direction de), *Les provinces maritimes : un regard vers l'avenir*. Moncton : Institut canadien de recherche sur le développement régional, 157-186.
- Jones, B.G. (1980) « Applications of Centographic Techniques to the Study of Urban Phenomena : Atlanta, Georgia 1940-1975 », *Economic Geography*, 56 : 201-222.
- Landry, R. et Rousselle, S. (2003) *Éducation et droits collectifs – au-delà de l'article 23 de la Charte*. Moncton : Les Éditions de la francophonie. 208p.
- Larracey, E. et Pincombe, C. (1990) *Resurgo : L'histoire de Moncton* (Moncton : Ville de Moncton)
- O'Keefe, M. 2000 *Minorités francophones : assimilation et vitalité des communautés* (Ottawa : Patrimoine canadien).
- Marmen, L. (1998). Aperçu de la situation des minorités de langue officielle. Dans Marmen, L. *Symposium - données linguistiques sur les minorités de langue officielle, Sommaire des exposés et discussions*. Ottawa : Statistique Canada. 90p.
- Pelletier, J. et ARSENAULT, S. (1977) « Moncton, étude de géographie urbaine d'une ville moyenne des provinces maritimes du Canada », *Revue de Géographie de Lyon*, 3, 231-258.
- Rapport de la Commission Deutsch, (1962) *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement supérieur au Nouveau-Brunswick*, Fredericton, 122p.
- Roy, M.K. (1993) « Démographie et Démolinguistique en Acadie, 1871-1991 », dans Daigle, J. (sous la direction de), *L'Acadie des Maritimes* (Moncton : Chaire d'étude acadienne), 141-206.

POPULATION ETUDIANTE DE L'UNIVERSITE DE MONCTON

- Savoie, A.-M. (1996) « L'évolution de l'éducation dans les régions acadiennes », dans *Le Congrès mondial acadien* (Moncton : Éditions d'Acadie), 423-448.
- STATISTIQUE CANADA (2002) (En ligne), Adresse URL : <http://www.statcan.ca>
- Stebbins, R. (2000) *French Enigma* (Calgary : Detselig Enterprises Ltd)
- Thériault, L. (1982) *La question du pouvoir en Acadie* (Moncton : Éditions d'Acadie)
- UNIVERSITÉ DE MONCTON (2002) *Cabinet du recteur* (En ligne), Adresse URL : <http://www3.umoncton.ca/templates/udem2/udem02.cfm?cfid=126563&cftoken=77219223>
- UNIVERSITÉ DE MONCTON 1980-1998 *Effectifs étudiants* (Moncton : Registrariat de l'Université de Moncton)

Figure 1. Évolution de la population étudiante de l'Université de Moncton provenant du Nouveau-Brunswick, 1980-2001

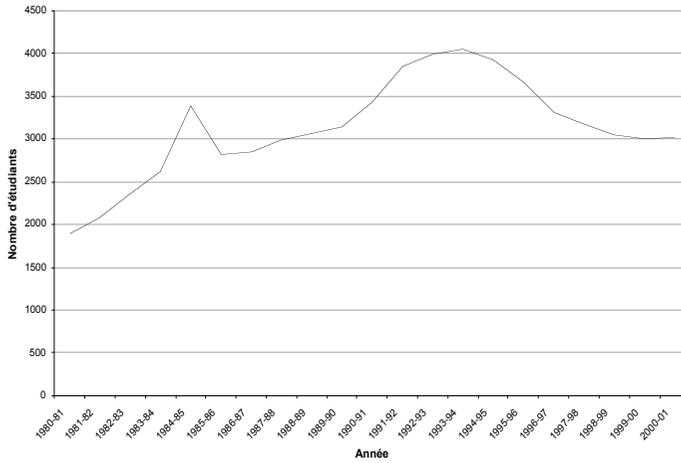
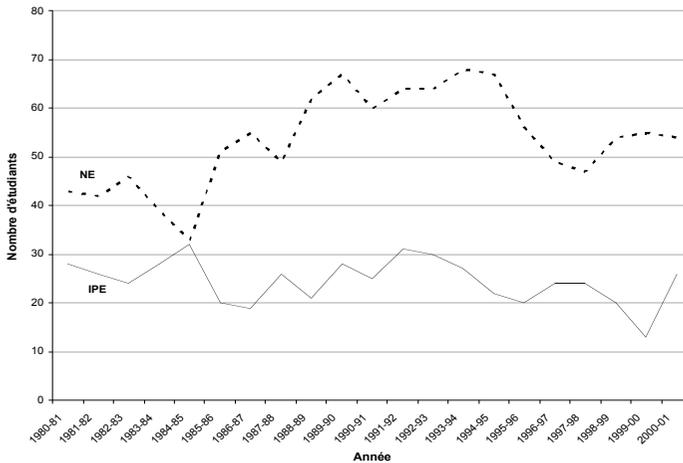
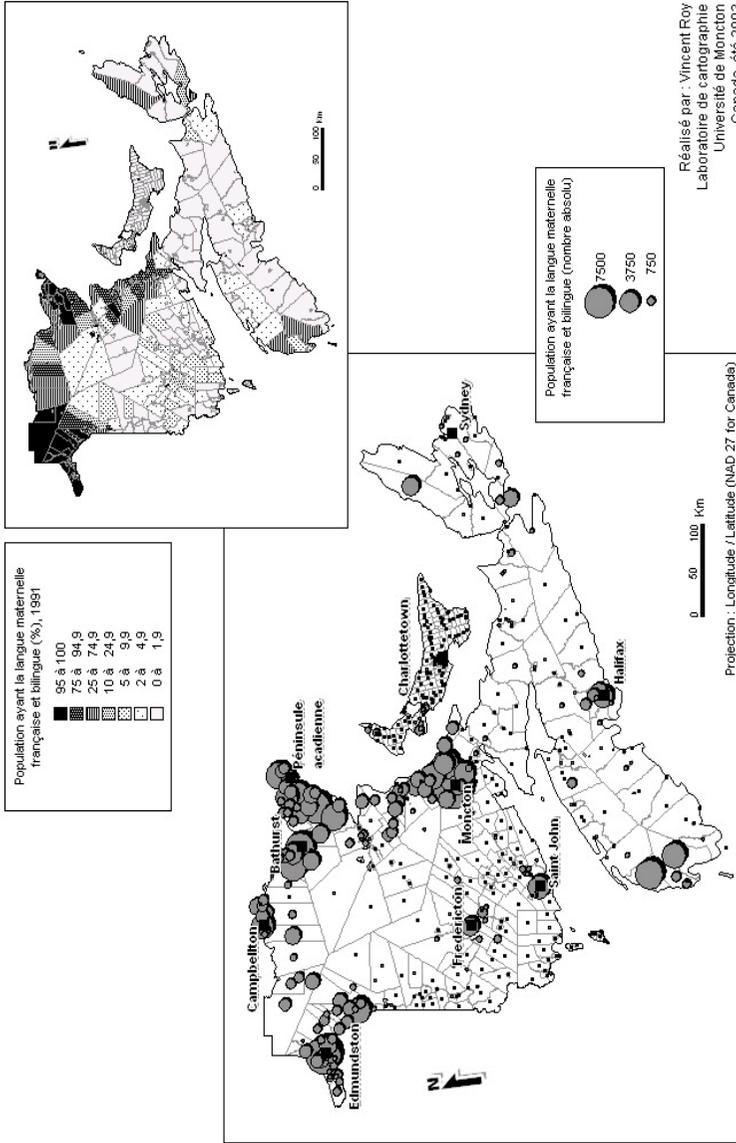


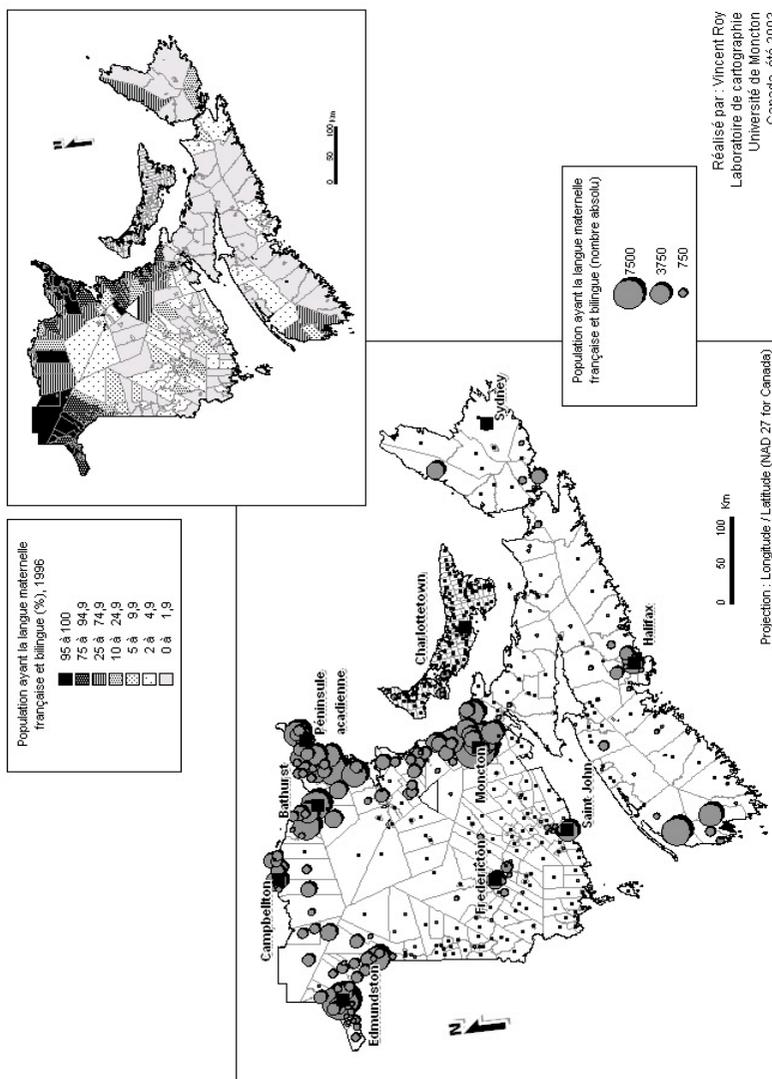
Figure 2. Évolution de la population étudiante de l'Université de Moncton provenant de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard, 1980-2001



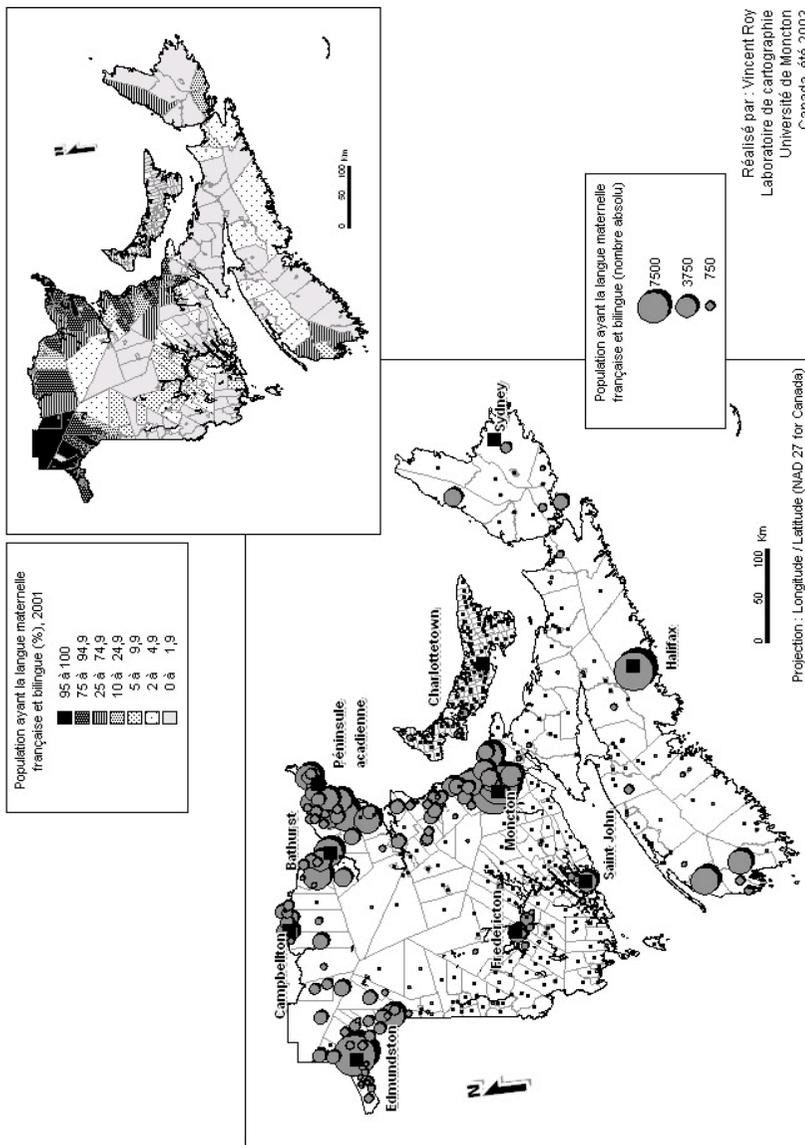
Carte 1 : Répartition des francophones dans les Maritimes au Canada, selon la subdivision de recensement, 1991



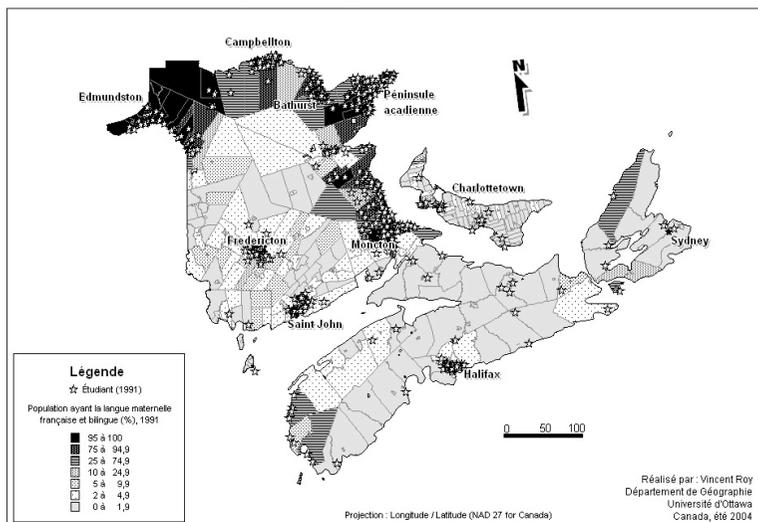
Carte 2 : Répartition des francophones dans les Maritimes au Canada, selon la subdivision de recensement, 1996



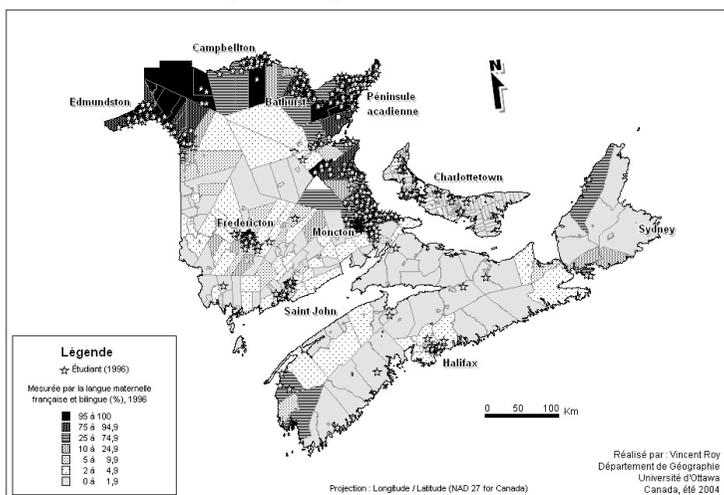
Carte 3 : Répartition des francophones dans les Maritimes au Canada, selon la subdivision de recensement, 2001



Carte 4 : Répartition de la population étudiante de l'Université de Moncton dans l'espace francophone des Maritimes, 1991

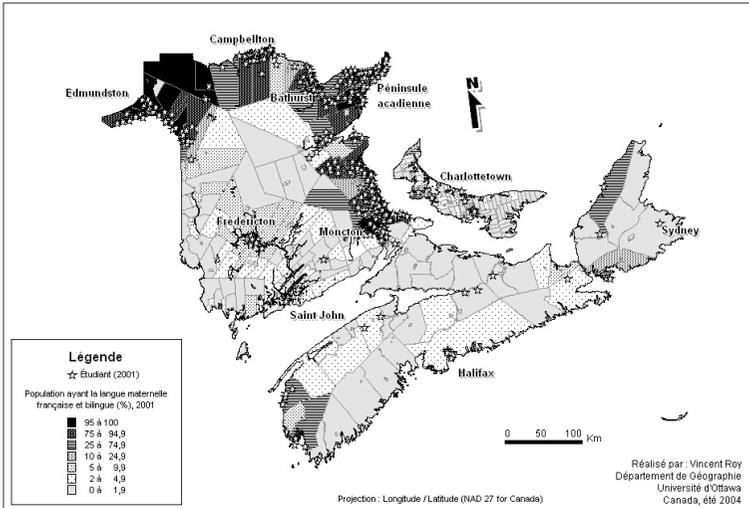


Carte 5 : Répartition de la population étudiante de l'Université de Moncton dans l'espace francophone des Maritimes, 1996

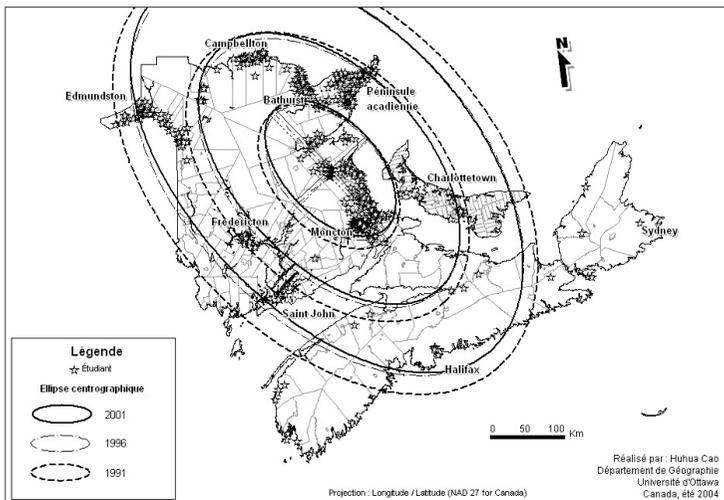


POPULATION ETUDIANTE DE L'UNIVERSITE DE MONCTON

Carte 6 : Répartition de la population étudiante de l'Université de Moncton dans l'espace francophone des Maritimes, 2001



Carte 7 : Déplacement du bassin de recrutement des étudiants de l'Université de Moncton, 1991, 1996 et 2001



L'HONNÊTE HOMME AU TRIBUNAL : LA COUR CIVILE ET CRIMINELLE DU SEMINAIRE DE SAINT-HYACINTHE 1900-1926¹

Anne-Emilie RABIN

Etudiante, Université d'Angers

A l'aube du XX^e siècle, un environnement judiciaire est reconstitué dans les enceintes du Séminaire de Saint-Hyacinthe, au Québec. La cour civile et criminelle collégiale a été érigée afin de divertir la communauté écolière tout en participant à défendre l'élève « juste et vertueux » aux prises avec celui qui est « puissant et inique ». Ses vertus pédagogiques et éducatives sont toutefois indéniables. Cette étude entend démontrer que l'institution judiciaire s'inscrit dans le processus de façonnement de l'honnête homme, lequel est calqué sur le modèle humaniste français du XVII^e siècle, au cœur de l'éducation classique.

At the dawn of the 20th century, a judicial environment is recreated from all sides within Saint-Hyacinthe Seminar, in Quebec. The civil and criminal collegial court has been set up so as to entertain the scholar community while contributing to defend "the fair and the virtuous" pupil battling with "the powerful and the iniquitous" one. However its pedagogical and educational virtues are undeniable. This study intends to demonstrate that the judicial institution is part of the man of breeding forming process, which is modelled on the French humanistic paragon of virtue in the 17th century, in the heart of the classical education.

Entends-tu l'amitié violée, la justice outragée, l'innocence opprimée, qui sont là, devant les juges, et qui répètent, elles-aussi, coupable! coupable! », « Honorables Juges, nous attendons la sentence qui flétrira l'ignoble conduite de l'accusé, et justifiera aux yeux de cette assemblée, notre digne client, dont la réputation d'homme intègre est si gravement compromise par cette cause...

Voici quelques propos grandiloquents rapportés par les archives du Séminaire de Saint-Hyacinthe, près de Montréal. A l'aube du XX^e siècle, des collégiens se livrent à des joutes oratoires devant la cour civile et criminelle de l'établissement, défendant « corps et âme » les intérêts de leurs camarades, jugés pour quelques incartades commises en ces lieux. Cette institution pour le moins originale au sein d'un établissement scolaire a été érigée dans les

¹ Cette étude est tirée d'un mémoire de maîtrise. Nous remercions M. Jacques Petit et Mme Christine Hudon, nos directeurs de recherche, Mme Bienvenue, Mme Dumas, M. Pierre, le personnel des archives du Séminaire de Saint-Hyacinthe, l'AFEC ainsi que Mathieu Béchard et François Morin.

enceintes du collège classique au cours du XIX^e siècle². Créée pour contrer l'ennui et la morosité des longues soirées d'internat, elle permet également à de futurs notables de s'exercer à l'art judiciaire et à l'art oratoire d'une manière à la fois ludique et pédagogique. L'institution s'autorégule, régie par les élèves : les acteurs du tribunal, officiers, plaignants, accusés sont des collégiens, ils jugent les inconduites commises par leurs camarades selon le code qu'ils ont élaboré. Mais elle n'en reste pas moins encadrée et supervisée par les supérieurs de l'établissement. A l'image du cours classique qui représente un véritable encadrement de l'élève. Le collège entend ainsi façonner intégralement « l'homme et son caractère » afin qu'il devienne « honnête homme »³. En effet, le cours classique transmet une culture générale mais vise également à éduquer et à apprendre à vivre selon les principes de l'humanisme chrétien. Or, les plaidoyers des jeunes orateurs du tribunal écolier retranscrivent les traits spécifiques du *ratio studiorum*⁴. Envisageant dès lors la cour du Séminaire de Saint-Hyacinthe comme un prolongement des enseignements du cours classique, nous nous attacherons à comprendre de quelle manière l'organisation écolière participe à la formation du modèle identitaire de l'honnête homme, d'un point de vue académique, moral et culturel. Nous admettons l'existence d'un possible décalage entre le discours collégial normatif et les agissements des élèves. L'Église catholique québécoise a procédé, au XIX^e siècle, à une véritable entreprise d'acculturation qui visait à développer la pratique religieuse et à susciter une forte adhésion aux valeurs qu'elle défendait. Le clergé, tant les évêques que les curés ou les communautés religieuses enseignantes, ont eu alors une fonction essentielle dans la mise en place du réseau scolaire québécois, notamment au niveau secondaire.

² L'institution ne représente pas une association isolée puisque une cour de justice existe au Séminaire de Sherbrooke. Toutefois, nous n'avons pas eu preuve de l'existence de regroupements similaires dans les enceintes des collèges classiques environnants au séminaire maskoutain.

³ Louis-Philippe Audet, *Le système scolaire de la province de Québec, aspect historique*, Tome 1, *Aperçu général*, Québec, les Éditions de l'Érable, 1951, p. 213 (345 p.). Le cours classique tire son empreinte du *Ratio studiorum*, le programme d'études jésuite institué au XVII^e et XVIII^e siècles dans les collèges français, importé au Collège de Québec.

⁴ Les sources inhérentes à l'institution judiciaire ont constitué l'essentiel de notre corpus. Elles ont d'ailleurs justifié notre cadre temporel. Nous n'avons pas effectué une analyse exhaustive des causes jugées devant l'instance puisque tous les procès ne sont pas retranscrits; des réquisitoires ou des verdicts peuvent manquer dans les registres.

Si plusieurs ouvrages consacrés au système éducatif ont retracé l'évolution du système scolaire québécois⁵, d'autres ont abordé l'histoire de l'éducation sous l'angle de ses rapports avec la religion⁶. En outre, l'histoire de l'éducation a donné lieu à de nombreuses recherches s'intéressant avant tout aux institutions, et particulièrement à celles de l'enseignement secondaire. Tandis que certains auteurs ont étudié l'institution collégiale dans son ensemble⁷, d'autres se sont intéressés au « contenu » du cours classique⁸. Mais la dimension sociale de l'éducation classique, à l'instar des institutions scolaires québécoises, demeure peu analysée⁹. Claude Corbo a entrepris une approche du cours classique fondée sur la mémoire, à travers la littérature personnelle et les écrits autobiographiques d'anciens élèves¹⁰. Pour notre part, nous proposons de l'aborder à partir du concept de genre. L'analyse « genrée » permet de replacer l'élève au cœur des études sur l'histoire de l'éducation. Joan Scott considère que le genre s'édifie à travers les organisations sociales, politiques et culturelles, lesquelles expriment des rapports de pouvoir qui se

⁵ Louis-Philippe Audet, *Histoire de l'enseignement au Québec, 1608-1971*, Montréal, Holt Rinehart Winston, 1972, 2 vol. Jean-Pierre Charland, *L'entreprise éducative au Québec, 1840-1900*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 2000, 452 p. Andrée Dufour, *Histoire de l'éducation au Québec*. Montréal, Boréal Express, 1997, 124p. Donald Wilson, Robert M. Stamp et Louis-Philippe Audet, *Canadian Education : A History*, Scarborough, Prentice-Hall of Canada Ltd, 1970, 528 p.

⁶ Nive Voisine (dir.), *Histoire du catholicisme québécois*, Montréal, Boréal, 1984, 3 vol.

⁷ François de Dainville, *L'éducation des jésuites (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Paris, les Éditions de Minuit, 1991 (1^e édition : 1978), 570 p. Claude Galameau, *Les collèges classiques au Canada français (1620-1970)*, Montréal, Fides, 1978, 287 p.

⁸ Bernard Andrès et Marc-André Bernier (dir.), *Portrait des arts, des lettres et de l'éloquence au Québec (1760-1840)*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2002, 509 p. Yvan Lamonde, *La philosophie et son enseignement au Québec (1665-1920)*, Ville LaSalle, Hurtubise HMH, 1980, 312 p. Joseph Melançon, Clément Moisan et Max Roy, *Le discours d'une didactique, La formation littéraire dans l'enseignement classique au Québec (1852-1867)*, Québec, Université Laval, Centre de recherche en littérature québécoise, 1988, 451 p.

⁹ Jean-Pierre Charland, « L'histoire de l'éducation au Québec : regard sur la production récente », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 1997, vol. 50, n°4, p. 599-614. Paul Axelrod, « Historical Writing and Canadian Education from the 1970s to the 1990s », *History of Education Quarterly*, vol. 36, n°1, 1996, p. 19-39.

¹⁰ Claude Corbo, *La mémoire du cours classique*, Québec, les Éditions Logiques, 2000, 446 p.

fondent sur l'identité sexuée¹¹. Comme Françoise Thébaud, nous pouvons définir le genre comme « le sexe social », « la différence des sexes construite socialement »¹². Dans cette perspective, Nadia Fahmy-Eid et Micheline Dumont ont étudié la socialisation d'un sexe, les filles, à travers l'institution scolaire¹³. Cependant, la formation de la masculinité a été peu étudiée par les historiens québécois¹⁴. Cet article entend combler en partie cette lacune. Il s'inscrit dans la foulée des travaux de Christine Hudon, Louise Bienvenue et Ollivier Hubert, qui cherchent à rendre compte du façonnement de l'identité masculine dans les établissements classiques québécois au XIX^e et au XX^e siècles¹⁵.

« Cultiver ses facultés »

La cour civile et criminelle du Séminaire de Saint-Hyacinthe récrée un véritable univers judiciaire au sein de l'établissement scolaire, à l'instar du système juridique anglo-saxon. Juges et avocats revêtent la toge dès 1914, ce qui accroît plus encore la crédibilité des séances judiciaires¹⁶. Un tel contexte permet aux collégiens de se familiariser avec la jurisprudence et d'acquérir une culture professionnelle. Ils développent leur sens du jugement et de l'analyse, élaborent leurs interrogatoires et leurs plaidoyers soigneusement en vue des

¹¹ Joan Scott, « Genre : une catégorie utile d'analyse historique ». *les Cahiers du Grif, le Genre de l'Histoire*, 1988, n^{os}37-38, p. 141.

¹² Françoise Thébaud, *Écrire l'histoire des femmes*, Lyon, ENS Éditions, 2001, p. 114.

¹³ Cette étude est la première à reconstituer l'histoire de l'éducation des filles dans les congrégations religieuses enseignantes au Québec, laquelle avait jusque là tendance à être confondue avec celle des garçons. Micheline Dumont et Nadia Fahmy-Eid (sous la direction de), *Les couventines : l'éducation des filles au Québec dans les congrégations religieuses enseignantes, 1840-1960*, Montréal, Boréal, 1986, 315 p.

¹⁴ Voir Daniel Welzer-Lang (sous la direction de), « Déconstruire le masculin. Problèmes épistémologiques » dans *L'Histoire sans les femmes est-elle possible?*, Anne-Marie Sohn et Françoise Thélamon (sous la direction de.), Paris, Perrin, 1998, p. 291-303.

¹⁵ Voir, entre autres, Louise Bienvenue et Christine Hudon, « "Pour être homme tu transgresseras". Quelques enjeux de la socialisation masculine dans les collèges classiques québécois (1880-1939) », à paraître dans *Canadian Historical Review* et « Entre franche camaraderie et amours socratiques. L'espace trouble et ténu des amitiés masculines dans les collèges classiques (1870-1960) », *Revue d'Histoire de l'Amérique française*, 2004, vol. 57, p. 481-507.

¹⁶ Archives du Séminaire de Saint-Hyacinthe (désormais ASSH), *Constitution de la Cour Civile et Criminelle du Séminaire de Saint-Hyacinthe*, 1914, chapitre XIII, Article 9.

preuves à établir. Les amendements apportés à la constitution sont un sujet de réflexion supplémentaire pour les officiers. Les jeunes hommes qui suivent le cours classique sont destinés à l'engagement sacerdotal ou à l'exercice des professions libérales. Le cadre juridique de la cour s'adresse avant tout à l'élite laïque. L'exercice et la mise à profit de leurs talents au sein de l'institution judiciaire a pu contribuer à susciter des vocations parmi les collégiens.

Puisqu'ils sont destinés à des carrières publiques, les collégiens apprennent à manier avec dextérité l'art de la parole. La cour est une école d'éloquence. Cette dernière peut être considérée comme « l'enseignement roi » de la rhétorique au sein du cours d'humanités¹⁷. Sa place privilégiée dans le *ratio studiorum* s'explique par le fait qu'elle contribue à forger la réflexion et la personnalité de l'honnête homme, comme l'explique Henri-Irénée Marrou :

Apprendre à bien parler, c'était en même temps apprendre à bien penser, et même à bien vivre. L'éloquence possédait, aux yeux des Anciens, une valeur proprement humaine qui transcendait les applications pratiques que les circonstances historiques pouvaient en permettre : elle véhiculait ce qui faisait l'homme vraiment homme, tout le patrimoine culturel, qui distinguait le civilisé du barbare¹⁸.

Cette « maîtresse des esprits et des cœurs » constitue un instrument de pouvoir évident pour les diplômés du cours classique¹⁹. Un juge ne manque pas d'en faire l'apologie, la présentant comme « l'arme la plus puissante au monde²⁰ ». Cela s'explique d'autant mieux que Claude Corbo écrit :

La maîtrise de l'art de la parole [...] s'inspire aussi d'une volonté de former des prêtres qui pourront, par leur éloquence, subjuguier le peuple et l'amener à ses devoirs chrétiens et aussi de produire cette élite laïque qui, par son aisance, son ascendant et son autorité, par son verbe en particulier, saura bien jouer son rôle

¹⁷ Claude Galarnau, *Les collèges classiques...*, p. 174-175.

¹⁸ Henri-Irénée Marrou, *Histoire de l'éducation dans l'Antiquité*, 6^e édition, Paris, Éditions du Seuil, 1965, p.271.

¹⁹ Bernard Andrès et Marc-André Bernier (sous la direction de), *Portrait des arts...*

²⁰ ASSH , ASE 12, Dossier 12, *Rapports de procès, Les causes et jugements de la Cour*, manuscrit 1915-1924, p.245-246 (1920-1921).

d'éclairer et de diriger les masses peu instruites qui ont besoin de chefs²¹.

On initie les collégiens à l'art oratoire. Ils apprennent à poser leur voix et à transmettre leurs émotions par le regard, le geste, l'attitude pour convaincre et émouvoir leurs interlocuteurs. Les orateurs sont tenus d'apprendre leur plaidoyer par cœur. Leur capacité de mémorisation est d'autant plus mise à l'épreuve qu'ils s'expriment en public et peuvent être confrontés à une foule turbulente. Tandis que certains, encore inexpérimentés, sont paralysés par la gêne et la timidité, d'autres débitent leur plaidoyers avec aplomb et éclat, d'une manière assurément brillante. Des étudiants acquièrent même une notoriété au sein du collège²². Les futurs juristes étaient certainement les « leaders » des sociétés d'avocats et devaient se montrer plus actifs au sein de la cour que leurs confrères qui se destinaient à la prêtrise. Les juges invitaient l'auditoire à n'applaudir que les élèves les plus brillants, à l'instar du cours classique qui encourage la compétition.

En outre, les écoliers doivent développer une bonne maîtrise de la langue française, « la langue maternelle des Canadiens, le véhicule de communication partout et en toutes occasions », facteur de prestige mais aussi de sauvegarde de la culture française²³. La constitution précise que la cour doit être « un foyer d'action de la « *Ligue du bon parler français* »²⁴ et les fonctionnaires en charge se font un devoir de le rappeler aux collégiens. Si cette exigence est une condition sine qua non de la formation de l'honnête homme, quelques fautes orthographiques ou syntaxiques entachent les registres de plaidoyers. Un plaignant voit son action en justice déboutée pour s'être rendu coupable d'un contresens dans sa déposition : il avait ainsi indiqué que son

21 Claude Corbo, *La mémoire...*, p. 139.

22 Il est annoté ceci pour une cause : « ce discours a été en partie improvisé, ça se comprend, il venait de Waterloo ». Waterloo est le surnom d'un avocat. ASSH, *Rapports de procès...*, manuscrit 1907-1915, p. 142 (1910-1911). Aussi, nous apprenons qu'un président de la cour aurait représenté, quelques années après notre période d'étude, le Canada lors d'un concours oratoire à Washington. On dit de lui qu'il aurait effectué l'une des meilleures prestations parmi les collégiens. ASSH, *Rapports de procès...*, manuscrit 1924-1932 (1931-1932).

23 Claude Galarnau, *Les collèges classiques...*, p. 170. Yvan Lamonde, *Histoire sociale des idées au Québec*, Saint-Laurent, Fides, 2000, vol. 1 (2 vol.), p. 224.

24 ASSH, *Constitution de la Cour Civile...*, 5 novembre 1868, Appendice.

agresseur avait détérioré son collet alors qu'il s'agissait d'un faux-col²⁵. Les juges le condamnent à payer les frais de cour, ne lui pardonnant pas cette défaillance.

Comme les collèges latins en France, le cours classique entend former une élite d'hommes cultivés. L'éloquence n'est pas seulement l'art de « bien discourir et bien écrire », elle suppose également une *eruditio*²⁶. Le discours doit instruire.

François de Dainville explique :

L'érudition servait à préparer l'orateur. Elle était, selon la tradition antique, la « servante de l'éloquence », à qui elle fournissait tout un arsenal de faits et une source inépuisable d'exemples²⁷.

Les collégiens effectuent d'éloquents discours qu'ils enrichissent par des connaissances générales, d'ordre littéraire et historique essentiellement, « le tout nourri de vers, de prose de lieux communs qu'on avait emmagasinés et qu'on puisait ensuite dans la mémoire ornée et cultivée par d'incessants exercices²⁸ ». La cour s'intègre aux exercices récurrents du *ratio studiorum* qui permettent l'acquisition des préceptes intellectuels et d'une culture générale conséquente. L'institution judiciaire s'inscrit dans la continuité de l'éducation jésuite puisque cette dernière supposait que l'ensemble de la vie collégiale participe à l'éducation et qu'elle ne se restreigne pas à l'instruction par la classe²⁹.

Le culte de l'Antiquité, célébré par la Renaissance et l'âge classique, est omniprésent dans les propos des collégiens. Les Anciens sont considérés comme des maîtres en matière de morale, leur civilisation, une « école des vertus fondamentales »³⁰. L'histoire, « maîtresse de vie », occupe aussi une place importante dans le *ratio studiorum*. Son enseignement et les maints exemples « de piété et d'impiété, de justice et d'injustice, de magnanimité et

²⁵ ASSH, *Rapports de procès....*, manuscrit 1915-1924, p. 19 (1915-1916).

²⁶ François de Dainville, *L'éducation des jésuites....*, p. 187.

²⁷ *Ibid.*, p. 435.

²⁸ Claude Galarnau, *Les collèges classiques....*, p. 174.

²⁹ François de Dainville, *L'éducation des jésuites....*, p. 476-525.

³⁰ *Ibid.*, p. 181.

d'ingratitude, d'abstinence et d'intempérance, de clémence et de cruauté » qu'elle fournit, permettent d'étayer les arguments moralisateurs des collégiens³¹. Les collégiens citent les écrivains romantiques mais aussi nombre de poètes classiques, ce qui suppose une bonne connaissance des auteurs, de leur littérature et de leur pensée, acquise par leur étude. Les références aux œuvres classiques, symboles d'un idéal de raffinement, d'harmonie et de perfection, s'intègrent dans la culture humaniste : les élèves doivent nourrir leur esprit. Enfin, les quelques locutions latines des propos témoignent de l'importance des langues anciennes dans le cursus. N'oublions pas que le latin était à la fois « la langue des personnes cultivées », « la langue parlée depuis quinze cent ans » et « la langue de l'Eglise », à l'aube du XVII^e siècle³².

Le discours des officiers de la cour est assurément marqué d'une même empreinte. Les références discursives ne sont ni plus ni moins que la transposition des enseignements du cours classique. Les auteurs s'accordent à considérer que l'enseignement de la rhétorique cherchait à transmettre un même modèle de pensée, d'expression et de construction du discours. La didactique littéraire est doté de finalités spécifiques qui dépassent le cadre intellectuel, permettant de « former la conscience morale et d'éduquer l'esprit civique »³³. Selon le nombre de plaintes formulées devant la cour, les officiers sont en mesure de choisir les causes qu'ils souhaitent voir plaider et l'enseignement qui peut en être retiré, conformément aux attentes des supérieurs. Ainsi, des élèves sont conduits devant le tribunal pour avoir dénigré la philosophie, cette « maîtresse des idées et des jugements impeccables », « fondement de toutes les sciences » aux dires des plaignants, des élèves en philosophie³⁴. Conformément au jugement qui leur accorde qu'ils ont manqué de réflexion à travers leur critique, ils se rétractent de leurs propos devant la communauté écolière, vantant les vertus de la philosophie. On peut toutefois douter de la sincérité de leur repentir. Yvan Lamonde établit en effet un rapprochement étroit entre l'idéologie cléricale et la philosophie, qu'il identifie

³¹ *Ibid.*, p. 451-452.

³² Louis-Philippe Audet, *Histoire de l'enseignement...*, p. 42-43.

³³ Joseph Melançon *et al.*, *Le discours d'une didactique...*, p. 229.

³⁴ La classe de philosophie constitue les deux dernières années du *ratio studiorum*. ASSH, *Rapports de procès...*, manuscrit 1907-1915, p. 222-224-p.241 (1913-1914).

d'ailleurs comme « la servante de l'Église »³⁵. L'éducation classique entière vise à modeler l'esprit du collégien³⁶.

La cour revêt un caractère formel important mais les séances prennent à l'occasion une tournure humoristique incontestable. Les avocats font le succès des séances, ils n'hésitent pas à présenter des faits loufoques afin de divertir l'assemblée³⁷. Un collégien est de la sorte inculpé d'avoir chanté faux un cantique lors de l'office matinal et d'avoir, de ce fait, perturbé ses confrères interprètes. Il est également taxé de mauvaise foi puisqu'il aurait reporté la faute sur l'organiste « en prétendant que c'était à cause de lui qu'il avait mal exécuté son cantique »³⁸.

L'institution judiciaire s'inscrit dans un cadre théâtral évident. Les discours sont grandiloquents, beaucoup d'entre eux sont récités à la manière des tragédies classiques. Orateurs autant qu'auditoire semblent se délecter des répliques incisives ou cocasses échangées par leurs collègues. Cet orateur prend à parti les auditeurs, déchaînant les passions :

Et vous, Messieurs, qui êtes des hommes intelligents [...] Dites: lequel des deux est coupable: Cournoyer ou Parisien? (on crie: Cournoyer, Cournoyer). Eh bien! Honorables Juges, vous entendez leurs clameurs. Cournoyer est un coupable, et Parisien un innocent³⁹.

Ces collégiens égayent, par leur humour et leur dérision, une vie collégiale souvent considérée comme morose, le temps des séances de la cour. Ajoutons que le discours tenu par certains élèves est révélateur d'un phénomène propre à l'élite laïque puisque ses membres se moquent d'eux mêmes ; ils n'adopteraient en aucun cas un comportement similaire devant un public extérieur. Il est néanmoins permis aux élèves de rire si cela ne va pas à l'encontre des principes de la cour et du respect des officiers et des supérieurs.

35 Yvan Lamonde, *La philosophie...*, p. 115.

36 Joseph Melançon *et al.*, *Le discours d'une didactique...*, p. 69.

37 Les infractions commises tendent à une certaine similarité.

38 Son avocat propose de régler la question en mettant son client à la tâche : s'il chante juste "Noël d'Irlande", il sera acquitté, dans le cas contraire, il sera condamné. Les juges, considérant qu'il chante encore un peu faux, le condamnent à un sou d'amende symbolique. ASSH, *Rapports de procès...*, manuscrit 1915-1924, p. 372-379 (1921-1922).

39 ASSH, *Rapports de procès...*, manuscrit 1915-1924, p. 74 (1916-1917).

Un écolier juste et vertueux ?

Le cours classique serait bien incomplet s'il se limitait à la seule transmission d'un bagage intellectuel à ses élèves. La formation humaniste accorde une place primordiale à l'éducation morale et à la correction. Les desseins de la cour s'inscrivent dans cette continuité à travers les procès qui ont un caractère moralisateur évident⁴⁰. Un avocat du barreau confirme le bien fondé de cette éducation :

Les cœurs de ces enfants, ils sont comme le roseau sur lequel on taille des lettres ; plus tard, le roseau grandit, se développe, devient un arbre et les lettres avec lui grandissent : dans le cœur de l'homme, on le sait hélas ! l'ivraie pousse plus vite que le bon grain⁴¹.

Cette considération s'inscrit dans le prolongement de la théologie catholique pessimiste au regard de la nature humaine. L'encadrement constitue une arme contre l'oisiveté. Selon Claude Corbo :

Comme l'être humain est pêcheur, l'élève est naturellement paresseux et indolent ; il faut donc l'encadrer soigneusement, ne pas l'abandonner aux errances et aux fantaisies de sa spontanéité [...]⁴².

Claude Galarneau considère le collège classique comme « l'institution catholique par excellence »⁴³. Cette omniprésence de la religion au sein du *ratio studiorum* se manifeste de manière distincte dans les sources de l'institution judiciaire. Le discours des officiers, imprégné des principes catholiques, est révélateur de la place primordiale accordée à l'enseignement religieux et plus encore, des desseins du clergé québécois pour qui le collège

⁴⁰ Précisons que les verdicts rendus par la cour ne remplacent en rien les sanctions disciplinaires prises par les supérieurs.

⁴¹ ASSH, *Rapports de procès...*, manuscrit 1907-1915, p. 140 (1910-1911).

⁴² Claude Corbo, *La mémoire...*, p. 144.

⁴³ Claude Galarneau, *Les collèges classiques...*, p. 211. Chez les Canadiens d'expression française, l'enseignement secondaire a longtemps dépendu du clergé catholique. Rappelons que la réforme des collèges d'Europe par les jésuites s'inscrivait dans le cadre de la réforme catholique du XVI^e siècle. L'institution devint un enjeu de la reconquête, la lutte contre le protestantisme passait par l'éducation de la jeunesse.

classique reste avant tout un foyer de recrutement sacerdotal⁴⁴. Les témoignages des élèves nous renseignent sur leur quotidien, inlassablement soumis à l'exercice et l'enseignement de la foi. Un aumônier-directeur prononce le *Veni Sancte* et le *Sub Tuum* à chaque séance de la cour.

Il est certain que des collégiens ont pu simuler un comportement pieux devant les éducateurs. Claude Corbo estime que les collégiens avaient peu de considération pour l'enseignement moral d'une manière générale, expliquant que certains « se sont accommodés de la religion obligatoire un peu comme on subit les variations du climat » tandis que d'autres « [dérivaient] doucement et sans crise vers le rivage paisible d'une sereine incroyance »⁴⁵. S'il est incontestable que des collégiens aient pu mépriser la religion, toujours est-il que tous véhiculent l'exemplarité chrétienne à travers leur discours. Le manquement à la piété peut être un motif de renvoi. Les écoliers sont invités à la courtoisie, à la charité mais aussi à la contrition et au pardon, autant de qualités que possède un honnête homme.

Si des valeurs de tolérance et de respect sont prônées au sein des collèges, les « bonnes paroles » sont loin d'être mises en pratique au quotidien. Les inculpations en matière de vol ou de détérioration de biens sont nombreuses, qu'il s'agisse du vol d'un devoir d'arithmétique, de la dégradation du lit d'un interne avec des pelures de fruits ou d'une soustraction de tabac. Les collégiens règlent leurs comptes par ces méthodes d'intimidation ou de vengeance. Des pensionnaires se sont ainsi introduits dans le réfectoire des quarts-pensionnaires pour y voler de la nourriture, afin de satisfaire leur gourmandise. Toutefois, le motif du larcin n'est pas des moins originaux puisque les malfaiteurs le revendiquent au nom des Écritures Saintes, pour punir la gourmandise des élèves du Windsor⁴⁶.

La communauté écolière est une représentation à moindre échelle de la société. Quiconque viole une des lois qui l'organisent s'expose aux foudres de la justice :

44 Yvan Lamonde évoque le concept de « confessionnalisation de l'esprit ». Yvan Lamonde, « Les « intellectuels » francophones au Québec au XIX^e siècle : questions préalables », *Revue d'Histoire de l'Amérique française*, 1994, vol. 48, p.159.

45 Claude Corbo, *La mémoire...*, p. 189-190.

46 Il s'agit du surnom donné au réfectoire des quarts-pensionnaires. ASSH, *Rapports de procès...*, manuscrit 1924-1932, p. 96-p. 102 (1925-1926).

La justice, Messieurs, c'est l'âme du monde et la reine de toutes les vertus, la faire régner au Séminaire de Saint-Hyacinthe c'est y fixer en même temps le bon ordre, la discipline, l'union, la paix et la tranquillité⁴⁷.

Les causes sont plaidées au nom de la probité. Les entraves à la propriété sont généralement considérées comme des causes civiles contrairement aux atteintes à la personne et aux voies de faits qui sont jugées devant le tribunal criminel. Juges et jurés déclarent « n'écouter que la voix de leur conscience pour rendre les verdicts », foulant ainsi tous sentiments d'amitié ou de haine à l'égard des inculpés⁴⁸. Une certaine équité ressort des sentences de procès. De manière générale, les accusateurs sont punis de leurs propos mensongers ou exagérés. Un président de la cour est condamné pour des faits similaires⁴⁹. La constitution stipule que les officiers de la cour ne bénéficient d'aucune immunité qui puisse être excusée par leurs charges en matière de jugement⁵⁰. Les prévenus ne sont condamnés que lorsque les accusations sont prouvées. Les inculpés ne sont pas tenus responsables des faits qui leur sont reprochés quand les plaignants les ont provoqués. Si l'accusé est disculpé, le tribunal donne tort à la partie demanderesse qui doit alors s'acquitter des frais de cour. Les verdicts invitent les coupables à la responsabilisation de leurs actes. Les justiciers essayent, autant qu'ils le peuvent, de déterminer la part de responsabilité de chacun dans les accusations portées contre eux afin que la sentence soit proportionnelle à leur part de responsabilité dans l'affaire. Ils invitent les étudiants à s'adresser à la cour, un moyen légal, et non à se faire leurs propres justiciers. La délation est encouragée. Celui qui ne dénonce pas le coupable est considéré complice du crime.

Fermeté et équité caractérisent l'ensemble des verdicts rendus par les officiers de la cour. Nuançons toutefois cette affirmation : si cette conclusion ressort des transcriptions de procès, il est très probable que des affaires n'ont pas bénéficié d'une impartialité et d'une intégrité totales de la part des juges. Il est de l'intérêt des collégiens de ne pas dévoiler ces transgressions si elles existent mais il en va également de la réputation de l'institution.

⁴⁷ ASSH, *Rapports de procès...*, 1923-1924, René L'Heureux versus Antonio Cordeau.

⁴⁸ ASSH, *Constitution...*, 1914, Causes criminelles, Section II, Article 7.

⁴⁹ ASSH, *Rapports de procès...*, manuscrit 1915-1924, p. 346 et p. 370-371 (1921-1922).

⁵⁰ ASSH, *Constitution...*, 1868, Chapitre I, Article 26.

Au regard des infractions rapportées par les procès, nous pouvons nous demander si les mœurs écolières ne représentent pas, tout compte fait, un contre-pied de l'image lisse du collégien pieux et discipliné que véhicule le discours. Les verdicts ont pour finalités d'instruire et de corriger les écoliers. Les sentences prononcées par les collégiens vont dans le sens de celles qu'adopterait la commission de discipline collégiale. Elles constituent une forme d'éducation civique et morale. Le fossé entre le discours d'exemplarité dont est porteuse l'éducation classique et le comportement quotidien des collégiens est évident.

Les actes de violence et les calomnies sont en effet les transgressions les plus répandues au sein de l'établissement. Les plaignants se disent souvent victimes d'une violence injustifiée alors qu'ils ont bien souvent provoqué leurs agresseurs. Des élèves ont été surpris en train de mettre un écureuil mort, couvert de boue, dans la bouche d'un des leurs⁵¹. Un collégien se retrouve devant le tribunal pour avoir mordu l'oreille de ses camarades⁵². Plusieurs tentatives d'étouffement sont recensées durant la période, résultant de farces ou de manœuvres d'intimidation. Certains plaignants ne manquent pas d'audace quand il s'agit de se porter victimes des coups de leurs camarades, tel cet élève qui accuse un autre de lui avoir provoqué, par ses coups, « une dépression nerveuse », infligeant dès lors « à son système cérébro-spinal » un « ébranlement général »⁵³. Précisons toutefois que de telles exagérations ne sont pas de mise dans tous les procès⁵⁴. Le verdict de cette cause mettant en présence un écolier accusé d'en avoir blessé un autre à la jambe, est plus sévère qu'à l'accoutumée. Il laisse supposer que le coupable a commis un acte singulièrement violent. Il reste donc sous surveillance des constables toute la session⁵⁵.

Le répertoire des invectives proférées par les collégiens s'avère riche. « Les interpellations grossières, les apostrophes insultantes » sont bien entendu

⁵¹ ASSH, *Rapports de procès...*, manuscrit 1900-1907, p. 40 (1904-1905).

⁵² ASSH, *Rapports de procès...*, manuscrit 1915-1924, p. 346 (1921-1922).

⁵³ ASSH, *Rapports de procès...*, manuscrit 1907-1915, p. 316 (1914-1915).

⁵⁴ L'enjolivement des faits les plus banals contribue à réjouir l'auditoire.

⁵⁵ La suite de l'affaire n'est pas notifiée dans le registre. Il est plausible que le coupable n'ait pas été impliqué dans d'autres actes de violence durant la session. La cour aurait ainsi réussi à corriger l'élève et à tempérer temporairement son comportement violent. ASSH, *Rapports de procès...*, manuscrit 1915-1924, p. 307-308 (1920-1921).

prohibées tant par le code civil et criminel que par le manuel de bienséances⁵⁶. Certains comportements rapportés dans les archives, qu'ils soient fondés ou non, illustrent les préjugés raciaux des élèves. Outre l'invective d'un collégien ayant dit à un autre à un autre que « sa barbe lui donnait l'air d'un juif »⁵⁷, il est fait mention à plusieurs reprises des « attentats noirs » dans les sources. Il s'agit de peindre le visage d'un élève en noir avec du cirage afin qu'il ressemble à un « nègre ». Un élève est ridiculisé :

Son attente fut de longue durée ; enfin on le délivre : mais dans quel état ! On dirait un nègre. Effrayé, M. Joyal regarde autour de lui : une troupe de badauds le raillent et plaisantent sur sa nouvelle allégeance raciale⁵⁸.

La sournoiserie et l'espièglerie si chères à la gente écolière sont loin d'avoir été détrônées par la sagesse, caractéristique de l'honnête homme. Les élèves sont avides d'expériences « interdites » à l'abri des regards. Des collégiens conduisent un de leurs confrères devant le tribunal, désappointés par l'absence de cobaye que leur avait pourtant promis leur camarade ; les écoliers projetaient de faire éclater un rat et s'amusaient à l'avance du spectacle :

Messieurs les physiciens, toujours avides de science, de science pratique et expérimentale surtout, désiraient depuis longtemps constater par eux mêmes les merveilleux effets de la machine pneumatique. Mais il leur manquait le petit bétail légendaire, destiné de temps immémorial à ce criminel usage⁵⁹.

Ces expériences sont une manière de contrer l'ennui de la vie collégiale, que Claude Corbo résume ainsi : « Vie austère, ennuyeuse, frugale, en troupeau, au son de la cloche à répétition, avec une longue liste d'interdits »⁶⁰. Des lieux « secrets » de transgression existent dans l'établissement. Le « coin pourri », un

⁵⁶ ASSH, *Rapports de procès...*, manuscrit 1907-1915, p. 37 (1907-1908). Fonds ASE 0, Dossier 3.25, *Règlement des élèves pensionnaires du Séminaire de Saint-Hyacinthe*, par l'abbé Léon Pratte, 1908.

⁵⁷ ASSH, *Rapports de procès...*, manuscrit 1907-1915, p. 301 (1914-1915).

⁵⁸ Le jugement de cette cause n'est pas rapporté. ASSH, *Rapports de procès...*, manuscrit 1924-1932, p. 21-29 (1924-1925). Le jugement de cette cause n'est pas rapporté.

⁵⁹ ASSH, *Rapports de procès...*, manuscrit 1907-1915, p. 10 et p. 27-30 (1907-1908).

⁶⁰ Claude Corbo, *La mémoire...*, p. 35.

lieu « peu catholique », compte parmi ceux-ci au séminaire. Ces incartades prennent également l'aspect de rites initiatiques qui constituent une sorte de passage « obligé » dans le monde collégial⁶¹. Le phénomène de « caïdat » est ici indéniable.

En outre, ces hommes en devenir sont éduqués, dans un univers autarcique, par des hommes pieux qui véhiculent un idéal différent considérablement de la représentation masculine, plus virile, que conçoit la société. Les transgressions peuvent alors être un moyen pour les collégiens de revendiquer leur identité sexuelle, comme l'expliquent Louise Bienvenue et Christine Hudon :

Devenir homme », au cours des huit années que durait le *ratio studiorum*, n'allait pas nécessairement de soi et le recours à des actes illicites pouvait être une façon plus ou moins consciente de profaner des modèles que le collège classique proposait mais qui apparaissaient à certains comme déficitaires sur le plan viril⁶².

« L'esprit doit être victorieux sur la chair⁶³ »... mais la réalité est toute autre. L'institution a pour finalité de défendre l'élève « faible et vertueux » devant celui « puissant et injuste ». En réalité, celui qui ne sait pas se défendre ou celui qui affiche une trop grande sensibilité est raillé. Les élèves doivent régler leurs comptes entre eux, ce qui explique que le délateur ou l'élève trop vertueux soient peu considérés et marginalisés :

[...] je prouverai que 1/ je n'ai pas été l'agresseur et que 2/ même si je l'avais été, il n'y avait pas là de quoi me traîner devant les tribunaux⁶⁴.

La délation peut d'autant plus être vécue comme une trahison et un affront « aux lois de l'amitié et de la confraternité »⁶⁵ que l'austérité du quotidien et l'éloignement familial, une grande partie de l'année, permettent de

⁶¹ Voir Robert Muchembled, *Société, cultures et mentalités dans la France moderne, XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Armand Colin, 2001 (1^{ère} publication : 1990), p. 78-93.

⁶² Louise Bienvenue et Christine Hudon, « "Pour être homme..."

⁶³ ASSH, *Rapports de procès...*, manuscrit 1907-1915, p. 81 (1910-1911).

⁶⁴ ASSH, *Rapports de procès...*, manuscrit 1915-1924, Emery Champagne-Josaphat Benoit (1919-1920).

⁶⁵ ASSH, *Rapports de procès...*, manuscrit 1915-1924, p. 298 (1920-1921).

consolider les amitiés écolières⁶⁶. Finalement, la moralisation du discours judiciaire n'a pas d'impact réellement persuasif sur la conduite des élèves. Nous retrouvons certains collégiens à plusieurs reprises sur le banc des accusés. Ni les procès ni les sanctions financières ne semblent faire barrière à leur esprit de rébellion ou de provocation⁶⁷.

« Mon âme à Dieu, mon sang à la patrie, mais mon honneur à moi⁶⁸ ! »

La cour civile et criminelle compte parmi les traditions qui font la fierté du séminaire. Les élèves sont tenus de perpétuer cette tradition et d'entretenir le souvenir de l'*Alma Mater* par leur dévouement et leur zèle à son égard. Marc-André Bernier et Bernard Andrès considèrent que la célébration de l'éloquence suppose « une tradition oratoire dont l'enseignement de jadis s'était sans cesse donné pour tâche de perpétuer le souvenir magnifié⁶⁹ ». A l'instar du cours classique, le discours des officiers magnifie sans cesse les traditions, ces « choses vénérables », qui « suscitent dans les cœurs les nobles émulations et poussent les jeunes à faire, sinon mieux, du moins aussi bien que leurs anciens »⁷⁰. Le thème de l'effort est récurrent puisque l'élève doit perpétuellement chercher à s'améliorer, à dépasser ses contemporains.

Les auteurs de *Discours de la didactique* affirment :

La domination est présentée comme une conséquence naturelle de la formation de l'esprit, de la pensée et de l'art d'écrire⁷¹.

⁶⁶ Voir Louise Bienvenue et Christine Hudon, « Entre franche camaraderie...

⁶⁷ Le montant des amendes s'élève à quelques sous. S'il semble davantage avoir une valeur symbolique, il devait être significatif pour les écoliers, les privant d'une partie de leur argent de poche.

⁶⁸ L'élève cite le maréchal de Montluc, combattant dans les armées de François Ier et d'Henri II, qui lutta contre les Huguenots en France. *Dictionnaire encyclopédique d'histoire, Mourre*, Paris, Bordas, 1996 (1^o édition : 1978), vol. III, p. 3729. ASSH, *Rapports de procès...*, manuscrit 1915-1924, p. 180 (1919-1920). *Dictionnaire encyclopédique d'histoire, Mourre*, Paris, Bordas, 1996 (1^o édition : 1978), vol. III, p. 3729.

⁶⁹ Voir Bernard Andrès et Marc-André Bernier (sous la direction de.), *Portrait des arts, des lettres...*

⁷⁰ ASSH, *Rapports de procès...*, manuscrit 1915-1924, p. 156 (1917-1918).

⁷¹ Joseph Melançon *et al.*, *Le discours d'une didactique...*, p. 298.

L'immersion dans l'univers juridique permet également aux élèves d'acquérir les règles de bienséance. Il s'agit de respecter les convenances de l'institution lors de chaque cérémonie. La cour est un instrument de culture. Elle s'intègre dans le processus de formation collégiale de l'honnête homme, cet être « épris des plus nobles enthousiasmes et du plus sublime idéal », pour qui le savoir, la beauté du langage, les belles manières, la courtoisie et la piété sont des valeurs primordiales⁷². Le cours classique reste profondément inscrit dans les traditions, à l'image de l'honnête homme français du XVII^e siècle, le fervent défenseur de l'ordre établi. Il doit accepter l'ordre religieux, politique et social établi et pour ce faire, doit respecter les lois du savoir-vivre afin de vivre en harmonie⁷³. Ce sont autant de preuves de sa sagesse. A travers ses diplômés, l'Église catholique entend conserver sa place prépondérante au sein de la société québécoise et ce, aux dépens de l'Etat. De la sorte, la cour apprend aux écoliers à se soumettre à l'autorité et à se conformer aux décisions hiérarchiques. Les supérieurs, présents aux séances, veillent au respect des préceptes de l'*Alma Mater*. Toutefois, certains collégiens osent contester ces valeurs et ce, plus encore avec l'avènement de la modernité, au fur et à mesure du XX^e siècle. L'un d'entre eux sera condamné pour avoir dénigré publiquement la cour civile et criminelle, tradition qu'il juge archaïque⁷⁴. Son comportement est présenté comme un affront.

Outre l'attachement aux traditions, l'amour de la patrie est une valeur primordiale véhiculée à travers le discours. Si le collège classique façonne le collégien, il influe également sur la représentation qu'il a de la femme⁷⁵. Les discours, celui qui concerne l'éducation singulièrement, se réfèrent constamment à la distinction « naturelle » masculin-féminin, tendant à la

⁷² ASSH, *Rapports de procès...*, manuscrit 1907-1915, p.650 (1908-1909).

⁷³ Paul Hazard, *La crise de la conscience européenne, 1680-1715*, Paris, Fayard, (1^o édition : 1961), p. 303.

⁷⁴ Cette cause s'inscrit hors de notre cadre temporel mais elle nous l'avons incluse à notre étude car elle nous semblait illustrer parfaitement nos propos. Le collégien doit présenter ses excuses publiques. Le registre indique également qu'il doit quitter le collège sous six mois. Cette sentence, fictive à n'en pas douter, reste représentative des desseins des supérieurs cléricaux, qui entendent que leurs élèves ne remettent pas en cause l'éducation reçue. ASSH, *Rapports de procès...*, 1942-1943, Victor Laliberté versus Jean-Paul Hébert.

⁷⁵ Voir Joan Scott, « Genre : Une catégorie... », p. 125-153. Louise Bienvenue et Christine Hudon, « Entre franche camaraderie... ». Françoise Thébault, *Écrire l'histoire...*, 227 p. Daniel Welzer-Lang et Jean-Paul Filiod (sous la direction de), *Des hommes et du masculin*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1992, 235 p.

reproduire. Les valeurs et les finalités de l'éducation destinée aux filles diffèrent donc de celle des garçons ; leur accès au savoir également. Micheline Dumont et Nadia Fahmy-Eid montrent qu'il existe un même discours éducatif au sein des établissements pour filles : la femme est assignée à son rôle de mère et d'épouse, exemplaire par sa nature⁷⁶. L'homme est, à l'inverse, formé pour se préparer aux carrières publiques et remplir les postes de commande. Le cours classique donne à la nation ses représentants laïcs.

Église et patrie sont intimement liées. Ne nous étonnons donc pas de constater que le discours des officiers de la cour soit emprunt d'un fort caractère nationaliste. Cette empreinte est d'autant plus marquée que Saint-Hyacinthe est « un foyer d'éducation nationale et de sentiment patriotique⁷⁷ ». Les propos des élèves témoignent de l'identification et de l'affirmation des Canadiens-français comme peuple francophone et catholique. Le cours classique célèbre les hommes qui ont fait la gloire de la Nouvelle-France. Des collégiens évoquent leurs aînés qui se sont immortalisés sur les plaines d'Abraham, rappelant la Conquête britannique⁷⁸. Pour d'autres, il s'agit « des nobles héros » des rébellions patriotiques de 1837-1838⁷⁹. Les Patriotes se reconnaissaient sujets britanniques mais cherchaient à sauvegarder leur héritage culturel francophone. Ils le revendiquèrent en sollicitant une répartition plus équitable des pouvoirs décisionnels politiques et économiques du Bas-Canada, détenus essentiellement par les anglophones, pourtant minoritaires⁸⁰. Certains orateurs rendent hommage à la France d'Ancien Régime, la mère-patrie. L'historien Peter Waite estime qu'une « conscience nationale » émerge au Canada dès la fin du XIX^e siècle⁸¹. Des deux nationalismes qui existent au

⁷⁶ Micheline Dumont et Nadia Fahmy-Eid (sous la direction de), *Les couventines...*

⁷⁷ Charles-Philippe Choquette, *Histoire du Séminaire de Saint-Hyacinthe depuis sa fondation jusqu'à nos jours*, Montréal, Imprimerie de l'Institution des Sourds-Muets, 1911-1912, Tome 1 (2 vol.), p. 19. Voir aussi l'article de Jean-Paul Bernard, « Les fonctions intellectuelles de Saint-Hyacinthe à la veille de la de la Confédération », *Société canadienne d'histoire de l'Église catholique, Sessions d'étude*, 47, 1980, p. 5-17.

⁷⁸ Les Canadiens ont l'habitude de considérer la bataille des plaines d'Abraham, qui eut lieu en 1759 à Québec, comme la capitulation finale de la Nouvelle France.

⁷⁹ ASSH, *Rapports de procès...*, manuscrit 1915-1924, Auguste Scott versus Antonio Cordeau (1923-1924).

⁸⁰ Gérard Filteau, *Histoire des Patriotes*, Sillery, Septentrion, 2003 (1^o édition : 1937), 628 p. Jean-Paul Bernard, *Les Rébellions de 1837-1838 : les patriotes du Bas-Canada dans la mémoire collective et chez les historiens*, Montréal, Boréal Express, 1983, 349 p.

⁸¹ Craig Brown (dir.), *Histoire générale du Canada*, Montréal, Boréal, 1990, p. 443.

Canada, l'auteur assure que le nationalisme français présente plus de signes d'appartenance que son pendant anglais. Les origines culturelles plus anciennes des Canadiens-français et l'augmentation de la population francophone à la fin du XIX^e siècle constituent autant de facteurs d'explication du développement de cette idéologie. Le nationalisme canadien-français prendra une nouvelle orientation au tournant du XX^e siècle. Le mouvement essaiera de contrecarrer l'impérialisme, étroitement lié avec le clergé catholique québécois⁸². Le sentiment patriotique est d'autant plus présent à la cour que les collégiens chantent, à chaque séance, l'hymne national *O Canada*, qui parle du Canada « comme de la terre des aïeux, de la gloire de son histoire, de la noblesse de ses sacrifices » et qui « présente le passé comme garant de la survivance des Canadiens-français⁸³ ». Louis-Philippe Audet explique :

C'est l'école qui a façonné l'élite de la colonie sous l'ancien régime ; c'est par l'école encore que sera assurée, après cette date, la survivance de la civilisation française en terre d'Amérique⁸⁴.

Cependant, le bilinguisme sera de mise à la cour dès 1929-1930. La présentation de causes en anglais permet de mieux préparer les futurs dirigeants de la nation. Mais l'enseignement de cette langue constitue une priorité d'autant plus importante au Séminaire de Saint-Hyacinthe qu'il doit permettre de lutter contre « l'hérésie protestante » menaçante⁸⁵.

Les collégiens, invités à marcher sur la trace de leurs aînés pour honorer leur nation, entendent défendre l'honneur de leur nom :

S'il est une chose sacrée pour un homme de cœur, s'il est un bien qu'il doit défendre avec la dernière énergie, c'est bien l'honneur de son nom. C'est un trésor sans prix que lui ont légué ses ancêtres⁸⁶.

⁸² Il faudra attendre les années 1960 et la Révolution Tranquille pour voir apparaître un « nationalisme laïcisant ». Yvan Lamonde, *Histoire sociale...*, vol. 2, p. 218-227.

⁸³ Craig Brown (dir.), *Histoire générale...*, p. 443.

⁸⁴ Louis-Philippe Audet, *Histoire de l'enseignement...*, p. 36.

⁸⁵ Charles-Philippe Choquette, *Histoire du Séminaire...*, Tome 2, p. 76.

⁸⁶ ASSH, *Rapports de procès...*, manuscrit 1915-1924, p. 347 (1921-1922).

Le cours classique, formation convoitée, est objet de fierté pour l'élève et sa famille. L'honneur est un trait majeur de l'honnête homme. Lucien Febvre soutient d'ailleurs que cette valeur est intimement lié à l'élite sociale :

L'homme qui se réfère à son honneur, c'est qu'il a le sentiment de faire partie, comme il dit volontiers, d'une élite, sinon de l'élite. Le prolétaire ne donne pas sa parole d'honneur⁸⁷ [...].

L'honneur est une valeur fondamentale de l'institution judiciaire. Témoins, juges, jurés prêtent serment. Mais cette qualité est, plus encore, au cœur des plaintes. Les procès doivent ainsi permettre de réhabiliter la notoriété « injustement » compromise des écoliers lésés. Lucien Febvre considère que l'honneur naît « de l'imitation, l'alignement sur les membres du groupe, devant qui on se sent responsable, comptable de ce qu'on dit, fait et même pense »⁸⁸. L'auteur précise qu'il est avant tout la manifestation « d'un refus de pactiser avec ce qui est laid, bas, vulgaire, intéressé, non gratuit », supposant « un sens du tragique de la destinée et aussi de la dignité dans le malheur⁸⁹ ».

Ainsi, Ulric Roulier s'insurge contre Antonio Proulx qui l'a surnommé « Charlie Chaplin » :

Je conçois que c'est flatter quelqu'un que de lui décerner le nom d'un grand comédien, comme ceux de Monnet, Sully et de Coquelin, mais nul n'aime à se voir affublé du nom et de la réputation d'un vulgaire acteur burlesque. Or, tout le monde sait que "C. Chaplin" est tout ce qu'il y a de plus burlesque et de plus bouffon⁹⁰.

Au dire des témoins, le demandeur imite Charlie Chaplin devant les écoliers. En 1915, l'acteur et cinéaste britannique est au début de sa carrière. Le fait qu'il soit connu des collégiens témoigne d'une perméabilité notable des mentalités étudiantes aux influences du monde moderne. L'étudiant nie et condamne l'influence de ce personnage de la culture populaire devant le tribunal, s'alignant sur des personnalités portées en exemple dans l'éducation

⁸⁷ Lucien Febvre, *Honneur et Patrie*, Paris, Perrin, 1996, p. 70.

⁸⁸ *Ibid.*, p. 73.

⁸⁹ *Ibid.*, p. 75-76.

⁹⁰ ASSH, *Rapports de procès...*, manuscrit 1915-1924, p. 118 (1917-1918).

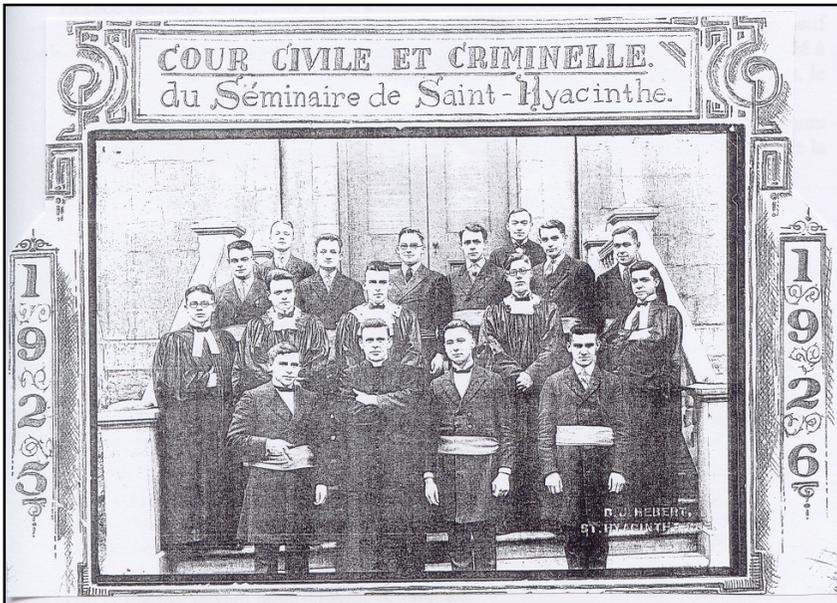
classique. Les transgressions démontrent néanmoins que le collège reste inscrit dans son époque. La branche conservatrice de la société québécoise, l'Église en premier lieu, souhaite préserver les étudiants des influences foisonnantes de l'époque, qu'elle considère comme « néfastes ». Mais la modernité pénètre les murs du collège classique. On y perçoit des influences politiques, sociales, intellectuelles et artistiques qui prennent progressivement de l'importance. Au début du XX^e siècle, le Canada, connaît une phase d'expansion économique. L'État augmente timidement son intervention dans les affaires économiques, sociales et culturelles du pays. Un modernisme émerge peu à peu dans la religion et la culture. Le cours classique subit, à l'instar des institutions québécoises, « la marée montante de la modernité » qui sonne « le glas tant d'un type de société que de l'institution même du cours classique »⁹¹.

A défaut d'être véritablement un organisme qui règle les rapports parfois excessifs entre collégiens, la cour constitue un outil ludique et pédagogique mis à la disposition des étudiants pour leur permettre d'intensifier leur vie intellectuelle, culturelle et civique. Elle n'aurait pas trouvé sa place au sein de l'établissement classique si son caractère divertissant avait constitué là son unique finalité. École d'éloquence, cette « institution judiciaire » permet l'acquisition d'une culture professionnelle tout en participant à l'apprentissage des civilités, sous l'ombre tutélaire de l'Église catholique québécoise. Les valeurs dégagées des procès sont représentatives de l'idéal humaniste marqué par le Grand Siècle français. La cour civile et criminelle du séminaire s'inscrit, à l'instar des associations collégiales, dans le processus éducatif du cours classique en « façonnant » des hommes détenteurs d'une culture élitiste. Les écoliers font toutefois quelques entorses au modèle vertueux de l'honnête homme...

⁹¹ L'auteur évoque la Révolution Tranquille et l'abolition du cours classique. Il sera détrôné par le Collège d'enseignement général et professionnel (cégep). Claude Corbo, *La mémoire...*, p. 85.

Anne-Emilie RABIN

Photographies des officiers de la cour (Session 1925-1926)
(ASSH, ASE 12, Dossier 11,
*Cahier de la Constitution et rapports
des assemblées du Conseil, manuscrit 1901-1938*)



GABRIELLE ROY AND WILLIAM ARTHUR DEACON¹

Paul SOCKEN

Université de Waterloo

Although nothing will ever substitute for the creative work of writers, understandably there will always be a curiosity about the lives lived behind those grand literary works. The letters are a window into that world. Scholars may well be advised to glean from them what they may as the computer age and e-mail will surely rob us of that precious resource for present and future writers.

Ces dernières années, la correspondance de Gabrielle Roy a retenu de nombreux chercheurs : ont vu le jour successivement les lettres qu'elle a envoyées à son mari, à la romancière Margaret Laurence, à sa traductrice Joyce Marshall et à ses amies. De ces lettres, il se dégage un portrait de la vie et des préoccupations d'une créatrice jalouse de son intimité. Par le biais de leur correspondance, le présent article s'attarde aux relations que Roy a entretenues avec un pionnier de l'institution littéraire canadienne-anglaise, William Arthur Deacon.

There has been considerable interest recently in Gabrielle Roy's correspondence: her letters to her husband², to Margaret Laurence³, to Joyce Marshall⁴ (her translator) and to friends⁵ have been published. The letters reveal the personal life and concerns of a deeply private writer and the reader learns much about Gabrielle Roy in the process. The purpose of this article is to explore Gabrielle Roy's relationship with a pioneer of the Canadian literary establishment, William Arthur Deacon, through their correspondence⁶.

¹ I would like to express my gratitude to Morag Malcolm, a graduate student in our department, who helped me with the research for this article.

² *Mon cher grand fou*, Sophie Marcotte (sous la direction de), avec François Ricard et Jane Everett, Montréal : Boréal, 2001.

³ *Intimate Strangers: The Letters of Margaret Laurence and Gabrielle Roy*, Paul Socken (sous la direction de), Winnipeg: University of Manitoba Press, 2004.

⁴ *In Translation, The Gabrielle Roy-Joyce Marshall Correspondence*, Jane Everett (sous la direction de), Toronto: University of Toronto Press, 2005.

⁵ *Femmes de lettres: Lettres de Gabrielle Roy à ses amies 1945-1978*, A. Léger et François Ricard (sous la direction de), Montréal : Boréal, 2005.

⁶ Fisher Rare Book Room, University of Toronto, William Arthur Deacon letters, MS 160, Box 21.

For an exhaustive treatment of the subject in French, see *Gabrielle Roy et William Arthur Deacon: une amitié littéraire*, Mariel O'Neill-Karch, *Cultures du Canada français*, 1992, vol. 9, pp. 75-97. O'Neill-Karch interestingly portrays Gabrielle Roy as part of what Deacon considered part of English-Canadian literature!

In the words of John Lennox and Michele Lacombe, William Arthur Deacon was a “literary advocate and letter-writer extraordinaire” whose “lifelong mission [was] to encourage and promote Canadian writers and their works”.⁷ Deacon received a law degree and practised law for a brief period but took a post in 1921 as assistant literary editor with the Manitoba Free Press. The following year he moved to Toronto to become literary editor of Saturday Night magazine. Lennox and Lacombe point out that the men of letters who influenced Deacon “read literature as a revelation of cultural and historical transformation and saw themselves as contributing to this process”. They call Deacon “an official appreciator” (p. xvi) as apt a summary of his personality and achievements as one can imagine.⁸

It was Hugh MacLennan⁹ who brought Gabrielle Roy to Deacon’s attention and Deacon soon became her business advisor and mentor. François Ricard¹⁰ points out that MacLennan compared Gabrielle Roy to Dickens, which piqued Deacon’s curiosity. Gabrielle Roy was shy and Deacon was only too happy to offer advice and intervene on her behalf. He was an enthusiastic promoter of Canadian letters especially after he became National President of the Canadian Authors’ Association in 1946: “During his tenure he struck and guided committees that obtained significant income tax privileges from Ottawa, drew up a standard book contract to protect writers from exploitation by certain publishers” and undertook other important initiatives on behalf of writers and the emerging Canadian literary establishment (p. xxv). William Arthur Deacon died of Alzheimer’s Disease in 1977.

Deacon had lived in Manitoba and decided to write to Gabrielle Roy. He did so and received an interview with her when she was passing through Toronto. This meeting resulted in what Ricard calls “une amitié ou du moins une relation” which lasted for more than ten years during which Deacon was a tireless promoter of Gabrielle Roy in English Canada. (Ricard, p. 280).

⁷ *Dear Bill: The Correspondence of William Arthur Deacon*, Toronto: University of Toronto Press, 1988. p xiii.

⁸ Lorna Hutchison and Natalie Cooke discuss Deacon’s and others’ contribution to Roy’s reputation in English Canada in “How do you translate “regard”? : Rewriting Gabrielle Roy” in *Gabrielle Roy Réécrite*, Jane Everett and François Ricard (sous la direction de), Montreal, Éditions Nota Bene, 2003, pp. 107-140.

⁹ Hugh MacLennan (1907-1990) was a writer, critic and academic most famous for novels such as *Barometer Rising* (1941), *Two Solitudes* (1945) and *The Watch That Ends The Night* (1959).

¹⁰ *Gabrielle Roy: une vie*, Montréal: Boréal, 1996.

Ricard gives an example of Deacon's business acumen used to good effect. Distribution rights to *Bonheur d'occasion* (*The Tin Flute*) were held by the New York firm Reynal and Hitchcock which would mean that Roy would receive only half of her normal royalties as a foreigner; that is, a Canadian. Deacon intervened to get McClelland and Stewart distribution rights for Canada and therefore a full royalty for Gabrielle Roy (Ricard, p. 281). It is no wonder, then, that the unworldly Gabrielle Roy would be impressed with Deacon and turn to him many times for advice.

Ricard points out that Roy's work was an important addition to what Deacon considered an emerging literary voice that was unique and that spoke in both English and French. The fact that Gabrielle Roy was a French-Canadian federalist only further enhanced her importance in this Canadian nationalist's eyes.

In his first letter to Roy (February 16, 1946), Deacon writes that it is "unusual for a person speaking only English to take an interest in novelists, who write in French. But I believe it is time we tried to know each other across the language barrier" (*Dear Bill*, p. 202).¹¹ Gabrielle Roy answers him on February 27 from Encinitas (California). She thanks him for his letter and tells him "I greatly appreciate the spirit that prompted it. 'To know each other across the language barrier', as you put it, has always been my aim and I am truly delighted to see more and more signs of better understanding" between the communities (D. B. p. 203).

On March 2, Deacon requests a meeting and asks a long series of questions about her and her writing. He concludes with the following remark: "Being a journalist, I am quite used to respecting confidences and keeping out of print what is private and personal. It often happens that certain facts about a writer explain much, and yet do not look well in print. Be assured that I have learned discretion and you are at liberty to speak to me very freely without fear that what has been said in a friendly way is going to appear in a newspaper...You can trust me with your thoughts". In response to Deacon's request for information about her before their scheduled meeting, she writes to him again on March 11 and begins confiding in him: "I am now in California trying to forget that I ever wrote *Bonheur d'occasion*. As you must have experienced yourself many times, joy springs not from what is done but from

¹¹ Letters that appear in full in Dear Bill will be followed by D.B. and the page number after the quotation.

what is to be done". Writing about Canada, she says "I too love Canada dearly...I don't think that I would care to live in any other country". In speaking about herself, she writes that she cannot be known from the details of her life as "[o]ur life cannot be told in facts, don't you think, but in inner strivings and conflicts, very difficult to record" (D.B. p. 208).

Deacon's letters to Roy become lengthy and effusive. In the letter of March 24, 1946, he lavishes praise on her work: "Your success d'estime lies in the fact that, wherever I went, French and English told me that Gabrielle Roy is the biggest writer we have. Dr. Panneton¹² said that. Hugh MacLennan said *Bonheur d'occasion* is the greatest novel ever produced by a Canadian...those in whose judgement I have confidence, say you are Canada's greatest novelist of all time or in any language". He takes it upon himself to question her at length about whether there would be a separate contract and edition for English Canada and what the financial implications would be for her.

In the same letter (D. B. p. 210), he offers to become her bridge to an English-Canadian audience ("I can now write and give English Canada its first real news about Gabrielle Roy, celebrated author"), he declares them friends ("And when we meet, we need not waste time with preliminary discussions. We can get right down to business as quite old friends.") and sees in her work a vital national function ("making the French-Canadian mind known to English-speakers will be the most important work you ever do in your life"). Reading these letters, one is persuaded of Deacon's sincerity and commitment and can easily understand Roy's willingness to work with him and confide in him.

Indeed, Deacon is paternal in insisting on the correctness of his literary judgement: "Remember! I know my trade pretty well. When I pick a literary celebrity, I am generally right". He is solicitous of her confidence ("I would not deceive you. It would be too cruel. All this will happen.") and generous with his financial advice ("Be careful of the money. So many writers throw it away foolishly. Ask me to talk to you about that.")

By April, she addresses her letter to him as "Dear Friend" and agrees to meet him in Toronto on her way back to Quebec from California. He responds on April 11 to "mon ami" (sic), insisting that she stay in his home rather than

¹² Philippe Panneton (1895-1960), whose 'nom de plume' was Ringuet, was a medical doctor and writer whose *Trente Arpents (Thirty Acres)*, published in 1938, was the first major realist novel of Quebec.

the hotel room she asked him to reserve and attend a gathering of literary people in her honour. He assures her that he does not like functions like that one any more than she does but “these you must meet in your own interests – and to please me”. She had stated that she planned to leave the next afternoon (Saturday) but he rather imperiously writes that the “four o’clock train for Montreal leaves Toronto every day. So you can leave here 4 p.m. Sunday, instead of Saturday. I feel sure you can ask your Montreal friends to meet you there one day later”.

Gabrielle Roy’s response to Deacon (April 15) is uncharacteristic of her temperament and custom: she writes that his letter “warmed my heart”, agrees to stay with him and to delay her return to Montreal. She concludes her letter saying that she looks forward to meeting the people he mentioned when such events inspired dread in her. All these concessions suggest that she really did consider Deacon to be an important link to English Canada and someone she could not afford to alienate. Deacon was becoming influential on the Canadian literary scene and his imprimatur would mean recognition and an enhanced readership.

However, she does have her limits. Deacon’s insistence and repeated attempts to convince her to attend the Canadian Authors’ Association 25th anniversary convention in Toronto, June 27-29 of 1947, receive a polite but firm refusal (letter of May 30, 1946). She does join the Association but insists that her writing is claiming all her time: “It has taken me so long to capture that complete possession of characters and subject matter which I find essential before I start working at all, that I dread the smallest distraction”. She agrees with him that the convention is “a great step in the history of Canadian literature” but points out that “my characters are so elusive yet, and yet at the same time so exacting”. She sets out her priorities clearly. While she recognizes the importance to her career of such a gathering, “Only what I can create, throughout some force mostly superior to myself has any importance” (D.B. p. 223). Gabrielle Roy could withstand short visits with friends and other people, but she was the antithesis of a public figure. Today’s idea of an author’s promotional book tour would not only have been anathema; it would have been unthinkable.

In a letter to Deacon, Hugh MacLennan writes on April 28 to say that he finally had a chance to meet Gabrielle Roy and that she “is a first-class human being, and probably the best natural novelist this country has ever had. She said, by the way, she was much touched by the grand reception you gave her in

Toronto”. This feedback from the likes of MacLennan could only have encouraged Deacon in his determination to cultivate Gabrielle Roy (D. B. p. 221).

There is no recorded correspondence between Roy and Deacon between May 30, 1946 and April 21, 1947. In a short note from New York (April 21, 1947), Roy says that she found the “unique experience” of meeting with her publisher and the press to be “very stimulating” but it “reaffirms my determination to live in quietness. Later, I shall explain what I discovered at the root of all this publicity, this noise-making”.

Deacon wastes no time in responding. He writes (on April 29, 1947) of their age difference – he is 22 years her senior – and says that in his career of 26 years devoted to Canadian literature, he has seen nothing finer than *The Tin Flute*: “I’m prouder of you all, you writers, than of anything I do myself; and when your book is really the best, artistically, as well as a success, my feelings are beyond words”. He insists that she “has written as wonderfully as Flaubert”. As a “fellow Manitoban”, he asks that she “let me be your personal friend” (D. B. p. 243).

Roy does take him into her confidence and asks if he can see her in Winnipeg on “some matters of importance” (June 21, 1947). Deacon responds that he can only see her for the hour that his train stops in Winnipeg on his way back to Toronto from Vancouver (June 24, 1947). In a short note on June 26, she responds that she will try to meet the train: “Whenever I’ve talked with you, I’ve immediately felt stronger and more courageous”.

In her letter of July 15, 1947 from Kenora, it is clear that Deacon has become an intimate. She reveals to him confidentially that she is to be married to Dr. Marcel Carbotte and that her publisher, Mr. Reynal “has proposed a plan by which my income would be paid in annual sums throughout a period of about ten years”. Her financial advisor, Mr. Nadeau, “has my entire confidence”, but “you have been such a staunch friend that I am loathe to take a decision without seeking your advice”.

Deacon responds on letterhead that lists him as Literary Editor, Globe and Mail, President of the Canadian Authors’ Association and Chairman of the Governor-General’s Awards Board. He had clearly become a major figure on Canada’s literary scene. He asks for exclusive news of the wedding and then proceeds to outline at length and in detail serious concerns about the proposed

transaction with the publisher. He advises her to get an American lawyer's opinion and confides in her the fact that the publishing firm is not as strong as it used to be because of the death of the junior partner, the "brains of the business", and that the senior partner's wife divorced him "and that broke him all up, which is not good either" (July 18, 1947).

Roy writes (July 20, 1947) to reassure him that she will not rush into any financial arrangements and to grant him exclusive news of her marriage but asks that he break the news when she has given him permission, which will be shortly before she and Marcel set sail for Europe: "Marcel will shine one day in his own true achievements and neither he nor I, at this moment, could withstand publicity".

There is a gap in their correspondence of almost two years at this point. She refers to his two letters but there is no record of those letters. Writing from France, she does apologize for not writing to him because of ill health and because "much time was lost during the first term for we are not in a country where time is money. On the contrary, the French excel in idling away a good part of their time. Our new-world nervousness finds this a little trying now and again". She describes the Comédie Française's production of Molière's *Le Misanthrope*: "I at last, discovered the true Alceste, grumbling, sour sometimes nearly always (sic) maladroit but only because he cherishes mankind" (April 9, 1949).

Except for a short reply from Deacon on September 11, 1949 in which he complains of the effects of ageing and awaits news of her return, requesting a photograph in the meantime, the next letter is not written until October 14, 1950 when Roy is back in Quebec.

French culture eventually won Roy over. Writing from Ville Lasalle, Quebec, on October 22, 1950, she writes of life in France as "incredibly sweet and free and thoroughly humane. There is respect for love, for man and for whatever comes to his mind". She praises the open urban spaces and writes: "We reproach their impractical nature to the French, but in a way that is how they created beauty". She comments on all the rebuilding that needs to be done after the war and marvels at the fact that she witnessed "a whole gang of men" dedicated to plant a full-grown tree to match the others and another crew came to water it every day. In the same letter, she announces the publication of *La Petite Poule d'eau* a month later in Montreal (D. B., p. 270).

In a series of unpublished short letters, in late 1950 and in 1951, Gabrielle Roy and William Arthur Deacon exchange news of Roy's health problems – she had a thyroidectomy – and publications – *La Petite Poule d'eau* and its English translation, *Where Nests the Water Hen*, appeared.

We learn in her letter to him of December 7, 1951 that it was Deacon who was instrumental in the adoption of *Where Nests the Water Hen* as a school textbook in Ontario. This would assure Gabrielle Roy of income and celebrity among young Ontarians (D.B., p 276).

Deacon invites Roy to attend the Canadian Authors' Association meeting in May but is not too insistent as he knows by now how she shuns such events¹³ and informs her that, although he feared "the absence of a connected plot" might affect its popularity, *La Petite Poule d'eau* "was listed as one of the books most in demand at the Toronto Public Libraries" (February 11, 1952).

After another unexplained gap of over a year, Deacon writes to her (March 3, 1954) to thank her for a signed edition of her newly-published novel, *Alexandre Chenevert*. He discusses marketing possibilities in English Canada and also points out that, since Germaine Guèvremont¹⁴ is writing for radio and Hugh MacLennan is teaching at McGill, that "leaves you and Tom Raddall¹⁵...as the two ranking Canadian novelists" (D.B., p. 302). That Deacon appreciated and promoted writers who are not now widely read does not discredit his major contribution to Canadian letters. His judgement was not infallible. After all, he was a journalist and a literary critic, not a prophet. Lennox and Lacombe, in focusing on the positive, sum up his importance: "He became and remained for forty years one focal point in Canadians' recognition of themselves, their culture, and their heritage" (xviii).

In her response (March 16, 1954), Roy expresses her profound disappointment with the French-language press's reception of the work ("they understand nothing"): "My dear Bill, I begin to see that this chord I'm always

¹³ She does decline his offer in a letter of February 18, 1952.

¹⁴ Germaine Guèvremont (1893-1968) wrote a series of novels which she adapted for radio and television. Her novel *Le Survenant* (1945) translated as *The Outlander* was her most celebrated work.

¹⁵ Thomas Raddall (1903 -1994) wrote novels about Nova Scotians during the American Revolution (*His Majesty's Yankees*, 1942), the fall of Louisbourg (*Roger Sudden*, 1944) and the city of Halifax (*Halifax: Warden of the North*, 1948).

trying to touch – this theme of human love regardless of nationality, of religion, of tongue, this essential truth doesn't mean much to my people and although I know the necessity of patience, I'm a little sick at heart, sometimes. How can people be so blind to the one truth we should learn as we live, the one truth that matters!" (D.B., p. 305).

Deacon tries to ease her disappointment (March 18, 1954) by reassuring her that she is "a world writer" and that it "doesn't matter what any particular group anywhere think of a particular book". He asks her not to "feel badly if some local people resent the fact you have outgrown them". This remark, ostensibly patronizing of French Canada, was probably intended only to reassure Gabrielle Roy as Deacon was a nationalist who appreciated the importance of both English and French cultures and who promoted French-Canadian writers at every opportunity.

After yet another break in the correspondence, this time of about a year and a half, Roy writes to thank him for his positive review of *Alexandre Chenevert (The Cashier)* in *The Globe and Mail* (October 29, 1955). He had once again compared her to Flaubert and she responds that she does not see the similarity as Flaubert "was a very determined novelist leading his characters by the hand and just where he wished them to go – whereas I like to follow them wherever they decide to go and try to wait for them to reveal themselves to me". She concludes by stating: "Such is the vocation of the novelist, it seems to me; to plead for better and better understanding" (D.B., p. 309). In fact, Gabrielle Roy's entire oeuvre constitutes, among many other things, a humanist's appeal for peace, harmony and fraternity amongst all people and nations.¹⁶

Excusing himself for writing short letters ("we're old now"), Deacon writes (November 2, 1955) that she, Mazo de la Roche¹⁷, Thomas Raddall and Germaine Guèvremont "are establishing the novel in Canada not only as an art form but as a real force" (D.B., p. 310).

¹⁶ Paul Socken, «L'harmonie dans l'oeuvre de Gabrielle Roy», *Travaux de linguistique et de littérature*, 1977, vol. XV, no. 2, pp. 275-292 and Paul Socken, « Le Pays de l'amour in the novels of Gabrielle Roy, *Revue de l'Université d'Ottawa*, 1976, vol. 46, no. 3, pp. 309-323

¹⁷ Mazo Roche (she added "de la" to her name) was a short-story writer and novelist (1879-1961) whose *Jalna* series of books (the first published in 1927) established her reputation.

By December 10, 1955, Deacon has obviously shaken off the effects of old age as he writes Roy a long letter in which he expresses astonishment that her art is spontaneous: “The way you deliver a story, point by point, to achieve exactly the right effects, in the whole and in each detail, looked to me, as an experienced reader, as though you had (a) planned it overall; (b) then executed paragraph (sic) most carefully – possibly rewriting parts often. That your planning is sub-conscious merely makes you the greater literary artist”. In closing, as he thinks about his impending retirement at the age of 70 in four years, he reflects on his life which “has spanned the great stretch from 1890, when agriculture was the main industry, into the industrial age. I am not of any use to the rising writers. Thank God I have not received any favors from the rising generation. But I am happy in having looked with favor on younger people of merit”. On the whole, he looks back on a satisfying life and career: “My Winnipeg friends did their utmost to prevent me leaving the lucrative profession of law. They called me “a damned fool”; and I guess I was. But I have done what I wanted and that is all that matters to me now. I turned writer and critic from inner compulsion”. Deacon himself did write a series of books (including *My Vision of Canada*, 1933, and *Literary Map of Canada*, 1936) but his talents shone rather as a critic and founder of the Canadian literary establishment.

After that last highly personal letter from Deacon there is no other record of their correspondence until Gabrielle Roy’s last letter of January 8, 1961. She expresses regret in not being able to join him for his retirement party and thanks him for his support of her work: “All my congratulations on your life’s achievement so far, your beautiful sympathy for writers, in which, for my part, I found comfort, help, warmth and such it should be, I think” (D.B., p. 328). In the 1960s, Deacon’s health deteriorated as he had a series of strokes and was developing Alzheimer’s and there was no further correspondence between them.

It is not difficult to assess Deacon’s motivation in encouraging writing as he did. As a published writer himself, he experienced the exhilaration of creative talent and the desire to communicate his thoughts. He had a need, in the words of Lennox and Lacombe, “to indulge his strong personality and creative impulses” (xvii) and justly, if immodestly, “congratulated himself on his centrality to Canadian literary life” (xviii). Perhaps having left the lucrative field of law, he felt the need to excel and justify his second career. In any event, Canadian society and Canadian literature were his great passions. His professional career spanned the Depression, the war and their aftermath, a

period during which Canada emerged as a nation in its own right and Deacon helped nurture its literary development during that seminal period and was aware and proud of his important role.

What emerges from the correspondence is a clear sense that Gabrielle Roy's popularity in English Canada was to a large extent attributable to William Arthur Deacon's conviction that she was a great Canadian writer and his determination to promote her work using all the considerable resources at his disposal.

One can also discern a pattern in Gabrielle Roy's correspondence from all that has been published to date. Shy by nature, shunning public events, both professional and social in an almost morbid manner, she was able to express herself in her letters to correspondents she trusted like Margaret Laurence and William Arthur Deacon. With Deacon she shared not only concerns about financial transactions but also disappointment with the reception of her work. The letters functioned almost as a substitute for the personal encounters and relationships she seemed unable to endure.

In addition, Roy, who was always lacking in self-confidence, was surely strengthened and encouraged by Deacon's lavish praise, lengthy commentaries and earnest promotional activities.

REDECOUVRONS *THE FOREST*, TRADUCTION DE DAVID CARPENTER

Cheryl GEORGET SOULODRE
University of Saskatchewan

Il y a plus de trente ans, David Carpenter fit la connaissance de Georges Bugnet. Dans les années 70, Carpenter est allé dans *la forêt* manitobaine revivre l'expérience de Bugnet, et ce, à la limite des terres colonisées. Cette étude se donne pour but la redécouverte de *The Forest*, traduction de David Carpenter. Tout l'intérêt de cette analyse relève du cheminement de Carpenter pour réaliser la traduction de *La forêt*. Jouissant du privilège d'avoir eu accès aux archives personnelles de Carpenter, ce travail révèle son emballement pour ce grand écrivain sous l'emprise de la *terre promise*.

David Carpenter met Georges Bugnet more than thirty years ago. In the 70's, Carpenter went to live in the manitoban *forest* to relive Bugnet's experience on the edge of colonized land. The goal of this article is to rediscover David Carpenter's translation, *The Forest*. The interest of this analysis lies with Carpenter's progression to carry out this translation. Having had the privilege of perusing Carpenter's personal archives, this work reveals his flight of enthusiasm for this great writer in the grip of the *promised land*.

Conçu dans le quartier ouest de Saskatoon, mais né à Edmonton en 1941, David Carpenter révèle avoir tout de même « grandi » en Saskatchewan, grâce à l'imagination et aux histoires que racontait son père.¹ Après avoir fait des études de français et d'allemand à l'Université de l'Alberta, il enseigne à Ross Sheppard Composite High School (Edmonton, Alberta, Canada) en 1964-1965. Ensuite, il s'inscrit au programme de maîtrise à l'Université d'Oregon où il se tourne vers la littérature anglaise. De retour au Canada, il est de nouveau à Ross Sheppard ainsi qu'à Victoria Composite High School (Edmonton, Alberta, Canada) de 1967 à 1969. Puis, il termine son doctorat à l'Université de l'Alberta en 1973.

Au cours de ses études, Carpenter avait découvert entre autres, Thoreau ainsi que le poète américain Walt Whitman. La lecture de *Roughing It in the Bush* de Susanna Moodie lui avait révélé le rôle considérable que joue la nature au Canada. Cependant, s'intéressant aussi à Proust, il avait traduit une cinquantaine de pages de *A la recherche du temps perdu*; « Oui », affirme Carpenter, « quand Marcel se lève, il met non moins d'une cinquantaine de pages pour se lever » (Soulodre, 2003). Ayant pris goût à la littérature canadienne du 19^e et du 20^e siècle, Carpenter avait lu un bon nombre d'ouvrages sur la colonisation de l'Ouest canadien. L'oeuvre de Maurice

¹ Cheryl Georget Soulodre, entrevue avec David Carpenter, en février 2003. Sauf indication contraire, les paroles de l'auteur sont extraites de cette entrevue.

Constantin-Weyer ne lui avait pas tellement plu; par contre, il avait beaucoup apprécié *La petite poule d'eau* de Gabrielle Roy. Mais, ce qui l'a attiré avant tout, c'était Georges Bugnet.

En 1971, Carpenter entend le nom de Bugnet pour la première fois. Un jour, Rudy Wiebe, un de ses anciens professeurs et directeurs de thèse en littérature anglaise de l'Université de l'Alberta lui annonce: « You know, there's this guy, named Bugnet, I mean he must be dead (ne sachant pas qu'il était toujours vivant) but he wrote some pretty good stuff and there's this novel you've just got to read. But, it's in French » (Soulodre, 2003). E.K. Brown, grand personnage de la critique littéraire des années trente et quarante, avait fait l'éloge de *La forêt*:

[...] I was asked ... what was the finest novel of the Canadian West. I quickly thought of two deeply sincere and tragic novels, Frederick Philip Grove's *Settlers of Marsh* and Sinclair Ross' *As For Me and My House*. But this book I actually name gives, I believe, a deeper sounding of life in the West than either of these ... The book is M. Georges Bugnet's *La Forêt* ... (Bugnet, Carpenter, 1976, arrière-couverture).

Une lettre de Carpenter datée du 19 avril 1977 et adressée à une lectrice, témoin de sa curiosité:

My own discovery of Bugnet is romantic to say the least. I first read *Nipsya*, an early novel, in 1972 and was so struck by its poetic force and regional fidelity, I devoured all the Bugnet I could find in the rare books room of the U. of A. library. When I read *La Forêt (The Forest)* in French I knew I had discovered (or, should I say, rediscovered) a masterpiece (Carpenter, April 19, 1977).²

« I think it was the start of a love affair » (Soulodre, 2003), me révèle Carpenter. Non seulement est-il tombé amoureux de l'histoire des familles Bourgouin et Roy mais il a aussi été très impressionné par la rigueur, la beauté, la tristesse, le caractère transcendant du roman-journal et indubitablement par notre belle langue. Selon Carpenter, Bugnet ne semblait plus être un Européen

² Lettre des archives personnelles de David Carpenter, University Archives, University of Saskatchewan.

qui interprétait le Canada pour d'autres Européens, mais c'était plutôt un homme vivant intimement avec la nature et ultimement avec les autres Canadiens.

Carpenter a tout d'abord pensé: « [...] what a wonderful thing if I could find the time as a scholar to translate this book. This would be my first contribution to knowledge. [...] So it went from romantic aspiration to a scholarly project » (Soulodre, 2003). De plus, peut-être deviendrait-il écrivain et quelle belle façon de se mouiller les pieds, me dit-il, qu'en commençant par une traduction. Il fait donc la connaissance de Bugnet pour la première fois au Château Sturgeon, foyer pour les personnes du troisième âge à Legal (Alberta, Canada) lorsque celui-ci a près de 92 ans:

I scoured several French communities near Edmonton and traced him to Legal. But once I questioned villagers in Legal I found nobody had heard of him, let alone read him.

Finally I discovered Chateau Sturgeon, an old folks home at the edge of town of Legal. Rather tremulously, I believe, I asked the sister on duty if Bugnet was there at this time. Here's my remembered conversation with her, and pretty accurate I think.

Do you have a Georges Bugnet here?"

"Well, we got a Bugnet 'ere."

"Is he ... all right?"

"Well, 'e's very old, eh?"

"Is he the writer and the scientist who homesteaded west of here?"

"Well, I don' t'ink 'e writes nothing but 'e sure talks a lot."

I dashed into the corridor and knocked on a door with Bugnet scrawled on it, someone called Entrez, entrez, entrez and there he was: fully dressed, white haired and bearded, robust and coherent and much more. He reminded me of what Hemingway would have looked like [...], a sturdy, charming eloquent gentleman, addicted to storytelling. We talked for five hours that day. Since then I've seen him often (Carpenter, April 19,1977).³

A l'orée de la trentaine, on décerne à Carpenter un post-doctorat à l'Université du Manitoba. Il partagerait donc son temps entre l'enseignement et la traduction de *La forêt*. Tout en travaillant avec Bugnet pour obtenir les droits

³ Ibid., idem.

de traduction, Carpenter lui avait dévoilé: « I know that my French isn't very good, but I'll get better, I know I'll get better » (Soulodre, 2003). Bugnet lui aurait dit: « I'm not worried about your French because it will come along; but I'm worried about where you're going to live » (Soulodre, 2003). Alors, Carpenter l'aurait rassuré: « Don't worry about me, I'll find an apartment » (Soulodre, 2003). Bref, Bugnet lui a suggéré: « To do this book, I think you must live in a forest. You do not know a forest » (Soulodre, 2003). Ainsi, Carpenter a consenti à aller vivre dans une *forêt* pour apprécier sa transformation en toutes saisons.

Mais, il a dû parcourir plusieurs milles dans les environs de Winnipeg pour enfin trouver une *prétendue forêt*. Il a déniché une cabane, située dans une petite réserve forestière au sud de Winnipeg, plus précisément, à un mille au sud de St-Norbert. Ce petit logis, entouré de frênes, de tilleuls et d'érables, avec vue sur la Rivière Rouge, était dépourvu de tout luxe. Il y avait un poêle à mazout, d'une odeur infecte, et comme Carpenter le décrit: « it stunk to high heaven » (Soulodre, 2003), ainsi que de l'eau courante, et un grand potager dont il pouvait profiter pour s'éloigner de la traduction. Arrivant au Manitoba avec une malle de vêtements, deux malles de livres, son équipement de pêche, ses skis, son banjo et une machine à écrire mécanique, c'est là où il s'est installé et a vécu seul.

Une journée typique pour Carpenter était la suivante. A l'arrivée du printemps, lorsqu'il entendait cacarder les oies, il se levait vers 6h30, mais en hiver, il se levait plutôt vers 8h30, et se mettait à sa table de travail quotidienne vers 9h00. Une bonne journée de travail comprenait trois ou quatre heures de traduction le matin, suivie du déjeuner, puis deux ou trois heures de traduction l'après-midi du lundi au jeudi. Selon Carpenter, l'isolement et l'intimité avec la nature l'ont sensibilisé à la solitude subie par les deux personnages principaux de *La forêt*. Carpenter est rêveur; Roger aussi est rêveur. Carpenter est écrivain; Roger aussi est écrivain.

Ses traductions, il les montrait à Mme Denny, ancienne professeure de français à l'Université du Manitoba et à Paul Savoie, poète et nouvelliste originaire de St-Boniface, qui faisaient le travail de vérification. D'après Carpenter, l'hiver de 1973-1974, où les tempêtes faisaient rage, a été l'un des pires hivers qu'on ait jamais eu à Winnipeg. Durant les moments les plus pénibles de cet hiver infernal, il ne pouvait conduire sa voiture, alors, il se rendait au campus et rentrait à pied. Le travail de la traduction était tout à fait solitaire et cérébral: « When you do all this work at a table, and you don't talk

to anybody, it kind of drives you crazy. So at that point, I decided to go back to my running. I used to be a runner » (Soulodre, 2003). En fin d'après-midi, il faisait plusieurs milles de course à pied et le soir, il se promettait de faire autre chose. S'il passait la soirée seul, il dînait en compagnie de l'émission *As It Happens*, où il « avait une élégante conversation » avec Barbara Frum et Alan Maitland. N'ayant pas de téléviseur, c'était « son ouverture sur le monde » (Soulodre, 2003).

En 1976, quarante et un ans après la parution de *La forêt* de Georges Bugnet, la maison d'édition *Harvest House* à Montréal, publie la traduction *The Forest* de David Carpenter⁴:

« The story is compelling, told in a style of simplicity and tenderness, a style Carpenter took great care in maintaining with the translation » (N.L.R., 1977, p.18).

Tout d'abord, la traduction a posé certaines difficultés monétaires. Une lettre datée du 10 avril 1975 de la part de Robert J. Fink de la section d'écriture et de publication du Conseil des Arts adressée à M. Maynard Gertler, assistant du rédacteur en chef de *Harvest House*, exprime tout d'abord la désapprobation: « The evaluation of a sample translation of Georges Bugnet's *La Forêt* having been completed, the Canada Council has decided against awarding a grant in aid of this project. [...] » (Fink, April 10th, 1975).⁵ Heureusement, cette déception n'a pas exercé un effet de dissuasion sur

⁴ Dans une lettre de Bugnet à Carpenter datée du 27 juillet 1975, dans les archives personnelles de Carpenter, il affirme :

It is not every day that my very old eyes and fingers allow me to write.

You are a very great and very good part of me. Before I received your letter I felt disgusted by the mismanagement of this planet caused by human hates. I felt ready to depart.

Your letter changed my mood. Now I want to stay and go on until I hear of your well earned victory.

If Harvest House does next fall publish *La Forêt* in its English dress and should they offer me a share of the royalties, I will tell them that they may and should keep it for themselves. My children also agree with my decision. [...]

⁵ Lettre des archives personnelles de David Carpenter, University Archives, University of Saskatchewan.

Carpenter et n'a été que de courte durée.⁶ Dans la critique favorable de Lila D.Lee, on lit:

With reference to the article by Janet Bliss (the Journal, Oct.28) about the pioneer writer, Georges Bugnet, I think it is most unfortunate that Ms. Bliss failed to mention that the book *The Forest* was translated by David Carpenter. [...] It is an extremely fine translation and his name should have been mentioned. We take great pride in our graduates who so distinguish themselves (Lee, 1977, p.5).

D'un autre point de vue, Reg Silvester affirmait:

It's a bleak book, occasionally simplistic. It's far from contemporary, yet new to the English language. There must be some justification for its publication. Perhaps, it has relevance to the current problems of our national union - a look into the French experience on the Prairie provinces. It could, on the other hand, be a warning to those who are arriving in the West, looking to get some quick bucks and head home (Silvester, 1977, p.4).

Cette traduction n'a pas été faite avec nonchalance ou insouciance. Au contraire affirme Carpenter:

I was in a constant dilemma and some pages I rewrote eight to nine times. I did not want to have the text literally true and spiritually false.

In many instances I had to add words or change tenses, in order not to change the emotion or the meaning, he said (N.L.R., 1977, p.18).

S'il réussissait à traduire une page par jour, Carpenter « était aux anges » (Soulodre, 2003).

Il s'agissait surtout du défi de la langue française, quant au contraste des deux types de français, le parler *français* et le parler *canadien-français*:

⁶ David Carpenter a redoublé ses efforts pour resoumettre une demande au Conseil des Arts peu après.

The dialogue may puzzle the English reader somewhat, since it is difficult for the translator to differentiate between the various French accents. But *The Forest*, like Louis Hémon's *Maria Chapdelaine*, will remain a classic among French Canadian works of literature (Kirley, 1977, p.253).

Regardons de plus près comment cette traduction a dû le préoccuper. Feuilletant ses archives personnelles, on trouve une première tentative de traduction dans l'écriture de Carpenter suivie de points d'interrogation, et repérée dans les marges au fil des pages dans une copie de la publication originale de *La forêt* (1935). Dès la première ligne de la première édition de *La forêt* (1935) et de la traduction en anglais de Carpenter (1976), on a pu constater que Carpenter en a fait plutôt une adaptation qu'une véritable traduction littérale. A mon avis, les nuances qu'apporte Carpenter au texte original, sont à la fois réfléchies, animées et sans aucun doute, vont droit à l'essentiel.

À titre d'exemple, dans la première ligne de ce chef-d'oeuvre, on lit en marge de l'exemplaire, *mad tipulae* pour *enragés maringouins*. Ne ressentons-nous pas déjà le ton de terreur, d'hostilité et plus particulièrement d'un état assombri? Mais dans la version finale de la traduction publiée, on lit *bloodthirsty mosquitoes*, ce qui nous rapproche davantage du langage quotidien.

Or, toujours dans la première partie de cet ouvrage, l'épellation du mot *gâs* dans *C'est un beau gâs* (Bugnet, 1935, p.29) en ancien français, au lieu de *C'est un beau gars* (Bugnet, 1993, p.41), a sans doute dérouté Carpenter. Dans les notes en marge, on retrouve : *Beautiful guy?* (Bugnet, 1935, p.29). Dans la version définitive, on lit : *He's a real good-lookin' guy, eh?* (Carpenter, 1976, p.23). On repère au moins huit *eh?* à la fin des phrases au chapitre III de la première partie.⁷

L'expression *faire du foin* semblait aussi lui causer des ennuis: *Comment vais-je pouvoir faire du foin avec cette diable de pluie?* (Bugnet, 1935, p.57). Dans la marge, Carpenter avait écrit : *plant, make hay, gather?* Mais dans la version finale, on lit: *How am I going to do my haying with all this*

⁷ "Eh?" veut dire: *Don't you think?* (Conversational device that allows an unconflictual Canadian to turn a statement into a poll of opinion.) C'est un *canadianisme* qui, d'après les Américains, nous a à jamais marqués.

goddam rain? (Carpenter, 1976, p.42).⁸ De plus, au bas de cette même page, Carpenter avait noté: *Question: during what time (year) did you write this book?*, une question qui le préoccupait et qu'il allait **poser** à Bugnet.

Le mot *étou* dans *Vous étou ...* (Bugnet, 1935, p.29) de l'époque du Couronnement de Louis, a aussi été suivi d'un point d'interrogation. On lit dans la traduction : *An' you too.* (Carpenter, 1976,p.24). On remarque une autre anicroche dans le mot *pognent*; Bugnet avait écrit: *Eux, ça travaille et ça travaille, et puis c'est les gros qui vous pognent votre argent* (Bugnet, 1935, p.117). Dans les notes marginales, Carpenter avait noté: *rake off, grab?* Et entre parenthèses, il avait fait allusion à *poigne (fist)*. Dans la traduction, il a écrit: *Hell, dey work an' dey work an' d' big guys are d' ones rakin' in our money* (Carpenter, 1976, p.83).

Un autre exemple de difficulté quant à la compréhension de certaines expressions idiomatiques est la phrase: *Les vêtements ici en voient de dures* (Bugnet, 1935, p.156).Carpenter avait noté dans la marge: *Clothing here sees hard times.* Dans la traduction finale, il a écrit: *This place is hard on clothes.* (Carpenter, 1976, p.110).

Carpenter met un point d'interrogation à « *vaillocher* » à *la fourche* (Bugnet, 1935, p.58) ce qu'il a traduit: *make stacks with pitch forks* (Carpenter, 1976, p.43). Il est intéressant de noter dans *La parlure fransaskoise* de Laurier Gareau, qu'au Manitoba, on utilisait, d'après Alfred Champagne, le terme *vailloche* pour parler d'un « *petit meulon de foin* ». Et encore dans le Dictionnaire nord-américain de la langue française (Bélisle), on trouve cette définition pour *veillotte*: « *n.f. Botte de foin, de grains coupés et liés par le milieu pour qu'elle sèche dans une position verticale, par groupe de trois ou quatre. On dit **vailloche** au Canada.* »⁹

Quant aux animaux, Bugnet mentionne: *deux maîtres perchérons* (Bugnet, 1935, p.81). A côté de ces mots, Carpenter avait noté *heavy?* et en haut de la page, on lit : *Bugnet says "big"*. Ainsi dans la traduction, on retrouve: *Two big Percherons* (Carpenter, 1976, p.58). Le mot *marmottes*

⁸ Il est intéressant de noter que les filles Bugnet n'aient pas fait référence à cette phrase où le mot *goddam* apparaît bien avant leur critique de ce mot-là à la page 91 (Carpenter, 1976).

⁹ La parlure fransaskoise, Laurier Gareau
<http://www.societehisto.com/Musee/parlure.html>.

(Bugnet, 1935, p.161) semblerait lui avoir donné du mal. Dans la marge, il écrit *ground hog (prairie dogs), woodchuck, Bugnet says: size of a cat*. Dans la traduction, on lit: *groundhogs* (Carpenter, 1976, p.113).

Enfin, Carpenter réfléchit sur la question de la naissance: *Obsédée de cette passion, dont rien dans sa solitude ne la pouvait distraire et qui la consolait de ses peines, son enfant devint de plus en plus son unique souci, sa seule religion, son idole* (Bugnet, 1935, p.216). Après ce paragraphe, Carpenter se pose la question: *How were your children born? Naturally ?*

Mais, il y a surtout eu des répercussions de la part de deux des filles de Bugnet, ce que Carpenter a surnommé « poison pen letters » (Soulodre, 2003). D'après elles, Carpenter n'aurait pas saisi la substance du contenu du mot *maudit* de la langue-source et l'aurait utilisé, par conséquent, de manière inexacte dans la langue-cible.

Marthe Bugnet, épouse d'Édouard Beauchamp et Madeleine Bugnet, épouse de Walter Berglund, ont été absolument ahuries par la traduction de *maudit cheval* (Bugnet, 1935, p.128) à *GODDAMNED horse* (Carpenter, 1976, p.91). Mortifiées, elles pensaient que leur père avait perdu sa religion. Voici tout d'abord un extrait de la lettre de Marthe Beauchamp, la cinquième de ses dix enfants, envoyée à Carpenter datée du 16 mars 1977, Redwater, Alberta:

I have the book *The Forest*, A book that none of us, Not even my Father had seen till it came out in print on the Market. I wish you had sent a Copy of the story to my Father to correct before Printing of Book. Like all others have done. He couldn't have read it, But we could have, read it to him, you probably didn't want us to see it, It would have been to your benefit. [...] A Novel with Profanity presumably written by Georges Bugnet (VERY-DOUBT'FUL) (WHY,?) I would like to know why the word dam (maudit) had to have the Word - God added to it. whose idea was that. Never in his own writings, in any language, will any profane or blasphemy words be found, Not in any of his Books, [...] My Father for maudit or dam, in *La Foret*, Its not even a word, I or any of us has ever heard him use in word of mouth, maudit which is English for dam, was used in *La Foret* for one reason only, to show how Roger was loosing some of his Intellectual, Cultural Characteristic which my

Father has never lost, in any of his writings or his own Characteristic, Standard of Integrity. [...] Rita wrote to me saying, (I wish I could meet D.Carpenter I don't like some of the

language he used in the book [...] We all agreed the language was a bit strange and not at all what Granpere used in the French Copy) [...] Where it should have read (dam horse) and no need of using CAPITAL LETTERS, (just dam horse, What could he have? it must be this dam cold weather, then - How the devil do you etc. There was no need to cheapen the book, (Just put what is in the French Book.) [...] We try to teach our children, not to swear I know you do not understand, there is human knowledge then there is the Wisdom and Knowledge which comes from God. you were not doing this for my Father (Money) I was angry, it has abated, realizing you need prayers to change you and stop you doing any more damage to my Father. An awful thing to happen to my poor 98 year old Father [...] He just trusted you. I hope he never finds out.

Marthe P. Beauchamp. Daughter of Monsieur Georges Bugnet and proud of it.¹⁰

Le 28 mars 1977, à Edmonton, l'avant-dernière de ses dix enfants, Madeleine Berglund, écrivait:

My disappointment in your translation of my fathers novel, la forêt, has been so great that it has not been possible to write to you, with any degree of charity, until now.

I will refer specifically to one item on page 91 - wherein the central character is worried about his sick horse. The french slang comes out as a horifying GODDAM in english - in total upper case at that. Why Mr Carpenter?

[...] Almost blind now, he will still attempt to read your translation with a magnifying glass - and I dread the shock this will be to him. You may not understand what I am trying to tell you. You are young. You are catering to a reading audience that is expecting shock and such even in writing, a world materialistic and permissive all the things my father is not. His writing was his

¹⁰ Lettre des archives personnelles de David Carpenter, University Archives, University of Saskatchewan. Même si Bugnet était lui-même très éduqué, ses enfants n'ont fait que la 8^e année, *Panorama littéraire de l'Ouest canadien*, film documentaire, 1993, Cheryl Georget Soulodre. Ce manque d'éducation semblerait expliquer le nombre d'erreurs dans ces lettres.

testimony to the better part of man - and this is what has been debased in your translation.[...]

Only you know your reasons for the choice of vulgarity in this translation. I wonder if you can possibly know the sense of betrayal this leaves with us - and will leave with my father most of all.

Yours Truly
Madeleine Berglund.¹¹

Les paroles *maudit cheval* employées dans la langue populaire donnent beaucoup de saveur à la remontrance fruste de Roger. Mais d'après Carpenter, ces jurons étaient tellement doux qu'il voulait leur donner ce qu'il appelle: « extra whooph visually » (Soulodre, 2003). Par contre, il affirme que s'il était pour refaire la traduction aujourd'hui, il n'aurait pas eu besoin d'avoir recours à cela. Mais à ce moment-là, il était à la merci du texte car il n'avait pas beaucoup de mots qui pouvaient transmettre la colère et le désespoir, et communiquer cette sorte de crise morale. Roger était vraiment furieux que l'un de ses deux chevaux meure; il en avait tellement ras-le-bol qu'il ne pouvait pas tout simplement dire: *blast that horse* ou *darn that horse*. Alors, ajoute-t-il: « I had to come up with a great booming blasphemous GODDAMN and put it in uppercase » (Soulodre, 2003).

Après avoir navigué sur Internet à la recherche du mot *maudit*, j'ai repéré les traductions suivantes telles que: *bestly, blasted, confounded, cursed, damned soul*, mais non *goddamn*. Par la suite, j'ai apprivoisé l'inforoute à la recherche du mot *god-damn*. Les sites qui abritent ce mot écrit de quatre façons différentes, *Goddamn, goddamn, God-damn, et goddam*, m'ont permis d'accéder à de nombreux dictionnaires informatisés. Dans les neuf sources hypertextualisées que j'ai consultées¹², le mot *goddamn* peut être employé de plusieurs façons: pour renforcer une idée exprimée, pour être employé comme pur juron: *Oh, goddamn* ou encore comme juron de façon informelle: *He's a goddamned fool*. Le mot, employé pour donner de l'importance à ce qu'on dit ou pour exprimer de la tristesse, est aussi considéré offensant par certaines

¹¹ Lettre des archives personnelles de David Carpenter, University Archives, University of Saskatchewan.

¹² <http://dico.isc.cnrs.fr>; www.macquariedictionary.com; Thesaurus; WordNet 2.0 Vocabulary Helper; <http://dictionary.cambridge.org>; www.infoplease.com; <http://dictionary.reference.com>; Merriam Webster Online; HyperDic.

gens. Ailleurs, le mot est utilisé pour mettre l'accent sur ce qu'on veut dire, ou comme exclamation d'un vif sentiment, surtout d'aversion ou d'irritation ou encore pour exprimer un grand mécontentement, la fureur ou la surprise. De façon intéressante, le dictionnaire Merriam-Webster est le seul à indiquer qu'on retrouve le mot *goddamn* souvent en majuscules comme l'a fait Carpenter et c'est aussi la seule source sur Internet qui indique que le mot *goddamn* date de 1640.

Les obstacles linguistiques remontent à plusieurs décennies. Selon Mounin,

Dans l'armée des écrivains, nous autres traducteurs nous sommes la piétaille ; dans le personnel de l'édition, nous sommes la doublure interchangeable, le besogneux presque anonyme. ... Il faut ajouter que nous sommes, comme tout prolétariat, coincés entre l'offre et la demande, et coincés une deuxième fois entre la qualité et le rendement. [...] Nous nous efforçons tout de même, comme nous pouvons, d'améliorer notre métier, et de temps en temps, pour nous encourager ou nous consoler, nous allumons un cierge devant l'effigie de nos saints patrons [...] qui nous ont prouvé l'existence du miracle. [...] La linguistique vous apprend ce qu'un vieux professeur d'anglais enseignait avant tout aux grands commençants, comme disent les universitaires: en anglais la pensée ne court pas sur les mêmes rails qu'en français. [...] (Mounin, 1963, vii, viii, ix).

En dépit du fait qu'il faut des années d'expérience à un traducteur pour déceler les nuances d'un ouvrage en langue étrangère et les rendre avec justesse dans la langue maternelle, E.K. Brown exprime bien ce que nous ressentons tous même aujourd'hui: « [*La Forêt*] is a great and tragic book » (Bugnet, Carpenter, 1976, arrière-couverture). « *The Forest* is also a great and tragic book. [...] I can only say it is a blessing the series includes this particular novel, as it is one of the most touching and sensitive Canadian novels I have read » (N.L.R., 1977, p.18).

Somme toute, le rapport entre Bugnet et Carpenter a été « une expérience très positive dans chacune de nos vies. Bugnet était un excellent conteur et un homme charmant » (Soulodre, 2003).¹³ Carpenter est même venu

¹³ Lettres de Bugnet à Carpenter: Legal April 10, 1972; Legal April 18, 1972; Legal August 2, 1972; Legal December 6, 1972; Legal December 16, 1972; Legal January 7,

REDECOUVRONS *THE FOREST*

à Legal rendre visite à Bugnet le jour de Noël en 1976.¹⁴ Enfin, Bugnet a aimé le fait que Carpenter soit complètement dévoué à son ouvrage *La forêt*, ce qu'aucun d'entre nous ne pourrait nier.

1973; Legal January 25, 1973; Legal February 12, 1973; Legal May 10, 1973; Legal August 21, 1973; Legal September 17, 1973; Legal November 3, 1973 ; (Legal n'est pas mentionné ici) November 1973; Legal February 10, 1974; Legal February 20, 1974; Legal July 27, 1974; (Legal n'est pas mentionné ici) October 24, 1974; Legal April 21, 1975.

¹⁴ Peut-être que la déception envers la traduction s'était apaisée car dans la lettre de Marthe Beauchamp à Carpenter, datée du 24 janvier 1977, dans les archives personnelles de Carpenter, on lit: « [...] First I must thank you for coming in person on Xmas Day to see my father. [...] »

BIBLIOGRAPHIE

Archives personnelles de David Carpenter, University Archives, University of Saskatchewan.

BUGNET, Georges (1935) *La forêt*, Montréal: les Editions du Totem, 239 p.

BUGNET, Georges (1993) *La forêt*, Éditions TYPO, 212 p.

BUGNET, Georges translated by CARPENTER, David (1976) *The Forest*, Montreal, Harvest House Ltd., 168 p.

_____ BROWN, E.K. (1976), arrière-couverture de BUGNET, Georges translated by CARPENTER, David, *The Forest*

KIRLEY, Kevin J. (1977) « The Forest by Georges Bugnet », *The Chelsea Journal*, Volume 3, Number 5, September/October 1977, p.253.

LEE, Lila D. (1977) « Translator », in Letters to The Journal, *Edmonton Journal*, Thursday, November 3, 1977, p.5.

MOUNIN, Georges (1963) *Les problèmes théoriques de la traduction*, Paris, Editions Gallimard, 296 p.

N.L.R. (1977) « Forest impressive in Any Language », in Accent on Books, *Saskatoon Star Phoenix*, May 27, 1977, p.18.

SILVESTER, Reg (1977) « Prairie Bondage », *We West Review III*, #3, November 1977, p.4.

RE-MEMBERING : THE TREATMENT OF TIME IN MARGARET ATWOOD'S *THE EDIBLE WOMAN* AND *CAT'S EYE*

Alexandra WOLBERT
Université d'Orléans

To highlight the structure of Margaret Atwood's *The Edible Woman* and *Cat's Eye*, the study of the personal pronouns and the tenses used in the narratives is relevant because it enhances Marian's self-division and split identity and her will to be active and to come to terms with her strange behaviour and altered perception. The embedded and embedding stories in *Cat's Eye* with the shifts in focalization and the use of the present tense show that Elaine Risley has succeeded in "bend[ing] time" to reconstruct her life.

Afin de déterminer la structure des deux romans de Margaret Atwood, *The Edible Woman* et *Cat's Eye*, il est intéressant de prendre en compte l'utilisation spécifique des pronoms personnels et du temps du récit pour mettre au premier plan la division identitaire de Marian et sa volonté de comprendre son comportement anormal et sa perception biaisée des événements qui affectent sa vie. Les histoires enchâssées et enchâssantes dans *Cat's Eye* et l'utilisation du présent de l'indicatif montrent que Elaine Risley a réussi à faire le lien entre son présent et son passé pour reconstruire l'itinéraire de sa vie.

The story of *CE* revolves around a retrospective exhibit of Elaine Risley's paintings in Toronto, the place where she spent her childhood. Her journey to this place is fraught with memories and it makes her past come to life again. At the time of the preparations before the opening, Elaine remembers the edenic time she spent up north, the time she played happily with her girlfriends Carol Campbell, Grace Smeath and Cordelia and especially the time her best friends became her worst tormentors, turning her into a scapegoat and abandoning her in a ravine where she nearly died. After this traumatic event, she repressed the painful memory of her victimization. The way she found strength to resist her tormentors was to have her blue cat's eye with her. According to her, the marble's magic power strengthened her and at the time of her father's death, when she found it in her purse, she finally saw "her life entire" springing into life again with all her repressed memories. After this climactic event that shed a new light on her life and past, she could see things differently and present them in her paintings and in her critical analysis of her paintings at the Retrospective, which finally takes place at the end of the novel. Critic Sharon Rose Wilson writes about *CE*:

Atwood again portrays a symbolically dismembered character capable of fairy-tale metamorphosis. In this case, the

metamorphosis affects not only vision and the self but conceptions of time and art¹.

In *EW* Marian MacAlpin is experiencing an identity crisis at a time when she has to make crucial decisions for her life. Her crisis is rendered through the fragmentation of the structure, the shifts in point of view, and the symbolical use of the calendar.

The illustrated calendar in *EW* will be the starting point of this analysis as it provides a reliable visual standard against which other distortions can be measured, then the particular status of chapter 12 will be taken into account to come to terms with the structure of the narrative because it enhances Marian's metamorphosis. Then, the role of the embedded and the embedding stories in *CE* will be dealt with, with a view to enhancing the process of self construction, a process which is simultaneously Elaine's and the novel's.

Margaret Atwood chooses to introduce time in *EW* with the calendar on the kitchen wall that has "a picture of a little girl in an old-fashioned dress sitting on a swing with a basket of cherries and a white puppy" (*EW*, 86). On this calendar, Ainsley counts her ovulation period in order to delineate the time of her fertility and the right moment for sexual intercourse with Len. Ainsley is like "a general plotting a major campaign" (*EW*, 87), "figuring out [her] strategy" (*EW*, 86). In fact, the calendar has a programmatic function destined to herald the future: she imagines her future new-born will be like the girl on the calendar. She nourishes her imagination with sentimental clichés.

Marian cooking her egg is equally symbolic at this stage. Indeed the egg is the very symbol of fecundity and the fact that it was not done perfectly the first time she cooked it, is like Ainsley's waiting for another month, because if she had sexual intercourse the following day, the possibility of getting pregnant would probably not be sufficiently high. Moreover this scene recalls another one, especially when Marian is at work and draws symbols. Indeed, some words used in the first chapter of the second part of the novel are reminiscent of the vocabulary used here. In the passage, Marian "[draws] an arrow with many intricate feathers, then a cross-hatch of intersecting lines" (*EW*, 109), "a small spider in one corner of the maze of lines" (*EW*, 110), and "a row of moons across her page; crescent moons, full moons, then crescent moons pointing the

¹ Sharon Rose WILSON, *Margaret Atwood's Fairy-tale sexual politics*, Jackson: University of Mississippi, Press 1993, 295.

other way, then nothing: a black moon. For good measure she [draws] a star inside one of the crescents" (*EW*, 112). It calls to mind the "little arrows and dotted lines" and the "X at the point of conjunction" that Marian asks Ainsley to draw (*EW*, 87) and the "cryptic marks" Ainsley is making on the calendar with "the black numbers in their ordered rows" (*EW*, 86). The spider recalls Ainsley because after mating the female spider eats the male, like Ainsley who uses Len only for reproductive purposes. The moon is the symbol of the femininity that Ainsley wants to achieve through childbearing, whereas Marian draws a black moon, thus rejecting her femininity.

The idea of cycle and the cyclical conception of time is inscribed very deeply in *EW* since Ainsley envisages time in terms of the regularity of her menstrual cycle. In opposition with Ainsley's and enhanced through this opposition, Marian's conception of time is subjected to a process of distortion, as expressed in the following sentences "time seemed to have shifted into slow-motion" (*EW*, 49), or "then after what seemed hours" (*EW*, 49), or "they walked for what seemed hours" (*EW*, 256). She often does not know what time it is, for instance she says "it must be very late" (*EW*, 256), or "I wonder what time it is" (*EW*, 270), or "At this hour though (what hour was it?)" (*EW*, 80), and "Friday seems a long time ago" (*EW*, 104). When it comes to time and schedules, Marian cannot be relied upon and she is never quite sure about dates: "she was due to leave for home in another two weeks, the day after a party Peter was going to give, and two, or was it three, weeks after that she would be married" (*EW*, 188).

As evidenced by her conception of time, Marian is suffering from self-division and her perceptions of herself and others are altered: her vision is equally distorted. The structure of the novel eloquently tells us about her split identity. In part one, Marian uses "I" whereas in part two the personal pronoun "she" refers to herself. This split voice conveys a sense of self-alienation and the events that occur in the second part reveal her paranoia; the hunting imagery, the images of metamorphosis, and the food metaphor reveal her state of crisis and the climax of her food related disease. Pamela S. Bromberg notes that in the first section "Marian begins the novel as a subject self" but in the second part she is "defined as other and object. Expressed by her loss of narrative authority, Marian's escalating loss of self is accompanied by an

increasing loss of appetite”². In part three, Marian regains a unified perception of herself. For Elspeth Cameron anorexia nervosa is a key to understand the structure of *EW*:

Its simple structure is based on the three stages of the illness: Part One showing the background causes of cultural, familial, and temperamental predisposition; Part Two switching into the third person to illustrate the mind/body split that accompanies the onset of actual diet-restriction; and Part Three, back in the first person singular, dramatizing the spontaneous resolution of the illness. The structure is intentionally circular³.

However, Coral Ann Howells does not share this opinion:

Though Marian suffers from the visual and cognitive distortions which characterise semi-starvation, most of the usual symptoms of anorexia are absent. She has no phobic fear of fat and she suffers no weight loss⁴.

From a stylistic perspective rather than a psychoanalytical one, the novel should be envisaged as a first person point of view novel, even in the second part when there is a shift from “I” to “she”. Indeed, this shift results in internal focalization which provides us with privileged access to the character’s mind and allows us to see things from the character’s angle of vision. To use Genette’s terminology, in *EW* the reader is confronted throughout with an autodiegetic narrator – a first person narrator who tells her own story – who therefore has restricted knowledge and a limited view, and whose perceptions are altered by her inner psychic disturbances.

What is stylistically striking is that the whole narrative is conducted in the past tense, except for the last chapter of Part One written in the present tense. Unlike Part One and Two which are characterized by a sense of

² Kathryn VANSPANCKEREN and Jan Garden CASTRO (ed.), *Margaret Atwood: Vision and Forms*, Carbondale and Edwardsville: Southern Illinois University Press, 1988, 15.

³ Elspeth CAMERON, “Famininity, or Parody of Autonomy: Anorexia Nervosa and *The Edible Woman*” in *Journal of Canadian Studies – Revue d’études Canadiennes*, Summer 1985, vol. 20, no 2, 45-69.

⁴ Coral Ann HOWELLS, *Margaret Atwood*, Basingstoke : MacMillan Press, 1996, 46.

THE TREATMENT OF TIME IN MARGARET ATWOOD

motionlessness and passivity, chapter twelve in Part One and the whole of Part Three focus on activity and change. The use of the present tense in the narrative is quite odd. Sherrill Grace is confused by this present tense, as proved by the following questions:

If her “true personality” and her subconscious endorse her decision to marry, why does the narrative shift into an alienated third person past in part II and back to a first person past in part III? Furthermore, how does the present voice in this chapter connect, temporally, with the remaining two parts of the book where events develop chronologically over the next few months? Why has Atwood used a first person present voice at all here? Possibly Marian has become “unstuck in time”⁵.

The present tense draws a gap in the narrative and strangely enough, Marian seems to be in control of herself in this chapter, which is in opposition with what happens in Part Two. I think that this chapter is mostly Marian’s meditative pause about her deeds and her future way of living. Her behaviour announces Duncan’s comments at the end of the novel. Marian seems reasonable when she declares:

It was my subconscious getting ahead of my conscious self, and the subconscious has its own logic. The way I went about doing things may have been a little inconsistent with my true personality, but are the results that inconsistent?

or else “Peter is an ideal choice when you come to think of it” (*EW*, 104), or “Maybe it was a kind of lapse, a blank in the ego, like amnesia” (*EW*, 106). These sentences act as a warning to the readers who are made aware of Marian’s way of distorting reality and her unreliability as the narrator of her own life. For instance, she focuses on the idea of cleaning everything, and on throwing away her dolls but we understand that she has not done anything of what she intended to do. Indeed, the dolls reappear later in the text, which proves that she did not do what she said she would and clearly indicts her as a narrator who cannot be relied upon.

⁵ Sherrill GRACE, *Violent Duality, a Study of Margaret Atwood*, Montreal: Véhicule Press, 1980, 89.

In fact chapter twelve only deals with her good resolutions and not with their actualisation. In Part Three she puts into practice the resolutions she made in chapter twelve, thus recovering a sense of identity. In fact, it is as if chapter twelve worked as a conclusion foreshadowing what is to come. Indeed, she states that: “[her position and Ainsley’s] have shifted in some way [she hasn’t] yet assessed, and [she] know[s] [she] would find it difficult to talk with her” (*EW*, 104). In fact, in the end Ainsley is the one who is going to get married whereas she disapproved of marriage at the beginning of the novel, and Marian becomes independent, like Ainsley, at the end of a comedy of manners, which might be considered as an anti-comedy or a wry satire in which the wrong couple gets married.

Thus, the chapter written in the present tense deals with Marian’s recognition of her erratic behaviour. In a way this chapter could have been the end of the novel and the return for Marian to a “normal” world that may be why it is written in the present. We are under the impression that the narrator, writing about her story, made a pause in the narrative to express the point of view that she acquired after Duncan had given his sensible opinion at the end of the novel. The chapter underlines what she should have done and continued to think if the novel had ended as a straight comedy. Its role is to highlight a kind of normalcy, or normative moral, such as we could have found at the end of a fable. Up to a point, we can say that *EW* has some similarities with this genre, or with the apologue. Indeed, in this narrative, even though the actors are not objects or animals, yet they are compared with them. As in the traditional fable in which animal behaviour reflects on the follies of human beings, in *EW* characters are compared with animals to expose the destructive power of a consumer society.

Circularity is also present throughout the novel and constitutes an anchoring in the world of sanity: the circle is a dominant figure in objects like the washing machine or the ring, which works as a talisman, according to Marian. It enables her to cling to her sense of integrity, in the same way Elaine does, in *CE*, when using her blue cat’s eye as a kind of protection which permits her to cope with the situation.

Whereas in *EW* Marian tells her story chronologically, in *CE* the structure follows another pattern. The story is a first person narrative, with an autodiegetic narrator who uses internal focalization. The book is composed of fifteen parts, whose titles are references to the narrator’s paintings, except for the last one entitled “Bridge” – which is not actually a title but a reference to

the previous part and the painting “Unified Field Theory” – and the first part, “Iron Lung”, which creates a kind of frame for the narrative. The first chapter deals with time and reads: “If you can bend space you can bend time also, and if you knew enough and could move faster than light you could travel backwards in time and exist in two places at once” (*CE*, 3). This sentence could be the motto for the novel and helps to highlight its structure. Indeed, the tense used throughout the narrative is the present, whereas there are many analepses, that is to say incursions into the past, and one could expect the past tense. It is as if Elaine lived in the past and in the present.

The structure of *CE* revolves on the one hand around the embedded story, which expresses all her memories and represents most of the novel, and on the other hand around the embedding story, which presents the various steps taken by Elaine as a middle-aged successful woman artist coming back to Toronto for a Retrospective on her works exhibited in a fashionable Gallery. The embedding story tells about her stay in Toronto with all the preparations for the Retrospective, her interview, her wanderings through the Shopping Centre, and streets of Toronto, her dinner with her ex-husband Jon, and the Retrospective itself. In fact the embedding story appears in the first chapter of each part, and throughout the last part. According to Gérard Genette’s definition of the types of temporal relations in *Figures III*, this embedding story seems to be simultaneous narration: the narration and the actions being simultaneous. We are even granted access to Elaine’s mind and thoughts through her interior monologues. The readers follow Elaine’s stream of consciousness, her associations of ideas and questioning through the narrated monologue that follows, when she is sitting at the espresso counter, thinking about her mother: “What would I have done if I had been my mother? She must have realized what was happening to me, or that something was” (*CE*, 150). In the embedding story the narrator Elaine Risley gives some hints about some events she later develops in the embedded story: suspense arises because the revelation is postponed. For example, thanks to Elaine’s conversation with Jon, we know that she once had a fit of madness and had to be driven to the hospital (*CE*, 267); we get the detailed description of the event only a hundred pages afterwards (*CE*, 373). The embedding story points in the direction of what happened in the past, and which is described later in the course of the narrative, thus creating mirroring effects of *mise en abyme*. The time-flow of the narrative is broken by the embedding story: the readers are plunged into Elaine’s past so that they forget about the climactic event of the story, that is to say the painter’s Retrospective. Eleonora Rao rightly asserts that:

Her return to Toronto occurs not only in space but also in time, since her mind is completely taken over by the tyrannical and sometimes obsessive memories of her early life in the city which she now visits as almost a stranger.

The juxtapositions of episodes from Elaine's childhood and her stay in Toronto fracture the actual chronological order of events. The past becomes a vivid image. It is no longer pure recollection, but blends with the present. The effect is one of simultaneous relevance: sequence is transposed into coexistence that is into a series of present moments⁶.

Nevertheless what differentiates the embedded story told in the present tense from the present-tense embedding story is the difference in focalizer. Indeed, during episodes relating to the past the story is told mainly from the point of view of Elaine as a child whereas during the Retrospective we get the point of view of the mature successful middle-aged Elaine Risley. According to Chinmoy Banerjee the voice remembering the past is almost toneless, like an inner voice marking the rising of memory to consciousness⁷.

What is striking is that in this fictional autobiography, the reliability of the narrator is always challenged. Indeed, at times Elaine writes that she cannot remember the things that she has already mentioned to the readers a few pages before, creating doubt in the readers' mind and questioning the narrator's reliability. For instance, Elaine claims: "I know I don't like the thought of Mrs. Smeath, but I've forgotten why" (*CE*, 200), whereas a pages before she has written:

I stand there on the top step, frozen with hate. What I hate is not Grace or even Cordelia. I can't go as far as that. I hate Mrs. Smeath because what I thought was a secret, something going on among girls, among children, is not one [...]. She thinks it serves me right (*CE*, 180).

Similarly she says "I don't remember holes" (*CE*, 252), whereas we know that her friends had put Elaine in a hole Cordelia had dug. The middle-

⁶ Eleonora, RAO, *Strategies for Identities: the Fiction of Margaret Atwood*, New York: Peter Lang, 1993, 107-8.

⁷ Chinmoy BANERJEE, "Atwood's Time: Hiding Art in *Cat's Eye*" in *Modern Fiction Studies*, Winter 1990, vol. 36, no. 4, 513-22.

THE TREATMENT OF TIME IN MARGARET ATWOOD

aged Elaine knows about the diseases of the memory, as expressed by the opening of Chapter 47. Nevertheless in defining such disease, she forgets to talk about repression of memory and it is this particular case that is interesting concerning Elaine. Indeed, she repressed unbearable memories. As she says:

Time is missing.

Nobody mentions anything about this missing time, except my mother. Once in a while she says, "That bad time you had", and I am puzzled. What is she talking about? I find these references to bad times vaguely threatening, vaguely insulting (*CE*, 201).

Repression is obvious: "I don't want to remember. The past has become discontinuous, like stones skipped across water, like postcards: I catch an image of myself, a dark blank, an image, a blank" (*CE*, 302). This sentence expresses the empty periods of time in Elaine's past, which are in fact the events that she repressed; she is aware of the work of her unconscious when she says: "I've forgotten things, I've forgotten that I've forgotten them" (*CE*, 200): here we have the judgement of the grown up Elaine on her childhood, her gaps and omissions. In fact, she gets her memory back when she is looking with her mother into the steamer trunk. She takes out her blue cat's eye: "I look into it, and see my life entire" (*CE*, 298). This is the revelation, the moment of epiphany in the novel which enables her to paint all her repressed past experiences onto her canvas which are exhibited on the west wall of the art gallery. Coral Ann Howells argues that "It is her return to her home town for this exhibition which provides the stimulus for her curiously doubled narrative with its "discursive" memoir version and its "figural" version presented through her paintings"⁸.

CE can be considered as a *kunstlerroman* because it is an apprenticeship novel in which the heroine, Elaine Riskey, is an artist struggling to find identity and recognition as can be seen through her learning and evolution in painting, and her various exhibitions. Most of the novel deals with Elaine's experiences and crises: the emphasis is drawn on the early years and their impact on her behaviour, showing her development from childhood to adulthood. Thus the novel is undeniably a *bildungsroman*. Yet Sherrill Grace argues: "Nothing in Elaine's past leads into or explains her present and her future, because her past

⁸ Coral Ann HOWELLS, *Margaret Atwood*, Basingstoke, London: MacMillan Press, 1996, 149.

coexists in her present”⁹. Nathalie Cooke sees *CE* as a kind of “fictive confessions”. According to her, narrative reliability which functions as confessional communication develops some of the signals of the confessional dynamic: for example, the narrator who communicates intimate details which are somehow shameful creates a context of intimacy for communication, and openly shows her powerlessness or unreliability¹⁰, as Elaine demonstrates when she tells us that she has forgotten certain things. The structure of *CE* with its incipit about time and memories, the embedding story that tells about present events, and the embedded stories which in fact are analepses seen from various angles – from Elaine as a little girl, as an adolescent, as grown up and the mature painter who has seen her life entire – all enhance the notion of time as the crucial element in the novel.

To conclude, the calendar is employed by Ainsley to emphasize the cyclic, ordered and recurrent pattern of women’s life. By contrast, Marian’s sense of time exhibits pathological distortions and the structure of the novel reveals her self-division, split identity, self-alienation, and duplicity. Time is equally at the core of *CE* but the visual emblem which encapsulates Atwood’s philosophy of time is no longer the illustrated calendar. In *CE*, Atwood uses the exhibition in a gallery of a painter’s work, taking advantage of the principle of retrospective to reconcile the notions of fragmentation and continuity. Even if the embedding story shows what is present and the embedded story what is past, the extended use of the present tense in the novel suggests the blending of the frontiers of time. To quote Sharon Rose Wilson:

Atwood withholds the scene where Elaine “sees her life entire” almost until the end of the novel and restructures Elaine’s life and memory as she self-consciously fragments conventional notions of both the novel and time¹¹.

We may think that what is most important in the novel is the cruelty and victimization Elaine encountered in her childhood, but the very structure of *CE* proves that what matters is the description of the paintings as a restructuration

⁹ Colin NICHOLSON (ed.), *Margaret Atwood: Writing and Subjectivity, New Critical Essays*, London: MacMillan Press, 1994, 201.

¹⁰ Lorraine M. YORK (ed.), *Various Atwoods: Essays on Later Poems, Short Fiction, and Novels*, Concord: Anansi, 1995, 208-10.

¹¹ Robert L. ROSS (ed.), *International Literature in English: Essays on the Major Writers*, New York and London: Garland, 1991, 228.

THE TREATMENT OF TIME IN MARGARET ATWOOD

of Elaine's life. Indeed, the different parts of the novel are given titles that are references to Elaine's pictures. On top of that some paintings are scattered through the text as if by bits and pieces, but at the end of the novel, the climax is reached with the Retrospective and the description of the paintings together, which constitutes an integral display. Descriptions become entities themselves because they form entire chapters. When Elaine wanders in the art gallery, describing her work, she re-composes her life, she re-composes herself and self-reflexively reminds us that the artistic process, the literary process and the pictorial one, are ways of re-membering.

Bibliography

Chinmoy BANERJEE, "Atwood's Time: Hiding Art in *Cat's Eye*" in *Modern Fiction Studies*, Winter 1990, vol. 36, no. 4, 513-22.

Elsbeth CAMERON, "Famininity, or Parody of Autonomy: Anorexia Nervosa and *The Edible Woman*" in *Journal of Canadian Studies – Revue d'Etudes Canadiennes*, Summer 1985, vol. 20, no 2, 45-69.

Sherrill GRACE, *Violent Duality, a Study of Margaret Atwood*, Montreal: Véhicule Press, 1980.

Coral Ann HOWELLS, *Margaret Atwood*, Basingstoke : MacMillan Press, 1996.

Colin NICHOLSON (ed.), *Margaret Atwood: Writing and Subjectivity, New Critical Essays*, London: MacMillan Press, 1994.

Eleonora, RAO, *Strategies for Identities: the Fiction of Margaret Atwood*, New York: Peter Lang, 1993.

Robert L. ROSS (ed.), *International Literature in English: Essays on the Major Writers*, New York and London: Garland, 1991.

Kathryn VANSPANCKEREN and Jan Garden CASTRO (ed.), *Margaret Atwood: Vision and Forms*, Carbondale and Edwardsville: Southern Illinois University Press, 1988.

Sharon Rose WILSON, *Margaret Atwood's Fairy-Tale Sexual Politics*, Jackson: University of Mississippi Press, 1993.

Lorraine M. YORK (ed.), *Various Atwoods: Essays on Later Poems, Short Fiction, and Novels*, Concord: Anansi, 1995.

DE LA DEFIGURATION¹ DU LANGAGE A LA PAROLE DESŒUVREE : PARCOURS POETIQUES DANS L'ECRITURE DE CLAUDE GAUVREAU ET DE PAUL- MARIE LAPOINTE

Fabiola BALDO
Université de Padoue

L'écriture poétique de Claude Gauvreau et de Paul-Marie Lapointe conteste, de façon systématique, la légitimité du langage. Gauvreau, fidèle à l'esprit du manifeste *Refus global*, crée une langue *éclatée*, où les bribes syllabiques, les combinaisons phonématiques réalisent une *turbulence verbale*, qui empêche l'accomplissement du sens en figure. Paul-Marie Lapointe poursuit le travail sur la langue en jouant avec et par les mots, en les *ouvrant*, inventant un rythme qui *vide* le mot, bâtit une parole désœuvrée et réalise une écriture poétique qui se produit comme "excédant" le signe. L'aventure poétique vise à garder la *trace* de "l'avoir lieu du langage", comme legs d'une mémoire se réalisant dans l'immanence de l'écriture.

The poetic works by Claude Gauvreau and Paul-Marie Lapointe firmly object, in a systematic way, to language legitimacy. Gauvreau while faithful to the essence of the manifesto *Refus global*, he creates a *blown up* language in which fragments of syllables and phonetic associations create a *verbal turmoil* whose meaning with difficulties approaches the image. Paul-Marie Lapointe keeps working on the language, while playing through and with words by *opening them*, he invents a rhythm which empties, the world and builds up a somehow passive word and so he manages to develop a creative and poetical speech, which "goes beyond" graphical elements. The poetical adventure tends to preserve the *trace* in the *taking place* of the language, as memory which exists because of the immanence of graphic elements.

« La Poésie ne rythmera plus l'action ; elle sera *en avant*² ». Cette expression, prophétisée par Arthur Rimbaud, peut bien traduire le rôle de la poésie dans le milieu des avant-gardes au Québec, où l'Automatisme, jouant un rôle déterminant, innerve la mise en question des valeurs et des hiérarchies traditionnelles, par la provocation systématique, la pratique du blasphème, la mise en valeur de la folie, la réflexion sur le sens et la fonction de l'art et de la création.

¹ Cf. Évelyne Grossman, *LA DÉFIGURATION Artaud-Beckett-Michaux*, Les Éditions de Minuit, 2004.

² A. Rimbaud, Lettre à Paul Démeny, cité par François Noudelmann, *Avant-gardes et modernité*, Hachette, 2000, p. 29.

Dans les années de l'après-guerre, la découverte du surréalisme et de ses acquis théoriques, faite par Claude Gauvreau³ et par les artistes montréalais rassemblés autour du peintre Paul-Émile Borduas (1905-1960), fut très significative. Elle représentait "l'ouverture" entre le social et le culturel, en se ménageant un espace indéfini, qui appelait une nouvelle création. Elle offrait aussi la voie pour s'opposer aux idéologies figées et aux institutions québécoises dans leur ensemble, représentées alors par le régime politique de Maurice Duplessis (au pouvoir de 1944 jusqu'à 1959), Premier ministre conservateur et autoritaire, considéré comme l'incarnation de l'immobilisme. Le manifeste des Automatistes québécois, *Refus global*, publié en 1948 sous l'égide de Borduas, portait à l'expression tout le travail d'invention d'une autonomie culturelle et politique.

C'est dans ce manifeste que Gauvreau publie, semble-t-il pour la première fois, trois textes inquiétants qu'il qualifiait d' "objets", dans une tentative de prise de conscience de sa pensée créatrice.

Les activités de théoricien, de polémiste, de défenseur de l'automatisme et de signataire du manifeste *Refus global* sont constamment présentes dans les écrits de Gauvreau, comme en intertexte. À ce propos la critique a raison de souligner le lien profond entre ses œuvres et le manifeste, en remarquant le fait qu'on ne peut vraiment dissocier, par exemple, *Étal mixte* de *Refus global*, car il en apparaît comme la contrepartie lyrique.⁴

³Né à Montréal en 1925, écrivain, dramaturge et poète, il est l'un des signataires du manifeste automatiste québécois, *Refus global*. Il séjourne à quelques reprises dans un hôpital psychiatrique. En 1971 il met fin tragiquement à sa vie "hantée" par la présence de la femme aimée, l'artiste Muriel Guilbault, héroïne de son roman, *Beauté baroque* et caractérisée par un destin de solitude, où "génie" et "folie" se côtoient. Les *Œuvres Créatrices Complètes*, publiées posthumes en 1971, recueillent sa vaste production : *Les Entrailles* (1947), *Le Vampire et la Nymphomane* (1949), *Étal mixte (1950-1951)*, *Cinq Ouïes* (1952-1961), *Beauté baroque* (1952), *L'Asile de la pureté* (1953), *Brochuges* (1954), *La Charge de l'original épormyable*, (1956), *Le Rose enfer des animaux* (1958), *Faisceaux d'épingles de verre* (1970), *Poèmes de détention* (1961), *Automatisme à quatre voix* (1961), *L'imagination règne* (1963-1967), *L'Étalon fait de l'équitation* (1965), *Les Boucliers mégalomanes* (1965-1967), *La Reprise* (1958-1967), *Les Oranges sont vertes* (1958-1970), *Jappements à la lune* (1968-1970). Gauvreau crée par son travail sur le langage un "royaume", où il assigne à l'écriture le but « ... d'extérioriser, de concrétiser le désir », visant essentiellement à la libération de l'homme.

⁴ Cf. Marcel Bélanger, *La lettre contre l'esprit ou quelques points de repères sur la poésie de Claude Gauvreau*, dans "Études Littéraires", vol. V, n.3, décembre 1972.

Bien plus, l'art est toute la vie pour Claude Gauvreau. Chez lui, l'écriture est commandée par la *rigueur*, c'est-à-dire l'accord entre le *désir* et la *volonté*. « L'authenticité créatrice [permet d'atteindre] l'imprévisible [qui] est l'inimitable⁵ ».

Gauvreau suit les lignes directrices tracées par Borduas dans sa définition de "l'automatisme surrationnel", qui est revendiqué comme une expression propre aux artistes québécois et comme une étape d'évolution successive, que n'avait pas atteinte le surréalisme français :

Écriture plastique non-préconçue. Une forme en appelle une autre jusqu'au sentiment de l'unité, ou de l'impossibilité d'aller plus loin sans destruction⁶...

Et Gauvreau est allé jusqu'à "déconstruire" la langue, pour arriver au point ultime où « le matériau langagier serait absolument isomorphe aux contenus de l'inconscient⁷ ». Sauvage et toujours agressive, tonitruante, souvent bégayante, blasphématoire, caractérisée par des bribes syllabiques et par des passages fréquents de glossolalie⁸, la langue de Gauvreau pratique la déconstruction du monde, du *logos* et la pensée éclate. « Il désorganise le vécu, et les instincts refoulés deviennent littérature⁹ ». Il suggère une nouvelle création, celle du poète qui, de cette façon, se veut Dieu : « Je suis dieu pour mes sourires secrets/et en vérité je suis moi-même¹⁰ » et par l'écriture, en

⁵ Claude Gauvreau, *Lettre à un fantôme*, dans "La Barre du jour", nos 17-20, janv.-août 1969, p. 345.

⁶ P.-É. Borduas, *Commentaires sur des mots courants*, cité par André-G. Bourassa, *Gauvreau et la critique baroque*, dans "Voix et images" III, '77-'78, p. 25.

⁷ J. Fiset, *La représentation de la folie comme thérapie. À propos de Claude Gauvreau*, dans "Voix et images" XVIII, printemps 1993, p. 468.

⁸ La création, parfois pathologique, d'associations syllabiques dépourvues de sens. Par exemple : « Un gazzagiza/gaznoé gouznia/ [...] /Oullguiji/galguija Kremm/tapoçobizau nocopatafinlin. » Cl. Gauvreau, "Berge bergerac d'anisette", *Étal mixte*, dans *Œuvres Créatrices Complètes*, Ottawa, Canada, Éditions Parti pris, Collection "Du Chien d'Or", 1971, p. 227.

⁹ Cécile Cloutier-Wojciechowska, *Claude Gauvreau et l'esthétique surréaliste, Opuscola Aestetica Nostra*. A Volume of Essays on Aesthetics and the Arts in Canada. Edit. by Cécile Cloutier et Calvin Seerveld. Edmonton : Academic Printing and Publ. 1984, p. 140.

¹⁰ Cl. Gauvreau, "Recul", *Poèmes de détention*, dans *Œ. C.C.*, p. 871.

employant l'expression de Godbout, il "vécrit"¹¹. En se proclamant dieu, Gauvreau affirme son affranchissement de toutes contraintes, au nom d'une liberté toujours réclamée farouchement.

Claude Gauvreau *défigure* la langue française ! Il casse l'assujettissement intellectuel à la parole, il dérouté le cours logique de notre pensée par la *défiguration* du langage. Il pratique un procédé, presque systématique, appelant toute force de création, « qui bouleverse les formes stratifiées du sens et les réanime¹² ».

Ce mouvement de "déstabilisation" trouve son application plénière dans le langage *exploréen*¹³, agglomérat de lettres, résultat d'une désarticulation du langage et « produit d'une émotion qui brise tout sur son passage¹⁴».

À la manière de Claude Gauvreau, Paul-Marie Lapointe¹⁵ qui n'a jamais partagé les soucis des Automatistes, crée avec *Le Vierge incendié* une œuvre

¹¹ Gauvreau crée par l'écriture une façon de vie et d'appréhension du réel.

¹² É. Grossman, *Op. cit.*, p. 7.

¹³ Le langage *exploréen* s'exprime dans une poésie non-figurative, émanant d'une pratique appelée par Gauvreau « automatisme inspiré ». L'Automatisme « surrationnel », expression typiquement québécoise, est un automatisme inspiré, car l'émotion y joue un rôle essentiel. Paul-Émile Borduas, chef de file du mouvement automatiste québécois, rejette tous les codes de la figuration au nom d'une authenticité complète de l'expression. Gauvreau suivra dans la poésie la voie empruntée par Borduas dans l'art pictural, poussant jusqu'à « déconstruire » la langue. L'émotion fait éclater les mots et la syllabe devient le noyau de sa poésie, caractérisée par un langage désarticulé qui dissout la forme et l'« ouvre », la déplace, l'anime, lui donnant "de la vie".

¹⁴ Jacques Marchand, *Claude Gauvreau, poète et mythocrate*, VLB Editeur, 1979, p. 219.

¹⁵ Né à Saint-Félicien, dans la région du Lac-Saint-Jean en 1929, écrivain et poète, Paul-Marie Lapointe crée avec *Le Vierge incendié*, Mythra-Mythe 1948, une œuvre caractérisée par une révolte rimbaldienne et qui s'exprime par un foisonnement d'images violentes. C'est à partir de 1960 que sa poésie se lie au langage du jazz. Dans ses « Notes pour une poésie contemporaine » (1962) il soutient : "La forme d'improvisation particulière au jazz — *ad libitum* sur une structure donnée, linéaire et verticale — me paraît devoir exprimer de la façon la plus concrète la forme de la nouvelle poésie." Il définit lui-même cette écriture qu'il pratiquera comme "nouvelle forme de lyrisme". C'est dire qu'il est passé de l'automatisme à l'improvisation, mais aussi d'un langage non préconçu à de nouvelles structures, rythmiques et thématiques. Le poème "Blues" (1965) est une longue composition en vers libres, alternant des

caractérisée par la recherche d'un langage, visant à atteindre l'indicible en tant qu'expression du désir. C'est alors que, poétisé, le signe cesse d'être arbitraire et, par ses multiples combinaisons, il invente un rythme, crée une *turbulence verbale* qui empêche l'aboutissement du sens à la figure. L'écriture poétique fixe dans le signe ce qui est *errance*¹⁶, une *aventure de la lettre* « qui se saisit désormais comme l'autre radical du *logos*, du langage parlé¹⁷ ».

C'est une "colère sacrée" qui donne naissance à la poésie de ce jeune homme de dix-neuf ans, confronté à une atmosphère culturelle étouffante pour la création. Une rage traduite en mots qui devient révolte des mots et qui ne peut se comparer dans la littérature québécoise qu'à l'œuvre de Claude Gauvreau. Comme Gauvreau, Lapointe est déterminé à saborder les règles, les bienséances et l'hypocrisie de la période. « Pour un adolescent qui s'interrogeait sur la nature de la vie, son avenir — remarque-t-il — c'était une période assez noire. J'avais un besoin fondamental de m'interroger sur cette société-là et de voir comment on pouvait devenir un homme dans ce contexte. Pour moi la poésie, *Le vierge incendié*, a été une façon de m'interroger sur la manière d'être libre dans ou hors de cet univers-là¹⁸ ».

cellules ou groupes de vers comme des phrases musicales, constituant des variations sur des thèmes. Ensuite, Lapointe s'est consacré à différentes formes d'écriture expérimentale : jeux formels et graphiques, poésie concrète, écriture aléatoire. Il a publié, entre autres : *Choix de poèmes/Arbres*, l'Hexagone 1960 ; *Pour les âmes*, l'Hexagone, 1964 et « Typo », l'Hexagone, 1993 ; *Le réel absolu*, Poèmes 1948-1965, Prix David 1972 et Prix du Gouverneur général 1972, « Rétrospectives », l'Hexagone, 1971 ; *Tableaux de l'amoureuse*, inspiré par l'œuvre de Gisèle Verreault, sa femme ; *Une, Unique/Art égyptien/Voyage et autres poèmes*, l'Hexagone, 1974 ; *Bouche rouge*, L'obsidienne, 1976 ; *The terror of the snows*, l'Hexagone, 1976 ; *Arbres*, Erta, 1978 ; *Tombeau de René Crevel*, L'obsidienne, 1979 ; *écRituRes*, L'obsidienne, 1980 ; *Le sacre*, l'Hexagone, 1998.

¹⁶ Cf. Georges Préli, *La force du dehors, extériorité, limite et non-pouvoir à partir de Maurice Blanchot*, Encre Éditions Recherches, 1977.

¹⁷ G. Préli, *Op. cit.*, p. 20.

¹⁸ Paul-Marie Lapointe, *En amont de l'élocution. Rencontre avec Paul-Marie Lapointe*, Entrevue par Thierry Bissonnette, dans "Nuit Blanche" n. 71, mai 1998.

Jongleurs de la langue, Gauvreau et Lapointe considèrent le langage comme « jouable ». Le résultat : "la vie des mots, [...] déniée dans la pratique ordinaire, accède à une liberté qui semble marcher à l'avant du monde¹⁹".

La poésie devient alors la manifestation de la substance folle du langage, hors du code. Dans cet "éclatement" verbal, dans cette *mise en lambeaux* des mots, dans ces débris de langue, s'insère et se tresse la jouissance²⁰ poétique qui révèle le monde comme il devrait être, dévoile le possible, exprime l'utopie, se situant dans les marges institutionnelles, dans les plis d'une aventure qui a la saveur d'une immersion dans "les eaux primordiales" de l'existence, d'un retour au *chaos*²¹ originel d'où est sortie la révolte de la génération de *Refus global*.

Gauvreau et Lapointe travaillent en amont de l'oralité, au point de surgissement de la force créatrice qui aboutit à l'écriture. Et par l'approche directe du centre des mots, la parole retrouve son caractère primitif, le pouvoir magique et incantatoire que beaucoup de peuples lui attribuent. On pense alors aux mots de *Refus global* : « place à la magie ! place aux mystères objectifs ! place à l'amour ! place aux nécessités²² » !

Une marque dominante d'agressivité anime l'écriture de Paul-Marie Lapointe et en souligne l'esprit de révolte qui le rattache à l'expérience créative de Claude Gauvreau. Pour les deux poètes on peut parler d'un caractère d'indépendance, bien exprimé dans la pensée d'Yves Bonnefoy, pour qui écrire la poésie consiste essentiellement dans le désir de s'affranchir de l'autorité des systèmes de représentation.

¹⁹ Yves Bonnefoy, *Lieux et destins de l'image. Un cours de poétique au Collège de France 1981-1993*, Éditions du Seuil, 1999, p. 20.

²⁰ Mot entendu dans le sens de co-naître, venir à un monde possible qui s'ouvre jusqu'à se perdre en lui. À ce propos cf. J. Kristeva, *La révolution du langage poétique*, Paris, Seuil, 1974.

²¹ Terme qui n'indique pas "désordre", selon la désignation chrétienne, mais "ouverture", ce que pour Baudelaire peut être défini "le bâillement da la Terre".

²² Cl. Gauvreau, *L'épopée automatiste vue par un cyclope*, dans "La Barre du jour", nos 17-20, janv.-août 1969, p. 74.

d'écriture²⁷ ». Il s'agit d'un langage fondé sur l'expression des désirs en vue de les concrétiser, en les fixant dans des "relations singulières" : « Des Bêtes où mes crânes amoureux caressent une côtelette en haleine/Vivvraffafa léon tonclairr ! [...]/rippa ripa/ripatouille/ribambelle/rippa ripa ripa ripa/ripaille/Neuve Ripaille²⁸ » ! En effet pour le poète Gauvreau :

Le but de l'activité artistique, comme de toutes les démarches humaines conséquentes d'ailleurs, est d'extérioriser, de concrétiser le désir. La possession de la connaissance, la familiarisation de l'inconnu, la création de l'imprévisible, voilà des moteurs qui peuvent servir d'ébranlements à des actes lourds de conséquences. Sans l'existence préalable du désir, de l'impulsion, il est insensé de songer à poser le moindre geste, à réaliser la moindre œuvre²⁹.

La syllabe, noyau de l'écriture poétique de Claude Gauvreau, se présente comme le fondement ultime de sa langue, de son pouvoir d'engendrement comme de sa potentialité de signification. Le langage crée un nouvel espace où peut exister une imagination du mot³⁰ et la langue poétique déploie un libre jeu de relations entre les signes et leurs propriétés consubstantielles dans une syntaxe combinatoire, dont l'ensemble dévoile l'expérience "du dehors". Là, où s'ouvre un espace entre les signes et leurs combinaisons, s'insère le "je poétique" qui se fait *contemplateur*, accédant de cette façon à la plus haute forme de connaissance, parce qu'elle implique *le voir et le comprendre*. D'ailleurs la tâche du poète, comme disait Rainer Marie Rilke, est de rétablir *l'ouvert* et de faire "sauter" ce qui bride la *parole*.

Les textes de Gauvreau se prêtent à une lecture à haute voix, presque à une déclamation, tandis que dans *Le Vierge incendié* de Lapointe le contact du lecteur avec le texte devient le point d'aboutissement de l'écriture. Lapointe montre une attention, presque maniaque, pour la matière verbale dans une lutte

²⁷ Cf. Gauvreau, *Lettre à un fantôme*, dans "La Barre du jour", nos 17-20, janv. août 1969, p. 352.

²⁸ Cf. Gauvreau, "Venitien danger", *Étal mixte*, dans *Œ. C. C.*, p. 223.

²⁹ Cf. Gauvreau, *Lettres à Jean- Isidore Cleuffeu*, dans "Études françaises" VII, 4, p. 375.

³⁰ Cf. Roger Chamberland, *Claude Gauvreau : la libération du regard*, Un. Laval, Québec, CRELIQ, 1986.

charnelle avec les mots, dans une volonté de retrouver les vibrations de la matière sonore et l'expansion de la syllabe dans l'espace de la page. Ce qui en résulte c'est l'idée d'une écriture comme "énigme" du langage, en deçà des mots et très intimement liée à celle de poésie, conçue comme inlassable questionnement d'une *trace*, organisée en mots³¹ et déjà définie par André Breton comme « murmure qui se suffit à lui-même ». Le caractère presque théologique de l'écriture s'accomplit alors dans le *corps* du langage, *hors* des mots reconnus et codifiés, dans le rythme, dans les jeux de sons, dans les souffles syllabiques qui structurent le dynamisme du poème.

Voilà *État mixte* de Claude Gauvreau, foyer de rage, de révolte, d'expérimentations linguistique et poétique. Au-delà du caractère concret du mot *État*, table des marchandises dans les marchés publics, par paronomase le mot est associé à « autel³² », suggérant de cette façon une isotopie du "sacré" qui parcourt le texte. Le premier mot du titre valorise le néologisme donné par la fusion de « *état + mental* », tandis que *mixte*, nous rappelle au début du mot le terme *mental* et dans les dernières lettres il contient et suffit à suggérer l'idée du *texte*, presque à souligner que c'est seulement par l'écriture qui se réalise la *parole* cherchant à devenir la manifestation la plus complète de la liberté. Pour le poète le langage possède en plus une force démiurgique : « Tu crois que je mourrai pauvre/mais j'agnesse la richesse divine de l'exploration exploréenne³³ ». Voilà le caractère le plus marqué de la patte de Gauvreau !

La cible de la révolte de Gauvreau et de Lapointe est la société québécoise dans ses valeurs collectives et dans ses manifestations patentes, essentiellement la culture mise au service des traditions considérées les plus fermées : catholicisme bigot, famille et langue ordinaire.

Gauvreau et Lapointe emploient un langage blasphématoire et scatologique en attaquant le clergé et la famille.

Les textes d'*État mixte* de Gauvreau sont très significatifs à ce propos. Dans « Vénitien danger », par exemple, le poète écrit : « ... un prêtre crossateur/jouait aux boules avec son nez et son phallus. [...] Le prêtre sis/Le décès onctueux des bandeurs hypocrites ! ». Dans « Saint-chrême durci au

³¹ Cf. M.E. Raffi, *André Breton e la scrittura della poesia*, Unipress, 1996.

³² Pierre Popovic, *Retours d'Amérique, Etudes françaises*, 1991, vol.27, n°1, p. 98.

³³ Cl. Gauvreau, "43", *Les Boucliers mégalomanes*, dans *Œ. C. C.*, p. 1245.

soleil », Gauvreau écrit encore : « Purulence familiale, infection du jubé ». Chez «Silex de capricéphale » le poète dit : « Un œil descendu des ans fers du bois debout/ Lorgne Ivre de santé de sang de synagogue stupre I-angg-garr³⁴ ». Au-delà de l'homophonie "ans fers"-enfers, on perçoit le rôle très particulier du poète synthétisé par le verbe "lorgne", qui signifie "regarder, observer de façon particulière " la société, le pouvoir et ceux qui le détiennent et l'attaque au clergé, aux valeurs d'une morale et d'une église figées, est concentrée dans "Un pas is'teur³⁵".

C'est la rage, émotion sans borne, qui éclate ! Gauvreau écrit *Étal mixte* "pendant l'époque la plus agressive de son existence³⁶" : c'est la période du renvoi de Borduas de l'École du Meuble, qui apparaît aux yeux des Automatistes, l'élément d'une répression qui s'annonçait multiforme. C'est encore l'époque des protestations publiques contre la loi du cadenas et contre le matraquage des grévistes de l'Amiante. Cette émotion est employée comme détonateur poétique, elle devient l'étincelle de l'*éclatement verbal*.

À la rage de Gauvreau font écho les attaques de Lapointe : « Un jour qu'on s'empare des livres, on fait un feu de tous les missels, un bûcher pour les cagots de curés. De la fumée, beaucoup de cendre, et peu de canonisations. Route libérée avec Dieu dans le rivage. Mais toute chair se ronge et couvre de ruines l'existence libre. On est enchaîné par son visage un peu repoussant, la peur de satan, et la mort de brique³⁷».

Jouant sur le titre du poème de Lapointe, on décèle plusieurs références thématiques. *Le Vierge incendié* affirme d'abord une condition de pureté originelle, celle du poète fidèle au désir-ybris et l'œuvre devient la mise en scène d'une absence, d'un manque. Mais par l'ambivalence du mot, *Vierge*, c'est aussi la figure de l'Immaculée Conception, représentation d'un legs, celui d'une église réactionnaire, qui enracinée dans le dogme ne peut pas soumettre à la raison tout le poids d'une réalité toujours en quête d'authenticité.

³⁴ Cl. Gauvreau, "Silex de capricéphale ", *Étal mixte*, dans *Œ. C. C.*, p. 213.

³⁵ *Ibid.*

³⁶ Jacques Marchand, *Op.cit.*, p. 223.

³⁷ Paul-Marie Lapointe, *Le Vierge incendié suivi de Nuit du 15 au 26 novembre 1948*, Éditions Typo, 1998, p. 74.

On découvre dans le poème une attention particulière à l'être en tant que féminin, à l'amour, à l'écriture en tant que *qu'obscur désir de la lettre, en tant que son propre ailleurs*, pour rappeler Roland Barthes.

Le poème s'ouvre sur une image redondante liée au titre : « En coup de foudre... » dans un corps incendié, celui du Vierge, tandis que le mouvement insaisissable des alliages des mots et qui rend inintelligible le texte au niveau sémantique suggère, au début du poème, une démarche rapide par l'énoncé « En coup de foudre ». Ici on relève une coïncidence phonique et sémantique, ensuite il y a une détente donnée, au niveau phonique par « la lourdeur d'hier », alors que la répétition de /d/ dans « va défoncer le midi de grenat » crée un "barrage", qui devient "bloc" dans l'allitération du phonème /k/ « des cosaques de pièges secs/ vomissent du carnage ». On se rattache alors à la pensée de Todorov qui affirme : « Le poétique se traduit tantôt par des répétitions et tantôt par des incohérences verbales³⁸ ». Au niveau sémantique « le midi de grenat » renvoie à l'irruption de la violence et au refus, par le verbe "vomissent", là où le verbe vomir manifeste "l'ex-pulsion", le déracinement par une parole qui est niée, « les paroles de chloroforme ». Vomir est aussi un verbe cher à Gauvreau. Il en emploie beaucoup dans son roman *moniste, Beauté Baroque*. Après l'irruption, on éprouve un malaise à habiter un espace vide donné par la lecture des « hippodromes désertés », presque un sentiment de l'exil au sein des mots.

On poursuit la lecture et le texte fourmille, palpite : tout un monde animal et végétal est appelé. Presque dans cet appel, le poète crée. Voilà la recréation qui s'accomplit par le langage !

Dans le poème les vers se succèdent aux paragraphes rectangulaires. Dans ces derniers la ponctuation est souvent faite d'espaces blancs et vise à remarquer des mots-clé, — l'art la mort souffrir —, ou des répétitions, à la fois presque des refrains « deux bouches dans une bouche une bouche en deux bouches³⁹ » ou encore « tout un corps toute une femme tout l'autre corps et le mien les deux miens l'autre celui qui n'est pas le mien et qui est le mien⁴⁰ ». Dans le côtoiement des mots, dans la création des sonorités et du rythme on saisit une jonglerie qu'on peut égaler à la virtuosité instrumentale de la musique jazz, musique qui convient à Lapointe, à partir des années soixante.

³⁸ T. Todorov, *Les genres du discours*, Paris, Seuil, 1978, p.119.

³⁹ *Idem*, p. 53.

⁴⁰ *Idem*, p. 54.

Les espaces blancs manifestent encore le silence qui est bien remarqué par Cécile Cloutier-Wojciechowska, peut-être comme, "parole en creux" ⁴¹. Déjà Mallarmé, dès avant *Un Coup de dés*, avait mis en évidence la fonction poétique du "blanc" dans certains de ses poèmes qui se présentaient sans ponctuation, en remarquant de cette façon qu'"en poésie moderne le vers français [...] : se définit phonologiquement par son nombre mais visuellement par ses marges"⁴².

À la manière d'*Un Coup de dés*, *Le Vierge incendié* de Paul-Marie Lapointe paraît interdire "l'oralisation qui tient au mode de lecture [...] qu'induit sa spatialité"⁴³. L'observation faite par Laurent Jenny, à propos de l'œuvre de Mallarmé, peut bien s'appliquer à *Le Vierge incendié* :

...Une page, dans son système, doit, s'adressant au coup d'œil qui précède et enveloppe la lecture, «intimer» le mouvement de la composition ; faire pressentir, par une sorte d'intuition matérielle, par une harmonie préétablie entre nos divers modes de perception, ou entre les *différences de marches* de nos sens, — ce qui va se produire à l'intelligence⁴⁴.

Mais le blanc renvoie aussi, par association culturelle, à la virginité en reprenant de cette façon la signification du poème par le titre et l'entrée dans la destruction, marquée avec *incendié*, opérée par le système culturel dominant. Par les "blancs" le texte *s'ouvre* et tout cela se traduit dans le dispositif de la spatialisation graphique. À l'intérieur du poème, les "blancs" définissent aussi le jeu de la pensée qui est saisie comme "représentation" et l'espace devient l'instrument privilégié de cette représentation⁴⁵. Dans cette optique le poème se bâtit comme une figuration de la vie mentale en tant que flux enraciné dans l'enchaînement sur le signifiant, dans les relations entre les sons, et qui s'explique et se justifie par l'éclatement, la dissolution de l'unité logique qui

41 Cécile Cloutier-Wojciechowska, *Claude Gauvreau et l'esthétique surréaliste, Opuscola Aestetica Nostra*. A volume of essays in aesthetics and the arts in Canada, Edit. by Cécile Cloutier et Calvin Seerveld. Edmonton : Academic. Printing and publ. 1984, p. 138.

42 Laurent Jenny, *La fin de l'intériorité*, Presses Universitaires de France, 2002, p. 64

43 L. Jenny, *Op. cit.*, pp. 66-67.

44 S. Mallarmé cité par L. Jenny, dans *Op. cit.*, p. 67.

45 Cf. L. Jenny, *Op. cit.*

alliages de mots, alors que les "blancs" *suspendent* le sens. Encore, « et les fourmis font l'amour/dans mon poil le poil des yeux rouges/qui brûlent des anges de révolte/dans leur potage de petits pois⁵² » : le rythme et le mouvement des sonorités impriment à l'écriture un dynamisme, une tension qui se balance entre ce qui se répète et ce qui change. De cette façon le jeu des mots déplace le dispositif sémantique pour laisser place à une structure phonique qui charpente le poème. Le texte se bâtit comme un ensemble d'unités inouïes, éloignées mais appelées par la nécessité des sons : « Je suis une main qui pense à des murs de fleurs/à des fleurs de murs/à des fleurs mûres⁵³ ». A. Kibédi Varga soutient que "les effets poétiques sonores de répétition sont le résultat d'[une] restriction de la variété des sons⁵⁴". En effet, la répétition des mots génère ici une sorte d'harmonie, donnée par des constantes rythmiques qui rappellent la musique jazz et ses variations sur thème. À propos de l'écriture de sa poésie, Lapointe, lui-même, remarque le lien intérieur et indissociable entre poésie et musique. Les mots bougent et Lapointe joue de la plasticité sonore des mots, de leur tendance à se situer, à se déplacer, à s'associer, car ce qui se réalise c'est un mouvement de débordement, une écriture poétique qui se produit comme "excédant" le signe.

Parmi les nombreux réseaux thématiques qui tissent *Le Vierge incendié*, on saisit le thème de l'amour qui parcourt le texte et semble coïncider, dans la disposition graphique des mots du poème, en tant que *dedans* et dans les "blancs" en tant que *dehors*, presque dans *un désir de se pénétrer*, désir qui rappelle l'acte d'amour.

Et dans une autre possibilité, la morphologie, les signes de la grammaire, les énoncés syntaxiques qu'ont travaillé le poème révèlent qu'ils peuvent en détruire l'unité dans le clivage phonologique visant à exprimer la rage, la révolte, l'irruption et la déflagration. Alors, suivant la pensée d'Évelyne Grossman, la langue de la communauté exerce sur l'écrivain une sorte de violence qui l'oblige à dire tout en l'embrigadant dans le carcan de ses structures imposées. « Fascisme » de la langue, affirmait Barthes, où "servilité

⁵² *Ibid.*

⁵³ P.-M. Lapointe, *Op. cit.*, p. 23.

⁵⁴ A. K. Varga cité par Anna Paola Mossetto Campra, « 113 » di Paul-Marie Lapointe, dans "Francofonia", Quaderni di Francofonia 3, Leo S. Olschki ed., 1985, p. 188.

et pouvoir se confondent inéluctablement [...] il ne peut y avoir de liberté que hors du langage⁵⁵”.

Les courts paragraphes et les jeux de mots — «on conte des folies à une oreille qu'on fit nulle gueule pour couper le fil une oreille bien spirale» — en dépassant la signification visent presque à graver la vie, à retrouver la tâche de dire la révolte, la rage, à refuser la résignation. Voilà le caractère pédagogique de l'écriture poétique de Lapointe. Une poésie fortement marquée par le social et en même temps prise en charge, par l'écriture, de la violence inhérente à la société.

Et toujours chaque tentative de relier le mélange des mots à un sens échoue, on ne coagule pas une signification, on n'aboutit pas à une figuration ! Les déformations sémantiques agitent le texte, dans des déplacements continus des réseaux de signification. La langue *se trahit, s'efface*. Elle s'invente inlassablement un rythme qui *vide* le mot et bâtit une parole désœuvrée, « où n'existent plus que des signifiants, délivrés de leurs rapports à des signifiés⁵⁶ ». L'écriture relève alors d'une passion qu'on peut définir "érotique", car le jeu poétique se définit en tant que rapport passionnel au corps des mots.

L'amour, thème dominant, raison et figure du poème, annoncé au début : « L'horizon que je vois libéré/par l'amour et pour l'amour⁵⁷ » parcourt le texte par les regards, les paupières, les épaules, les bouches, les hanches, les jambes, les genoux, les pieds, les seins, « le plaisir d'un sein dans les doigts de la nuque⁵⁸ », les cuisses de la femme. Lapointe explore le corps féminin, envisagé à la fois comme outil et territoire de l'écriture et qui s'amorce par l'expérience des sens :

Tu mets la plante du pied sur l'eau calme du printemps, rêves de bouquets jusqu'à la mer ;
jambe lisse, ventre rond des pêches,
vigne des seins, et le cou, le visage d'une lampe à brûler l'encens,
noyée des nuits entrelacées de lichens et d'algues, marée de voies

⁵⁵ Roland Barthes cité par É. Grossman, *Op. cit.*, p. 73.

⁵⁶ Nicole Deschamps, *Paul-Marie Lapointe : un poète amoureux des mots*, dans "Francofonia", Quaderni di Francofonia 3, Leo S. Olschki ed., 1985, p. 178.

⁵⁷P.-M. Lapointe, *Op. cit.*, p. 23.

⁵⁸ Idem, p. 40.

lactées où boire les mains jointes. Jadis, nous avons descendu des sentiers en plein midi⁵⁹

et aussi « deux pieds un corps à corps perdu deux corps quatre genoux tu disais que la porte allait s'ouvrir⁶⁰ ». Le dynamisme et le mouvement caractérisent souvent le choix des mots. Le texte nous propose la force d'un sentiment s'ouvrant sur un présent qui devient mise en cause et abolition du temps, où l'écriture est « commandée par le seul rapport affectif que le poète entretient avec les mots⁶¹ ».

En même temps les parties du corps, presque morcelé, constituent la dénonce d'un isolement créé par la société. De cette façon le corps semble s'abstraire de son vécu quotidien par la loi, les normes, la morale codifiées, il se révolte à la recherche de son *eccéité* et ce qu'il rencontre n'est pas plus l'existence qu'il vit, mais l'organisme que la physiologie décrit. L'amour évoqué et appelé devient alors le rachat du corps sur la chair et l'imprévisibilité de tout geste d'amour dit une énigme, là où la signification outrepassé chaque fois l'intention originelle. À ce propos, le poème voyage en équilibre constant dans la rencontre entre la matière inerte et dure et la substance vive et douce : « regards de fer chaud/dans le coin de la bouche⁶² », ou « je suis trop doux, [...], et j'ai consommé ma vie dans les murs de ta bouche⁶³ ».

Incapable de dompter les mots, le poète laisse surgir une œuvre où le langage semble se dérouler librement, presque dans une appellation de l'univers humain, animal et du monde végétal, où tout trouve sa place, le *lieu* que le poète cherche à *habiter* et où il va *se situer* : le corps féminin, « Vos ventres lisses » et le poème.

L'opération qui sous-tend l'écriture de Lapointe vise au dépassement de la réalité, dont les mots traînent avec eux toute la charge de rage, « le sang de la rue [...] muraille qui fracasse tout⁶⁴ », comblée et apaisée par l'amour.

⁵⁹ Idem, p. 43.

⁶⁰ Idem, p. 53.

⁶¹ Nicole Deschamps, *Paul-Marie Lapointe : un poète amoureux des mots*, dans "Francofonia", Quaderni di Francofonia 3, Leo S. Olschki ed., 1985, p. 176.

⁶² P.-M. Lapointe, *Op. cit.*, p. 24.

⁶³ Idem, p. 29.

⁶⁴ Idem, p. 51.

L'amour, "pierre philosophale" on l'a vu, constitue pour Lapointe l'origine du monde par la femme, la naissance de la poésie et de la communication, donc du langage. Un langage qui voit la combinaison de mots à la fois insolites et par l'abandon de la relation avec le signifié, le signifiant va constituer une nouvelle scène de significations. Pareillement aux combinaisons syllabiques et phonétiques chez Gauvreau, les mots du poème de Lapointe semblent « s'ouvrir » à tous les autres dans un parcours polyvalent. Chaque mot participe de la matière de l'autre et va se combiner selon un *hasard* que Breton appelait *objectif* : « j'ai le cœur vert olive et bleu de prusse homme jardin où bruissent des fontaines femmes des fleurs femmes de longues chatteries de femmes⁶⁵ ». Lapointe laisse "venir les mots à [soi] et s'aligner les uns après les autres : il y a peut-être là une sorte d'ascèse, une sorte de révélation⁶⁶ ».

N'est-ce pas le hasard qui est à l'origine de la rencontre de Nadja avec Breton, de la Beauté Baroque⁶⁷ avec Gauvreau et qui préside aux rencontres amoureuses ? Le hasard semble même présider à la lecture du poème de Lapointe, car les paragraphes ne sont pas numérotés. C'est alors qu'on est frappé par le rythme, envoûté par les mots et l'on saisit une sorte de bercement qui rappelle le rythme premier, le primordial, celui de la naissance. La lecture devient de cette façon nouvelle naissance, les yeux ouverts sur le monde perçu, dans les bras de la mère, qui est femme, qui est source originelle et début. La langue apparaît comme suspendue entre vue et voix et dans cet espace elle crée des relations *singulières*, fondées sur écarts et rapprochements.

Un lien nouveau avec le monde passe alors par les mots jusqu'au cœur du langage, où la nécessité des sons domine et crée la signification dans le côtoiement constant d'autres mots et d'autres sonorités où encore, effacés les limites de l'espace et du temps, l'intention du texte et l'expression se confondent.

Chez Gauvreau la volonté démiurgique se manifeste dans la reconstruction de la réalité par le moyen de l'écriture poétique. Il crée de cette façon "une poésie dont les mots eux-mêmes sont composés de fragments, de rebus phonématiques, de lettres et de sons onomatopéiques. [...]". Cette poésie

⁶⁵ Idem, p. 62.

⁶⁶J. Royer, Paul-Marie Lapointe, *L'art de la liberté totale*, cité par Anna Paola Mossetto Campra, « 113 » di *Paul-Marie Lapointe*, dans " *Francofonia* ", Quaderni di Francofonia 3, Leo S. Olschki ed., 1985, p. 188.

⁶⁷ La protagoniste du roman homonyme de Claude Gauvreau.

propose une logique du langage plutôt qu'une logique des choses, écoute du langage et perception du monde et de soi en lui confondus, plutôt que restitution du langage aux choses, en maints endroits le poème invente ses mots par-delà l'usage et le vocabulaire de la langue⁶⁸. Et Roger Chamberland fait appel à Jean-Louis Major pour expliquer "cette logique du langage" : "[Ainsi], en multipliant les termes hors du lexique connu, le texte accentue ses significés, mais en leur absence même. [...]. Le poème est atteint en son langage même et, par lui, en son pouvoir créateur de valeurs et d'un devenir. [...]. Le langage ne subsiste alors qu'en sa véhémence, comme signe d'un refus ou d'une incapacité, en deçà ou au-delà de la signification⁶⁹". Dans cette *précipitation syllabique* se jouer avec et par les mots efface les distances, abolit le temps, asservit l'émotion à la loi qui préside à la création.

L'opération qui est à l'œuvre dans l'écriture de Claude Gauvreau constitue une mise en échec du langage à partir de sa figuration. Elle peut se définir, en même temps, "écriturethérapie", sorte de pratique de guérison et de salut, visant au dépassement de la condition de l'homme en tant qu'artiste, limité par le temps historique du présent qu'il doit vivre. Une écriture qui se réfléchit sur le poète, marquant de cette façon une "clôture". Le poète travaille inlassablement par, pour et avec les mots, bouleverse le sens, l'ouvre par les syllabes et revient à lui, dans une sorte de plaisir qui rend justice au mouvement de déstabilisation opéré dans le langage. Pas de lecteur, pas de *relation* !

Cette *ouverture* du langage caractérise aussi l'écriture poétique de Paul-Marie Lapointe, mais chez lui la relation avec le lecteur devient en quelque sorte la condition pour que le poème "se justifie et s'accomplisse". À ce propos il nous déclare : « Il suffirait que, pour un seul lecteur, cette relation existe avec un seul de mes poèmes pour que ma poésie, mon "inutile poésie", me paraisse à jamais justifiable⁷⁰ ». Dans cette relation avec le lecteur s'affirme la "responsabilité" de l'écriture, une conscience qui dépasse la rage et la colère. L'acte de lecture devient acte déstabilisant et trace le parcours du désir : celui qui consiste à vouloir se perdre pour trouver dans le plaisir *la voix* et *la voie* à soi.

68 R. Chamberland, *Op. cit.*, p. 85.

69 *Ibid.*

70 Propos de Paul-Marie Lapointe recueillis par R. Melançon, cité par Nicole Deschamps, *Paul-Marie Lapointe : un poète amoureux des mots*, dans "Francofonie", Quaderni di Francofonie 3, Leo S. Olschki ed., 1985, *Op. cit.*, p. 183.

On retient alors la pensée de Pierre Nepveu qui, dans la préface à *Le Vierge incendié*, remarque l'éloignement de Lapointe du radicalisme exploré de Gauvreau. « À travers la grande insurrection et l'épreuve de 1948, Lapointe aura peut-être compris que la poésie n'est pas seulement une parole authentique et souveraine, une transgression de tous les murs matériels et mentaux, mais qu'elle est aussi une écoute⁷¹ ... ». Elle est une écoute de la souffrance, du non-sens, une écoute de la violence, des inquiétudes de l'homme et du temps. Elle est conscience de la vie qui s'agite, qui déçoit, qui "comble" et qui palpite.

La langue poétique de Claude Gauvreau et de Paul-Marie Lapointe, caractérisée par l'audace des expérimentations, par l'ensemble des conventions brisées, par l'éclatement des règles et de rôle des signes rendus inopérants, vise à "se pousser au dehors" et à garder la trace de "l'avoir lieu du langage" comme legs, une mémoire qui se réalise dans l'immanence de l'écriture.

Et c'est Lapointe qui bâtit par la parole des "lieux" où le lecteur peut s'exercer à la liberté. Ainsi naît *l'imprévisible*, *l'inimitable*, un événement de langue et puissante manifestation de liberté qui, par l'écriture, empêche l'accomplissement en "figure et forme fermée" et où l'on inscrit le point de convergence entre signe et signification.

⁷¹ Pierre Nepveu, Préface de P.-M. Lapointe, *Op. cit.*, p. 15.

AN INTERVIEW WITH JANE URQUHART

Laurent LEPALUDIER

Université d'Angers

Georgiana COLVILE

Université de Tours

The Canadian short-story writer, novelist and poet Jane Urquhart was born in Ontario where she still lives. She has published three collections of poems (*I Am Walking in the Garden of His Imaginary Palace: Eleven Poems for Le Notre*, 1982; *False Shuffles*, 1982; and *The Little Flowers of Madame de Montespan*, 1995) and a collection of short stories, *Storm Glass* (1987). Her five novels have been praised by critics and the public: *The Whirlpool* (1986), France's Prix du Meilleur Livre Etranger; *Changing Heaven* (1990); *Away* (1993), Trillium Award and shortlisted for the International IMPAC Dublin Literary Award; *The Underpainter* (1997), Governor General's Award; *The Stonecarvers* (2001), shortlisted for the Giller Prize.

Jane Urquhart's fiction has won the Marian Engel Prize (1994). She was named a Chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres in France. She has been a writer-in-residence at the University of Ottawa, Memorial University, and the University of Toronto.

The interview was organised by Héliane Ventura, a professor at the University of Orléans, on April 8th 2005. Part of the interview (conducted by Héliane Ventura and Georgiana Colvile, a professor at the University of Tours) has been published in *Sources*, a journal of the University of Orléans. The other part (conducted by Georgiana Colvile and Laurent Lepaludier, a professor at the University of Angers and member of the Canadian research center of Angers) is published below.

Laurent LEPALUDIER : I read your preface to the 2000 edition of the collection of short stories *Storm Glass*, in which you evoked what inspired you to write short fiction. Originally you wrote poetry, but you wanted more space, which is why you wrote short fiction. Is the question of space what actually took you from short fiction to the novel?

Jane URQUHART: It is, but I think it's an abstract concept, in the sense that it's not just about a number of pages, it's about space and time. I found that I was becoming increasingly confined by short stories. I was writing poetry in series before I began to write short stories, and then in no time I found I was

writing a series of short stories as well, linked thematically, or mostly linked through the image of a wheelchair, or a confessional. And eventually I discovered that I wanted to be able to build a world in which I myself could stay for a long period of time. So that's why I moved on. I think that's why I moved toward the novel. I very much enjoy going back – day after day, month after month, year after year, to the same landscape, to the same world and to the same set of characters. I find finishing a novel very difficult, because I have to give that up, and I have to build another world. So, were I to write short stories, I don't think that I'd write them again, I can't see that happening. We have some absolutely brilliant writers of short stories in Canada, and I think I'm going to leave the job to them, because I have to stay inside my novels for my own period of time. And, of course, we've got Alistair McLeod, who has written very few short stories, but they're just so powerful, and moving, and we have the greatest practitioner of all.

Laurent LEPALUDIER : Considering the titles of your short stories, apart from 'The Death of Robert Browning', all titles in the collection are made of two words: "Storm Glass", "John's Cottage", "Five Wheelchairs", "Seven Confessions", "Forbidden Dances", "Italian Postcards" Were you aware of that?

Jane URQUHART: Not at all, until you mentioned it – how wonderful!

Laurent LEPALUDIER: Did you choose *Storm Glass* as the title of the general collection yourself?

Jane URQUHART: I did. It wasn't my favourite story in the collection, but in a sense it was my favourite title. And it related to an image, but it was an image that doesn't really exist. There is no such thing as 'storm glass'. There's weather glass, and there are barometers, and all sorts of possibilities, you know, there are storms, there's glass, but there is no such thing as storm glass, and in fact I would just say that my new novel is called *A Map of Glass*, so obviously the glass is coming back to my mind again. But it seemed to be the title that would most effectively apply to most of the stories.

Laurent LEPALUDIER: Did you choose the order of the stories?

Jane URQUHART : Yes, I did.

AN INTERVIEW WITH JANE URQUHART

Laurent LEPALUDIER: Is there any particular reason why you chose that order?

Jane URQUHART: Obviously, the linked stories had to be together, and I think I wanted them in the center of the collection because they were part of a kind of focus, and I wanted them, obviously, to be read as a unit rather than as simple stories, although some of them, I believe, actually work as single stories.

Laurent LEPALUDIER: “Five Wheelchairs” and “Seven Confessions” are short story cycles embedded in the general collection since they’re made of five and seven stories respectively. In “Five Wheelchairs” there are five stories about wheelchairs and the last one is about a teacher who draws five wheelchairs too. In these cycles and in individual stories as well, patterns are used: echoes, duplications, alternations, etc. What interests you in these patterns?

Jane URQUHART: Well, I must say that my poor husband, who is a very, very gentle, and kind, and lovely man is often the source of my inspiration, or was at that time. As you probably noticed, he drew some of the wheelchairs. He was doing a lot of drawings and series himself at that time, so I was often trapped in some museum or another while he drew one wheelchair five times, basically, or, perhaps, a French garden, when he was doing a series of drawings, and certainly in many, many churches, because he became extremely interested in confessionals at one point, and, because I had a small child, I wasn’t really mobile. If we were in a place like that I started to use my imagination. I thought at some point: ‘Perhaps I should write confessions for those confessionals, or perhaps I should confess?’ But instead I wrote the confessions, and I remember thinking what a wonderful source of information a confessional would be! I mean, if you put a tape recorder in a confessional, you would probably get very interesting stories. So I wrote one for each of the seven deadly sins, and I had a very good time doing that! The ‘Wheelchairs’ were the very, very, very first stories.

Laurent LEPALUDIER: Here is a little game about the seven deadly sins I would like you to play. Which one, do you think, is closest to you and your writing: gluttony, lust, envy, pride, anger, covetousness or sloth?

Jane URQUHART: Hopefully not sloth...I’m trying to think...Anger would be in there, for sure, but a kind of a positive anger, in a sense. I think that a lot of writing comes from positive anger. Not when one’s trying to seek

vengeance or anything like that by writing, but there is a kind of burning that happens when you really want to write something. So I would say that anger figures. Maybe covetousness too, because, in a sense, and that is probably the biggest, now that I think about it, covetousness would be very present in my writing anyway, because you're trying to own something, you're trying to hold still, you're trying to stop time, you're trying to gather into your arms whatever it is that has drawn you to the material, and to make it stay in one place.

Laurent LEPALUDIER: Actually, I found the stories about envy, anger and covetousness much more convincing than the others.

Jane URQUHART: Oh, they were?

Laurent LEPALUDIER: I found you a little less convincing about gluttony, lust and sloth.

Jane URQUHART: That is probably because my mother told me that I couldn't write about sex until she died. So what can I do with lust?

Georgiana COLVILE: Did she impose that on you?

Jane URQUHART: Yes, she did, and then my daughter told me: 'No, grandma is wrong: you can't write about sex until I die!' They are afraid I am going to embarrass them.

Georgiana COLVILE: I wanted to ask you about 'Italian Postcards', because I decided to teach that story, and I read, and read, and read that story, because I kept thinking about something that does not fit together there. Finally I came up with what I thought was a solution, or a meaning that made sense for me, and I wanted to ask you what you meant by that story?

Jane URQUHART: That's always an almost impossible question to answer...

Georgiana COLVILE: Let's put it this way: where does the pain come from?

Jane URQUHART: There were things going on in my own life at that time...those kinds of stories, so it is very painful, it's painful for me to re-read it. But, obviously, what was going on in my own life has no relation to anything

AN INTERVIEW WITH JANE URQUHART

that is in that story, except for atmospherically, in the sense that, you know, there were personal things going on in my life that were difficult; that it fascinated me, when I went to Italy, to see these women in their glass coffins, just objects and images. Mummified with flowers in their hair, sort of grotesque sleeping beauties. I came across my first preserved saint in Cortona, Santa Margherita, and she was there, in her glass coffin, looking not bad, considering she was 800 years old. Nevertheless, I walked into the basilica and the basilica was dark, but they had little tube-like lights inside the coffin, and a nun came scurrying out and turning on the light, saying that's why it was there. It was like I had no idea there was going to be a woman in a glass coffin. But I also visited Santa Chiara's crypt in Assisi.

Georgiana COLVILE : So it started there?

Jane URQUHART: It started there. And I was given a little book called *The Little Flowers of Santa Chiara*, and that's the book that she's reading, of course.

Laurent LEPALUDIER : Usually images are central to your stories, thematically or in the way you take up and expand their significance, so that they mean much more than what they seemed to be at first sight, as in the story "Storm Glass". Would you say that your imagination is very visual, descriptive, pictorial?

Jane URQUHART : Absolutely, yes... Which is probably why I would be unable to write, for instance, a work of science fiction, it's just not possible. If I don't know the landscape, or the visual surroundings of the material intimately, then I can't just boost it either. I have to know it really, really well, then I can write, because when I'm writing, the room in which I'm writing disappears, and I really enter the spaces that I'm writing about, so I see everything. If I'm unable to conjure up in my visual imagination the spaces that the characters inhabit, then I just can't.

Laurent LEPALUDIER : There's very little dialogue in your stories...

Jane URQUHART: That's true.

Laurent LEPALUDIER : Is there more in the novels?

Jane URQUHART: Yes, but it's still not primary in my novels. I'm more interested in reflection, which might have something to do with the fact that I have a bit of a theatre background. You would think with the theatre background that there might be more dialogue, but...

Laurent LEPALUDIER : Do you feel that your writing specifically belongs to Canadian literature? What's Canadian about it?

Jane URQUHART :Well, I would say that on the surface, yes, it belongs to Canadian literature. Almost everything I've written - certainly in the novels - almost everything I've written has been partly set in Canada. But even in the short stories, I think that had I not been Canadian, the material I was writing about wouldn't have been other enough for me to intrigue me and to draw me toward it at that age, at that time, because I was really quite young when I was writing short stories. I don't necessarily need that otherness anymore to write fiction, but I did it at the time, I needed to be completely dazzled by something in order to write about it. But it's increasingly difficult to define what 'Canadian' means. It's a very, very questionable term in a sense. I think that as a society, what has appeared as our weakness and what's really our strength is our inability to define ourselves. I think it's been in fact a very, very good thing, because it means we adapt more easily to change, because we don't have a firm idea of what it was, what we were before we changed. So we are constantly sort of being re-created, and I think it's terribly exciting, and I think it has led to enormously interesting writing in our country in the last ten or twenty years. Partly because we don't have an official sense of who we are. For instance, we don't have an official History, and therefore Canadian writers feel they can give themselves permission to invent their History. You know, people say: "God, you didn't study the history of your own country in school?" We didn't. We studied the British Empire. Apart from the exploration of Canada by explorers and the conquering of Canada by Britain overcoming the French, that was it. After that we were just the British Empire, and that's the way it was. So that seems like a bad thing on one level, but the real truth is that you see more and more in Canadian literature, minorities, people who haven't had perhaps the kind of voice they should have had, and that includes First Nations people, that includes the Japanese, if you think of Joy Kogawa, if you think of Alistair McLeod writing stories from the point of view of Gaelic-speaking Highlanders trapped in Cape Breton. You know, it's just a country of immigrants, with the exception of our native peoples, who were not immigrants, obviously, although there is some question about that too, but that's one we won't get into. The truth is there are so many points of view, and in Canada there's remission to

AN INTERVIEW WITH JANE URQUHART

express those points of view in a way, and - I hate to do this, because we should never compare ourselves to the States- but the Americans do have an official History, and therefore I think it's more complicated for them to live outside of that History. We can make ourselves. It's great to fictionalise it! Wonderful! I do feel a sense of space, a sense of Canadian space in some stories, but it seems that the characters are not really rooted...

Laurent LEPALUDIER: When you write about couples - and it's a very important theme-, it seems that men are always leaving, and there's often a kind of resentment between a man and a woman. Do you consider this as a major theme in the stories?

Jane URQUHART: Well, I think that maybe in the stories, more recently the men haven't always left in the novels. But 'leaving' is not just leaving a woman. It's that the man was able to leave, the way Tilman in *The Stonecarvers* was able to run off. I mean, he thought he gave himself permission to run off and have adventures on the road, whereas his smaller sister would never have done that, she never would've given herself that permission. And I think it's the forward momentum, in the sense of the idea of the male psyche that - perhaps not at the time when I was writing stories, but certainly now - I'm trying to create.

Laurent LEPALUDIER: Would you consider yourself as a feminist or feminine writer?

Jane URQUHART: Not really, no. I don't approach any fictional material - or poetry, for that matter - with the idea of a message in mind. I mean, I may be a feminist, but I wouldn't be interested in delivering a message when I'm writing. I think what happens is that if you start with a political programme in mind, that you might as well write a political tract, or write an essay, or an editorial. I don't really believe that fiction is the place for that, and I don't think I would do that, because it wouldn't motivate me, you know.

Laurent LEPALUDIER: You seem to be fascinated by the power of objects (storm glass in "Storm Glass", the arm of the china doll in "John's Cottage", needlework in "Forbidden Dances", postcards in "Italian Postcards", wheelchairs in "Five Wheelchairs".) Why is that so?

Jane URQUHART: I have always been interested in objects, and that has carried through into the novels, to a great extent. I suppose that... I believe

that objects are with us, they're more dependable, in a sense, than human beings. You can slash them, but they don't just die. You can destroy them. And eventually, of course, they will decompose and rot, but not as quickly as we do, so I think they've got a lot of power, and, in fact, I began writing seriously one morning because I was a stepmother of four children, and the real mother of one child, and I was 27 (I guess, at this point, 28) and the older children had all left for school, and Emily was still in her highchair, and I remember looking at the objects that had been left on the table and around the kitchen, you know, because I was the one who was to clean those, or re-sort them, organise them, and I suddenly realised that there was a story attached to every single one of those objects. I mean, there's a history, the history of objects is fascinating: how did this book end up on this table? There would be a gigantic story attached to that. It could go in any number of directions, it would go right through the history of Canadian studies in France, and perhaps the world brought that book to this table and this classroom. And that was what inspired me, I think, to really get started on a career of writing. I mean, for some reason I was able to take myself seriously after I had had that moment of realization.

Laurent LEPALUDIER: About "The Death of Robert Browning", did you know that A.S. Byatt wrote about the same topic at about the same time as you? It was published in 1987, which is the date of publication of your short stories. It's called "Precipice Encurl'd". But it's treated very differently.

Jane URQUHART : Oh, I didn't know. How interesting!

Georgiana COLVILE: I'm very interested in the question of 'The Death of Robert Browning' being both the frame of *The Whirlpool*, and an independent short story. If I've got it right, I think it started out as the frame of *The Whirlpool*...

Jane URQUHART: Yes.

Georgiana COLVILE: ...and for a long time I thought it must have been the other way round.

Jane URQUHART: No.

Georgiana COLVILE :How did that happen?

Jane URQUHART.: The way it became a story was purely tactical, in a sense. I had begun to write *The Whirlpool*, and I had already made the decision that I was going to frame it with 'The Death of Robert Browning', but I was

working away, and...In fact I didn't call it a 'novel', because I had no sense that I could write a novel, I thought I was writing a very long, long, long prose home. It just kept getting bigger and bigger, and I referred to it finally as 'the thing'. I think it was a denial, in a sense, because if I had said: 'I'm now going to write a novel', the idea of that, the vastness of that would've frightened me away, so I just denied that I was writing a novel, that was fine. But in the midst of all this I felt that I wanted to publish something in a magazine called *Descant*. I met the editor, Karen Mulhallen, and she had asked me if I had anything I wanted to send her, she'd seen my poems published in various other literary magazines, and I said: 'Well, I'm working on this thing, and it's getting bigger, but there's only one part of it that would work as a set piece, and I can send you that'. So it was first published in *Descant* magazine, and then we immediately forgot all about that. I went back to writing 'the thing', and *Storm Glass* was published after *The Whirlpool*. For some reason I was changing publishers. I had been publishing with Porcupine's Quill, and when there was a contest - won, by the way, the year before, by Aritha van Herk - in Canada at that time called The Seal First Novel Contest, and I had quite a lot of the thing on the fore, and no money, and I thought: 'Hmm...Why not just send it off, and see what happens?'. And so I did, and what happened was that an amazing editor, who was a junior editor at that time, a woman called Ellen Seligman, found my book as a result of this, you know, because she was required as a junior editor to read all this. You can imagine how many tedious first novels they gave her...She called me and said: 'You know, I really love this. I have no power to guarantee you that I can get McClelland & Stewart to publish it, you're not going to win the prize, because they want something that they can publish in sealed paperback, and this isn't it', and I said: 'I know, it isn't really a novel, it's just a thing', and she said: 'No, it's a novel, I'd like to talk to you about it'. I was quite surprised to gather it was a novel, actually. We met, and talked, and she made some suggestions. It wasn't quite long enough at that point. She made some suggestions about parts of my further development, and told me she'd call me back in three months, and I thought: 'Oh, I'll never hear from her again', and three months later she called me back But it took her three years to get McClelland & Stewart to publish it anyway, it's a long way of telling you, that Tim Minster from Porcupine's Quill was quite disappointed in the fact that he was not the person that was going to be publishing 'the thing'. So I said: 'You can have a collection of short stories. Go through literary periodicals and we'll put together a collection of short stories', so that was published after, but written before.

COMPTE RENDU

Branko GORJUP (sous la direction de) *White Gloves of the Doorman. The Works of Leon Rooke*, Toronto, Exile Editions, 2004, 439p + DVD, ISBN : 1-55096-611-1, \$ 34.95

Cet ouvrage collectif impressionnant est divisé en six sections. Il regroupe les contributions de vingt-sept écrivains et universitaires canadiens, américains mais aussi, il faut le souligner, représentant la critique européenne d'Espagne, de France et d'Italie. Il s'inscrit dans une tradition qui s'intéresse à la personnalité de l'auteur parallèlement à l'étude de son œuvre. Il est innovant en intégrant un document audio-visuel pour mieux nous le faire connaître. Il est actuel, les approches contemporaines de narratologie et de stylistique figurent en bonne place dans cet ouvrage très complet. Le premier chapitre présente six portraits de l'artiste depuis ses débuts bohèmes jusqu'à la notoriété, par des amis qui soulignent toute la complexité et la dynamique de son écriture dominée par une voix narrative. Il sait animer ses textes de façon magique dans des lectures publiques fascinantes qui ne sont pas sans rappeler celles d'un illustre prédécesseur comme Charles Dickens. Cet aspect de son talent est largement illustré dans le DVD d'une heure tourné principalement au domicile de Leon Rooke et comportant de nombreuses lectures d'œuvres par l'auteur et ses amis dont Austin Clarke. On y trouve des passages de nouvelles et des extraits de *Fat Woman* et de *Shakespeare's Dog*. Soulignons que ce DVD est lisible par les lecteurs de zone 2 (France). Le second chapitre contient trois études de la relation entre Leon Rooke et le contexte de la critique au Canada. Russell Brown, dès 1984, évalua l'originalité de Rooke sur la scène littéraire canadienne, Kent Thompson aborde trois aspects caractéristiques du style de Rooke et John Metcalf, dans une étude écrite pour cet ouvrage, évalue trois décennies de la production de Rooke et cherche les raisons d'une relative incompréhension de la critique universitaire canadienne. Le chapitre trois contient de très intéressantes et minutieuses études narratologiques de nouvelles : *The Birth Control King of the Upper Volta* est vue par la regrettée Simone Vauthier comme une fiction post-moderne, auto-réflexive, puis Michèle Kaltemback utilise la nouvelle *Art* pour étudier ce qui sépare le référentiel du fictionnel et ensuite Danièle Pitavy-Souques interroge des nouvelles contenues dans *A Bolt of White-Cloth* pour définir les rapports entre réel, fictif et imaginaire. Selon elle, Rooke met en fiction les rapports entre l'individu et l'imaginaire. Janice Kulyk Keefer, elle-même romancière, s'intéresse à l'intersection du contemporain, du post-moderne et du gothique dans *The Heart Must from its Breaking*. Nicole Côté aborde transformation et rite de passage dans *The Only Daughter*. Eva Darias-Beautell offre une lecture postmoderne de *The Guacamole Game*. Le chapitre quatre s'intéresse aux romans *Fat Woman*, *Shakespeare's Dog*, *A Good Baby*, *The Fall of Gravity* et *Who Goes There*.

COMPTE RENDUS

Francesca Romana Paci voit dans le premier roman une nouvelle révolte contre le déterminisme dans la condition humaine. Anna Pia de Luca procède à une très intéressante analyse, dans le second roman, du jeu de la parodie des conventions narratives, poétiques et dramatiques dans la littérature moderne. Michael H. Keefer se livre à une passionnante étude de l'intertextualité et de la parodie à partir du nom de Hooker. Il s'attache à la déconstruction des écrits du théologien Richard Hooker et de l'idée de loi naturelle à travers le personnage de Mr. Hooker. Rosemary Sullivan montre que *A Good Baby* est à la fois tranche de vie et allégorie faisant usage d'archétypes. Douglas Glover étudie dans le même roman la fonction du rêve et du désir. Peter Cumming y voit une fable offrant l'espoir d'une régénération d'un monde voué au mal, en particulier à travers le dépassement de l'opposition homme/femme, dans une féminisation du mâle qui est addition et non réduction. Mike Matthews s'attache à la satire, l'ironie et l'humour dans le roman *Who Goes There* et la collection de nouvelles *How I saved the Province*. Son analyse textuelle met en relief l'importance de la tension entre le style poétique et le style rhétorique. Neil Besner souligne le recours postmoderne à l'oralité dans *The Fall of Gravity*. Dans ce même ouvrage, Keith Fraser montre comment Rooke transforme le langage commun en un langage qui ne l'est plus. Russell Banks y voit une métafiction qui est aussi élogie de la rupture familiale. Le chapitre cinq présente deux interviews de Leon Rooke. L'une, par Karen Mulhallen, discute des personnages marginaux, l'autre, par Branko Gorjup, aborde les idées de Rooke sur l'écriture et la place de la fiction dans la société. Le chapitre six contient une importante bibliographie des oeuvres et de la critique mise à jour par Branko Gorjup, ainsi qu'un index des noms et un index des titres. Enfin le livre contient un CD Rom que nous avons déjà évoqué et qui ajoute une note particulièrement vivante à un ouvrage collectif qui fait un point universitaire varié, riche et de grande qualité sur l'oeuvre de Leon Rooke. *White Gloves of the Doorman. The Works of Leon Rooke* sera la référence pour toute étude de cet auteur.

Jacques LECLAIRE

IPEC, Université de Rouen

Ronald ROMPKEY, *Terre-Neuve. Anthologie des voyageurs français (1814-1914)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2004, coll. « Mémoire commune », 304 p.

Ronald Rompkey, professeur à Memorial University (St John's, Terre-Neuve) nous offre une anthologie fort intéressante de quarante-quatre textes écrits par des voyageurs français à Terre-Neuve (officiers de marine, diplomates, scientifiques, journalistes, médecins, exilés, etc.) et publiés au XIX^e siècle. En effet, de 1814 à 1914, de nombreux textes évoquent la vie de cette île traitant notamment de son évolution dans le cadre légal engendré par le nouveau parlement de 1832 ainsi que des négociations diplomatiques entre la France et la Grande-Bretagne. L'anthologie est précédée d'un avant-propos, de trois cartes de Terre-Neuve (côte française du nord, côte française du sud et côte sud), d'une introduction et elle est suivie d'une orientation bibliographique. Leurs auteurs — A.-J. - M. Bachelor de La Pylaie, Eugène Ney, Joseph Arthur de Gobineau, Joinville, Henri de la Chaume, Robert de Caix, Julien-Olivier Thoulet, Robert Perret, Elisée Reclus, notamment — restituent une Terre-Neuve construite au fil des années, fruit des souvenirs d'innombrables visiteurs interprétant la région et son peuple au profit du public français. Les extraits, proposés par Ronald Rompkey, ont été choisis selon deux critères : « la façon dont ils représentent les Terre-Neuviens et leur mode de vie et celle dont ils décrivent la formation de l'île comme pays avec ses propres institutions politiques » (p. 8).

L'introduction, très claire, évoque l'histoire de Terre-Neuve à partir de 1713 jusqu'à la Deuxième Guerre Mondiale : les graves conséquences du traité d'Utrecht, de Paris (1763) et de Versailles (1783), les fluctuations politiques en France à partir du Congrès de Vienne, le rôle de la Restauration, de la Monarchie de Juillet et surtout du Second Empire (consulats en Amérique du Nord, stations navales et vaisseaux de guerre chargés de la surveillance des intérêts nationaux patrouillant les océans), la fin de l'accord diplomatique entre la France et la Grande-Bretagne sur la grande pêche à Terre-Neuve, la Confédération Canadienne (1867), la Guerre de 1914-1918, la Commission gouvernementale choisie par Londres (1934), l'intégration de l'île au Canada après la victoire de la France et des Alliés sur l'Allemagne. Cette introduction se double d'une présentation brève des textes choisis et de leurs auteurs.

Les premiers textes de l'anthologie sont ceux de naturalistes et de médecins. Bachelor de La Pylaie est le premier naturaliste français à visiter Terre-Neuve en 1816 et 1819 : dans la tradition des grands savants, il y recueillit spécimens et observations et enrichit ainsi les galeries du Muséum

d'Histoire Naturelle (cf. « Une randonnée du Croc à la Baie aux Lièvres » et « La botanique à la Baie Saint-Georges », in *Notice sur l'île de Terre-Neuve et quelques îles voisines*, pp. 27-44) : description de la végétation des bords de la rivière qui se jette dans la Baie aux Lièvres et observation de la Baie Saint-Georges. De La Pylaie a été à l'origine d'un herbier où « figure une série d'algues d'eau salée et d'eau douce » (p. 16). Le chirurgien de marine Jean-Jacques Bergeron, intéressé par certaines propriétés curatives des plantes, a publié dans les *Annales maritimes et coloniales* (1817-1820) la nomenclature des spécimens d'histoire naturelle prélevés le long des côtes d'Afrique, en Guyane, aux Antilles et aux Etats-Unis à laquelle s'ajoute aux questions coloniales, une série de réflexions sur les lois et instructions ministérielles relatives au service des administrations maritimes, l'art militaire, l'hygiène navale, l'histoire des peuples et l'histoire naturelle (cf. « Quelques remèdes locaux pour les maladies », in *Notice sur les affections qu'éprouvent les plus communément les marins à Terre-Neuve*, pp. 49-54).

Les récits de ces écrivains-voyageurs racontaient aussi des explorations sur les côtes lointaines dans le but d'exciter l'intérêt de l'homme de mer « ainsi que celui du savant, du négociant, de l'armateur et du citoyen du monde » (p. 17, cf. aussi Gaud Houiste, « Perdue parmi les glaces flottantes », in *Naufrage du navire La Nathalie*, pp. 55-65). Le thème des textes du prince de Joinville nous semblent particulièrement intéressants, notamment celui de la concurrence internationale et des conditions de travail liées à l'industrie de la pêche dans l'Atlantique Nord : Joinville, après sa visite en 1841, soulève la question de l'administration internationale de la pêche dans la foulée de l'avènement d'un gouvernement parlementaire à Terre-Neuve en 1832 : « Terre-Neuve aux Terre-Neuviens ! [...] Dans la presse et sur le terrain de la fantasmagorie électorale, elle a mis le feu aux passions et pourra très bien un jour engendrer des ruines et faire couler du sang » (« Quelques souvenirs personnels », in *Vieux souvenirs*, pp. 87-93). Henri-Emile Chevalier, journaliste libéral, voyageur exilé et amnistié, s'est intéressé aux diverses techniques de pêche et surtout aux difficiles conditions des pêcheurs en haute mer (« Ce que peut coûter un plat de poisson », in *Terre-Neuve : souvenirs de voyage*, pp. 109-116). L'enseigne de vaisseau François Leconte a abordé un autre problème : celui des mœurs des peuples autochtones de Terre-Neuve et celui de l'accroissement de la petite population européenne installée sur la côte ouest (« Un petit tableau de la côte ouest », in *Mémoires pittoresques d'un officier de marine*, pp. 33-40). François Cornette de Venancourt, capitaine de vaisseau, reprit ce sujet spéculant « sur l'existence des Béothuks, ou Peaux Rouges, considérés éteints à cette époque » (p. 18. « L'accroissement de population à la

côte ouest », in *Notice sur l'île de Terre-Neuve, sur ces habitants, sur sa culture*, pp. 45-47) ». Eugène Ney et Philippe Michelet, quant à eux, ont décrit notamment les Micmacs de la Baie Saint-Georges et leurs familles (« Le long de la côte anglaise », in *Voyage à Terre-Neuve*, pp. 71-73) et « L'état de santé des autochtones », in *Notes recueillies dans un voyage à l'île de Terre-Neuve*, pp. 75-81). Henri Jouan, officier de marine à la retraite conclut que — pour éviter d'être massacrés par les Terre-Neuviens et les Micmacs — les rares habitants se sera[ient] enfuis au Labrador (« Les Béothuks : étaient-ils nombreux ? », in *Terre-Neuve*, pp. 95-96). Mais c'est sans doute Constant-Jean-Antoine Carpon, chirurgien du commerce qui, à cette époque, a été l'observateur le plus expérimenté des Terre-Neuviens : il expose, avec finesse, le mode de vie des gens de la côte ouest et les rapports entre les capitaines français et les « gardiens » qui protégeaient leurs établissements en hiver (« Les mœurs des colons et des autochtones », in *Voyage à Terre-Neuve*, pp. 97-104). N. O'Brig, officier de marine, influencé par Carpon, a fait l'éloge des habitants de l'île et mentionne, pour la première fois le « Jackotar », produit du métissage entre Acadiens émigrés et Micmacs (« Une excursion ethnographique », in *Terre-Neuve*, pp. 125-129).

L'étude la plus complète et la plus originale des mœurs et des institutions de Terre-Neuve est, certes, celle du comte Arthur de Gobineau qui a passé quelques mois sur l'île comme membre d'une commission internationale chargée de statuer sur l'interprétation des droits de pêche français. A son arrivée, le *French Shore* n'était plus français mais peuplé « d'environ quinze cents habitants qui se sont graduellement emparés de cette place » (p. 19), composant une société aux mœurs simples placée sous les ordres du Commandant de la Station Navale Française. Gobineau a éprouvé beaucoup de respect pour les autorités de Saint-Jean, dotées d'un système de gouvernement « responsable » et entretenant de bonnes relations avec le gouvernement français. De plus, le chef de cabinet d'Alexis de Tocqueville a cru possible l'union des colonies anglaises d'Amérique du Nord, « ce qui modifierait considérablement l'avenir de Terre-Neuve et ses relations avec les Français » (p. 19 ; cf. aussi « L'utopie irlandaise de la Baie Saint-Georges » et « Quelques observations politiques », in *Voyage à Terre-Neuve*, pp. 133-137, pp. 139-144).

La question des droits français en Amérique du Nord après la Confédération Canadienne est analysée par Olivier de Carné dans un article du *Correspondant* : pour éviter le pire, il propose que les Français abandonnent une partie de leurs droits en se réservant certains lieux de pêche en toute propriété. Certes, on perdrait du point de vue du droit mais on n'arrêterait pas le

développement de tout un pays ! (p. 20 et cf. « La croissance de la population et les droits français », in *Les nouveaux états britanniques et les pêcheries françaises dans l'Amérique du Nord*, pp. 153-157).

Julien Thoulet a donné libre cours à sa nature romantique dans un article publié par la *Revue maritime et coloniale* (1891), développé ensuite dans *Un voyage à Terre-Neuve* où il est question de son excursion à Bonne Baie et de sa fascination devant les glaces flottantes qui étonnent et effraient tout à la fois (« Une promenade partout dans Bonne-Baie », « Entre icebergs et moustiques », « En causant avec les morts », in *Un voyage à Terre-Neuve*, pp. 197-193, pp. 195-200, pp. 201-203).

Plusieurs textes sont consacrés à la présentation de la ville de Saint-Jean, capitale de la colonie : ceux d'Eugène Ney et d'Henri de La Chaume notamment. Vice-consul de France de 1882 à 1883, ce dernier a jeté un regard amusant et ironique sur les prétentions de la petite société coloniale, allant au cœur de l'esprit des Terre-Neuviens et y explorant la naissance d'une nouvelle conscience, celle d'eux-mêmes. La construction du chemin de fer, symbole de la politique du progrès et le pouvoir de la religion ont retenu son attention (« Les variétés du temps », « Les habitudes sociales de Saint-Jean », « L'influence du clergé », « Le chemin de fer », in *Terre-Neuve et les Terre-Neuviennes*, pp. 159-161, pp. 163-169, pp. 171-175, pp. 177-179).

En 1890, l'anarchiste Elisée Reclus, exilé à la suite du coup d'état de 1851, a abordé, dans sa *Nouvelle Géographie Universelle*, le thème du progrès industriel à Terre-Neuve. Il y discute de la question du refus de Terre-Neuve d'entrer dans la Confédération Canadienne. Il rend compte aussi de la situation des francophones de la région vers 1890, aux îles Saint-Pierre et Miquelon (« La géographie sociale selon un anarchiste », Terre-Neuve et ses bancs, in *Nouvelle géographie universelle*, pp. 213-219). Celui qui a décrit avec le plus d'éloquence et de sensibilité le nouveau potentiel industriel de Terre-Neuve est Robert de Caix, chroniqueur au *Journal des Débats*, chargé, en 1904, d'une mission d'enquête sur le récent traité par lequel les Français abandonnaient les droits acquis à la faveur du traité d'Utrecht (« De nouveaux signes de prospérité », in *Terre-Neuve, Saint-Pierre et le French-Shore*, pp. 261-266). Le journal du géographe Robert Perret, publié dans *Le Correspondant*, traite de la vie sociale, politique et commerciale à Terre-Neuve, et notamment dans la péninsule d'Avalon. Comme de La Chaume, Perret est étonné par l'esprit de coopération qui règne ; il constate que les différences idéologiques et politiques sont moins importantes que les opinions et les idées moins que les hommes

(« La vie sociale, politique et commerciale de Saint-Jean », in *Journal de voyage à Terre-Neuve*, pp. 271-278 ; « L'esprit d'individualité chez les Terre-Neuviens », in *La géographie de Terre-Neuve*, pp. 279-287).

D'une incroyable richesse, cette anthologie proposée par Ronald Rompkey est, en définitive, une mine de renseignements pour le lecteur qui désire s'initier à l'histoire de Terre-Neuve dans les années 1814-1914 mais aussi pour le chercheur francophone confirmé. Les extraits très hétérogènes — qu'ils soient longs ou brefs — reflètent tous l'attachement de leurs auteurs à Terre-Neuve, cette île du bout du monde.

Bernard URBANI
Université d'Avignon

Albert VALDMAN, Julie AUGER, Deborah PISTON-HATLEN (sous la direction de), *Le français en Amérique du Nord. État présent*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2005, 583 pages.

Bien qu'il existe un bon nombre d'ouvrages qui traitent du français dans le Nouveau Monde, les descriptions se limitent souvent au parler d'une région particulière, comme l'étude de Gesner (1985) sur le parler acadien de la Nouvelle-Écosse ou bien celle de Ditchy (1932) sur le français louisianais. Étant donné que les divers recueils essayant de faire le point sur les recherches en cours sont issus de rencontres et de colloques internationaux à thèmes plus ou moins spécifiques, ils n'abordent souvent que des questions très ciblées comme la morphologie verbale ou bien les phénomènes d'alternance codique. Par ailleurs, il importe de noter que certains des ouvrages de référence, consacrés à une description plus complète du français du Canada (par exemple, Valdman 1979) ne reflètent pas le *statu quo*. Le volumineux ouvrage intitulé *Le français en Amérique du Nord. État présent* se propose de pallier ce manque en proposant un survol de toutes les variétés de français parlées au Canada et aux États-Unis. Les 25 contributions de cet ensemble sont réparties en quatre volets :

- Description de la situation sociolinguistique générale et aspects de la structure linguistique
- Phénomènes de contact linguistique et étiolement
- Maintien et revitalisation des variétés endogènes
- Aspects historiques et comparatifs

Afin de décrire la totalité des communautés francophones présentes sur les territoires canadien et étatsunien, les auteurs adoptent une démarche assez

classique: les articles figurant sous la rubrique « Description de la situation sociolinguistique générale et aspects de la structure linguistique » nous livrent d'abord un bref aperçu historique dans lequel sont passées en revue les grandes étapes du fait français dans les communautés en question, préalables à la description de quelques particularités phonétiques et grammaticales. Notons qu'y sont esquissés tant les bastions de la francophonie nord-américaine (le Québec et certaines régions des Provinces Maritimes, de l'Ontario, de la Nouvelle-Angleterre et de la Louisiane) que les isolats et parlers périphériques (Terre-Neuve, Ouest canadien, haute vallée du Mississippi, Minnesota, Pennsylvanie, Saint-Barthélemy).

Dans leurs analyses, les auteurs attirent notre attention sur les traits conservateurs et sur les tendances évolutives des parlers respectifs, tout en donnant un aperçu de la multitude et de l'originalité des approches méthodologiques, illustrée entre autres par Terry Nadasdi. Ce dernier, dans sa recherche sur le français en Ontario, met en lumière les convergences et divergences entre le parler des locuteurs à compétence restreinte et les apprenants du français inscrits dans des programmes d'immersion.

Le deuxième volet est consacré à des problématiques théoriques, c'est-à-dire les phénomènes du contact de langues, notamment présents dans les régions bilingues ou à faible proportion francophone. On lira avec profit les réflexions de Raymond Mougeon traitant de la dévernacularisation du parler des jeunes locuteurs dits « restreints » (qui emploient le français surtout à l'école) dans les communautés francophones minoritaires du Canada. Robert Papen et Marie-Ève Perrot fournissent quelques éclaircissements sur le fonctionnement des variétés mixtes (le *mitchif* des Plaines, le *chiac* du Nouveau-Brunswick). Les deux auteurs essaient de démontrer que les langues mixtes ne sont pas à confondre avec l'alternance codique dans la mesure où les règles qui gouvernent ces parlers témoignent d'une stabilité alors que les phénomènes de *code-switching* sont soumis à des conditions moins rigides. Toujours dans le domaine du contact de langues, Kevin Rottet illustre la relation entre l'étiollement linguistique et la variation en français *cadien*. Il nous fait remarquer la réduction stylistique qui caractérise le parler des jeunes Louisianais et démontre à quel point cet aspect joue un rôle dans l'attrition linguistique.

Les contributions de la troisième partie dressent un portrait des initiatives multiples prises en faveur du maintien et de la revitalisation des parlers français hors du Québec. Les efforts faits par le Conseil pour le

COMPTE RENDUS

Développement du Français en Louisiane (CODOFIL) pour promouvoir le français en voie d'extinction dans cette région ne représentent qu'un exemple des tentatives qui, en général, vont de pair avec des discussions concernant l'élaboration d'une norme endogène. Cette problématique s'avère particulièrement pertinente dans les régions acadiennes, mais aussi dans la diaspora haïtienne aux États-Unis, comme le souligne Florence Zéphir dans son article portant sur les rôles respectifs du créole et du français dans l'identité culturelle des immigrants haïtiens. S'y ajoutent les problèmes de représentations et d'attitudes linguistiques dans les communautés où les francophones sont minoritaires. Dans certains cas, les jugements restent antinomiques : tout en valorisant le vernaculaire porteur de l'identité ethnique, les locuteurs se rendent compte de l'importance de s'ouvrir vers les réseaux de communication internationaux et de la nécessité d'adopter une norme standardisée, au moins dans les situations formelles.

La dernière partie fait état de quelques aspects historiques et comparatifs. On y trouvera des réflexions tant sur les rapports entre les français d'Amérique et les créoles que sur les origines des variétés nord-américaines. La contribution d'Ingrid Neumann-Holzschuh en collaboration avec Patrice Basseur et Raphaële Wiesmath fait valoir les liens qui unissent les Français d'Amérique sur le plan grammatical alors que l'article de Pierre Rézeau jette un nouveau éclairage sur les sources documentaires et les affinités lexicales entre les parlers d'Amérique du Nord et les parlers vernaculaires de France.

Notons que chaque article inclut des références bibliographiques abondantes. Ce volume, qui s'adresse à tout lecteur s'intéressant au fait français sur le continent nord-américain, s'avère solidement charpenté. Partant du portrait de chaque communauté, plusieurs contributions débouchent sur une perspective plus générale. Même si l'on peut regretter la faible place accordée aux jeunes chercheurs, ces actes de colloque fournissent une synthèse impressionnante des recherches effectuées dans ce domaine et soulignent ainsi leur statut d'ouvrage de référence.

Anika FALKERT
Université d'Avignon

Daniel MARCHEIX, *Le Mal d'origine. Temps et identité dans l'oeuvre romanesque d'Anne Hébert*. L'instant même, 2005, 546 p.

L'ouvrage de Daniel Marcheix s'annonce comme l'une des contributions majeures parues à ce jour sur l'oeuvre romanesque d'Anne Hébert, aux côtés de celles de Janet Paterson et d'Anne Ancrenat. Divisé en trois parties d'égale longueur, l'essai de 546 pages s'intéresse aux configurations narratives chargées de rendre l'expérience temporelle des personnages, dans une perspective qui puise aussi bien aux travaux des sémioticiens contemporains, tel Éric Landowski, qu'à la réflexion de Paul Ricœur, et plus particulièrement à son célèbre Temps et récit. D. Marcheix ne néglige pas pour autant les études critiques sur l'oeuvre d'Anne Hébert. Très bien documenté, l'ouvrage explore avec beaucoup de finesse et de précision les univers troubles et fascinants créés par cette auteure.

Marginal et replié sur lui-même, le personnage hébertien semble enlisé dans l'expérience passée, dont il a peine à se souvenir, sinon pour constater au fur et à mesure de son parcours les ravages qu'exerce sur lui et son environnement le temps destructeur. Vécue avec impuissance et résignation, l'action est pour lui une fatalité, et sans le recours à la remémoration, le sujet est condamné à la répétition et à rejouer le drame de ses origines, ce qui le ramène inéluctablement au retour du Même et au morcellement identitaire. Cette crise fait l'objet de la deuxième partie de l'ouvrage. Elle est liée au drame de l'individuation et en rapport avec l'image de la mère, absente ou fautive, que le sujet entretient depuis l'enfance. Dans sa souveraine splendeur, l'autre se révèle ainsi, aux yeux du sujet poreux, un objet de fascination morbide extrêmement pernicieux, tout comme peut le devenir le désir de fusion avec lui. Marcheix explique qu'on ne rencontre pas impunément l'autre chez Anne Hébert, sous peine d'une dispersion identitaire qui prend la coloration d'une perte tragique des repères et d'un retour à l'indifférencié. Dès lors, dans toute l'oeuvre en prose d'Anne Hébert, cette « crise des différences » ne peut conduire les personnages qu'à une violence exacerbée. Enfin, la troisième partie de l'ouvrage s'intéresse aux modalités corporelles et langagières par lesquelles s'affirme le sujet rebelle mais fragile, ainsi qu'à la parole de son désir ou à celle de l'art.

Daniel Marcheix est enseignant-chercheur à la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Limoges. Sa thèse, qui est à l'origine de l'essai, a été soutenue à l'Université de Bordeaux III. Ses travaux portent essentiellement sur le roman contemporain québécois et français. Il a entre

COMPTES RENDUS

autres publié des articles sur les œuvres d'Anne Hébert, de Gaétan Soucy et de Pierre Bergounioux.

Le Mal d'origine a reçu le Prix scientifique Anne-Hébert, attribué au meilleur mémoire ou à la meilleure thèse consacrée à l'œuvre de cette auteure, et décerné pour la première fois par le Centre Anne-Hébert et le Service de la recherche et de la coopération internationale de l'Université de Sherbrooke le 11 mai 2004.

Ce prix assorti d'une bourse de 500 \$ et assurant la publication du manuscrit retenu a pour but de rendre hommage à Anne Hébert, et couronne, tous les deux ans, un mémoire de maîtrise ou une thèse de doctorat (imprimé, multimédia), portant en tout ou en partie sur l'œuvre de la célèbre écrivaine, laquelle a légué son fonds d'archives à l'Université de Sherbrooke.

Nathalie WATTEYNE

Centre Anne-Hébert, Université de Sherbrooke

Pierre BOURGAULT, *La Résistance. Écrits polémiques 4*. Montréal, VLB, collection « Parti Pris Actuels », 2006 (1999), 432 p., \$ 29.95, ISBN 2-89005-723-2

Il convient de signaler la contribution de Pierre Bourgault (1934-2003), autrefois Président du Rassemblement pour l'Indépendance Nationale (le RIN), mais aussi conférencier, journaliste et, pendant plus de vingt ans, professeur de communications à l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Écrivain engagé et ancien conseiller du Premier Ministre québécois Jacques Parizeau, Pierre Bourgault a aussi publié une douzaine de livres, dont ses quatre tomes d'*Écrits polémiques*, véritables exercices de débat argumentés, et à l'occasion brèves leçons de démocratie sur une foule de sujets reliés à la vie québécoise. Comme l'indique son titre, ce quatrième tome découle d'un tryptique d'*Écrits polémiques* dont les titres étaient: 1. *La politique*, 1960-1981 ; 2. *La culture*, 1960-1983 ; 3. *La colère*. Ici, *La Résistance* réfère à une réaction face au « système » et ne renvoie pas directement à la Deuxième Guerre Mondiale (p. 8); l'auteur fait toutefois allusion aux « collabos » du régime fédéral canadien (p. 338). Dans le texte qui donne son titre au livre, Bourgault parle de « résistance » envers le capitalisme, notamment face aux guichets automatiques des Caisses Populaires de Montréal (p. 169).

Dans ce qui sera son dernier livre, clôturant cette série de chroniques et de courts essais, Pierre Bourgault décrit et analyse la vie politique, sociale et

culturelle du Québec, de 1996 à 1999. Souverainiste convaincu et présent sur la scène publique lors de chaque référendum (on le voit analyser le référendum de 1980 dans le documentaire « *Le choix d'un peuple* », de Hugues Migneault), il cerne les principaux conflits touchant la délicate question du Québec, les relations entre anglophones et francophones, mais aussi les injustices de tous les jours. Certains textes restent principalement centrés sur l'actualité du moment: la vie à Montréal, le sport, le gouvernement, le référendum de 1995 (p. 305), l'affaire Lewinski (p. 415). Dans le texte « Vingt Questions », Pierre Bourgault réussit habilement à cerner vingt points chauds qui causent presque quotidiennement des frictions entre les fédéralistes et les souverainistes, constituant autant de dossiers sur lesquels un débat demeure nécessaire (p. 265). Dans un texte intitulé « Une ville bilingue » (à propos de Montréal), il met en évidence les contradictions et les dérives du bilinguisme officiel canadien: « Dans cette province où seul le français est la langue officielle, c'est à Montréal qu'on trouve le plus de personnes bilingues au Canada » (p. 366). Plus loin, un autre texte nuancé aborde les relations contradictoires entre le Canada et les États-Unis (« Les Américains et nous », p. 427).

On peut lire *La Résistance. Écrits polémiques 4* de Pierre Bourgault par petites doses; la plupart des textes tiennent en deux pages. Je recommanderais particulièrement ce livre à un lecteur européen voulant comprendre le Canada des années 1990 et la situation du Québec au sein de la fédération canadienne. Que l'on soit d'accord ou non avec chacune des positions de Pierre Bourgault, on ne peut nier que ses écrits posent des questions fondamentales et abordent souvent des problèmes essentiels. Mais idéalement, une prochaine édition de ce livre devrait contenir un index des noms et un lexique présentant et situant les innombrables personnages mentionnés au fil des chroniques, surtout lorsque l'auteur ne mentionne que des prénoms, comme dans ce texte ému sur « Marie-Soleil et Jean-Claude » (pour Marie-Soleil Tougas et Jean-Claude Lauzon), l'actrice et le cinéaste décédés tragiquement à l'été 1997 (p. 31). Ce travail de référence aurait normalement dû apparaître lors de la première édition; ce sera la tâche du directeur de la collection « Parti Pris Actuels » pour une éventuelle réédition.

Yves LABERGE

Directeur de la collection « L'espace public »
aux Presses de l'Université Laval, Québec

Imprimé en France par
AQUIPRINT-REPRO - 33520 bruges